

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_017-DE



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

S.A.E.M. D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE - TERRITOIRES 38

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

S.A.E.M. D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE - TERRITOIRES 38

34 rue Gustave Eiffel 38000 GRENOBLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

S.A.E.M. D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE - TERRITOIRES 38

34 rue Gustave Eiffel 38000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société S.A.E.M. D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE - TERRITOIRES 38,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.E.M. D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE - TERRITOIRES 38 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3 de la rubrique Règles et méthodes comptables de l'annexe « Valeurs d'exploitation ; Concession d'aménagement » expose les règles d'évaluation des encours d'aménagement.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé le processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les en cours de concession et nous nous sommes assurés que la note 3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 25 mars 2024

KPMG SA

**Jean-Marc
Baumann**

Signature
numérique de Jean-
Marc Baumann
Date : 2024.03.25
15:19:11 +01'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	135 682	135 682		2 459
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	730 437	724 720	5 717	5 860
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 530 788	457	3 530 331	3 530 181
Créances rattachées aux participations	2 816 140		2 816 140	1 459 239
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20		20	20
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 213 068	860 860	6 352 208	4 997 760
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	5 839 396		5 839 396	7 411 769
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	353 794		353 794	1 343 440
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 440 049	2 316	7 437 734	24 422 232
Autres créances	8 442 460		8 442 460	7 589 060
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	13 298		13 298	13 176
Disponibilités	13 225 724		13 225 724	18 789 000
Charges constatées d'avance (3)	3 402 038		3 402 038	2 796 730
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 716 760	2 316	38 714 444	62 365 407
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	45 929 828	863 175	45 066 652	67 363 167
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 703 996	1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	170 400	170 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 963 479	1 493 799
Report à nouveau	3 821 688	3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	769 470	469 680
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 429 032	7 659 562
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 767 852	1 425 421
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 767 852	1 425 421
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 185 163	1 631 368
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 032 248	4 032 248
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 956 227	4 165 117
Dettes fiscales et sociales	1 262 683	3 256 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 173 997	2 713 430
Autres dettes	14 261 902	21 954 533
Produits constatés d'avance	7 997 547	20 524 546
TOTAL DETTES	34 869 768	58 278 184
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	45 066 652	67 363 167
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	34 869 768	58 278 184
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 185 163	1 631 368
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	16 694 392		16 694 392	17 505 477
Production vendue (services)	2 646 195		2 646 195	3 674 706
Chiffre d'affaires net	19 340 587		19 340 587	21 180 183
Production stockée			-1 583 095	4 615
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 294 245	7 611 620
Autres produits			2 265	2 207
Total produits d'exploitation (I)			21 054 001	28 798 625
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			18 110 865	21 182 221
Impôts, taxes et versements assimilés			7 268	52 905
Salaires et traitements			81 819	328 441
Charges sociales			28 733	140 517
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 603	8 494
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 506 820	1 118 143
Autres charges			1 117 282	5 350 921
Total charges d'exploitation (II)			20 855 389	28 181 641
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			198 612	616 984
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			351 934	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			554 180	62 956
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			906 114	62 956
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			226 287	30 683
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			226 287	30 683
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			679 827	32 273
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			878 439	649 257

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		17 909
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		17 909
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		17 909
Participation des salariés aux résultats (IX)	-276	4 142
Impôts sur les bénéfices (X)	109 245	193 344
Total des produits (I+III+V+VII)	21 960 115	28 879 489
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 190 645	28 409 810
BENEFICE OU PERTE	769 470	469 680
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	152 878	152 878
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2023

Bilan actif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de Recherche & développement					
Concessions, Brevets, Droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, Outillage					
Autres immobilisations corporelles	5 717				5 717
Immobilisations en cours					
Avances & Acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par Mise en Équivalence					
Autres participations	3 530 331				3 530 331
Créances Rattachées à des participations	2 816 140				2 816 140
Autres Titres immobilisés					
Prêts					
Autres Immobilisations Financières	20				20
ACTIF IMMOBILISE	6 352 208				6 352 208
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks de Matières Premières					
Stocks d'en-cours de production de biens		3 017 124		2 822 272	5 839 396
Stocks en-cours production de services					
Stocks de produits intermédiaires, finis					
Stocks de Marchandises					
Avances, acomptes versés s/commandes		292 800	60 994		353 794
CREANCES					
Créances clients & comptes rattachés	790 999	5 878 182	715 460	53 092	7 437 734
Mandants			344 599		344 599
Autres créances	3 857 657	573 387	221 801	3 445 016	8 097 861
Capital souscrit, appelé non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	13 298				13 298
Disponibilités	13 225 724				13 225 724
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	3 329	12 740		3 385 970	3 402 038
ACTIF CIRCULANT	17 891 007	9 774 233	1 342 854	9 706 350	38 714 444
Charges à répartir s/plsrs exercices					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Comptes de liaison	4 512 788	1 913 082	8 284 262	2 843 118	17 553 250
TOTAL GENERAL	28 756 003	11 687 316	9 627 116	12 549 468	62 619 902

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2023

Bilan passif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 703 996				1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	170 400				170 400
Réserves statutaires & contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 963 479				1 963 479
Report à nouveau	3 821 688				3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-63 227	832 698			769 470
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	7 596 335	832 698			8 429 032
Produits des émissions de titres participatifs					
Apport du concédant					
AUTRES FONDS PROPRES					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges		257 906		1 509 946	1 767 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		257 906		1 509 946	1 767 852
DETTES FINANCIERES					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	2 185 163			0	2 185 163
Emprunt & dettes fin. divers	2 000 000			32 248	2 032 248
Avances & acomptes reçus					
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	667 974	2 497 821	2 534 956	255 477	5 956 228
Dettes fiscales & sociales	355 044	907 288		351	1 262 683
DETTES DIVERSES					
Dettes sur immob & cptes rattachés		1 173 997			1 173 997
Mandants			7 092 160		7 092 160
Autres Dettes	2 911 024	997		4 257 721	7 169 742
COMPTES DE REGULARISATION					
Produits constatés d'avance		3 310 096		4 687 451	7 997 547
DETTES	8 119 206	7 890 199	9 627 116	9 233 247	34 869 768
Ecart de conversion passif					
Comptes de liaison	13 040 462	2 706 513		1 806 275	17 553 250
TOTAL GENERAL	28 756 003	11 687 316	9 627 116	12 549 468	62 619 902

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2023

Compte de résultat

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises					
Productions vendues de biens	5 648	15 585 535		1 103 208	16 694 392
Production vendues de services	2 022 106	624 090			2 646 195
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 027 754	16 209 625		1 103 208	19 340 587
Production stockée		-1 752 981		169 886	-1 583 095
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	669 943	2 465		2 621 837	3 294 245
Autres produits	2 265				2 265
PRODUITS EXPLOITATION	2 699 962	14 459 108		3 894 931	21 054 001
Achats de marchandises					
Variation de stocks de marchandises					
Achats matières premières, approvision.					
Variation des stocks [mat.premières]					
Autres achats & charges externes	3 164 251	13 675 783		1 270 831	18 110 865
Impôts, taxes & versements assimilés	7 268				7 268
Salaires & traitements	81 819				81 819
Charges sociales	28 733				28 733
Dotations amortissement s/immobilisations	2 603				2 603
Dotations aux provisions s/immobilisations					
Dotations aux provisions s/actif circulant					
Dotations provisions risques & charges				1 506 820	1 506 820
Autres charges	2			1 117 280	1 117 282
CHARGES EXPLOITATION	3 284 675	13 675 783		3 894 931	20 855 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	-584 713	783 325			198 612
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation	351 934				351 934
Produits autres valeurs mobilières					
Autres intérêts & produits assimilés	554 180				554 180
Reprises s/provisions, transferts charges					
Différences positives de change					
Produits nets cessions valeurs mob.placements					
PRODUITS FINANCIERS	906 114				906 114
Dotations financières amortis.,provisions					
Intérêts & charges assimilées	226 287				226 287
Différences négatives de change					
Charges nette cessions valeurs mob.placement					
CHARGES FINANCIERES	226 287				226 287
RESULTAT FINANCIER	679 827				679 827
RESULTAT COURANT AVANT IS	95 114	783 325			878 439

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2023

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion					
Produits exceptionnels S/opé. en capital					
Reprises provisions & transferts de charges					
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Charges exceptionnelles s/opé.gestion					
Charges exceptionnelles s/opé en capital					
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RESULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation et intéressement des salariés	-276				-276
Impôts sur les bénéfices (*)	158 618	-49 372			109 245
TOTAL PRODUITS	3 606 076	14 459 108		3 894 931	21 960 115
TOTAL CHARGES	3 669 303	13 626 411		3 894 931	21 190 645
RESULTAT NET	-63 227	832 698			769 470

Impôts sur les bénéfices (*)

-49 372 correspond à la dotation à la provision pour impôts

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_017-DE



Annexe



Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les états financiers, ci-joints, sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 99-05 concernant les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNSEM (guides comptables professionnels des SEM activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été respecté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SEM TERRITOIRES 38 a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. Pour dépréciation	Amortis. Fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui	4 % L	Idem
Logiciels	1 à 4 ans L	Idem
Agencements, installations	5 à 15 ans L	Idem
Matériel de bureau	2,4 ou 8 ans L	Idem
Matériel informatique	2 à 5 ans L	Idem
Mobilier de bureau	8 à 10 ans L	Idem

Les charges financières relatives à la période de construction sont activées et incorporées dans le coût de revient des immobilisations.

Règles et méthodes comptables

2/ Immobilisations financières

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3/ Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- Comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

4/ Mandats

Les opérations traitées en mandat sont traduites dans le bilan dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres dettes ». A ces postes ne figure que le solde représentant le montant de la dette ou de la créance des collectivités mandantes.

5/ Opérations d'aménagement privées

La société porte deux opérations d'aménagement privées. Pour ces dernières, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de l'opération d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévisionnel du produit établi comme suit :

Taux d'avancement technique (total des coûts cumulés constatés / total des coûts prévisionnels)

X

Taux d'avancement commercial (total des recettes constatées / total des recettes prévisionnelles)

6/ Opérations propres

Comme pour les opérations d'aménagement privées, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement des contrats.

Le taux d'avancement calculé correspond à l'avancement technique de l'opération, soit le rapport entre les coûts cumulés constatés sur les coûts totaux prévisionnels. Les coûts cumulés constatés tiennent compte des terrains.

Règles et méthodes comptables

7/ Provision pour impôts

Les marges sur opérations d'aménagement privées et opérations propres sont constatées à l'avancement. La marge n'est cependant imposable que l'année de l'achèvement. La société a fait le choix de constater une provision pour impôt. Cette dernière s'élève à 257 905.68 € au 31 décembre 2023.

Autres achats et charges externes

L'intégralité des dépenses liées aux opérations d'aménagement est présentée au poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Informations complémentaires

1/ Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2023 un montant de 153 937 €.

2/ Transfert de charges vers les opérations propres et d'aménagement privées

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations d'aménagement privées et opérations selon les modalités définies par les contrats. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2023 un montant de 471 695 €.

Règles et méthodes comptables

3/ Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2023 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours des concessions d'aménagement.

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	% avancement au 31/12/2023	Résultat prévisionnel à terminaison de l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du concédant au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir
	-1	-2	-3	-4		-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)

En Cours de clôture

591	ZAC DE L'OLMET	Oz en Oisans	avr-87	nov-18	Concédant	100%	3 405 000	-3 405 000	11 283 991	14 831 888	0	-13 766	0	-3 405 188	-3 405 000
1187	ZA RIVAL OLAGNIERES	C.C Pays Bièvre Liers	nov-08	déc-18	Concédant	100%	-1 136 490	1 136 364	6 483 874	5 352 975	1 136 364	68	3 126	0	0

Autres

947	ZONE NAB PRE N	Seyssins	août-04	août-24	Concédant	86%	-1 185 065	1 185 065	12 312 647	9 720 054	1 185 065	1 569 116	0	-161 587	0
1166	ZAC NEYRPIE	Saint Martin d'Hères	mai-08	mai-24	Concédant	97%	-13 913 895	13 913 894	54 731 521	42 609 170	10 245 738	5 598	1 506 821	3 385 969	3 668 156
1166-01	ZAC NEYRPIE GELIOT														
1166-02	ZAC NEYRPIE MONDIAL														
1215	ZA CHAMP PERROU	C.C Cœur de Chartreuse	mars-14	nov-24	Concédant	27%	-1 535 000	1 535 000	1 867 237	191 657	1 535 000	1 261 255	0	-1 120 676	0
											2 822 272	1 509 947	-1 301 482	263 156	

- Nom de la collectivité contractante
- Date signature de la convention par la SEM et le concédant
- Date d'expiration de la convention
- Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le bilan prévisionnel annexé à la convention servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- Participation du concédant inscrite dans le bilan prévisionnel annexé à la convention servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2023
- Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2023
- Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2023
- Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2023 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2023
- Participation H.T. globale du concédant inscrite dans le CRACL diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2023

Note sur l'opération 1166 Neyrpic : le solde de la participation à recevoir s'élève à 3 668 156 €. Ce montant a déjà fait l'objet d'un versement par la collectivité, pour autant il apparaît dans la colonne 13 car la remise des équipements publics n'a pas été totalement réalisée. La participation sera enregistrée en produit dans l'opération lors de la remise des équipement publics et la participation à recevoir sera soldée comptablement à cette occasion.

Note sur l'opération 591 ZAC de L'Olmet : la participation globale du concédant ayant servi de base est celle issue du CRACL au 31/12/2017.

4/ Autres informations

- Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 22 195 € au titre du contrôle légal des comptes.
- Effectif moyen du personnel : 1

Règles et méthodes comptables

Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte inflationniste généralisé n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 682			135 682
Immobilisations incorporelles	135 682			135 682
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 470			562 470
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250			162 250
- Emballages récupérables et divers	5 717			5 717
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	730 437			730 437
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 989 877	1 763 098	406 047	6 346 929
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20			20
Immobilisations financières	4 989 897	1 763 098	406 047	6 346 949
ACTIF IMMOBILISE	5 856 016	1 763 098	406 047	7 213 068

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	133 222	2 459		135 682
Immobilisations incorporelles	133 222	2 459		135 682
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 327	143		562 470
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250			162 250
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	724 577	143		724 720
ACTIF IMMOBILISE	857 800	2 603		860 402

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 100 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 816 140		2 816 140
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 440 049	7 440 049	
Autres	8 442 460	8 442 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 402 038	3 402 038	
Total	22 100 709	19 284 548	2 816 160
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus	66 444
Clients - factures à établir	7 609
FACTURES A ETABLIR	42 692
FOURNISSEURS AVOIR	401 609
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	24 964
Divers - produits à recevoir	6 000
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	124 283
Total	673 602

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 703 996,00 euros décomposé en 224 210 titres d'une valeur nominale de 7,60 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	307 278	144 970	194 342		257 906
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 118 143	1 506 820	1 115 017		1 509 946
Total	1 425 421	1 651 790	1 309 359		1 767 852
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 506 820	1 115 017		
Financières					
Exceptionnelles		144 970	194 342		

Autres provisions pour risques :

A la fin de chaque exercice et pour chaque opération d'aménagement concédée, il est procédé à une évaluation des coûts des droits à construire ou des terrains cédés depuis le début de l'opération. Conformément aux dispositions de l'avis CNC n°99-05 du 18 mars 1999, cette évaluation, effectuée à partir des comptes rendus financiers annuels (CRACL) est globale. Elle est réalisée en appliquant à l'ensemble des coûts prévisionnels cumulés de l'opération, un pourcentage calculé selon le rapport : montant des produits comptabilisés depuis le début de l'opération sur le montant des produits cumulés prévus par le CRACL. Les coûts correspondants aux cessions, ainsi évalués, sont rapprochés des coûts cumulés comptabilisés depuis le début de l'opération. Lorsque les coûts comptabilisés sont supérieurs ou égaux au résultat du calcul des coûts estimés, il n'y a pas lieu de régulariser. Dans le cas contraire, une provision globale par opération est dotée.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 869 768 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 185 163	2 185 163		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 032 248	2 032 248		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 956 227	5 956 227		
Dettes fiscales et sociales	1 262 683	1 262 683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 173 997	1 173 997		
Autres dettes (**)	14 261 902	14 261 902		
Produits constatés d'avance	7 997 547	7 997 547		
Total	34 869 768	34 869 768		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 631 368			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	2 688 986
FOURNISSEURS PENALITES	522
INTERETS COURUS A RECEVOIR	226 287
PERSONNEL CHARGES A PAYER	5 496
CONGES PAYES PROVIS.(REMUNER.	6 468
PARTICIPATION	221
Charges sociales sur congés à payer	2 587
ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER	2 362
Total	2 932 928

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participation à recevoir concédant	3 385 970		
Autres charges constatées d'avance	16 069		
Total	3 402 038		

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance exploitation : ils correspondent à la neutralisation du chiffre d'affaires sur le contrat de promotion immobilière Le Zento, conformément au principe de constatation du chiffre d'affaires à l'avancement.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Participation comptabilisée d'avance concédant	4 687 451		
Produits constatés d'avance exploitation	3 310 096		
Total	7 997 547		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	19 340 587
TOTAL	19 340 587

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Transfert de charges	46 776	
Rémunération s/ op propres	471 695	
Rémunération auto/concession	21 333	
Rémunération forfaitaire/concession	17 313	
Rémunération comm/concession interne ZA	111 895	
Transfert de charges d'expl	1 506 820	
Rem 3%/ concession		3 397
TOTAL	2 175 832	3 397

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Listes des filiales et participations

Liste des filiales et participations

	Capital	QP capital détenu	VC Brute des titres détenus	VC Nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés (hors intérêts courus de l'année en cours)	Dépréciation des comptes courants	Cautions et Avals donnés	Données au 31/12/2023	Chiffres d'Affaires Hors taxes du dernier exercice cbs	Résultat du dernier exercice cbs	Capitaux propres	Dividendes encaissés au titre du dernier exercice cbs
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE												
Filiales												
<i>Présumez de + 50%</i>												
SAS Energia Développement	6 000 000	51%	3 060 200	3 060 200	414 098		31/12/2023	665 800	137 200	5 928 992		
SAS Energia Réalisations	500 000	85%	425 000	425 000	350 200		31/12/2023	4 689 671	129 752	629 752		
SAS Energia Energies	50 000	51%	25 500	25 500	124 440		31/12/2023	-	47 907	2 093		
Participations												
<i>Présumez de 20% et 50%</i>												
SAS Océanier Développement	1 000	33%	330	320			31/12/2023	-	8 518	611		
SCCV Océanier Développement	1 000	10%	100	490	834 179		31/10/2022	-	89 515	272 866		
SCCV les Jardins de Prévert	1 000	40%	400	490	488 959		31/10/2022	-	1	899	351 934	
SCCV du Dauphiné	1 000	49%	490	490	488 959		31/12/2022	-	2 621	1 621		
SCCV Contempora	1 000	15%	150	150	227 857		31/12/2022	-	1	899		
SCCV Zeito	100 000	14%	14 000	14 000	284 439		31/12/2022	-	1			
B. RENSEIGNEMENT GLOBAL SUR LES AUTRES TITRES												
Filiales Françaises												
Participations Françaises (1)												
Participations étrangères												
Dont nouvelle participation 2023 :												
SCCV Contempora 25 585												

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



SPL ALEC

RCS Grenoble 882 826 704

14 avenue Benoît Frachon

38400 ST MARTIN D'HERES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

SPL ALEC

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SPL ALEC,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL ALEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Echirolles, le 31 mai 2024

Signé électroniquement le 31/05/2024 par
Justine Gairaud



BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	15 000	5 000	10 000	15 000	5 000	33.33
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	10 367	5 910	4 457	5 796	1 340	23.12
Autres immobilisations corporelles	187 092	41 732	145 360	42 337	103 024	243.34
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	200 540		200 540	264 009	63 470	24.04
Total II	412 998	52 642	360 357	327 142	33 214	10.15
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	3 579	3 079	86.03
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	487 899		487 899	828 565	340 666	41.12
Autres créances	131 501		131 501	247 744	116 244	46.92
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	482 047		482 047	196 505	285 542	145.31
Charges constatées d'avance (3)	76 381		76 381	28 022	48 359	172.58
Total III	1 178 328		1 178 328	1 304 415	126 087	9.67
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 591 326	52 642	1 538 684	1 631 557	92 873	5.69

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000		600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	12 252		11 868		384	3.24
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	91 300		91 300			
	Autres réserves						
Report à nouveau	141 481		134 189		7 292	5.43	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 721		7 676		14 045	182.97	
Subventions d'investissement	7 724				7 724		
Provisions réglementées							
Total I	874 478		845 033		29 445	3.48	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			2 730		2 730	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 575				1 575	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 535		293 791		34 744	11.83	
Dettes fiscales et sociales	81 524		126 352		44 828	35.48	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	16		168 515		168 498	99.99	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	252 556		195 136		57 420	29.43
	Total IV	664 206		786 524		122 318	15.55
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 538 684		1 631 557		92 873	5.69	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

664 206

786 524

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 720 735		2 720 735	2 210 118		510 616	23.10
Chiffre d'affaires NET	2 720 735		2 720 735	2 210 118		510 616	23.10
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			78 513	103 444		24 932	24.10
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 700		1 700	100.00
Autres produits			12	598		586	97.98
Total des Produits d'exploitation (I)			2 799 259	2 315 860		483 399	20.87
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 720 922	2 261 085		459 837	20.34
Impôts, taxes et versements assimilés			6 369	16 701		10 333	61.87
Salaires et traitements			9 600	13 013		3 413	26.22
Charges sociales			5 182	5 139		43	0.84
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 931	11 961		20 970	175.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			5	6		1	15.23
Total des Charges d'exploitation (II)			2 775 009	2 307 905		467 104	20.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			24 250	7 955		16 295	204.84
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		24 250		7 955	16 295	204.84
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 110			2 110	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 967			3 967	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		6 077			6 077	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 221		80	2 141	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		2 221		80	2 141	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 856		80	3 936	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		6 385		199	6 186	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		2 805 337		2 315 860	489 476	21.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 783 615		2 308 184	475 431	20.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		21 721		7 676	14 045	182.97

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	15 000		35 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 664		1 066
Installations générales agencements aménagements divers	27 306		93 536
Matériel de transport	7 902		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 971		41 973
TOTAL	67 844		136 574
Prêts, autres immobilisations financières	264 009		258 823
TOTAL	264 009		258 823
TOTAL GENERAL	346 853		430 397

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	35 000		15 000	15 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	364	0	10 367	10 367
Installations générales agencements aménagements divers	2 402	0	118 440	118 440
Matériel de transport			7 902	7 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 194	0	60 749	60 749
TOTAL	6 960	0	197 459	197 459
Prêts, autres immobilisations financières	322 292	0	200 540	200 540
TOTAL	322 292	0	200 540	200 540
TOTAL GENERAL	364 252	0	412 998	412 998

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 000		5 000	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 868	2 042		5 910	
Installations générales agencements aménagements divers	2 426	11 266		13 692	
Matériel de transport	2 556	1 581		4 137	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 861	13 042		23 903	
TOTAL	19 711	27 931		47 642	
TOTAL GENERAL	19 711	32 931		52 642	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 000				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 042				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 266				
Matériel de transport	1 581				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 042				
TOTAL	27 931				
TOTAL GENERAL	32 931				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	200 540	0	200 540
Autres créances clients	487 899	487 899	
Personnel et comptes rattachés	130	130	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 191	2 191	
Impôts sur les bénéfices	4 190	4 190	
Taxe sur la valeur ajoutée	80 209	80 209	
Divers état et autres collectivités publiques	44 622	44 622	
Débiteurs divers	159	159	
Charges constatées d'avance	76 381	76 381	
TOTAL	896 320	695 780	200 540

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 575	1 575		
Fournisseurs et comptes rattachés	328 535	328 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	517	517		
Taxe sur la valeur ajoutée	80 677	80 677		
Autres impôts taxes et assimilés	330	330		
Autres dettes	16	16		
Produits constatés d'avance	252 556	252 556		
TOTAL	664 206	664 206		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	500.0000	1 200			1 200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Brevet	Linéaire	3 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue selon la méthode de l'avancement. L'appréciation de l'avancement des prestations s'effectue selon le reporting technique des opérationnels en référence aux indicateurs prévus dans la note méthodologique et le cahier des charges de chaque marché.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	121 750
Autres créances	44 622
Total	166 372

Les 44 622€ du poste "autres créances" correspondent à des produits à recevoir qui concernent des subventions.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 651
Dettes fiscales et sociales	251
Total	253 901

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	76 381
Total	76 381
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	252 556
Total	252 556

Les produits constatés d'avance correspondent aux projets facturés qui n'ont pas encore été entièrement réalisés. Le calcul est basé sur une estimation des temps restant à passer sur chaque projet.

Subventions d'équipement

La société a bénéficié de subventions qui ont été rapportées au résultat au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise au résultat au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	845 033
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	845 033
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	845 033
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	21 721
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	7 724
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	874 478
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	29 445
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	29 445

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Il n'y a qu'une seule personne rémunérée directement dans la SPL ALEC. Il s'agit du mandat social de la directrice Mme Filhol.

La société bénéficie d'une mise à disposition du personnel par l'intermédiaire :

- Du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) : 63 salariés représentant 41,6 ETP (au 31/12/2023) suivant une convention de mise à disposition.
- De Grenoble-Alpes Métropole : 1 agent représentant 0,9 ETP

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REFACTURATIONS	2 110	7701
Total	2 110	
Charges exceptionnelles		
- REFACTURATIONS	2 110	6701
Total	2 110	

Les charges et produits exceptionnelles de refacturations (compte 6701 et 7701) correspondent à des dépenses communes qui sont payées par l'ALEC et refacturées à l'AGEDEN à l'euro l'euro.



EUREX-AUDIT

RHONE-ALPES

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
comptes de la CRCC
Dauphiné-Savoie

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
ISERE AMENAGEMENT**

**Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01**

524 119 641 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Sirenn° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr

SPL ISERE AMENAGEMENT

**Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée de la SPL ISERE AMENAGEMENT,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL ISERE AMENAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences du contexte géopolitique et économique.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 25 mars 2024

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Commissaire aux Comptes

Géraldine MADRIGAL

Inscrit près la Cour
d'Appel
Dauphiné-Savoie



ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	6 500	6 500		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 242 372	11 187 930	11 429 019
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	206 441		206 441	71 264
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations	32 159		32 159	32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	1 248 872	11 426 531	11 532 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	60 617 961		60 617 961	66 358 783
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	605 732		605 732	475 116
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 027 454	68 456	8 958 998	8 005 632
Autres créances	10 268 954		10 268 954	8 809 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 401 900		30 401 900	20 791 002
Charges constatées d'avance (3)	13 466 538		13 466 538	7 349 150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	124 388 540	68 456	124 320 084	111 788 751
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	137 063 943	1 317 328	135 746 615	123 321 194
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	69 339	68 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	807 522	782 944
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 677	25 871
Subventions d'investissement	559 426	591 945
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 218 878	3 158 719
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	873 092	1 354 079
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	873 092	1 354 079
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 128 083	25 854 163
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 854 118	7 116 288
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 705	52 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 022 948	7 792 609
Dettes fiscales et sociales	507 539	787 763
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 005 552	71 128 097
Produits constatés d'avance	5 973 700	6 076 770
TOTAL DETTES	131 654 645	118 808 395
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	135 746 615	123 321 194
(1) Dont à plus d'un an (a)	82 534 963	19 478 909
(1) Dont à moins d'un an (a)	48 956 977	99 276 781
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	172 007	10
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	15 631 879		15 631 879	17 423 887
Production vendue (services)	3 449 106		3 449 106	2 068 059
Chiffre d'affaires net	19 080 984		19 080 984	19 491 946
Production stockée			-5 683 251	7 812 339
Production immobilisée				3 200
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 912 258	4 719 664
Autres produits			1	4
Total produits d'exploitation (I)			17 309 993	32 027 153
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				70
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			14 628 083	27 833 039
Impôts, taxes et versements assimilés			78 271	-29 437
Salaires et traitements			66 583	451 985
Charges sociales			29 471	200 651
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			241 088	161 011
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			864 903	1 354 079
Autres charges			1 347 542	2 030 915
Total charges d'exploitation (II)			17 255 943	32 002 313
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			54 050	24 839
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			348 933	86 964
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			348 933	86 964
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			281 939	44 074
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			281 939	44 074
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			66 994	42 890
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			121 044	67 730

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		23 548
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		23 548
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-23 548
Participation des salariés aux résultats (IX)	-367	7 713
Impôts sur les bénéfices (X)	28 735	10 598
Total des produits (I+III+V+VII)	17 658 926	32 114 117
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 566 249	32 088 246
BENEFICE OU PERTE	92 677	25 871
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			11 187 930	11 187 930
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			206 441	206 441
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations	32 159			32 159
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE	32 159		11 394 371	11 426 531
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			60 617 961	60 617 961
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	553 986	51 682	605 732
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 478 040	3 213 114	4 267 844	8 958 998
Mandants		7 861 670		7 861 670
Autres créances	469 080	203 811	1 734 393	2 407 284
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 401 900			30 401 900
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 219		13 465 320	13 466 538
ACTIF CIRCULANT	32 350 304	11 832 581	80 137 199	124 320 084
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	10 161 185	26 601 155	11 259 954	48 022 294
TOTAL GENERAL	42 543 648	38 433 735	102 791 525	183 768 908,8

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	69 339			69 339
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	807 522			807 522
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 677			92 677
Subventions d'investissement			559 426	559 426
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 659 452		559 426	3 218 878
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			873 092	873 092
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			873 092	873 092
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	172 007	2 100 000	24 856 077	27 128 083
Emprunt & dettes fin. divers			62 853 577	62 853 577
Avances & acomptes reçus	1 455		161 250	162 705
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 095 607	3 150 023	1 777 317	6 022 948
Dettes fiscales & sociales	461 550		45 989	507 539
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		27 645 628		27 645 628
Autres Dettes	9 902	91 946	1 258 076	1 359 924
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	305 000		5 668 700	5 973 700
DETTES	2 045 522	32 987 597	96 620 985	131 654 104
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	37 838 674	5 446 139	4 738 022	48 022 835
TOTAL GENERAL	42 543 648	38 433 735	102 791 525	183 768 909

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Compte de résultat

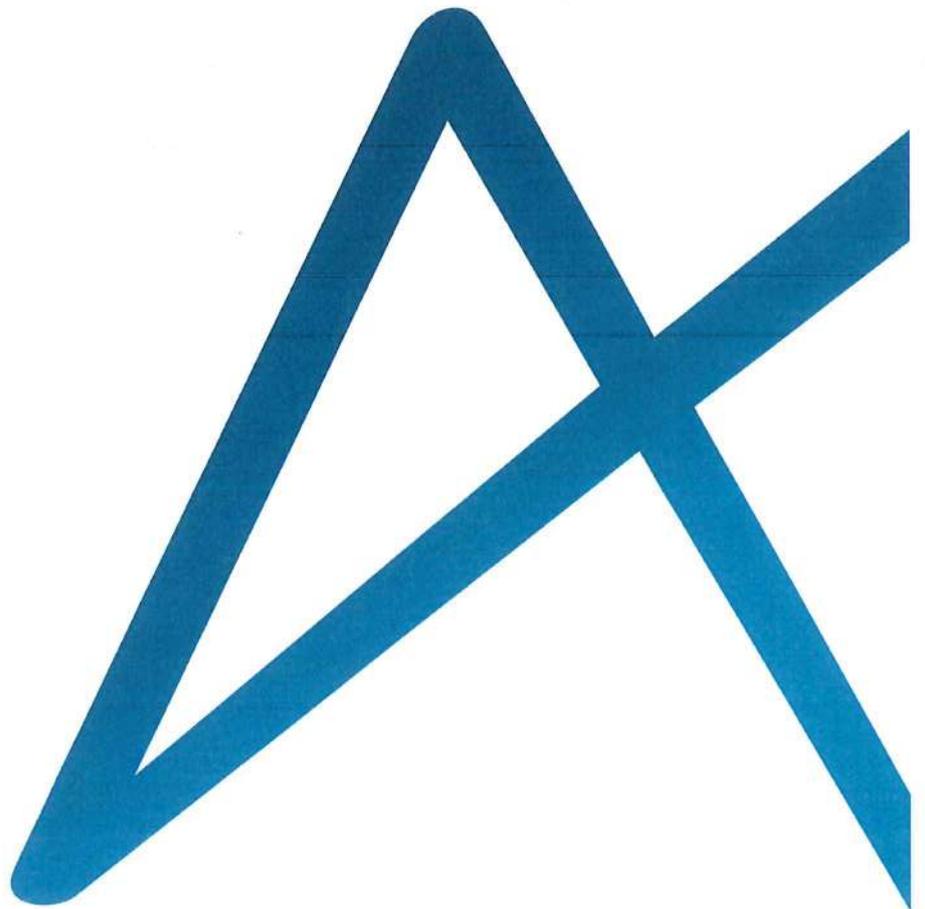
	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			15 631 879	15 631 879
Production vendues de services	2 942 571		506 534	3 449 106
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 942 571		16 138 413	19 080 984
Production stockée			-5 683 251	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss., provis., transf.charges	1 701 465		2 210 793	3 912 258
Autres produits	1			1
PRODUITS EXPLOITATION	4 644 038		12 665 955	17 309 993
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	4 584 902		10 043 181	14 628 083
Impôts, taxes & versements assimilés	3 642		74 629	78 271
Salaires & traitements	66 583			66 583
Charges sociales	29 471			29 471
Dotations amortissement s/immobilisations			241 088	241 088
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations provisions risques & charges			864 903	864 903
Autres charges	3		1 347 539	1 347 542
CHARGES EXPLOITATION	4 684 602		12 571 341	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION	-40 564		94 614	54 050
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	333 512		15 422	348 933
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	333 512		15 422	348 933
Dotations financières amortis.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	171 903		110 036	281 939
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	171 903		110 036	281 939
RESULTAT FINANCIER	161 609		-94 614	66 994
RESULTAT COURANT AVANT IS	121 044		0	121 044

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital				
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation et intéressement des salariés	-367			-367
Impôts sur les bénéfices	28 735			28 735
TOTAL PRODUITS	4 977 550		12 681 377	17 658 926
TOTAL CHARGES	4 884 873		12 681 377	17 566 249
RESULTAT NET	92 677			92 677

Annexe



Règles et méthodes comptables 2023

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2023

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2023 un montant de 1 701 K€.

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2022 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à l'expiration de l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12		
1053 ZAC SOUS LE PRE VF	Commune de VF	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	3 650 499	0	164 943	3 650 499	0	-164 943	485 309	CRAC base 31/12/2022
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023		Concédant	-659 966	659 966	8 722 399	8 333 440	6 624 011	0	271 007	-2 436	-2 435
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 000 000	28 000 000	21 181 136	5 344 767	0	11 650 367	0	4 186 002	28 000 000	CRAC base 31/12/2022
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone industrielle-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 754 000	58 754 000	30 673 739	2 070 991	6 198 276	26 187 476	0	-3 783 004	52 555 724	CRAC base 31/12/2022
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-1 514 414	1 514 414	12 728 738	6 148 059	23 628	5 303 019	0	704 907	1 490 786	CRAC base 31/12/2022
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2022	Concédant	-1 000 000	1 000 000	174 086	800 229	485 000	540 094	0	-84 461	515 000	CRAC base 31/12/2022
1143 Zac des Moutiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	14 252 512	5 554 218	0	7 177 990	0	1 520 304	10 670 000	CRAC base 31/12/2022
1144 CCT Beauraupaire Zac Cham	Communauté de communes du Territoire de Beauraupaire	20/07/2017	20/07/2029		Concédant	-2 517 358	2 517 358	300 389	1 233	100 000	298 800	0	-99 644	2 417 358
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 070 064	5 070 064	7 686 720	2 516 874	2 122 708	3 146 381	0	505 723	2 947 356	CRAC base 31/12/2022
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	0	0	728 464	0	0	728 198	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	313 180	0	0	313 180	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	451 003	0	333 000	451 003	0	-333 000	475 934	CRAC base 31/12/2022
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-1 000 000	1 000 000	35 169	0	0	137 312	0	0	1 000 000	CRAC base 31/12/2022
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	17 305 021	10 049 788	0	736 595	0	6 518 638	9 846 181	CRAC base 31/12/2022
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	289 847	101	0	289 746	0	0	0	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							120 059 678	40 819 689	10 089 950	60 610 682	271 007	8 988 086	110 401 213	

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)-(8)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)-(8)-(9)	
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 337	6 813 184	939 000	-	9 830	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	0	0	2 391 057	2 959 472	0	0	568 415	0	0	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crotes	20/07/2017	20/07/2025	Concédant	-26 846	26 846	5 610 936	5 599 741	0	0	15 651	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 202 084	42 854 788	2 554 312	7 299	602 088	-425 272	1 242 951	

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2022 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2022 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2023
- 8 Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2023
- 9 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2023
- 10 Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2023 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2023
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2023
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2022 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2023.

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions de travaux - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat provisionnel à l'annulation l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir
1023 ARTIS ECHIROULES	Grenoble Alpes Métropole	29/11/2011	29/11/2038	Concédant	0		0	0	0	0	0	-39 701	0
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	10/11/2012	28/02/2040	Concédant	0	0	0	0	0	0	0	205 275	0
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	30/11/2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : écart de reprise	0	0	0	0	0	0	0	2 397	0
1031 CLAUDIS S&H	SYMBH	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : écart de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	167 984	0

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte inflationniste généralisé n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2023

■ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 17 100 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500			6 500
Immobilisations incorporelles	6 500			6 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	71 264	135 177		206 441
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 501 566	135 177		12 636 743
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159			32 159
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159			32 159
ACTIF IMMOBILISE	12 540 225	135 177		12 675 403

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500			6 500
Immobilisations incorporelles	6 500			6 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 001 283	241 088		1 242 372
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 001 283	241 088		1 242 372
ACTIF IMMOBILISE	1 007 783	241 088		1 248 872

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 795 106 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	32 159		32 159
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 027 454	9 027 454	
Autres	10 268 954	10 268 954	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 466 538	13 466 538	
Total	32 795 106	32 762 946	32 159
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	35 189
AVOIR FOURNISSEURS	177 883
ORG. SOCIAUX- PRODUITS A RECEVOIR	6 163
ETAT- PRODUITS A RECEVOIR	1 019
DIVERS PRODUIT A RECEVOIR	341 692
Total	561 947

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/05/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	25 871
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	535 785
Affectations aux réserves	25 871
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	535 785

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	68 045	1 294	1 294		69 339
Réserves générales	782 944	24 577	24 577		807 522
Report à Nouveau	509 915				509 915
Résultat de l'exercice	25 871	-25 871	92 677	25 871	92 677
Subvention d'investissement	591 945		-32 519		559 426
Total Capitaux Propres	3 158 719		86 029	25 871	3 218 878

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 354 079	864 903	1 345 889		873 092
Total	1 354 079	864 903	1 345 889		873 092
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		864 903	1 345 889		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 491 940 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	172 007	172 007		
- à plus de 1 an à l'origine	26 956 077	7 270 251	9 756 566	9 929 260
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	62 854 118	4 981		62 849 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 022 948	6 022 948		
Dettes fiscales et sociales	507 539	507 539		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 005 552	29 005 552		
Produits constatés d'avance	5 973 700	5 973 700		
Total	131 491 940	48 956 977	9 756 566	72 778 397
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 430 194			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 590 440			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURE NON PARVENUES	641 861
FOURNISSEURS PENALITES	432
INTERETS COURUS A RECEVOIR	172 007
INTERETS COURUS	4 440
PERSONNEL- CHARGES A PAYER	5 496
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAYER	2 566
CHARGES A PAYER	300
Total	827 101

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participation à recevoir concédant	13 462 420		
Autres charges constatées d'avance	4 119		
Total	13 466 538		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Participation comptabilisée d'avance concédant	4 922 506		
Produits constatés d'avance exploitation	1 051 194		
Total	5 973 700		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Production vendue de biens	15 631 879
Production vendue de services	3 449 106
TOTAL	19 080 984

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	19 080 984
TOTAL	19 080 984

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79123000000 - REM AUTO CONCESSION	243 767	
79123100000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 406 808	
79124100000 - REM COMMERCIALE ZA	2 864	
79138000000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	864 903	
79610100000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 026	
	2 566 368	
Total	2 566 368	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2023 1 701 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	17 701 413
Autres engagements reçus	17 701 413
Total	17 701 413
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2023

en euros

Opération	Banque	réf contrat	réf client	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2023	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	48990/5117395	425484	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000			7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Épargne (20 %)	100%
1023 Artis Echiroilles	Crédit Agricole	957978	1936596	1 736 000	20 ans	01/03/2035	1 040 258	92 467	369 870	577 921	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	15013180	1290781	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 114 220	90 957	363 827	659 437	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif			6 000 000	7 ans	15/11/2026	3 624 431	1 199 945	2 424 486	0	Ville de Pont-de-Clair	80%
1152 ZAC COEUR DE VILLE	ARNEA			2 500 000	4 ans	30/10/2026	2 500 000	833 333	1 666 667	0	Ville de Briançon	40%
1050 CONCESSION DE TRAVAUX REBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif			2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 209 015	100 160	416 853	1 691 903	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE			700 000	3 ans	15/02/2025	700 000		700 000		Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENAGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE			3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	3 075 153	860 389	2 214 763		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE			2 000 000	5 ans	31/10/2023	2 000 000	400 000	1 600 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
1145 LES PAPERIES	CAISSE EPARGNE			1 593 000		29/09/2023	1 593 000	1 593 000				
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE			2 100 000		29/09/2023	2 100 000	2 100 000				
TOTAL				36 116 000			26 956 077	7 270 251	9 756 566	9 929 260		

05/12/2024

ANNEXE 1 - Plan de financement République CVCM T1 à Sassenage
Estimatif niveau Etudes Avant-Projet

Zonage CLECT :	1	Hiérarchie de voirie :	Desserte	Voies :			
----------------	---	------------------------	----------	---------	--	--	--

DEPENSES TRAVAUX	Coût Opération sur base estimation MOE AVP		Répartition	MOA METRO Accompagnement à l'urbanisme	MOA Ville Eclairage public + Espaces verts	Fonds de concours VILLE embellissement, enfouissement et création (100%)	TVA Fonds de concours portage METRO	COMMENTAIRES
	€ HT	€ TTC		€ TTC	€ TTC	€ HT	TVA	
OPERATION DE REAMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC								
Installation et préparation de chantier	14 300,00	17 160,00	Au prorata	13 118,82	4 041,18		0,00	
Aménagement de la rue (terrassement, bordures, matériaux de surface,...)	109 599,52	131 519,42	100% Métro	131 519,42			0,00	
Création d'espaces verts engazonnés (en limite avec la place)	13 700,00	16 440,00	100% Métro	16 440,00			0,00	
Plantation d'arbres d'alignement	10 000,00	12 000,00	100% Métro	12 000,00				
Reprise du mur + calade en galets de la venelle	65 650,00	78 780,00	MOA 100% Commune		78 000,00	650,00	130,00	
Mobilier urbain (barrières qualittatives,...)	0,00	0,00	MOA 100% Commune			0,00	0,00	
Plantations Espaces verts (arbustes, vivaces,...)	0,00	0,00	MOA 100% Commune		0,00			Economie possible si réalisation en régie communale
TOTAL TRAVAUX ESPACE PUBLIC	213 249,52	255 899,42		173 078,24	82 041,18	650,00	130,00	
Pourcentage Travaux voirie				67,64%	32,06%	0,25%	0,05%	
				100,00%				

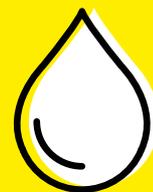
DEPENSES INGENIERIE ESPACE PUBLIC	Coût Opération sur base estimation MOE AVP		Répartition	MOA METRO Compétence voirie (y compris part REA)	MOA Ville Eclairage public + Espaces verts	Fonds de concours VILLE embellissement, enfouissement et création (100%)	TVA Fonds de concours portage METRO	COMMENTAIRES
	€ HT	€ TTC		€ TTC	€ TTC	€ HT	TVA	
CSPS	2 000,00	2 400,00	Au prorata	1 623,25	769,44	6,10	1,22	
Maîtrise d'œuvre	24 000,00	28 800,00	Au prorata	19 478,96	9 233,26	73,15	14,63	
Contrôle Technique des travaux du mur	5 000,00	6 000,00	MOA 100% Commune	-	6 000,00	-	3,05	
Diag amiante	1 000,00	1 200,00	Au prorata	811,62	384,72	3,05	1,22	
Sondages géotechniques du mur	3 000,00	3 600,00	MOA 100% Commune		3 600,00			
Topographie	-	-	Au prorata					
SOUS-TOTAL HONO	35 000,00	42 000,00		21 913,82	19 987,42	82,30	20,12	

DEPENSES TRAVAUX + INGENIERIE ESPACE PUBLIC	Coût Opération sur base estimation MOE AVP			MOA METRO Compétence voirie	MOA Ville Eclairage public + Espaces verts	Fonds de concours VILLE embellissement, enfouissement et création (100%)	TVA Fonds de concours portage METRO	COMMENTAIRES
	€ HT	€ TTC		€ TTC	€ TTC	€ HT	TVA	
TOTAL Coût d'opération	248 249,52	297 899,42	-	194 992,07 €	102 028,60 €	732,30 €	150,12 €	
Pourcentage / montant des dépenses de l'opération				65,46%	34,25%	0,25%	0,05%	
				65,46%	34,50%			

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2023

**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC**



Cartographie des activités du Département de l'eau

- Eau potable
- Assainissement
- Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Chartreuse

Immeuble le Président
La Tronche
ÉQUIPES MUTUALISÉES DPT EAU

Immeuble le Forum
Grenoble

Usine de traitement Aquapole
Fontanil-Cornillon

Accueil usager
St-Martin-d'Hères
Grenoble



Sommaire

- 03 Édito**
 - 04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois**
 - 05 Fiche d'identité du service**
 - 06 Faits marquants**
 - 07 Perspectives**
 - 08 L'année en photos**
 - 10 Les agent-e-s**
 - 11 Les agent-e-s du service public d'eau potable
 - 12 Informations sociales sur le personnel des régies
 - 13 Les instances de représentation du personnel
 - 14 Actualités du personnel
 - 15 La préservation des ressources**
 - 16 Le patrimoine naturel
 - 17 Bilan des activités quotidiennes de la préservation
 - 19 Projets conduits en 2023 pour la préservation
 - 20 La production d'eau**
 - 21 Le patrimoine technique de production
 - 22 Bilan des activités quotidiennes de la production
 - 24 Projets conduits en 2023 pour la production
 - 25 La distribution d'eau**
 - 26 Le patrimoine technique de la distribution
 - 27 Bilan des activités quotidiennes de la distribution
 - 29 Projets conduits pour la distribution
 - 30 L'état des réseaux : le rendement et les fuites
 - 32 La qualité du service à l'utilisateur**
 - 33 Les moyens pour la qualité du service à l'utilisateur
 - 34 Bilan des activités quotidiennes de la relation à l'utilisateur
 - 36 Projets conduits pour le service aux usagers
 - 37 Les investissements et travaux**
 - 38 Le programme de travaux d'eau potable
 - 39 Bilan des activités quotidiennes des travaux
 - 41 Les projets menés pour les travaux
 - 42 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau
 - 43 La gestion financière**
 - 44 Le prix de l'eau potable 2024...
 - 45 ...Et son utilité
 - 46 La santé financière du service d'eau potable
 - 48 Gouvernance et contrôle analogue**
 - 49 Présentation des instances
 - 50 Bilan des délibérations de l'année
 - 51 Projets conduits pour la gouvernance
 - 52 Le contrôle contractuel de la spl edga
 - 53 Défense extérieure contre l'incendie**
 - 54 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.
 - 55 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.
 - 57 Bilan financier de la défense extérieure contre l'incendie
 - 58 Annexes**
-

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE



1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

● Eau potable

● Assainissement

● Gestion territoriale de l'eau

● Pilotage et support mutualisés



salle des pompes de Rochefort

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice-présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d'eau potable,

Le service public d'eau potable de la Métropole poursuit son adaptation aux phénomènes de dérèglement climatique et de fragilisation de la biodiversité. La nécessité de préserver et de maîtriser ce bien commun précieux qu'est la ressource en eau sont dans nos priorités de travail. C'est dans cette optique que nous vous adressons cet éditorial, afin de vous informer des actions entreprises et des perspectives à venir.

Tout d'abord, la question de la reprise en régie des missions de production d'eau potable des grands champs captant confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) occupe une place centrale dans nos préoccupations. Face à la complexité de la gestion de l'eau, notamment avec les interférences entre

différentes entités, le conseil métropolitain a pris une décision importante en résiliant le contrat de gérance relatif à ces missions. Cette résiliation anticipée, motivée par l'intérêt général, permettra une meilleure coordination et une simplification des procédures administratives, favorisant ainsi une gestion plus directe des usines de production de Rochefort et Jouchy. Cette décision ne remet ainsi aucunement en question la qualité du travail des agents de la SPL EDGA ni de la Régie métropolitaine, toutes deux reconnues d'excellence.

Au contraire, nous voyons comme une chance cette opportunité d'unir des équipes techniques performantes. Une nouvelle organisation a été pensée pour renforcer les moyens de support technique aux métiers d'exploitation (ingénierie d'exploitation, qualité de l'eau, géomatique). Je souhaite la bienvenue au personnel d'Eaux de Grenoble Alpes qui a rejoint la Régie de l'eau potable et remercie le personnel de la Régie pour tout le travail de préparation de leur accueil.

La préservation de nos ressources en eau locales demeure une priorité absolue. Les études menées sur les zones de sauvegarde des ressources Drac et Romanche, classées d'intérêt stratégique régional, ont permis d'établir un diagnostic complet des risques pesant sur ces

sources. En 2024, nous proposerons un programme d'actions concertées visant à garantir la protection de ces ressources pour les générations présentes et futures.

Parallèlement, nous nous engageons dans une démarche de coopération décentralisée visant à répondre aux besoins essentiels d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'échelle internationale. À travers un appel à projets de solidarité internationale, nous avons sélectionné plusieurs initiatives qui contribueront à améliorer les conditions de vie de populations défavorisées. Ces projets, financés grâce à la contribution annuelle des budgets eau et assainissement, témoignent de notre volonté d'agir au-delà de nos frontières pour un accès équitable à l'eau potable.

La lecture de ce rapport vous donnera un bel aperçu du travail accompli par le personnel pour faire fonctionner ce service quotidien 24h/24 et 7j/7 et l'adapter toujours aux nouveaux enjeux environnementaux et sociaux. ”



Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable.

- En 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville.
- En 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

Construction d'un puits du Drac (archive)

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes

en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.

Données 2023



LES USAGERS

450 000

Habitants

24,4M m³/an

Consommation autorisée (hors export)

174 125

Abonnés



LE RÉSEAU

157

Réservoirs

85,7 %

Rendement global

6 450 U

Equipements de DECI publics et privés

57

Captages exploités

124

Points de captages

1 816 km

Linéaire (adduction et distribution)



LES MOYENS

247 ETP

Personnel des Régies eau et assainissement

143 ETP

Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

37,0 M€

Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement et Investissement - y compris contrat d'affermage relation usagers)

Faits marquants généraux

01

Préparation de la reprise en régie des missions de production

Dans un contexte de dérèglement climatique, de fragilisation de la biodiversité, de pandémies et de crises économiques, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux qu'il convient de préserver et maîtriser. Or la partition entre une exploitation confiée à EDGA et une maîtrise d'ouvrage assurée par GAM complexifie la gestion de l'eau.

Devant ce constat, par délibération du 07.04.23, le conseil métropolitain a décidé la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général, du contrat de gérance relatif aux missions de production et de fourniture d'eau potable des infrastructures Drac et Romanche. Cette fin de contrat implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre. Le personnel (52 salariés) est accueilli au sein de la Régie. Cette décision favorise les économies et réduit considérablement les interfaces entre la régie de l'eau et EDGA, simplifiant ainsi la charge de travail administrative du personnel. Un protocole de fin de contrat a été délibéré le 22.12.23.

02

Extension de l'allocation eau

La délibération du 7 avril 2023 a engagé des améliorations au dispositif d'accès social à l'eau :

- orienter systématiquement les abonnés en situation d'impayé vers l'association Soleni en charge des diagnostics
- Extension de l'attribution de l'allocation eau aux étudiants boursiers
- modification des modalités de calcul permettant d'étendre le dispositif à 17 700 foyers supplémentaires
- Création d'une aide financière auprès d'associations et CCAS gérant des foyers ou lieux occupés par des publics précaires. Ces organismes devront être conventionnés avec la Métropole au titre de la compétence habitat. Cette aide serait équivalente à 18m³ d'eau gratuite par personne.

03

Développement d'une coopération décentralisée

Par délibérations du 03.02.23 et du 12.07.23, un appel à projets de solidarité internationale visant la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement. La contribution annuelle des budgets eau et assainissement est de 240 K€, doublée par l'AERMC.

Les projets sélectionnés ont été analysés par un comité de pilotage composé du conseil d'exploitation, de représentants des services des régies et de l'AERMC.

Les projets retenus par délibération du 29.09.23 sont :

1/ TOGO Eau et Assainissement au Togo" porté par l'association Terre Citoyenne et Solidaire pour un montant de 124 656€.

2 / CAP VERT Adduction, raccordement en eau potable avec de l'énergie propre et abordable et assainissement pour le village de ACHADA LOURA porté par l'association IMPACT CV pour un montant de 274 578,40 €.

3 / SIERRA LEONE « Amélioration de l'accès à l'eau pour les familles du nord de la Sierra Leone par la maintenance préventive annuelle

des pompes, Districts de Port Loko et Tonkolili » porté par l'association Inter Aide pour un montant de 400 075 €.

4 / MADAGASCAR Etude pour le renforcement de la desserte en eau de la commune d'Ambohimangakely porté par l'association Hydraulique Sans Frontières pour un montant de 90 880€.

5 / SENEGAL "De l'eau pour 11 écoles du Boundou", porté par l'association Tétraktys pour un montant de 134 750€.

Perspectives

01

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau vers le Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) pour étudier des interconnexions, en secours, entre les réseaux d'alimentation en eau potable des deux collectivités.

Plusieurs rencontres techniques et politiques ont eu lieu et ont débouché en 2023, sur la prise de délibérations concordantes par les deux assemblées, actant le financement conjoint de travaux de réalisation d'une première interconnexion locale en rive droite, entre les réseaux de distribution des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV), afin de disposer d'un secours ponctuel, en cas de situation exceptionnelle.

Les études relatives à l'interconnexion locale ont été engagées et finalisées sur l'année 2023 pour des travaux prévus en réalisation en 2024.

03

Certifications Qualité Sécurité et Environnement

Avec l'intégration de plusieurs activités EDGA dans la Régie de l'eau potable, le Département de l'eau doit composer avec des démarches managériales hétérogènes : les régies eau et assainissement sont certifiées qualité, Aquapole est également certifiée environnement, les missions transférées d'EDGA ont la triple certification qualité, sécurité et environnement.

Afin d'harmoniser les méthodes de travail, la Direction a décidé d'engager tous ses services (hors GTE) dans une démarche unique de triple certification QSE, en affichant le souhait que l'ensemble du département de l'eau soit certifié QSE en décembre 2024.

02

Décisions sur l'avenir des missions de distribution confiées à Eaux de Grenoble Alpes

Après la reprise en régie directe des infrastructures de production d'eau Drac et Romanche, le conseil métropolitain du 7 avril 2023 a décidé d'étudier les modalités de la reprise des missions de distribution et d'accueil des abonnés confiées à EDGA. Après 3 ateliers de travail, le Conseil d'exploitation s'est positionné le 24.01.2024 unanimement en faveur d'une internalisation de ces missions au 31.12.2024.

Cet avis considère :

- La cohérence de gérer la chaîne complète d'alimentation en eau pour limiter les interfaces et maîtriser la qualité du service
- Aller vers une égalité de traitement entre les salariés œuvrant au même service public
- Optimiser l'organisation territoriale des métiers et des moyens
- Concrétiser les gains économiques dans le temps en sus des impacts fiscaux.

Cette reprise aura pour effet annexe de :

- Proposer une convention de prestation avec la CCLG afin de disposer d'un appui technique en attendant sa propre reprise en régie de l'exploitation
- De renouveler le contrat de DSP d'EDGA pour la facturation et le recouvrement pour une période 5 ans

04

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers

Afin de répondre aux problématiques qualitatives (sulfates) et quantitatives d'alimentation en eau des communes de Notre Dame et St Georges de Commiers, la Métropole réalise a engagé les travaux d'alimentation des 2 communes par le nouveau captage des Isles du Drac à Vif.

Les études ont été lancées à l'automne 2021 et les travaux engagés en novembre 2022.

Pour l'ensemble du projet, la pose d'environ 6 kms de conduites d'adduction et la création de 3 stations de pompage, 1 bache de reprise de 80 m3 et une nouvelle cuve de réservoir de 300 m3 sont nécessaires.

Le montant de l'opération s'élève à 5.6M€ HT de travaux dont 2.9 M€HT pour la sécurisation en eau potable et 2.7 M€ pour des travaux mutualisés de renouvellement des réseaux eau et assainissement.

L'année en photos



Avril-Mai

De très importants travaux du schéma directeur ont été conduits pour créer une chambre de vannes majeure, qui crée une nouvelle voie d'alimentation du réservoir des Marcellines.

Cet ouvrage a joué un rôle conditionnant la réalisation des travaux de refonte des chambres de Pont de Claix



Avril

Le service EIT s'organise sur le suivi du bon état des ballons anti-bélier. Des campagnes de maintenance et de renouvellement sont ainsi organisées, comme ici au puits des îles du Drac à Vif



Mai

Le diagnostic réalisé sur le captage Mulet à Vaulnaveys-le-Bas permet de déterminer les actions à engager pour assurer sa protection et optimiser son fonctionnement : travaux sur ouvrages, clôtures, communication auprès des entreprises de travaux forestiers...



Mai

Thomas SINTES a organisé un séminaire à la salle polyvalente de Vif pour renforcer notre démarche sécurité au travail dans nos équipes techniques, notamment sur la thématique de la signalisation routière. Avec la participation de David DALMASSO, accidenté du travail qui a témoigné des conséquences sur sa vie personnelle.



Septembre

Nouvelle rentrée pour les élèves de la filière d'apprentissage CAP de l'eau organisée à l'Institut des Métiers Techniques. Le programme, les formations, les visites de terrain, les équipements sont dispensés par des agents de la Régie de l'eau et les entreprises partenaires de la démarche.



Octobre

La rénovation de la Microcentrale du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau est achevée. Les nouvelles armoires électriques sont installées et les derniers raccordements effectués. Elle produit à nouveau de l'énergie électrique renouvelable qui génère des recettes complémentaires pour le budget de l'eau potable.



Novembre

Le traçage réalisé entre la source proche du parc de nuit du troupeau de moutons et le captage d'eau potable Fontfroide conclut à l'absence de lien hydrogéologique.

La présence du parc à cet endroit est compatible avec le maintien de la qualité de l'eau du captage.



Décembre

Les cumuls importants de précipitation le 30 novembre et 1 décembre 2023 couplés à une remontée de la limite pluie-neige à 2200 m le 30 novembre sur Belledonne ont provoqué à Domène une coulée boueuse qui a submergé la Scierie Sillat et passé à proximité des infrastructures d'eau potable de la Gorge.

Le 1er Décembre la commune a déclenché son PCS en fin de journée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de 39 communes. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Javaux

02



Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux.



← Solène (service enquête SPL EDGA)

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, la SPL EDGA emploie 143 personnes. Elles assurent les missions d'exploitation des champs captant et des réseaux d'eau de 11 communes, ainsi que la facturation, le recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains - dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	59	103	84	246
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.23	30	22	48	100
Stagiaires de la FP au 31.12.23	0	0	1	1
Agents de droit public CDI au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Détachés au 31.12.23	12	41	18	71
Agents de droit privé CDI au 31.12.23	10	36	15	61
Agents de droit privé CDD au 31.12.23	2	2	2	6
Apprenti au 31.12.23	5	2	0	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	0	1	1
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	1	9	59	69
Hommes	58	94	25	177
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	11	10	34
Âge : [30 - 40]	7	18	12	37
Âge : [40 - 50]	13	25	28	66
Âge : [50 - 60]	18	40	27	85
Âge : [60 - 70]	4	8	7	19
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	13	8	9	30
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	14	9	13	36
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	13,77%	9,32%	3,08%	8,42%
Effectif moyen à l'année	62	103	82	247
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	2	9	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	1	1
Taux de fréquence	20,07 %	54,37 %	15,18 %	32,75 %
Taux de gravité	0,56 %	2,83 %	0,33 %	1,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	52	77	60	189
Nombre total de jours de formation	270	222	175	667
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	94	139	5	238

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CST 16 mars 2023 (pour avis)	- Note temps de travail pour la régie eau - Retour et ajustement sur le temps de travail pour le pôle abonnés, régie eau
CST 11 mai 2023	Point d'info : Présentation sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
CST 9 novembre 2023	Point d'info sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CST 7 décembre 2023 (pour avis)	Réorganisation de la régie eau avec les transferts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2023, actualités propres aux régies :

- Organisation du département de l'eau
- Taux de rémunération des heures supplémentaires hors astreinte sur Aquapole
- Détail du calcul forfaitaire des salariés travaillant sur un cycle de 20 semaines à Aquapole
- Point sur courrier réponse du Ministère du travail du 1er mars 2021 relatif à la demande de dérogation à la durée journalière et maximale hebdomadaire de travail
- Point d'étape audit SPL EDGA
- Attribution budget activités sociales et culturelles
- Non concomitance CST et CSE dans les régies sans personnalité morale
- Nouveau règlement d'astreinte
- Membres désignés du CSE au FSSCT

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Préparation de l'accueil de 52 salariés de la SPL EDGA

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions d'accueil du personnel transféré.

En premier lieu, des entretiens individuels ont été conduits et chaque personne a fait l'objet d'un suivi administratif pour assurer sa continuité de carrière.

Dans le même temps, des groupes de travail entre les cadres régie et EDGA ont eu lieu pour définir l'impact organisationnel de ce rattachement dans l'organigramme des Régies.

Enfin, tous les services de gestion des moyens (RH, bâtiments, sécurité, informatique, véhicules...) ont travaillé à l'accueil du personnel.



↑ Les salariés de la SPL concernés par la reprise en régie des missions de production ont été invités à la journée de cohésion du département de l'eau de la Métropole

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 2

La préservation des ressources

LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :



← Puits du Drac

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varcès) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac)



← Puits de la Romanche

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe



← Captage Arthaud à Seyssins

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION



Champ captant du Drac

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une

enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages exploités par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy

et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP à l'horizon 2027/2028.

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement obtention DUP	Objectif Année obtention DUP
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESSAGE)	2	23%	2026
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	25%	2028
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)°	3	59%	2026
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22%	2026
MATHIEUX (SECHILLENNE)	1	3%	2027
JONIER (LE GUA)	1	45%	2026

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

LA PROCÉDURE DE DUP, FOCUS SUR LE DOSSIER DE SARCENAS

La commune de Sarceñas abrite 3 captages (Fontfroide, Ruisset, Croz) qui alimentent les communes de Sarceñas, Le Sappey-en-Chartreuse et Quaix-en-Chartreuse. Leur situation en milieu forestier isolé est protecteur ; pour autant, les activités existant sur leur aire d'alimentation, si elles sont mal maîtrisées, peuvent générer des dégradations de la qualité de l'eau.

Les engins utilisés pour l'exploitation forestière ou le damage des pistes de ski engendrent des risques de déversement accidentel d'hydrocarbure (essence, huile hydraulique) ou de turbidité en cas de circulation sur sol détrempé.

Le pastoralisme entraîne un risque de contamination bactériologique de l'eau, lié en particulier à la concentration des déjections animales autour des points de regroupement (abreuvoir, parc de nuit).

Dans le cadre de la procédure de DUP sur ces captages, la Métropole travaille avec ces acteurs du territoire pour adapter les pratiques et dimi-

nuer les risques de pollution.

En 2023, une analyse des pratiques pastorales et de leur impact sur la protection du captage d'eau potable Fontfroide a été réalisée, en lien avec le groupement pastoral de Chamechaude, la Fédération des Alpagnes de l'Isère et le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Une surveillance renforcée de la qualité de l'eau et un traçage hydrogéologique entre une source et le captage d'eau potable ont été réalisés.

Le partenariat mis en place avec la commune de Sarceñas et l'Office National des Forêts a permis d'intégrer des mesures de précaution aux chantiers d'exploitation forestières pour diminuer les risques de pollution.

En parallèle, le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé a été déposé auprès des services de l'Etat. L'avis proposant les périmètres de protection et leurs servitudes est attendu en 2024.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL IMPACT SUR NOS RESSOURCES EN EAU POTABLE ?

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient des effets importants du changement climatique sur les ressources en eau : augmentation des températures, variation de l'altitude de la limite pluie neige, diminution du manteau neigeux et une fonte nivale plus précoce (avril vers mi-mars), augmentation de l'évapotranspiration, une diminution des précipitations hivernales (-10%), augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes extrêmes... ; Ces effets sont cependant variables en intensité et en répartition géographique,

Afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les 2 principales ressources qui alimentent 85% des besoins de l'agglomération (captages du DRAC et de la ROMANCHE), la Métropole a lancé une étude pour évaluer les conséquences à moyen (2050) et long terme (2100) des différents scénarios d'évolution climatique ; les résultats de ce travail sont attendus en 2024.

Concernant les 47 autres captages constitués de sources, 26 bénéficient d'un suivi des débits en continu, les autres d'un suivi manuel régulier ; l'ensemble des données est bancarisé.

PROJETS CONDUITS EN 2023 POUR LA PRÉSERVATION

01

Traçage FONTFROIDE

L'estive située sur l'aire d'alimentation du captage Fontfroide à Sarcenas accueille tous les été un troupeau d'ovins. Les bêtes sont regroupées la nuit dans un parc situé à proximité d'une source, où elles vont s'abreuver. La Métropole a voulu préciser si les eaux s'infiltrant sur ce secteur, où les déjections des animaux sont concentrées, sont en lien avec le captage.

Un traçage a donc été réalisé en novembre 2023 ; les résultats montrent l'absence de relation hydrogéologique entre la source proche du parc de nuit et le captage d'eau potable.

La présence du parc de nuit du troupeau à cet endroit ne génère donc pas de risque de contamination de l'eau potable.



02

Etudes zones de sauvegarde sur les ressources DRAC et ROMANCHE

Les ressources DRAC et ROMANCHE sont classées d'intérêt stratégique régional dans le schéma d'aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE).

A ce titre elles doivent faire l'objet d'une protection renforcée associant tous les acteurs ; Un diagnostic complet de leur fonctionnement et de l'ensemble des risques qui pèsent sur ces ressources a été finalisé en 2023.

En 2024, un programme d'actions sera proposé aux acteurs du territoire pour s'assurer de la protection de ces ressources pour les usagers d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

03

Puits des Iles, instrumentation des piézomètres de contrôle

En 2017, pour la création du puits des Iles, l'hydrogéologue agréé avait prescrit la mise en place d'un suivi en continu sur des piézomètres de contrôle. À l'occasion des travaux réalisés par la réserve naturelle des Isles du DRAC, ce suivi a été mis en place dans les piézomètres pour suivre les niveaux de nappe, la conductimétrie.

Une bouée avec des capteurs a par ailleurs été installée à l'aval du chantier dans le Drac pour suivre d'éventuelles pollutions et permettre le cas échéant de mettre en place les mesures d'urgence (arrêt du puits, nettoyage pollution...)

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 3

La Production d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← Station de pompage Mails - St-Égrève

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 246 km de réseau d'adduction.



← Réservoir Jouchy

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 157 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← Analyseur de chlore

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 85% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement pérennes ou optionnels.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

	2019	2020	2021	2022	2023
Total Production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Évolution	-	+1,9%	+1,7%	+1,5%	+1,1%

LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Contrôle de qualité de l'eau sur site. Quand l'agent, Rafaël Farley, apprenti à la régie sourit, c'est conforme.

La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	2888	1774	1501	1491	1462	1210	1413
	Nb prélèvements conformes	2865	1758	1483	1480	1451	1201	1396
	Taux de conformité (%)	99,23%	99,14%	98,80%	99,26%	99,25%	99,26%	98,78%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	3082	1853	1566	352	597	198	612
	Nb prélèvements conformes	3077	1847	1556	348	593	196	585
	Taux de conformité (%)	99,84%	99,68%	99,36%	98,86%	99,33%	98,99%	95,6%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Un pic de turbidité important (valeur supérieure à 100 NTU) sur le captage de l'Arcelle qui alimente le haut service de la commune de Seyssinet Pariset a obligé le service à effectuer une restriction de consommation d'eau potable sur une durée de 24h le jeudi 2 novembre 2023.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution.

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens se sont également maintenus entre 2022 et 2023 et traduisent de très bons résultats. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Claix (1 NC sur 48 prélèvements), Grenoble (3 NC sur 227 prélèvements), Corenc (3 NC sur 19 prélèvements), Echirolles (1 NC sur 49 prélèvements), Jarrie (1 NC sur 9 prélèvements), Meylan (1 NC sur 38 prélèvements), Saint-Martin-Le-Vinoux (2 NC sur 18 prélèvements) et Vaulnaveys-Le-Bas (1 NC sur 14 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé. Leur faible nombre traduit un défaut relatif au domaine privé de l'utilisateur contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable.

Les non-conformités observées sur ces communes ont toutes fait l'objet de contre-analyses dès le lendemain, lesquelles ayant démontrées l'absence de contamination chronique de l'eau. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un réseau vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie.

Ces écarts sont pris en gestion sous 24h et font soit suite à un évènement météorologique exceptionnel soit font partie des marges d'erreurs possibles dans la qualité des prélèvements effectués.



Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne

NB : Suite aux évolutions réglementaires engagées depuis 2022 le seuil de limite réglementaire du chrome 6 Hexavalent est passé d'une valeur de 10 µg/l à 6 µg/l rendant les mesures de la qualité de l'eau potable non conformes avec une concentration moyenne de 6,5 µg/l. Cet élément trouve son origine dans la structure géologique naturelle du sol. Il ne présente pas de danger immédiat pour la santé notamment lorsque les valeurs sont extrêmement proches du seuil réglementaire.

Afin de répondre à cette non-conformité la régie de l'eau potable a augmenté la proportion des volumes des captages des eaux de Casserousse (taux chrome 6 Hexavalent faible) au détriment des sources de Saint-Martin d'Uriage (taux chrome 6 Hexavalent plus élevé).

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites. Cette année, il n'y a aucune interruption à déplorer.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	0	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

Première année intégrale de gestion du changement de ressource Dhuy à Drac pour les communes de Meylan, La Tronche et Corenc

Depuis le 31 septembre 2022 une partie des communes sous adduction Dhuy du secteur Meylan, la Tronche et Corenc ont été basculés sous l'alimentation Drac afin de répondre aux enjeux climatiques actuels. Les ouvrages auparavant alimentés par une eau traitée occultaient par la présence du chlore en permanence dans l'eau les possibles écarts liés à l'intégrité physique des ouvrages. L'eau du Drac exemptée de traitement permet à la Régie d'observer avec plus de précisions la réaction des réservoirs aux intempéries. L'année 2023 a donc permis de réaliser un retour d'expérience débouchant sur la définition d'un planning de surveillance sur 2024 permettant une meilleure anticipation des écarts et la définition de propositions d'améliorations optimisant la gestion de la qualité de l'eau distribuée pour 2025.



Infrastructures de pompage à Rochefort ↗

02

Coulée de boue de Domène

Une coulée de boue en amont du réservoir de la Gorge sur la commune de Domène a mis en péril les canalisations d'adduction le 1er décembre 2023.



Réservoir des Buclos Meylan ↗

03

Reprise en régie des infrastructures Drac et Romanche

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions de reprise de l'activité sans discontinuité de service.

En premier lieu ont été traitées les moyens d'accueil du personnel d'EDGA (développé dans le chapitre « les agents »).

En parallèle, de nombreux services du Département de l'eau et des services supports métropolitains ont été engagés dans ce transfert majeur : logiciels et infrastructure informatique, moyens financiers, transfert du matériel et des équipements, gestion immobilière, continuité des marchés publics, coordination avec le Grésivaudan etc.

Au 1er janvier 2024, aucun dysfonctionnement majeur n'a été déploré dans la continuité du service.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 4

La distribution d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← Remplacement d'une conduite percée

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 576 km de réseau de distribution.



← Ventouse

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← Compteur d'eau

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 174 840 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

Les interventions de la régie directe sur les canalisations et branchements sont en baisse, signe de l'amélioration des rendements de ses réseaux (voir page sur les rendements)

	Régie directe	EDGA	Total
Recherches de fuites 2021	221	167	388
Recherches de fuites 2022	510	135	645
Recherches de fuites 2023	532	127	659
Interventions sur canalisation 2021	98	45	51
Interventions sur canalisation 2022	101	39	140
Interventions sur canalisation 2023	99	23	122
Interventions sur branchements 2021	188	41	229
Interventions sur branchements 2022	307	48	355
Interventions sur branchements 2023	194	59	253

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau. Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée. Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable et la SPL EDGA planifient un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Le taux de contrôle des régulateurs n'est pas satisfaisant. Pour la partie EDGA (33/91), la priorité de travail a été dédiée à la recherche de fuite ; pour la partie Régie (168/276 (similaire

à 2022), le retard est concentré dans les secteurs NE et SE dont les équipes sont réduites par départs ou arrêts maladie.

Le taux de contrôle des ventouses est satisfaisant sur la partie régie (645/815), mais un retard est visible au secteur NE pour les mêmes raisons que précédemment. Pour EDGA, le contrôle préventif des ventouses a été relancé cette année (112/377).

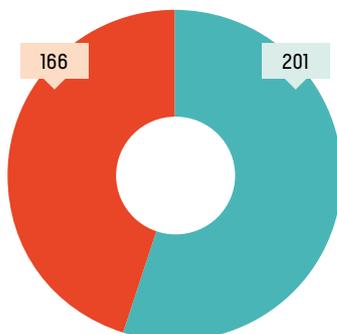
A compter de 2024, le rythme des contrôles annuels des régulateurs et des ventouses est ajusté sur le périmètre régie:

- Régulateurs : 1 fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage.

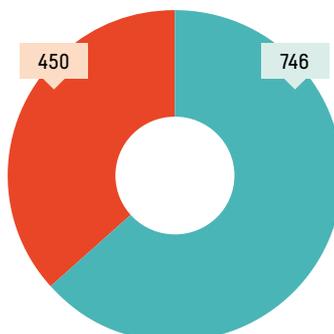
- Ventouses : 1 fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Pour rappel, le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire complet des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2023



Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2023



■ Réalisé ■ Non réalisé

LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget 2023 prévoyait 10 000 compteurs à renouveler (Régie d'exploitation et SPL EDGA).

	2020	2021	2022	2023
Compteurs remplacés	6 161	9 035	9 317	10 272



↑ Thibaut intervient sur un compteur

PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION



↑ Des élèves du CAP sur le chantier de sécurisation en eau potable de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers par le captage des Isles du Drac

01

Développement à l'IMT d'un cursus CAP Fontainier

Le partenariat engagé avec l'Institut des Métiers Techniques a été mis en place en 2021 avec l'objectif de proposer une filière de formation aux métiers du fontainier sur le territoire grenoblois. Ce partenariat est maintenu et se développe avec la consolidation des cours proposés visant à améliorer la qualité des enseignements offerts aux élèves en apprentissage.

Les entreprises partenaires (GAM, Converso, RTS, Christaud, etc...) forment des apprentis et/ou interviennent dans le programme d'enseignement (formations, visites...). Trois bancs d'essai ont été réalisés par les élèves eux-mêmes sous la direction de Jean-Marc MORELATO, formateur et agent de la Régie à la retraite, avec du matériel gracieusement offert par les entreprises Christaud, Bayard, Huot, Germi, Prominent, Paragel et Desmoules.

Les partenaires portent l'ambition de passer de classes de 6 à 12 élèves pour la session CAP en 2 ans, et d'ouvrir une section CAP en 1 an, permettant à toute personne de moins de 30 ans de se reconvertir vers nos métiers en intégrant directement une classe en 2e année de CAP.

02

Plan d'action sur la sécurité du personnel

La mise en place d'une culture de la sécurité au sein de nos équipes a nécessité l'adoption de nouvelles pratiques, notamment avec l'arrivée de notre nouveau technicien animateur sécurité, Thomas SINTES. Avec son expertise, une analyse de risque approfondie a été réalisée, permettant d'identifier les dangers potentiels dans chaque zone de travail, d'évaluer leur gravité et leur probabilité, et de prioriser les actions à entreprendre en conséquence. Cette démarche a conduit à la mise en place de sessions régulières de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque poste, ainsi qu'à la formation des employés aux procédures de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. Par la suite, des mesures préventives ont été déployées, telles que l'installation de garde-corps, de signalisations et d'équipements adaptés à chaque tâche. En résumé, un système de suivi des actions correctives et préventives a été instauré, guidant les efforts de l'organisation pour garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous ses employés.



↑ Thomas, animateur sécurité



L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

Les efforts de la Régie d'exploitation et de la SPL EDGA dans la lutte contre les fuites ont permis de réduire les volumes perdus dans les fuites de l'ordre de 1,5 millions de m³ par an depuis 2017, soit près d'un tiers du volume perdu initialement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Total exportation	5 628 637 m ³	6 040 183 m ³	6 468 793 m ³	6 969 983 m ³	7 295 866 m ³
Total importation	1 831 871 m ³	2 121 845 m ³	2 035 031 m ³	1 631 177 m ³	1 238 590 m ³
Total consommation (année civile)	25 733 356 m ³	25 128 374 m ³	25 293 570 m ³	24 753 802 m ³	24 436 236 m ³
Rendement global GAM	88,4 %	85,6%	86,1%	87%	85,7%
Seuil réglementaire GAM	74,8%	76%	76%	76,2%	76,0%
Volumes perdus dans les fuites	4 127 433 m ³	5 244 363 m ³	5 137 907 m ³	4 823 777 m ³	5 305 191 m ³
Indice linéaire de pertes (ilp)	6,5 m ³ /km/j	8,2 m ³ /km/j	8,9 m ³ /km/j	8,4 m ³ /km/j	9,2 m ³ /km/j

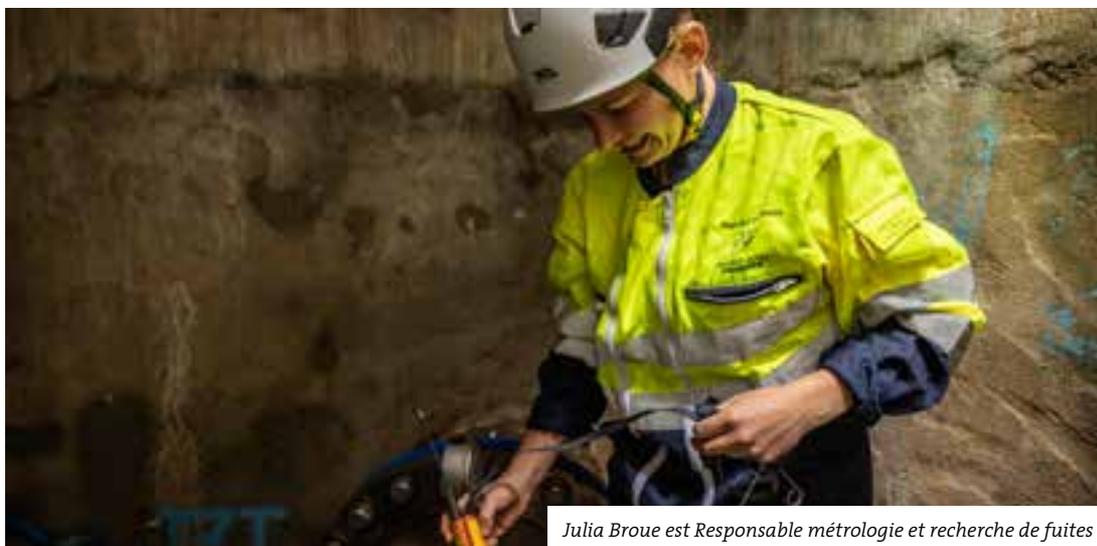
On observe un recul du rendement de l'agglomération, provoqué par plusieurs facteurs : une baisse de 2 points du rendement de Grenoble (par la réduction des volumes circulants) et une baisse de volumes consommés sur l'agglomération notamment dans les grandes villes.

Cette réduction de consommation est observée chez des gros consommateurs dont voici les plus gros effets :

- Meylan : - 81 000 m³ : Carrefour (-3000m³), centre théologique (-5400m³), Lycée du Grésivaudan (-2300m³)
- Saint Egrève : -50 000 m³ : CHAI (-26 000 m³)
- La Tronche : -50 000 m³ : CHU (-33 000 m³), Crous (-3 000m³)

Le service observe ainsi des signaux de certains gros consommateurs à réduire leur consommation d'eau, suite à la mise en place du tarif progressif et à l'inflation des coûts des matières premières après les années covid. Il est cependant trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'une tendance durable.

Le volume d'exportation poursuit son augmentation par rapport aux besoins des industriels de la CC du Grésivaudan.



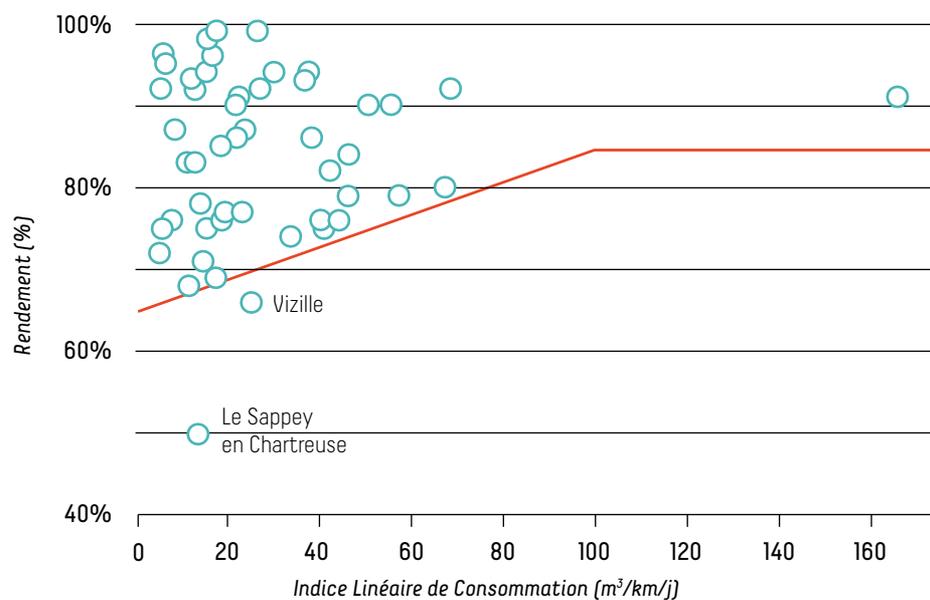
Julia Broue est Responsable métrologie et recherche de fuites

LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2023



Les communes sous le seuil réglementaire seront prioritaires pour la programmation de travaux de renouvellement (service travaux) et feront l'objet de campagnes de fuites accrues (service d'exploitation). Pour 2024, il s'agit des communes du Sappey en Chartreuse et Vizille.

Les réseaux de ces communes sont extrêmement vétustes, leur taux de renouvellement était quasi nul avant le transfert de compétence. Ils sont alimentés par des ressources abondantes, et n'ont donc pas été prioritaires dans la recherche de fuites lors des épisodes successifs de sécheresses. Plus d'informations sont disponibles en annexes.

La liste suivante répertorie l'historique des réseaux ayant été élevés et maintenus au-delà du seuil réglementaire :

- 2017 : Saint Barthélémy de Séchilienne.
- 2018 : Grenoble, Claix, Notre Dame de Mésage, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Sassenage
- 2019 : Notre Dame de Commiers, Sarcenas
- 2020 : Claix, Saint Pierre de Mésage
- 2021 : Noyarey, Saint Georges de Commiers, Saint Paul de Varces
- 2022 : le Sappey en Chartreuse (mais sous le seuil en 2023), Vaulnaveys le Haut, Seyssinet Pariset.
- 2023 : Le Gua, Le Pont de Claix, Domène, Brié et Angonnes, Séchilienne, Fontaine

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 5

La qualité du service à l'utilisateur

LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER



← Facture d'eau

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 4,34 €/m³ TTC.



← Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères.
- Un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement.
- Un standard d'astreinte (nuit et week-end).



← Chantier nocturne à Muriannette en 2022

03

Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation et la SPL EDGA sont organisées pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.



BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'abonnés	170 133	170 662	170 346	172 369	174 125

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 844 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 7 222 visiteurs ont été accueillis.

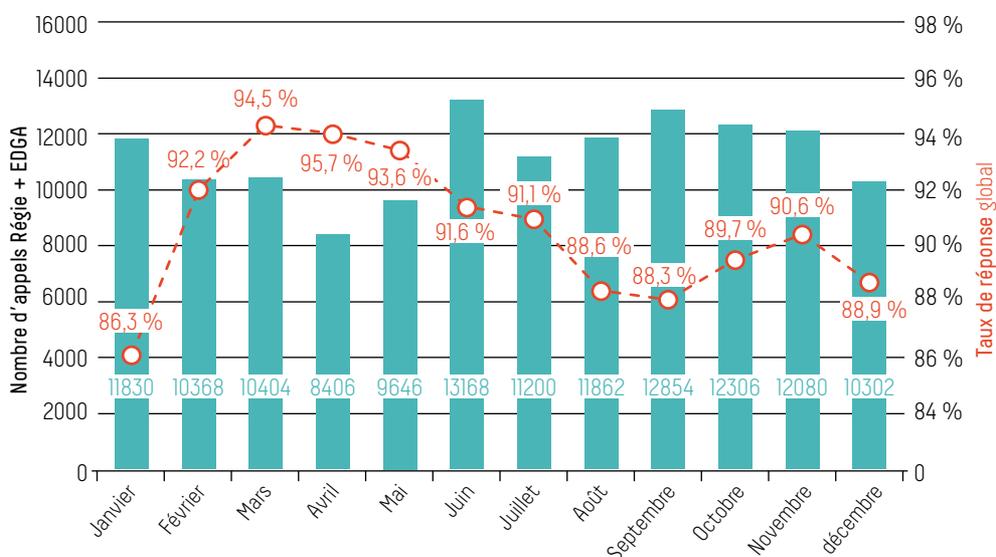
Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour la régie métropolitaine 134 426 appels.

- La Régie a reçu 40 536 appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture.
- 38 326 appels ont été pris en charge par le personnel de la Régie. Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 14 secondes.
- La SPL EDGA a reçu 93 890 appels téléphoniques dont 13 697 abandons rapides de l'appelant et 71 099 appels traités.
- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2023 est de 90.60 %.

Temps d'attente moyen : 1 min 40



LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 106	18,33
Courriers de réclamation	18	19

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant les interventions en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers liés à l'exploitation Régie						
Nombre de dossiers	14	13	6	7	7	7
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA						
Nombre de dossiers	17	9	17	16	9	9

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération 1DL210442 du 02 juillet 2021 a confirmé la poursuite de ce dispositif.

- Axe 1** : nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 12 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- Axe 2** : une allocation d'une moyenne de 35 € a été accordée à 19 783 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 703 309 € TTC répartie à part égale entre le budget assainissement (33%), le budget eau potable (33%) et le budget principal de GAM (33%)
- Axe 3** : Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 634,92 €. Le Département a accordé 323 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 44 208 €.
- Axe 4** : Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2023, il n'y a pas eu de versements.

PROJETS CONDUITS POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

Harmonisation des pratiques avec le service distribution

Grâce à une planification centralisée des interventions (Smartplanning) et une solution de mobilité (Smartmobility), depuis fin 2020 la prise en charge des demandes d'interventions des usagers est réalisée en mode dématérialisé. Cela nécessite une organisation de travail et des compétences entre les équipes administratives et techniques. Des process communs ont donc été mis en place.

- Individualisation des compteurs d'eau : équiper chaque logement neuf/ancien d'un compteur pris en charge par la Métropole
- Procédure d'ouverture et de fermeture des vannes à la demande de l'utilisateur dans le respect des délais



↑ Rosalie à l'accueil de Saint-Martin-d'Hères

02

Harmonisation des horaires d'ouverture au public- Ajustement des horaires

Afin d'harmoniser les horaires d'accueil des services (Malraux), il a été décidé d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

03

Demande de Raccordement Déploiement du canal « Publik »

Depuis septembre 2023, les demandes de raccordement AEP, Eu et/EP ne sont plus téléchargeables depuis le site de la métropole. Il s'agit d'un formulaire numérique à compléter directement sur le site de la métropole.

Les demandeurs doivent passer par une demande en ligne : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/demande-de-raccordement-aux-re-seaux-publics-eau-et-assainissement/>

Le formulaire papier a vocation est définitivement abandonné

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 6

les investissements et travaux

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX



← Travaux dans la chambre de vanne des Marcellines (Pont de Claix) en avril 2023 pour augmenter le débit de l'eau potable vers le Grésivaudan

Le renouvellement des réseaux

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11.8 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

Le réseau d'eau potable de la Métropole atteint plus de 1800 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie de l'eau vise de renouveler chaque année 1 % du réseau dans une optique de gestion patrimoniale.

Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.



← Vif-Chantier en cours pour raccorder les communes des Commiers aux ressources du Drac

La réorganisation hydraulique

L'organisation hydraulique actuelle a, en grande partie, été réalisée à l'après-guerre avec une approche principalement communale. Avec son approche intercommunale, la Métropole repense l'organisation de l'alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d'adaptations nécessaires. Ces évolutions sont regroupées dans le schéma directeur, outil stratégique d'analyses et de planification, pour la Métropole.



← Rénovation du réservoir de Jouchy

La réhabilitation d'ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d'eau potable, le patrimoine n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de coûteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été initiée en 2023 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau et assainissement dans l'année	78	69	67	74	70
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau potable dans l'année	53	48	44	54	45
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	39	19	23	28	26
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	78	78	78	78	78

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur eau potable à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages eau potable est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier assainissement, d'une part, et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...), d'autre part

LE BILAN DES TRAVAUX

		2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	5 187	1 062	2 467	1 626	3 589
	Taux sur l'année (%)	2,17%	0,44%	1,03%	0,68%	1,50%
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	16 726	8 049	9 926	12 764	12 783
	Taux sur l'année (%)	1,06%	0,51%	0,63%	0,81%	0,81%
Renouvellement total	Linéaire (m)	21 913	9 111	12 393	14 390	16 372
	Taux sur l'année (%)	1,21%	0,50%	0,68%	0,79%	0,90%
		2015-2019	2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023
Taux de renouvellement sur 5 ans	%	0,95%	0,92%	0,89%	0,82%	0,82%
		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'ouvrages renouvelés	nb	36	36	31	42	49
Nombre de branchements renouvelés	nb	700	508	403	572	620

La Métropole fixe un objectif de renouvellement de 1% du linéaire total. Cette année le service a été en mesure de réaliser 0,90%. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2020 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % (soit en moyenne 6,5 km de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années), ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. En 2019, sur la base de 2 911 observations, l'indicateur au plan national était évalué à 0,67 %, ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. Le rapport précise cependant que cette approche n'a cependant aucune signification à une échelle agglomérée (particulièrement à l'échelle « France entière ») dans la mesure où le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent (mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc.), elle doit donc être considérée avec précaution. De ce point de vue, la diversité des situations est extrême : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un tel taux n'est absolument pas inquiétant. Il l'est un peu plus si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

La programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole est restée affectée par le contexte de relance économique post-Covid 19 et contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine. En particulier, les impacts de hausse des prix de l'énergie, des matériaux et fourniture, les demandes indemnitaires des entreprises de travaux vis-à-vis de ces hausses de prix conjuguées à la reprise économique et une forte activité en travaux réseaux dans le Sud Isère, ont pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part. Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 24 novembre 2023 pour les protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement avec un pourcentage indemnisation accordée de 5,8% soit un total de 738.332 € HT pour 6 marchés.



↑ Agnès, Chargée de travaux

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

Constitution d'une Direction « Etudes et travaux »

Par délibération du 07 avril 2023, la Métropole a décidé d'intégrer en régie les activités d'études et des outils de gestion patrimoniales exercées par la SPL Eau de Grenoble-Alpes sur son territoire. Un travail a été engagé avec le personnel concerné par cette intégration au travers d'entretiens individuels et de groupes de travail mixtes GAM-EDGA. Les réflexions ont interrogé l'organisation du Département de l'Eau et en particulier le service Etudes, Planifications, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST). Le pôle Etudes et Prospectives de EDGA (8 salariés) représente des opportunités de synergies avec le service mutualisé Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST) des régies eau et assainissement. Le regroupement des missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de travaux représentera un total de 35 agents.

Les principaux enjeux recherchés consistent :

- à agréger au sein du service « ingénierie et travaux », les activités de programmation et de conduites d'opérations travaux eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales du service EPGPST avec les activités complémentaires de maîtrise d'œuvre pour le gros entretien et renouvellement et d'ingénierie d'exploitation du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA qui complètent, élargissent et renforcent la mise en œuvre des investissements sur les infrastructures eau et assainissement.
- à fusionner au sein du service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales », les activités géomatique, modélisation, accompagnement foncier, modélisation et gestion patrimoniale de l'unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement » du service EPGPST avec les activités complémentaires de topographie et celles similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.

02

Elaboration d'un guide méthodologique et cahier de prescriptions récolement pour l'acquisition des données de travaux et leur restitution

L'unité SIG eau et assainissement de la Métropole a établi un document visant à informer et rappeler à toute entreprise titulaire d'un marché de travaux impactant des patrimoines d'eau, d'incendie et/ou d'assainissement et à tout Maître d'Œuvre chargé du contrôle de l'exécution pleine et entière parfaitement achevée desdits travaux, les éléments à collecter à l'avancement du chantier, conformément aux règles de l'art et aux attendus de la régie eau potable aux fins de l'élaboration et consolidation du récolement final et du Dossier de Récolement des Ouvrages Exécutés (DROE). Le document pose les prescriptions quant au levé topographique surfacique et souterrain des ouvrages exécutés en vue de leur récolement, à la collecte (relevé) des données descriptives exhaustives des ouvrages exécutés, au traitement de ces levés et données de relevé aux fins de l'élaboration du DROE, § à la constitution du DROE aux formats et structures requises. Ce Cahier de Prescriptions est le reflet des attendus des régies eau et assainissement d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- La gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux,
- La sécurisation et les interconnexions entre ressources,
- La réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages,
- Et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2023, année de poursuite des opérations majeures du schéma directeur...

2023 a été une année où se sont poursuivies les opérations majeures de sécurisation / interconnexions entre secteurs de la Métropole entamées en 2022 ; elles se poursuivront encore sur l'exercice 2024 :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord - Ouest (études et travaux),
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) (études et travaux).
- Sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines) (études),

D'autres opérations de réorganisation hydraulique et d'optimisation des patrimoines existants ont aussi été réalisées :

- Réorganisation hydraulique pour abandon du réservoir des Fées par renforcement des canalisations rues du Maupas et rue du 19 mars 1962 (travaux phases 1 et 2 réalisés) et avenue de St Jean (RD1532) (phase 3 en étude) sur la commune de Noyarey,
- Restructuration et renouvellement de canalisation de distribution associée, chemin du Ry, permettant ainsi l'Abandon des 2 Réservoirs vétustes des Terrasses et du Guirimand (St Martin Le Vinoux).

... mais aussi, une année record du point de vue de la réalisation de travaux d'eau potable.

De très nombreux travaux de renouvellement patrimonial de réseaux ont été réalisés (aboutissant à un taux de renouvellement du patrimoine de 0,90 % en hausse de +14% par rapport à 2022) mais aussi de travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers concernant principalement les travaux en relation avec des travaux d'aménagement de l'espace public. Ils ont été mobilisés pour la poursuite de 3 opérations d'ampleur (déviation des réseaux d'eau dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur du Rondeau, travaux sur la route de la Chartreuse à la Tronche, travaux de renouvellement dans le cadre des travaux de la ZI-ZA des Vouillands sur Fontaine).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 7

La gestion financière



LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2024...

.....
Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement »..



PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE L'EAU POTABLE

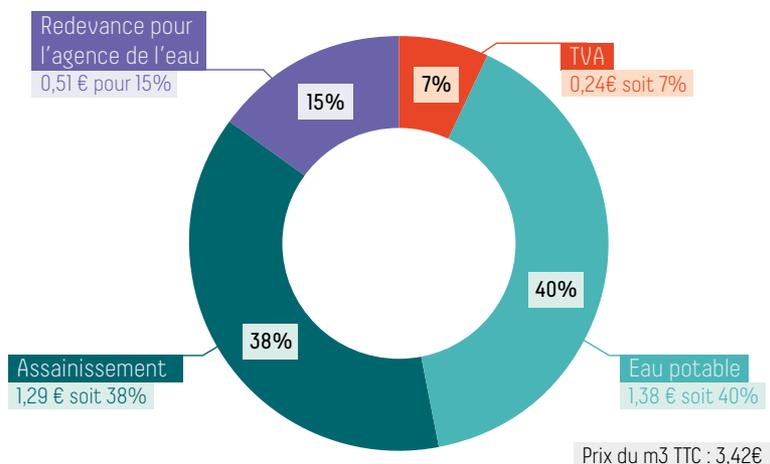
- Un tarif de l'eau potable (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Trois redevances fléchées vers l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer les aménagements du territoire préservant la ressource en eau
- Une TVA.

Les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

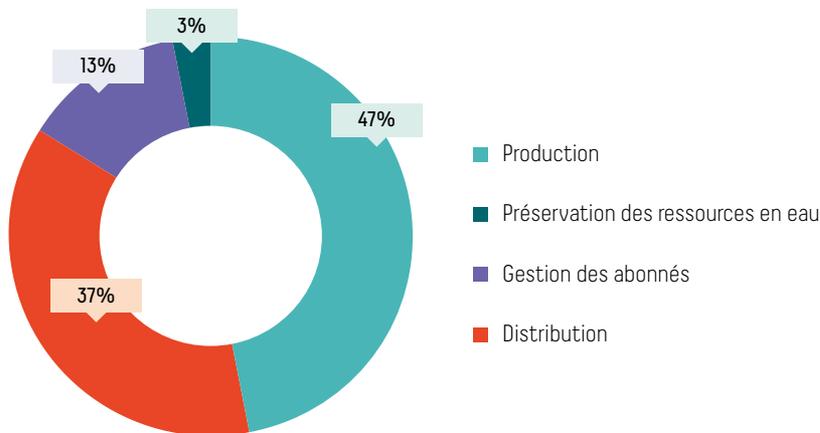
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,07 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2023 – données 2021).

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2024



...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement, contrat de DSP facturation compris.



FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, le contrat de gérance des champs captant avec EDGA, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, le contrat de gérance des réseaux confiés à EDGA, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

* inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Recettes d'exploitation	35,80	36,54	37,35
Dépenses d'exploitation	20,04	22,69	20,65
Épargne de gestion	15,76	13,86	16,69
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-2,03	-1,94	-1,39
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	13,73	11,92	15,30
Remboursement du capital de la dette	4,35	4,08	4,07
Épargne nette	9,38	7,84	11,23

L'épargne nette 2023 s'élève à 11,23 M€, en hausse de 1,85 M€ par rapport à 2022.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 15,34 M€ présentent une réalisation des travaux à hauteur de 90 % par rapport au budget prévisionnel 2023. Les subventions s'élèvent à 1,2 M€ en augmentation de 1 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation comprend d'une part le reversement de la CCLG au titre des travaux d'optimisation pour la fourniture d'eau et d'autre part les subventions AERMC pour les opérations sur la distribution d'eau du Sappey-en-Chartreuse et de Saint Paul de Varces ». Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Dépenses d'équipement	13,3	17,0	15,3
Financement investissement	9,6	8,4	12,5
Épargne nette	9,4	7,8	11,2
Subventions	0,2	0,6	1,2
Cessions	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Emprunt	0,0	43,0	2,0

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 42,9 M€ au 31 décembre 2023 contre 45 M€ au 31 décembre 2022, soit un désendettement de 2,1 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	CA 2023	Évolution
Encours brut Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,3	0,2	-0,1
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1 ^{er} janvier 2015.	-0,2	-0,1	-0,1
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,1	-0,1	0,0
Total encours dette récupérable.	-0,3	-0,2	-0,1
Total encours net Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

L'encours de dette est de 42,9 M€ au 31 décembre 2023. L'épargne brute 2023 s'élève à 15,3 M€. La durée d'extinction de la dette est de 2,8 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	61,5 M€	59,3 M€	54,6 M€	49,3 M€	45,0 M€	42,9 M€
Epargne brute	9,92 M€	13,24	14,68	15,19 M€	13,73 M€	15,3 M€
Durée d'extinction de la dette	6,2 ans	4,6 ans	3,7 ans	3,2 ans	3,2 années	2,8 années

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés se stabilise grâce à l'accompagnement de proximité des agents d'accueil (valorisation des échéanciers de paiement) et possiblement par la démarche d'allocation sociale de l'eau.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayé net	2,21	1,65	1,4	1,5	1,6
Taux d'impayé brut	3,05	3,02	2,5	2,7	2,7

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE



PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2023.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 FEVRIER 2023	
1DL220832	Convention de fourniture d'eau par Grenoble-Alpes Métropole à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1
1DL220938	Construction d'un nouveau réservoir eau potable à Saint Egrève: autorisation préalable de défrichement d'une parcelle sur le secteur de Bellevue
1DL220990	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023	
1DL230093	Convention de fourniture d'eau en secours a la communauté d'agglomération du pays voironnais
1DL230094	Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
1DL230092	Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de l'adduction d'eau potable sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole pour permettre la fourniture d'un débit maximal de 29 000 m3/j à la communauté de communes du Grésivaudan : avenant n°1.
1DL230144	Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
1DL221019	Evolutions du dispositif d'accès social à l'eau de Grenoble-Alpes Métropole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2023	
1DL230371	Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole
1DL230434	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : modification du règlement de l'appel à projets et prolongation du délai de dépôt des dossiers.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2023	
1DL230586	Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
1DL230587	Proposition de contribution financière du budget annexe eau potable à la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 DECEMBRE 2023	
1DL230880	Avenant n°4 au contrat de gérance relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable 2018-895
1DL230903	Convention de prestation de service avec la communauté de communes Le Grésivaudan pour la fourniture d'eau potable et l'exploitation d'ouvrages
1DL230878	Protocole de fin anticipée du contrat conclu avec la SPL EDGA relatif aux missions associées à la production de l'eau potable
1DL230871	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024

PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

Début des travaux sur le Pont-Barrage de Noyarey pour entre autre fournir au Pays voironnais de l'eau en secours →



01

Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) afin d'étudier la possibilité de lui fournir de l'eau en secours. Son objectif est de répondre à une éventuelle augmentation de ses besoins en eau et de pallier à des étiages de plus en plus sévères sur ses ressources en eau issues de la Chartreuse.

Les ressources métropolitaines Drac et Romanche, largement excédentaires et d'excellente qualité, peuvent être partagées avec les territoires voisins.

Une interconnexion principale serait envisageable à partir de l'extrémité de la branche d'adduction Nord-ouest (alimentant Noyarey et Veurey-Voroize). Elle nécessiterait la pose sur le territoire métropolitain d'environ 600 mètres linéaires de canalisation en diamètre 500, en rive gauche de l'Isère, pour transiter 10 000 m³/jour vers la CAPV.

Une interconnexion secondaire en rive droite entre les réseaux des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV) pourrait également constituer un secours local en situation exceptionnelle. Cela impliquerait également la pose de 600 ml de canalisation en diamètre 200/250 sur le territoire GAM.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 460 000 € HT ont été arrêtés de manière concertée et ont fait l'objet d'une convention par délibération du 07 avril 2023.

02

Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale

Une partie des activités d'exploitation dont GAM est autorité organisatrice est réalisée par contrat avec la SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA). Cependant, l'objectif initial de faire porter les frais de structures d'EDGA sur une assise territoriale plus large que la Métropole n'a pas été atteint au regard de l'intérêt très limité des territoires voisins pour les prestations d'EDGA.

Suite à la délibération cadre 2020-2026 du 6 juillet 2021 indiquant que « le nouveau mandat pourrait concrétiser la métropolisation complète de la gestion de l'eau par un opérateur unique plus efficace et plus économe », GAM a lancé en 2022 une étude pour instruire les orientations de la délibération cadre. Si l'étude rappelle la qualité du travail fourni par les équipes d'EDGA, elle conclue que les gains économiques et d'efficacité convergent pour privilégier un scénario de « reprise intégrale en régie ».

Validée par délibération du 07 avril 2023, cette orientation a impliqué un travail important des services du département de l'eau et des services supports métropolitains pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 52 salariés transférés et assurer la continuité d'exploitation des ouvrages et du matériel.

Cette démarche a été surveillée par les différentes instances des deux organismes : conseils d'administration, conseils métropolitains, Comités Social et Economique, Conseil d'Exploitation... cette proposition constitue un effort de solidarité envers les abonnés de l'eau et de l'assainissement.



↖ Journée de cohésion 2023 avec le personnel de la SPL intégrant la régie en 2024

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LES CONTRATS

Contrat de gérance	Installations de production et d'adduction des champs captant du Drac et de la Romanche
Contrat de gérance	Exploitation des réseaux de Champ-sur-Drac, Claix, Grenoble, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize
Contrat d'affermage	Facturation, recouvrement et gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

LES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Au travers des contrats de gérance, EDGA a pour objectif de performance de maintenir un rendement des réseaux de distribution au-delà du seuil réglementaire.

Les rendements sont disponibles en annexe. Tous les rendements des réseaux confiés à EDGA dépassent le seuil réglementaire.

LE COÛT DES CONTRATS

	2021	2022	2023
Gérance Production	5 495 278 € HT	5 555 956 € HT	6 088 356 € HT
Gérance Distribution	2 896 626 € HT	3 289 064 € HT	3 003 132 € HT

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant

d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission se réunira en XXXX 2024 pour étudier l'exercice 2023 des contrats de la SPL EDGA.

FAITS MARQUANTS DES CONTRATS DE LA SPL EDGA

Gérance production	Gérance distribution
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de crise de l'obstruction de la prise d'eau de la barrière hydraulique de Rochefort - Accompagnement des travaux de renforcement du réseau d'adduction pour les besoins des industriels de Crolles et Bernin : Réalisation d'une dizaine d'arrêt d'eau sur le réseau stratégique, en temps limité et horaire de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des travaux sur réseau adduction au niveau de l'échangeur du rond-eau - Remplacement d'une dizaine de vannes dans le centre-ville de Grenoble pendant la période estivale du 15 juillet au 15 août pour tenir compte des demandes du service voirie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie



LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ Poteau incendie, Rafael et Alexis

01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.



↑ Plaque de bouche incendie

02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais sans poteau installé. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← Bâche incendie

03

Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m³. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

PARC EN GESTION Au 01/03/2024	PRIVÉ	PRIVÉ SOUS CONVENTION	PUBLIC	TOTAL
Poteaux incendie	1833	63	4340	6236
Bouche Incendie	11		116	127
Réserve artificielle (bâches/ citernes et réservoirs)	33		26	59
Point d'eau naturel ou artificiel	10		10	20
Puisard	3		4	7
Total	1891	63	4496	6450

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

RENOUVELLEMENT D'HYDRANTS

Sur un parc de 4 500 poteaux incendie publics, les besoins de renouvellement sont justifiés par le vieillissement des équipements, les accidents, l'évolution urbanistique et les non conformités des anciens modèles.

En 2023, l'unité DECI a remplacé 39 poteaux (en plus des poteaux remplacés ou créés lors des opérations de travaux sur réseaux d'eau potable), créer 3 et en a supprimé 8.

LIMITER AU MAXIMUM L'INDISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsque le contrôle est appliqué sur un poteau privé, la Métropole averti le propriétaire de sa responsabilité de réaliser une mise en conformité du poteau incendie. L'état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l'objet

d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « restreint », « indisponible ». Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI.

Le SDIS a procédé en 2022 à une modernisation de son logiciel de gestion des hydrants : REMOCRA, permettant désormais de réaliser des inventaires fiables du parc ainsi que son niveau de disponibilité.

Statut	PEI publics au 19.03.2024	PEI privés au 19.03.2024
DISPONIBLES	4338	1767
INDISPONIBLES	59	90
NON CONFORMES	99	33

CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Lorsque le domaine public peut être défendu par un PEI sis sur le domaine privé, GAM propose aux propriétaires une convention de partenariat pour le contrôle et/ou la maintenance du PEI.

À ce jour, 63 conventions de mise à disposition d'un hydrant privé existent.

Le nombre de conventions nouvelles à signer est beaucoup moins important que dans les années précédentes pour

deux raisons principales : la plupart des conventions nécessaires a déjà été adoptée dans les années précédentes ; et la mise en conformité des réseaux d'eau potable alimentant les hydrants publics est en amélioration permanente, ce qui réduit la quantité de convention nécessaire avec le privé.

DÉMATÉRIALISATION DES DÉCLARATIONS D'INDISPONIBILITÉ DES PEI

A partir de juin 2023, les déclarations d'indisponibilité de PEI ne se font plus par une fiche papier, mais par une déclaration en ligne sur le portail Remocra du SDIS 38. Cette démarche a nécessité la formation des responsables de secteur et des chefs d'équipes de la régie de l'eau potable durant le 1er semestre 2023, en collaboration avec le SDIS 38 et la cellule DECI.



LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), la baisse du niveau de dépense s'explique par la mutation d'un agent et le délai de la prise de poste du nouvel agent.

FONCTIONNEMENT					
Nature	CA 2022	BP 2023	Total Budgétaire 2023	CA 2023	% Réalisation 2023
TOTAL DES DEPENSES en €	115 862	168 000	168 000	87 002	51,79%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €	CA 2022	BP 2023	Total 2023 (BP+DM+VC)	CA 2023	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	112 521	100 000	45 000	11 398	25,3%
Mise en conformité des PEI	121 805	220 000	340 000	311 153	91,5%
Renouvellement des hydrants	158 003	225 000	160 000	145 104	90,7%
Défense Extérieure Contre l'Incendie	2 145	4 300	4 300	0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES	394 474	549 300	549 300	467 655	85%

Globalement, les dépenses d'investissement en matière de DECI concernent le remplacement de poteaux incendie hors service, l'ajout de points d'eau et d'incendie (PEI) conformément aux normes et l'installations de nouvelles bâches et d'aménagement en milieu naturel.

Le niveau de consommation des crédits 2023 (468 K€) est supérieur à l'année 2022 (394 K€) du fait de la hausse globale des tarifs du fait des révisions d'index sur la main-d'œuvre, les fournitures et les coûts des travaux publics.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PARTIE 10

Annexes

ANNEXES

Sommaire

60 Annexes générales

60 Indicateurs réglementaires du RPQS

62 Annexes production

62 Conformité du contrôle réglementaire

63 Résultat des autocontrôles

64 Consommation électrique des champs captant

65 Annexes de distribution

65 Rendements communaux

66 Explications sur les variations importantes de rendement

67 Pyramide des âges des compteurs

68 Annexes investissements

68 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

71 Annexes usagers

71 Moyens de facturation

72 Grille tarifaire unique 2024

73 Factures type

75 Annexe gestion financière

75 Bilan des marchés publics

77 Balance économique

78 Annexe gouvernance

78 ODJ des conseils d'exploitation

79 ODJ des comités des usagers

80 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2020	2021	2022	2023
P108.3	Avancement protection de la ressource	60%	60%	60%	60%
P101.1	Taux de conformité bactériologique	99,3%	99,3%	99,3%	98,8%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique	98,9%	99,3%	99,0%	95,6%

Le réseau de distribution		2020	2021	2022	2023
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5	86,1	87,0	85,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	9,1	9,8	9,8	9,8
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/j)	8,2	9,1	8,4	9,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0.92%	0.89%	0.82%	0.81%

La qualité de service aux abonnés		2020	2021	2022	2023
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	445 059	446 612	448 457	449 488
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,23	0,38	0,06	0,10
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,47	0,98	1,17	1,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2j	2j	2j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%	100%	100%

Les aspects économiques et financiers		2020	2021	2022	2023
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,7	3,2	3,2	2,8
D102.0	Prix TTC du service au m ³ (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement)	1,82	1,82	1,82	1,83
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,65	1,4	1,5	1,7
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m ³)	0	0	0	0

**DONNÉES DE BASE
AU 01.01.2024**

	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	449 488	173 768	246	1 576
ROCHFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	667	368	0,00	12,5
Brié-et-Angonnes	2 521	1 112	0,00	30,9
Champagnier	1 406	1 489	0,00	22,0
Champ-sur-Drac	3 339	630	0,00	22,6
Claix	7 859	3 543	11,1	46,3
Corenc	4 139	1 808	3,9	39,0
Domène	6 720	3 423	0,6	22,9
Échirolles	36 849	7 228	0,00	82,0
Eybens	9 974	2 789	0,00	58,6
Fontaine	22 891	11 667	0,00	52,6
Gières	7 161	3 527	0,00	24,8
Grenoble	157 477	51 209	0,00	242,1
Herbeys	1 378	687	0,00	19,0
Jarrie	3 903	1 925	0,00	29,2
La Tronche	6 470	2 776	2,5	29,5
Le Fontanil-Cornillon	3 405	1 179	0,4	17,5
Le Gua	1 838	915	4,7	33,0
Le Pont-de-Claix	10 805	8 926	0,0	32,9
Le Sappey-en-Chartreuse	1 137	573	1,0	12,3
Meylan	18 573	190	9,2	62,9
Miribel-Lanchâtre	450	51	0,6	5,9
Montchaboud	342	159	0,0	2,8
Mont-Saint-Martin	441	88	0,4	3,5
Muriette	867	236	0,0	14,0
Notre-Dame-de-Commiers	535	506	0,3	3,9
Notre-Dame-de-Mésage	1 106	1 075	0,9	10,1
Noyarey	2 277	955	3,5	18,8
Poisat	5 049	2 123	0,0	9,8
Proveysieux	517	244	1,4	9,7
Quaix-en-Chartreuse	908	431	13,2	21,1
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	426	231	0,2	7,9
Saint-Égrève	16 995	7 983	1,2	64,0
Saint-Georges-de-Commiers	2 646	1 125	0,9	16,9
Saint-Martin-d'Hères	38 454	16 251	0,0	86,2
Saint-Martin-le-Vinoux	5 825	2 635	0,00	35,8
Saint-Paul-de-Varces	2 224	1 027	1,8	16,7
Saint-Pierre-de-Mésage	791	336	0,00	7,3
Sarcenas	242	132	1,9	6,4
Sassenage	11 660	5 828	0,00	51,0
Séchilienne	1 024	409	2,5	9,7
Seyssinet-Pariset	11 753	5 660	0,00	36,7
Seyssins	7 997	2 584	6,0	33,9
Varces-Allières-et-Risset	8 287	3 224	0,8	41,2
Vaulnaveys-le-Bas	1 360	579	2,2	11,2
Vaulnaveys-le-Haut	4 000	1 598	0,00	29,5
Venon	801	358	1,9	7,6
Veurey-Voroize	1 401	704	0,00	26,7
Vif	8 584	4 106	6,0	58,6
Vizille	7 293	3 887	0,00	36,7

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE			
	Contrôles de l'ARS	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023
GLOBAL METRO		99,26%	98,78%	1413	98,99%	95,6%	612
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)		99,68%	99,0%	315	100,00%	94,9%	315
ROCHEFORT (Drac)		ND	97,1%	69	ND	91,4%	90
Bresson		100,00%	100,00%	5	ND	ND	0
Champagnier		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Champ-sur-Drac		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	2
Claix		100,00%	97,92%	48	100,00%	100,00%	10
Corenc		100,00%	89,47%	19	100,00%	100,00%	8
Domène		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Échirolles		100,00%	97,96%	49	ND	100,00%	2
Eybens		88,89%	100,00%	14	ND	100,00%	4
Fontaine		100,00%	100,00%	47	100,00%	100,00%	6
Gières		100,00%	100,00%	19	ND	100,00%	2
Grenoble		99,51%	98,68%	227	100,00%	85,71%	14
Jarrie		100,00%	88,89%	9	ND	ND!	0
La Tronche		97,56%	100,00%	38	100,00%	100,00%	10
Le Fontanil-Cornillon		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	5
Le Pont-de-Claix		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	2
Le Sappey-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	2
Meylan		100,00%	97,37%	38	100,00%	100,00%	8
Montchaboud		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Mont-Saint-Martin		100,00%	100,00%	4	100,00%	ND	0
Murianette		100,00%	100,00%	7	100,00%	100,00%	4
Notre-Dame-de-Commiers		100,00%	100,00%	4	100,00%	100,00%	3
Notre-Dame-de-Mésage		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	4
Noyarey		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Poisat		100,00%	100,00%	12	ND	100,00%	2
Proveysieux		100,00%	100,00%	6	75,00%	ND!	0
Quaix-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Saint-Égrève		96,88%	100,00%	30	100,00%	100,00%	6
Saint-Georges-de-Commiers		100,00%	100,00%	14	100,00%	100,00%	16
Saint-Martin-d'Hères		100,00%	100,00%	50	100,00%	100,00%	4
Saint-Martin-le-Vinoux		100,00%	88,89%	18	100,00%	100,00%	6
Saint-Paul-de-Varces		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	3
Saint-Pierre-de-Mésage		100,00%	100,00%	6	100,00%	100,00%	2
Sarceñas		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	3
Sassenage		100,00%	100,00%	22	100,00%	100,00%	4
Séchilienne		95,83%	100,00%	23	100,00%	100,00%	10
Seyssinet-Pariset		100,00%	100,00%	26	100,00%	100,00%	6
Seyssins		95,65%	100,00%	24	100,00%	100,00%	6
Varces-Allières-et-Risset		100,00%	100,00%	21	75,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Bas		100,00%	92,86%	14	100,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Haut		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	2
Veurey-Voroize		100,00%	100,00%	13	100,00%	100,00%	2
Vizille		89,47%	100,00%	22	100,00%	100,00%	5
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre		100,00%	100,00%	31	100,00%	100,00%	10
Brié et Angonnes, Herbeys et Venon		100,00%	100,00%	24	100,00%	100,00%	14

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

COMMUNES	AUTOCONTRÔLE METROPOLE		AUTOCONTRÔLE SPL EDGA	
	Analyses Microbiologiques		Analyses Microbiologiques	
	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements
ROCHEFORT	-	-	94,80	1019
JOUCHY PRE-GRIVEL	-	-	97,70	768
Bresson	-	-	85,71	14
Brié et Angonnes	100,0	28	-	-
Champ sur Drac	-	-	100,0	12
Champagnier	-	-	100,0	3
Claix	-	-	100,0	31
Corenc	93,38	136	-	-
Domène	100	12	-	-
Echirolles	100,0	9	-	-
Eybens	100,0	12	-	-
Fontaine	100,0	23	-	-
Gières	100,0	20	-	-
Grenoble	-	-	100,0	20
Herbeys	90,91	77	-	-
Jarrie	92,0	25	-	-
La Tronche	97,8	91	-	-
Le Fontanil Cornillon	100,0	21	-	-
Le Gua	97,5	160	-	-
Le Sappey en Chartreuse	100,0	29	-	-
Meylan	94,57	92	-	-
Miribel Lanchâtre	100,0	13	-	-
Mont Saint Martin	-	-	100,0	3
Montchaboud	100,0	2	-	-
Murianette	92,96	71	-	-
Notre Dame de Commiers	100,0	25	-	-
Notre Dame de Mesage	-	-	100,0	16
Noyarey	-	-	100,0	11
Poisat	100,0	15	-	-
Pont de Claix	100,0	12	-	-
Proveysieux	-	-	100,0	7
Quaix en Chartreuse	-	-	100,0	8
Saint Barthélémy de Séchilienne	91,30	23	-	-
Saint Egrève	95,65	46	-	-
Saint Georges de Commiers	93,33	15	-	-
Saint Martin d'Hères	95,65	23	-	-
Saint Martin le Vinoux	-	-	93,10	29
Saint Paul De Varcès	98,85	87	-	-
Saint Pierre de Mésage	63,64	11	-	-
Sarcenas	94,29	35	-	-
Sassenage	-	-	100,0	13
Séchilienne	98,82	85	-	-
Seyssinet-Pariset	100,0	47	-	-
Seyssins	100,0	14	-	-
Varces-Allières et Risset	-	-	100,0	19
Vaulnaveys le Bas	100,0	44	-	-
Vaulnaveys le Haut	97,67	43	-	-
Venon	96,88	32	-	-
Veurey Voroize	-	-	92,86	14
Vif	97,32	149	-	-
Vizille	94,38	160	-	-

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m ³ /an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m ³ /an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m ³ d'eau
2018	16 111 939	2 271 211	12 892 984	2 433 343	0,14
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15
2023	15 321 334	2 451 333	16 870 322	2 730 921	0,16

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (Le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau. Cette station a fini d'être rénovée sur l'exercice 2023. Elle produit, à nouveau, depuis le 6 octobre 2023, de l'énergie électrique qui est revendue à la société ENERCOOP et qui abonde ainsi les finances du budget de l'eau.



↑ Microcentrale du Champa (Le Gua)

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télé-transmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.



↑ Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GRENOBLE ALPES METROPOLE	85,7%	88,4%	85,6%	86,1%	87,0%	85,7%
Bresson	95,8%	98,9%	83,9%	79,0%	77,80%	90,7%
Brié-et-Angonnes	68,1%	67,8%	64,5%	64,5%	63,3%	68,4%
Champagnier	85,0%	93,8%	89,0%	75,5%	71,3%	86,8%
Champ-sur-Drac	86,6%	85,0%	92,6%	85,5%	89,5%	85,4%
Claix	66,7%	67,3%	71,0%	79,7%	81,3%	77,1%
Corenc	87,6%	76,5%	89,6%	86,3%	80,7%	94,0%
Domène	85,1%	86,6%	65,4%	71,8%	72,0%	76,4%
Échirolles	91,3%	89,2%	81,3%	79,0%	81,1%	91,8%
Eybens	94,4%	95,6%	86,3%	97,1%	98,6%	92,2%
Fontaine	91,9%	86,0%	86,0%	84,9%	70,5%	89,7%
Gières	83,6%	99,4%	99,4%	80,4%	97,6%	93,7%
Grenoble	88,9%	91,0%	89,0%	92,0%	93,1%	91,1%
Herbeys	71,3%	87,2%	86,9%	89,8%	83,3%	85,7%
Jarrie	88,9%	84,7%	86,0%	94,7%	85,8%	82,5%
La Tronche	85,1%	82,7%	80,5%	81,6%	82,5%	89,8%
Le Fontanil-Cornillon	91,2%	84,9%	90,0%	90,3%	81,3%	84,3%
Le Gua	72,8%	63,2%	60,7%	55,8%	64,1%	78,0%
Le Pont-de-Claix	92,8%	96,4%	97,7%	82,4%	75,0%	80,0%
Le Sappey-en-Chartreuse	56,7%	58,5%	64,1%	60,7%	74,1%	50,2%
Meylan	92,4%	94,0%	88,3%	85,5%	90,1%	74,6%
Miribel-Lanchâtre	76,9%	76,6%	55,5%	63,6%	84,1%	99,0%
Montchaboud	82,1%	66,9%	89,6%	92,4%	94,3%	92,1%
Mont-Saint-Martin	73,0%	81,4%	73,4%	69,4%	77,6%	72,3%
Murianette	93,0%	94,9%	94,4%	87,3%	87,9%	75,7%
Notre-Dame-de-Commiers	46,5%	87,6%	75,1%	72,2%	72,3%	75,2%
Notre-Dame-de-Mésage	85,6%	83,4%	84,9%	94,9%	85,0%	93,1%
Noyarey	72,4%	69,3%	76,4%	82,2%	83,0%	76,5%
Poisat	93,8%	99,1%	91,6%	96,0%	98,5%	99,5%
Proveysieux	67,3%	76,8%	71,2%	74,6%	83,9%	75,3%
Quaix-en-Chartreuse	71,2%	92,5%	68,0%	84,8%	81,1%	94,7%
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	88,6%	94,6%	110,0%	92,2%	84,5%	91,8%
Saint-Égrève	80,1%	81,5%	77,0%	81,1%	76,5%	75,9%
Saint-Georges-de-Commiers	83,3%	83,2%	61,0%	95,9%	84,7%	77,2%
Saint-Martin-d'Hères	90,8%	90,7%	89,3%	90,6%	79,6%	78,9%
Saint-Martin-le-Vinoux	86,3%	90,3%	92,3%	94,1%	93,6%	89,9%
Saint-Paul-de-Varces	56,0%	68,4%	50,5%	75,3%	81,6%	85,6%
Saint-Pierre-de-Mésage	61,2%	56,0%	70,8%	89,6%	85,6%	83,1%
Sarceñas	60,7%	85,6%	92,1%	93,4%	81,1%	95,7%
Sassenage	91,1%	89,7%	85,0%	88,3%	87,1%	92,6%
Séchilienne	39,2%	37,1%	50,6%	58,8%	54,7%	97,6%
Seyssinet-Pariset	80,7%	79,2%	78,7%	68,0%	74,1%	79,4%
Seyssins	72,3%	79,4%	76,8%	85,5%	86,3%	73,5%
Varces-Allières-et-Risset	87,0%	85,6%	89,0%	91,0%	89,1%	94,0%
Vaulnaveys-le-Bas	72,4%	80,5%	86,5%	83,9%	80,7%	71,5%
Vaulnaveys-le-Haut	71,0%	68,3%	66,3%	66,9%	69,0%	69,4%
Venon	82,8%	82,5%	67,0%	92,7%	77,4%	83,1%
Veurey-Voroize	98,2%	84,9%	85,6%	89,5%	90,0%	96,0%
Vif	70,4%	85,9%	86,2%	87,2%	90,5%	86,7%
Vizille	57,4%	63,2%	53,8%	59,6%	64,3%	65,9%

NB: Le réseau du Sappey en Chartreuse ne tient pas la pression. Nous constatons des ruptures quelques jours après réparation. Il faut cibler une campagne de renouvellement de réseau massive pour pouvoir atteindre l'objectif.

Concernant Vizille, l'amélioration du rendement depuis le transfert de compétence a révélé une défaillance sur un régulateur de pression stratégique sur la branche principale de distribution. Il fallait engager des travaux importants pour procéder à son renouvellement et la plateforme investissement n'a pas pu prendre en charge les travaux depuis 2020. La régie était dans l'obligation de maintenir un débit de fuite minimum pour ne pas endommager les installations privées des usagers. Elle a donc pris en charge la gestion des travaux à l'exploitation. Elle pourra lancer des campagnes de recherches de fuites lorsque la régulation fonctionnera, probablement sur le second semestre 2024.

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Séchilienne	2023	- Rendement en hausse grâce à réparation 2022 de conduite privée EDF : passage d'un débit de nuit de 14m ³ /h à 2 m ³ /h - Réparation en mars de 2 fuites importantes aux gavets rivaux et au lotissement le grand serre, puis en octobre aux Matthieux. - Fuite Michalet réévaluée à 0,2 m ³ /h - Hausse de consommation sur quelques abonnements (dont fuite majeure logement du pays de vizille : +2000m ³)
Fontaine	2023	Travaux de Renouvellement de 1630 ml de réseau (rue commandant Lenoir, Rue JP Timbaud...) et 91 branchements.
Champagnier	2023	Hausse du rendement : recherches de fuites qui ont réduit les débits en entrée de réseau de 20% (passage de 10m ³ /h à 8m ³ /h)
Miribel Lanchâtre	2023	Fuite en domaine privé très importante de 19000m ³ chemin des adrets qui a duré 302 jours et a doublé les volumes circulant.
Sarcenas	2023	Réseau de très petite taille, soumis à des rendements élastiques. Une réparation de fuite a réduit les volumes d'entrée de 18%.
Le Gua	2023	Prise en compte pour la 1ere fois d'un grand nombre d'abonnés de la commune de Vif alimentés par le réseaux de champa (du Gua - secteur Genevrey et avenue du général de Gaulle) : bascule de 28 541 m ³ des volumes comptabilisés à Vif vers le Gua.
Quaix en Chartreuse	2023	Réseau de petite taille : variation élastique du rendement
Corenc	2023	- Hausse du rendement provoquée par la baisse des imports du Grésivaudan grâce à la réparation de 5 fuites. - Travaux de renouvellement de 715ml (Cèdres, Acacia, Potié) et 39 branchements
Bresson	2023	Hausse du rendement provoqué par une hausse de consommation importante due à une fuite en domaine privée (Thierry + 8000m ³).
Echirolles	2023	- 28 fuites réparées - Augmentation des consommations industrielles des entreprises ALEDIA (+11 000 m ³), CATERPILLAR (+28 000 m ³), DEMRAT (+2000m ³) et Commune d'ECHIROLLES (+2000m ³)

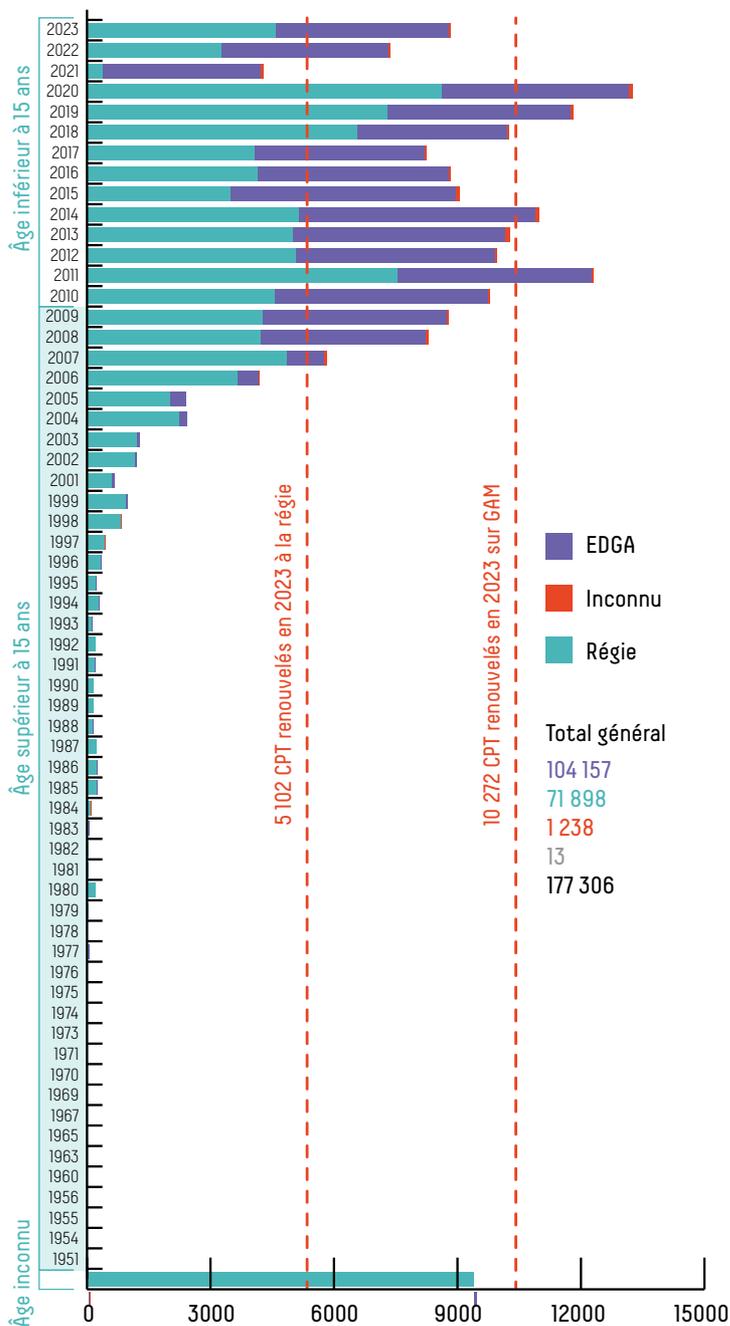
LES REGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Le Sappey en Chartreuse	2023	- Fuites publiques importantes impasse des Combes 25 jours à 5m ³ /h = 3240m ³ - Le rendement baisse par la réparation de la fuite en domaine privé impasse de jayère qui avait gonflé les résultats de 2022. - Des branchements changés en 2022 et 2023 ont été mal posés par le prestataire de travaux et ont généré à nouveau des fuites.
Meylan	2023	Valeur peu fiable par le blocage du compteur du répartiteur de la Dhuy depuis aout 2022. Les volumes en entrée sont estimés. Remplacement en avril 2023 Baisse des volumes de plusieurs grosses consommations entre 2022 et 2023 (Carrefour -3000m ³ , M. Hestia -5000m ³ , centre théologique -5400m ³ , Lycée du grésivaudan -2300m ³ etc...)
Seyssins	2023	Baisse du rendement : hausse du niveau de fuite, les efforts ont été portés sur Fontaine en 2023
Murianette	2022	Présence de plusieurs petites fuites sur le bas service encore non trouvée, survenues toutes à partir de fin octobre 23.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

31.12.2022	Âge inconnu	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
REGIE	7 491	24 914	71 752	104 157
EDGA	61	5 968	65 869	71 898
INCONNU	16	229	993	138 626
Total général	7 568	31 112	138 626	177 306

Le besoin théorique de renouvellement est de 38 680 compteurs soit 22% du parc.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023



ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intituté opération	Description travaux	Dist (m)	Add (m)	Ouv	Brt
Claix	Rue des martyrs	Zonage : extension d'un réseau d'eaux usées - Renouvellement du réseau d'eau potable	520			26
Corenc	Les Cédres, Acacia, Potié	Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées/ eaux pluviales- Renforcement/ maillage d'eau potable	715			39
Echirolles	avenue de Kimberley - branchement AEP hôpital sud	sécurisation de l'alimentation en AEP de l'hôpital sud				1
Echirolles	Rue Baudelaire	Opération Commanderie - Travaux anticipé de la rue Baudelaire pour le renouvellement du réseau intercommunal EU, du réseau AEP et la mise en place d'un drain pour la gestion des EP de voirie	192		2	11
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux EP et DECI	Renouvellement EP et mise en conformité DECI avant travaux de voirie				
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	265			15
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et 500 et branchements avant travaux de voirie	212		1	21
Fontaine	Rue commandant LENOIR Renouvellement distribution	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	734			20
Fontaine	Renouvellement branchements Plomb Pablo Picasso et Fernand Léger	Renouvellement des branchements plomb suite à une analyse non conforme « taux de plomb dans l'eau trop élevé et une enquête par renouvellement d'un branchement qui est en plomb »				20
Fontaine	Rue JP Timbaud renouvellement distribution AEP	Renouvellement en fonte du réseau AEP amiante ciment avant aménagement de voirie	419			14
Grenoble	Av. Marcelin Berthelot	renouvellement de la conduite d'eau potable	367		1	3
Grenoble	Changement vanne DN 500 à l'angle boulevard Gambetta et rue Berthe de Boissieux	Opération nouvelle demandée et confiée à la SPL EDGA (réfèrent J Y Lesourne)			1	
Grenoble	rue Docteur Bordier	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	80			6
Grenoble	rue des Champs Elysées	renouvellement du réseau AEP	180			12
Grenoble	Rue du Tremblay	Aménagement de l'échangeur du Rondeau : travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue du Tremblay. Phase 3 : pose d'un réseau d'eau potable de diamètre 1000 et d'un réseau d'eaux usées gravitaire de diamètres 600 et 700.	200		1	
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 D - renouvellement AEP	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	530			15
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 E	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	360	170		10

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Le Fontanil-Cornillon	PUP FETOLA	Viabilisation de 2 parcelles dans le cadre d'un PUP	180			3
Le Fontanil-Cornillon	Surpresseur la Fétola	Création d'un surpresseur AEP pour abandonner les réservoirs de la Fétola et du Fontanil haut service			1	
Le Fontanil-Cornillon	Réseau surpressé la Fétola	Création du réseau surpressé de la Fétola	108			
Le Fontanil-Cornillon	Rue des Acacias	Création d'un branchement d'eau potable pour le site d'Aquapole	1860		8	1
Notre Dame De Commiers	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides - Tranche 2 - liaison St Georges -Notre Dame	Création d'une conduite d'adduction fonte D 100ml sur 1650 et renouvellement Distribution AEP D 100 et 150 mm sur 910 ml + mise en conformité de 13 branchements. Mutualisation avec Pose fourreau alim Elec (TE38) sur 600 ml environ.	910	1650	2	13
Noyarey	Pont de Gélinot	Renouvellement du réseau AEP en encorbellement sur le pont de Gélinot	40		1	
Noyarey	rue 19 mars 1962 et rue Maupas	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements, création d'un ouvrage pour surpresseur et renouvellements des tampons/grilles d'assainissement	750		1	45
Noyarey	av St- Jean et ch du Diday - phase 2	Renforcement de la distribution d'eau, renouvellement des branchements, création d'une chambre pour réducteur de pression	450		1	45
Pont De Claix	Chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" DN 800/100 mm au lieu-dit Marcellines - Voie des collines.	Création d'une chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" en DN 800/100 mm emplacement contraint à proximité immédiate des pipes vencorex et réseau "Romanche/CCLG" en service		15	1	
Pont De Claix	PUP des Collines	viabilisation de 3 parcelles dans le cadre d'un PUP		36		
St Barthélémy de Séchillienne	RD113	suppression d'un branchement plomb	5			1
St Barthélémy de Séchillienne	Chemin Champ Bout et Grand Maison	Extension de réseau d'assainissement collectif et réhabilitation du réseau AEP	114			7
St Egrève	Maillage rue du Cornillon	Création d'un maillage DN 300 entre les réseaux de distribution de saint Egreve et Le Fontanil	228		1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 1	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine	32	503	1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 2	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine et renouvellement distribution DN 300	205	205		

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
St Egrève	Rue Médecin Général Viallet - adduction DN 300 - tranche 3	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		304		
St Egrève	Rue de Karben Adduction - tranche 4	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		306		
St Egrève	Rue de rocheplaine Création distribution DN 125 tranche 5	Création d'un réseau de distribution DN 125 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	249			6
St Egrève	Avenue de Karben Création distribution DN 200 - tranche 6	Création d'un réseau de distribution DN 200, renouvellement 12m DN 300 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	93			2
St Martin Le Vinoux	Abandon réservoirs terrasse et Guérimand -rescruturation réseau AEP moyen service - Tranche 3 - Chemin du RY et clos saint martin	Renouvellement/enforcement d'une conduite de distribution AEP en amate ciment DN40 en PEHD Roc DN 125 mm et renouvellement/mise en conformité de 4 branchements Création d'un regard compteur général et d'un ouvrage de réduction de pression (à remettre au lotissement)	485		2	4
St Paul De Varcès	chemin de Charrière Chaude	Mise sous domaine public et renouvellement du réseau AEP du chemin de Charrière Chaude	334			18
Varcès Allières Et Risset	route du Lavanchon	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, maillage et renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Renouvellement du réseau d'eaux usées.	313			9
Vaulnaveys Le Haut	Chemin de la Faurie	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements	170			11
Vaulnaveys Le Haut	Centre bourg - RD524	Renouvellement de l'UN et restructuration de l'AEP, création d'un réseau EP, reprise des branchements	235			12
Vif	sécurisation AEP des Comniers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides- Tranche 1 - avenue de la gare	Création d'une conduite d'adduction fonte D 250ml sur 400 ml et renouvellement Distribution AEP D 100 mm sur 400ml + mise en conformité de 16 branchements-AEP et déconnexion EP avec création de 5 puits perdu Mutualisation ext. avec pose fourreau pour fibre communale sur400 ml	400	400		16
Vif	Puits Buffet Partie 1	Mise en séparatif du secteur de Puits Buffet et renouvellement du réseau d'eau potable (première partie).	174			5
Vizille	Rue du Grimpillon	Mise en séparatif réseaux assainissement et renouvellement du réseau AEP	244			10

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des

usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

Paiement par :	2020		2021		2022		2023	
	Montants (m€)	Répartition						
Chèque et TIP	18.35	22%	17.54	21%	14.73	18%	11,99	15%
Carte bleue (internet)	5.06	6%	6.13	8%	5.21	6%	5,46	7%
Virement bancaire	19.74	23%	20.99	25%	21.72	27%	22,10	27%
Prélèvement unique	32.24	38%	25.95	32%	26.59	33%	27,06	33%
Mensualisation	9.36	11%	11	13%	11.85	14%	12,84	16%
Espèces	0.58	1%	0.63	1%	0.59	1%	0,49	1%
Prestataire Recouvrement					0.60	1%	0,72	1%
TOTAL	85.33	100%	82.24	100%	80.69	100%	80,66	100%

Les mouvements

	2020	2021	2022	2023
Résiliations	20 879	23 072	22 680	20 578
Abonnements	21 300	23 423	23 629	21 200
Total mutation	42 179	46 495	46 309	41 778

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2024

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager.HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00 €
DN 30	100,00 €
DN 40	225,00 €
DN 50	350,00 €
DN 60 et 65	350,00 €
DN 80	500,00 €
DN 100	500,00 €
DN 150	1 000,00 €
DN 200	1 500,00 €
DN 250	1 500,00 €
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m ³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m ³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m ³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m ³	1,1267 €/m ³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m ³	1,5270 €/m ³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m ³	1,7376 €/m ³

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2023



FACTURE D'EAU INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023 CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323



FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2024



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 0800000006213560105556405903151 41033

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

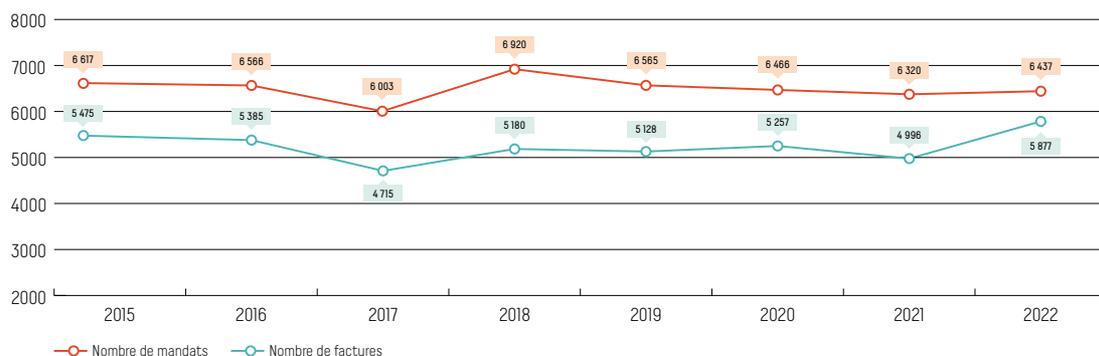
	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	24	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	22	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	67	64	58	34	
Nombre avenants passés	35	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	38	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	10	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	8	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	15	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	93	66	98	63	84

Exécutions des marchés

2023 : changement du logiciel de comptabilité impliquant une reprise des données financière des marchés et commandes antérieures, une nécessaire formation des agents, une appropriation des fonctionnalités du logiciel par les équipes budgétaires, de la comptabilité et en interne, la récupération et le traitement des factures non traitées depuis fin novembre 2022 (blocage du lien de transfert Chorus Pro / logiciel de comptabilité), redéfinition et découpage des budgets par directions / services (CDR = centre de responsabilités) et subdivision et renommage des imputations budgétaires par tranches auxquelles ont été appliquées des règles de comptabilité analytique propres aux régies.

→ Impact important sur le délai de traitement des factures notamment lors du 1er semestre 2023.

Le graphique montre une importante hausse du nombre de factures. Cette hausse est à nuancer. Elle s'explique par la mise en place de GdA (Grand Angle = logiciel comptable) en janvier 2023. Le nombre de factures est calculé pour chaque CdR. Or certains services, comme les Travaux, ont plusieurs CdR (3) : 1 seule facture concernant les 3 budgets principal (00) et annexes (08 et 09) est depuis le 1er janvier 2023, comptée dans chacun des 3 CdR donc 3 fois. Ce qui n'était pas le cas avant janvier 2023 : 1 seule facture concernant les 3 budgets 00, 08 et 09 mais le même service, n'était comptée qu'une seule fois.





Objectif 2023 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

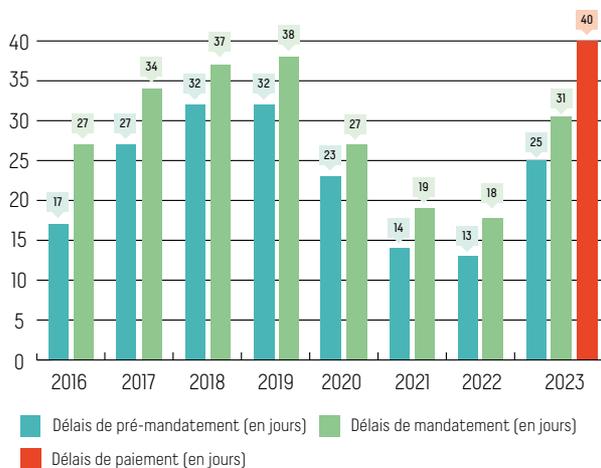
Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

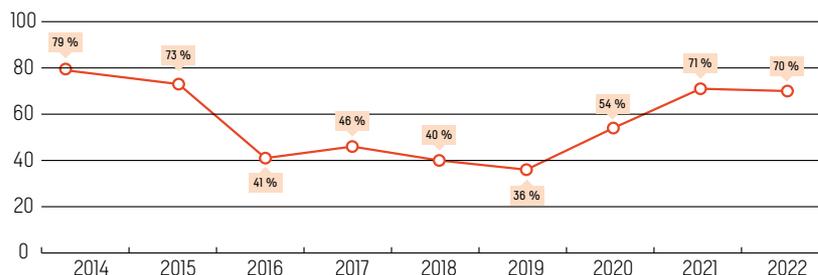
Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2023, principalement dû au changement de logiciel comptable. On a constaté une nette amélioration du délai de traitement au cours du 2nd semestre.

Les objectifs 2023 sont reconduits pour 2024 même si un retard de traitement dans les factures sera probablement constaté suite au remplacement de deux agents aguerris par des agents non formés sur ces missions.



Mandats réalisés dans les 20 jours



BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	13 520 627,45	14 157 535,00	12 979 404,43
012	Charges de personnel	6 237 362,17	6 448 540,00	6 109 661,56
014	Atténuations de produits	4 616,00	35 000,00	10 077,00
65	Autres charges de gestion courante	278 859,67	261 500,00	230 854,92
66	Charges financières	921 618,08	1 055 500,00	950 723,24
67	Charges exceptionnelles	187 842,13	25 000,00	7 743,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 071 747,00	246 922,00	145 412,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 222 672,50	22 229 997,00	20 433 876,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 000 000,00	7 622 008,48
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	15 563 208,38	7 622 008,48
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 585 230,31	37 793 205,38	28 055 885,11
Total dépenses de fonctionnement		29 807 902,81		
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	8 001,19	38 000,00	45 419,40
70	Prestations de services	2 778 808,91	3 070 360,00	3 352 290,02
74	Subventions d'exploitation	21 396,00	250 000,00	205 587,00
75	Autres produits de gestion courante	32 989 056,30	33 185 000,00	33 743 899,57
76	Produits financiers	142 946,68	87 510,00	289 618,87
77	Produits exceptionnels	34 820,73		290 781,83
78	Reprises sur provisions	1 188,00	10 588,00	10 588,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 976 217,81	34 705 644,00	35 976 217,81
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	5 551 200,57	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 087 561,38	783 478,11
Total recettes d'ordre de fonctionnement		783 478,11	37 793 205,38	36 759 695,92
Total recettes de fonctionnement		36 759 695,92	45 990 347,05	36 759 695,92
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 473 357,90	4 187 000,00	4 180 922,95
20	Immobilisations incorporelles	139 032,05	488 000,00	164 582,85
21	Immobilisations corporelles	3 164 809,50	4 441 000,00	3 130 459,94
23	Immobilisations en cours	9 950 137,77	12 088 000,00	12 039 667,18
26	Titres de participation	140,00	500,00	70,00
Total dépenses réelles d'investissement		17 727 477,22	17 727 477,22	21 204 500,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	40 000 000,00	
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	0,00	50 568 847,59
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	1 700 000,00	765 828,47
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	1 146 407,57	8 400 000,00
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	18 873 884,79	80 173 347,59
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 146 407,57	7 900 000,00	1 146 407,57
Total dépenses d'investissement		18 873 884,79	72 032 596,98	18 873 884,79
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	229 982,00	600 000,00	1 234 010,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 024 434,43	2 000 000,00
23	immobilisations en cours	2 613,42		837,10
26	Participations	0,00		
27	Autres immobilisations financières	124 282,01	111 274,00	111 274,57
27	Autres immobilisations financières	6 295 857,81	43 735 708,43	3 346 121,67
Total recettes réelles d'investissement		356 877,43	10 568 847,59	10 568 847,59
1068	Dotations, fonds divers et réserves	2 571 568,98	10 568 847,59	10 568 847,59
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00		
Total dépenses mixtes d'investissement		2 571 568,98	10 000 000,00	7 761 373,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	25 868 791,57	8 200 970,92
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	80 173 347,59	22 115 940,18
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	6 200 000,00	362 929,46
Total recettes d'ordre d'investissement		7 948 159,77	28 240 668,05	7 948 159,77
Total recettes d'investissement		10 876 606,18	72 032 596,98	10 876 606,18

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation.

Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations. À l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas

présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU Bilan des contentieux eau et assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 16 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- assainissement non-collectif Convention de financement concernant les travaux d'adduction pour la fourniture au Grésivaudan : avenant n°1 Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Optimisation de la gestion de l'eau: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Exercice incident exploitation assainissement avec le SDIS Cadre d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service pour le personnel des régies Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Centre Technique d'Assainissement à Echirolles (Rue Politzer) Actions de protection les champs de captage Drac et nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JUIN 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Point d'étape transfert SPL EDGA Campagne d'information sur les économies d'eau Actions de protection des champs de captage Drac et sur les nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du conseil d'exploitation sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL EDGA Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire Etudes des impacts du changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE pour la régie eau
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

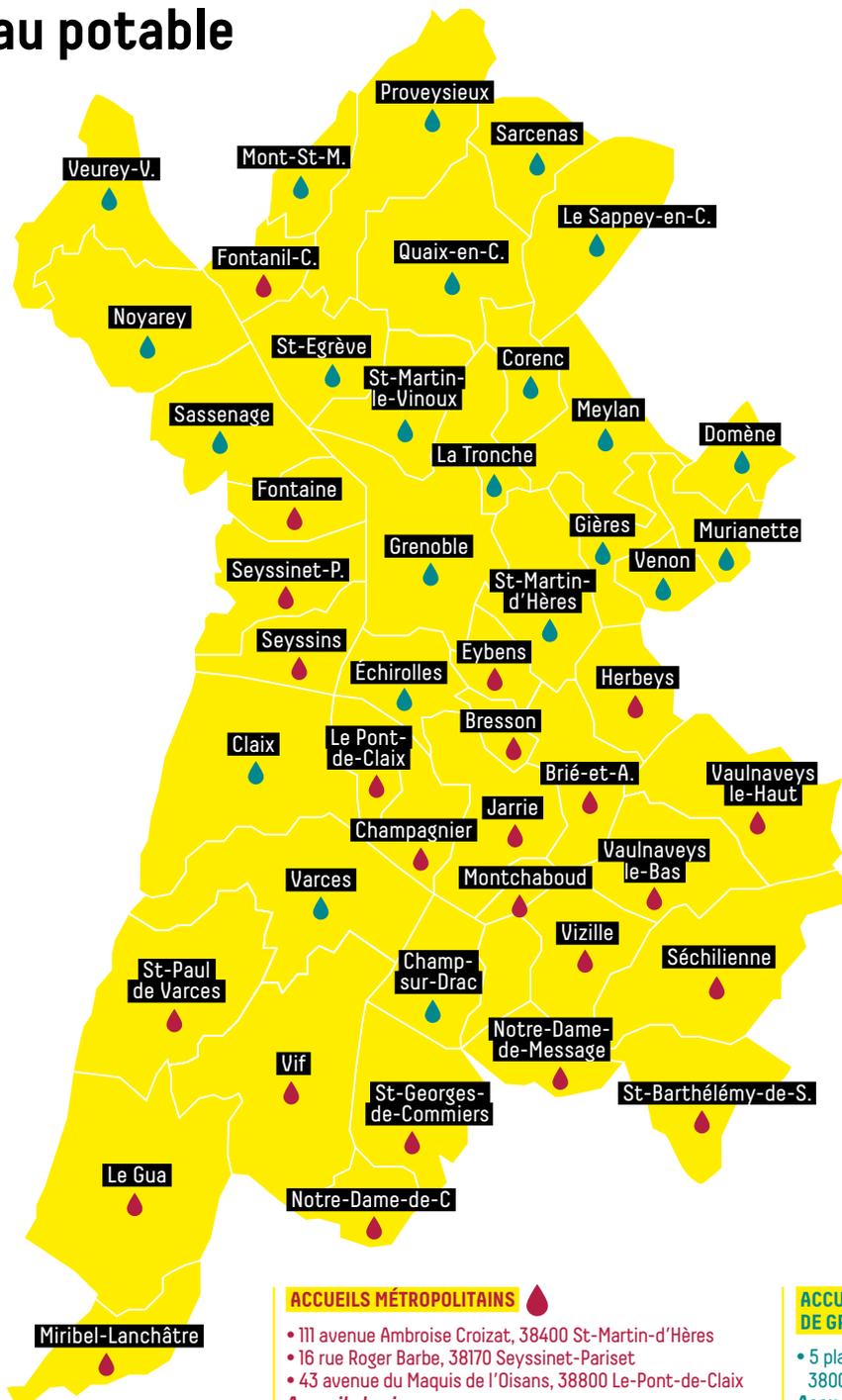
COMITE DES USAGERS DU 19 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage Bilan des contentieux eau et assainissement Vidéo du métier de Fontainier
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : appel à projets Convention de fourniture d'eau par GAM à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1 Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2023 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 10 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Gestion ANC et Pluvial en zone de géologie complexe Consultation accord cadre à bon de commande travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Offre de concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- ANC Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de fourniture d'eau à la CCLG Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
COMITE DES USAGERS DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2022 Prospectives financière eau et assainissement
COMITE DES USAGERS DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du C. Ex sur l'enquête publique de STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
COMITE DES USAGERS DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Point d'étape suite à la réunion du groupe de travail sur l'optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL Eaux de Grenoble Alpes Réforme des redevances de modernisation et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire études sur le changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Laureat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE
Délibérations	/
COMITE DES USAGERS DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024 Rapport d'orientation budgétaire 2024 eau Rapport d'orientation budgétaire 2024 assainissement Tarifs de la PFAC applicable à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2024

SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

Répartition des abonnés selon les accueils de l'eau potable



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**



ACCUEILS MÉTROPOLITAINS

- 111 avenue Ambroise Croizat, 38400 St-Martin-d'Hères
- 16 rue Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Pariset
- 43 avenue du Maquis de l'Oisans, 38800 Le-Pont-de-Claix

Accueil physique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h

NUMÉRO UNIQUE : 04 85 59 50 00

ACCUEIL EAUX DE GRENOBLE ALPES

- 5 place Vaucanson,
38000 GRENOBLE

Accueil physique

Du lundi au vendredi,
de 8h à 12h / de 13h à 17h30

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi,
de 8h à 17h30

04 76 86 20 70

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_015-DE

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : La Mine / Crédits photos : Nicolas Pianfetti : p.2, p.17, p.24 (en bas à gauche) | Valérie Gaillard : p.8 (haut à gauche), p.38 (en haut) | Anne Chopard : p.11 (haut), p.22, p.54 (en haut à gauche), p.56 | Fanny Fontaine : p.11 (milieu), p.21 (milieu), p.23, p.33 (au milieu), p.36, p.38 (en bas), p.40, p.51 (en bas) | Guillaume Dumery : p.11 (bas), p.16 (haut) | Nathalie Lacaze : p.9 (en bas à gauche), p.19 (milieu) | Clara Goubault : p.26 (en bas), p.28, p.29 (à gauche), p.30, p.31 (à gauche), p.38 (au milieu) | Fabrice Grondeau : p.51 (en haut)

Mai 2024

Document imprimé sur papier recyclé.





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_016-DE



COLLECTION RAPPORT

2023 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Sommaire

2. L'ÉDITO

3. LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS 2020 - 2030

- 3. Le contexte
- 4. Le Schéma Directeur Déchets

12. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 12. Le territoire et les missions
- 15. Les moyens humains
- 16. Les équipements et les moyens matériels
- 19. Une compétence certifiée ISO 9001
- 20. Les faits marquants en 2023
- 23. La synthèse des flux

26. LA PRÉVENTION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 26. L'économie circulaire
- 28. L'accompagnement au changement de pratiques
- 30. La prévention des déchets

41. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : BILAN ET PERSPECTIVES

46. LA COLLECTE

- 46. L'organisation de la collecte
- 58. L'optimisation de la collecte

63. LES DÉCHÈTERIES

68. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 70. Le centre de tri
- 74. Le centre de compostage
- 76. L'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE)
- 78. La coopération inter-territoriale
- 82. Le plan climat air énergie métropolitain

84. LA RELATION AUX USAGERS

- 84. La démarche de concertation citoyenne
- 85. L'accueil et l'information aux usagers
- 86. La communication

88. LES INDICATEURS FINANCIERS

- 88. Le budget déchets
- 88. Les ressources du service public : TEOM et recettes d'exploitation
- 89. La synthèse financière 2021 / 2022 / 2023 - fonctionnement
- 91. Les indicateurs 2023
- 94. La synthèse financière 2023 – investissements

L'édito



Évaluer une politique publique est parfois compliqué.

Dans notre domaine des déchets, tout est pesé lors des transports en camion. Nous avons défini des objectifs et chaque année nous les comparons à la réalité. 2023 est plutôt une bonne année où nous avons pu mesurer encore une baisse de 6,3% du volume global des déchets ramassés ou apportés en déchèterie par rapport à 2022.

Plus précis encore que la pesée des camions cette année nous avons réalisé une analyse fine « à la main » sur 80 catégories de déchets issus de 90 échantillons, ce qui permet d'analyser et de comprendre quels sont les déchets en baisse, stables et ceux qui continuent de croître.

Il nous reste à progresser sur la qualité du tri (verre, emballage, déchets alimentaires, déchets verts...), il y a encore trop de citoyen.ne.s qui ne s'y mettent toujours pas. Nos efforts vont donc porter sur cela : incitation, pédagogie et aussi sanction après toutes les alertes nécessaires.

2023 a été une année de concrétisation de plusieurs grands projets que nous préparions de longue date.

Le nouveau centre de tri ultra moderne est sorti de terre et achevé en début d'année 2024. Son objectif est double : augmenter le volume de ce qui peut être trié et surtout améliorer la qualité des matières qui en sortent pour un recyclage des plastiques, papiers et métaux de meilleure qualité.

La décision de rénover le vieillissant centre de compostage de Murianette en y ajoutant un méthaniseur industriel de haute performance a été actée. Un vote du projet à l'unanimité du conseil métropolitain a marqué notre engagement

environnemental couplé à une excellente transition énergétique vers du gaz vert.

Trois chantiers de construction de déchèteries nouvelle génération à Varcès, à Grenoble et à Fontaine ont été lancés. Ce sont des projets qui nécessitent un peu (beaucoup !) de temps de préparation, d'études, de dossiers administratifs et de coordination avec d'autres politiques publiques (économie, aménagements, voirie, partage d'informations avec les communes...).

2023 Année du lancement du Pôle R

L'évènement de l'année a été l'inauguration de la nouvelle plateforme de massification des objets et des matières. Si plusieurs activités sur le site de l'avenue des jeux olympiques avaient déjà débuté, la mise en route de la grande halle animée entre autres par la SCIC Fabricanova, fédération de 11 acteurs professionnels de l'économie circulaire avec la Métropole, a été fêtée début décembre.

Ce nouvel outil, véritable usine du réemploi, de la réparation et du recyclage, fait figure d'exemple en France. Le territoire dispose maintenant d'un lieu permettant de détourner des bennes de déchets tout ce qui peut avoir une seconde vie, soit en l'état de l'objet réparé, soit en pièces détachées, soit en matière première pour ensuite créer localement des filières de vente ou de recyclage.

Cette coopération entre acteurs locaux, souvent des associations d'insertion, précurseurs dans le réemploi, la réparation ou le recyclage, permet un véritable changement d'échelle de leur activité. Les années prochaines devraient confirmer la baisse massive de certains tonnages d'objets et de matière.

2023 est aussi une année de grand chamboulement national des règles de financement et de gestion des déchets. Il y a du bon, du très bon... et aussi du discutable.

Les R.E.P. (Responsabilité Élargie des Producteurs : obligation pour les fabricants de tout objet et de

tout matériau de financer ou de récupérer directement les produits usagés) sont mises en place sur de nouvelles filières. Nous connaissons le principe notamment pour les emballages et l'éco-organisme CITEO.

Le positif est que notre Métropole n'aura plus à payer pour gérer certains objets en fin de vie, les éco-organismes en feront leur affaire tout en permettant le déploiement du réemploi local.

La limite du dispositif est la complexité de l'organisation des collectes spécifiques et des règles imposées par les éco-organismes, sans parler de la quantité d'objets qui va encore transiter par nos déchèteries ou nos poubelles.

L'enjeu métropolitain est important, mais l'enjeu environnemental global également. Tout semble pensé à une échelle nationale, européenne, voire plus éloignée alors que nous essayons, ici, de limiter l'impact des transports en maintenant les objets et les matières sur notre territoire ou notre région.

2023 est enfin une année où nous commençons une réforme de la collecte des poubelles.

Nous poursuivons le décalage en journée classique de certaines tournées de ramassage par les équipages de collecte.

En complément d'une sensibilisation ciblée, nous généralisons le refus de collecte qui semble très efficace, les récalcitrants finissent par accepter de gérer leur poubelle correctement. On a observé une hausse de 5,7 points de « BON TRI » entre 2022 et 2023 sur les secteurs concernés.

Et le travail se poursuit pour réorganiser avec davantage d'efficacité l'organisation de la collecte sous toutes ses formes.

L'occasion pour moi de remercier encore et encore tous les agents sur le terrain.

Lionel COIFFARD.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_016-DE

Le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030

LE CONTEXTE

UN PEU D'HISTOIRE !

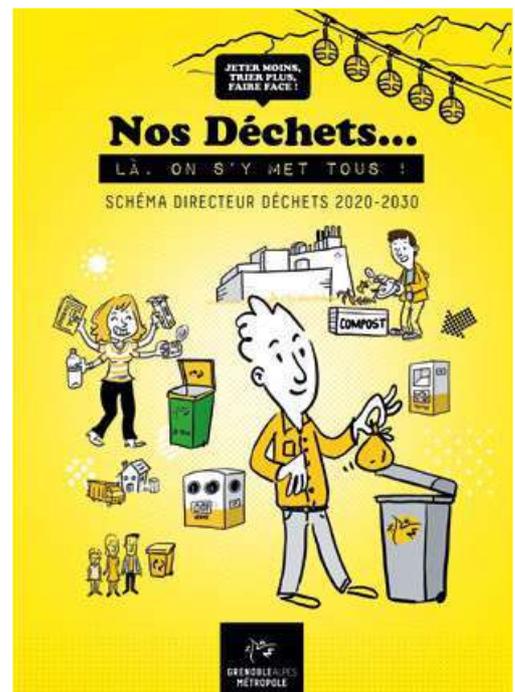
Les principes de gestion des déchets en œuvre sur le territoire de la Métropole grenobloise ont été définis à la fin des années 80 et ont amené à la constitution du modèle actuel et plus particulièrement des installations industrielles qui en résultent : centre de tri, centre de compostage, usine d'incinération, déchèteries.

Après la reprise de la compétence collecte en 2005, un premier plan d'action sur 2009 - 2012 a amorcé l'évolution et l'harmonisation de ce système déchets : changement de consignes de tri sur les ZI/ZA, rationalisation des collectes sur le secteur test de Saint-Martin-d'Hères, modernisation du centre de tri dans le cadre de la DSP 2014 - 2019, début de mise en place d'un programme de prévention des déchets.

Cette dynamique s'est amplifiée depuis 2015 avec la sélection du territoire sur l'appel à projets «zéro gaspillage, zéro déchet» et la décision d'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques.

Un budget annexe a été mis en place en 2013 permettant une traçabilité précise des coûts du service et de ses sources de financement. Son financement est assuré par le produit de la TEOM, des ventes issues de la valorisation matière ou énergétique et des redevances spéciales.

Afin de déterminer les actions à conduire dans le domaine des déchets sur les années à venir, les élus métropolitains se sont dotés d'un schéma directeur en 2017, couvrant la période 2020-2030, qui définit les grands objectifs de réduction des déchets et pose les bases de la reconstruction des outils de traitement.





LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE PILOTAGE STRATÉGIQUE POUR LA COMPÉTENCE DÉCHETS MÉTROPOLITAINE

Le Schéma Directeur Déchets approuvé en 2017 par la Métropole fixe les grandes orientations stratégiques à l'horizon 2020- 2030 et donne un cap à la Métropole pour atteindre les nouvelles exigences réglementaires (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et relever les défis environnementaux de la gestion des déchets. Co-construit dans le cadre d'une large concertation citoyenne qui s'est déroulée sur deux années, son plan d'action doit permettre d'atteindre 3 grands objectifs :

- 1. Diviser par 2 le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 (passer de 198 kg/an/hab en 2015 à 100 kg /an/hab d'OMR en 2030).**
- 2. Réduire de 20 % la quantité de déchets produite par habitant.**
- 3. Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), qui passera de 48 % (en 2015) à 67 % d'ici 2030.**

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre et portées par la Métropole afin d'associer les usagers au changement.

1. Un programme d'incitation à la réduction des déchets

Un ensemble d'actions est déployé auprès des habitants, commerçants, entreprises et acteurs publics visant à éviter de produire des déchets.

Elles sont détaillées dans le chapitre « La Prévention des Déchets » de ce rapport, et ont été précisées dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en 2021.

En voici quelques exemples :

- Sensibilisation (stands, intervention en milieu scolaire).
- Déploiement du compostage individuel et partagé.
- Prêts de broyeurs et ateliers jardinage zéro déchets pour réduire les déchets verts.
- Encouragement à la consigne du verre et à la vente en vrac.
- Prêts de kits de démarrage couches lavables.
- Accompagnement des communes.
- Déploiement du stop pub.

- **L'objectif est de détourner au total, 63 kg/an/hab de déchets du service public (soit 31 000 t/an d'ici 2030).**

2. Renforcer l'incitation et la performance du tri

Le développement de nouvelles collectes spécifiques (déchets alimentaires, textiles) et le renforcement de la collecte du verre ont été initiés dès 2018 et se sont poursuivis.

Conformément aux dispositions réglementaires, le tri à la source des **déchets alimentaires** a été déployé dans l'ensemble des communes. Il reste encore des quartiers, notamment intégralement collectés en points d'apport volontaire en milieu urbain ou de type centre bourg qui n'ont pas encore été dotés.

Partout où c'est possible, c'est le compostage individuel qui sera déployé ; dans les zones urbaines la collecte sera proposée.

Plus de 4 000 t ont été collectées en 2023, avec un objectif de collecte à 8 000 t.

Sur le flux textile, la collecte, actuellement organisée en déchèteries, est repensée pour offrir plus de proximité aux habitants, grâce notamment au développement de collectes saisonnières exceptionnelles.

Au regard d'un bilan très positif, la pérennisation de ces collectes est proposée en 2024.

Enfin, 25 % du verre étant encore dans la poubelle résiduelle, les dispositifs de collecte du verre sont renforcés par la mise en place de 190 bornes d'apport volontaire supplémentaires depuis 2019.

L'objectif est d'atteindre 95 % de taux de captage sur ce type de matériau éminemment recyclable.

L'amélioration de la qualité du tri est aussi un axe prioritaire. Le renforcement de l'incitation au tri fait également partie des actions à l'étude.

Le taux de refus actuel de la collecte sélective est trop élevé, il est donc essentiel de poursuivre les actions visant l'amélioration du tri de la collecte sélective des recyclables secs.

Communication renforcée, diagnostic et plan d'action ciblé, modification des modalités de collecte, contrôle renforcé sur la qualité du tri, tels sont les leviers qui sont déployés pour améliorer la performance de la valorisation matière.

Le passage de la TEOM à la tarification incitative (TEOMi) est une des solutions étudiées pour atteindre les objectifs fixés en termes de quantités évitées et recyclées en accentuant le geste de tri de l'utilisateur (donc en diminuant les quantités à incinérer). Une expérimentation a été réalisée, mais n'a pas démontré son efficacité au regard du taux très important d'habitat collectif sur la Métropole grenobloise.

Toutefois, l'incitation à l'amélioration du tri et à la prévention sont des enjeux majeurs pour Grenoble Alpes Métropole : le refus de collecte a donc été mis en place sur une zone test et fait l'objet de déploiements complémentaires. Par ailleurs il est donc actuellement envisagé de travailler à un dispositif de collecte incitative (rendre plus facile le tri) et la mise en place d'amendes administratives venant sanctionner des entorses au règlement de collecte.

3. Renforcer la performance de valorisation au sein du réseau de déchèteries

L'objectif fixé par le Schéma Directeur est de 85 % de recyclage pour les apports en déchèteries sur l'ensemble du réseau, notamment grâce à la modernisation du réseau de déchèteries métropolitaines avec l'objectif d'améliorer les équipements métropolitains, pour faciliter le geste de tri. Un Schéma Directeur spécifique déchèterie a été approuvé en 2019, il est décrit plus loin.

4. Renouveler les outils valorisation des déchets dans une logique de coopération territoriale

Les objectifs de réduction, de tri et de recyclage du Schéma Directeur impactent le dimensionnement des installations industrielles de traitement. Les tonnages de matière triée à la source vont considérablement augmenter alors que la proportion de déchets à incinérer ou enfouir devrait fortement diminuer.





Depuis 2016, la Métropole a associé l'ensemble des territoires voisins du bassin de vie Sud Isère à la démarche. Les objectifs sont multiples : partage des investissements et mutualisation des coûts d'exploitation ; partage des risques techniques et industriels ; sécurisation des exutoires.

Ces EPCI ont dû réfléchir à leur besoin afin de définir en 2018 le dimensionnement des futurs outils de traitement.

Sur l'unité de compostage de Murianette, la chaîne d'extraction de la matière organique et le compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères sont remplacés par la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires sur la Métropole. Ces déchets organiques collectés séparément à la source seront transformés à travers un process de tri / méthanisation / compostage. Une évolution du site de Murianette a été engagée. Le marché de reconstruction du centre de compostage de Murianette a été attribué pour un montant de 32.5M€ (volet construction).

Sur le centre de tri de la collecte sélective d'Athador, le marché global de performance, en groupement de commandes composé de 7 EPCI, a été lancé en 2018 et attribué en février 2020 pour un montant de 53M€ dont 82 % à la charge de GAM. L'inauguration est prévue en juillet 2024. Ce centre de tri est plus performant et a une plus grande capacité que l'ancien (51000 t/an).

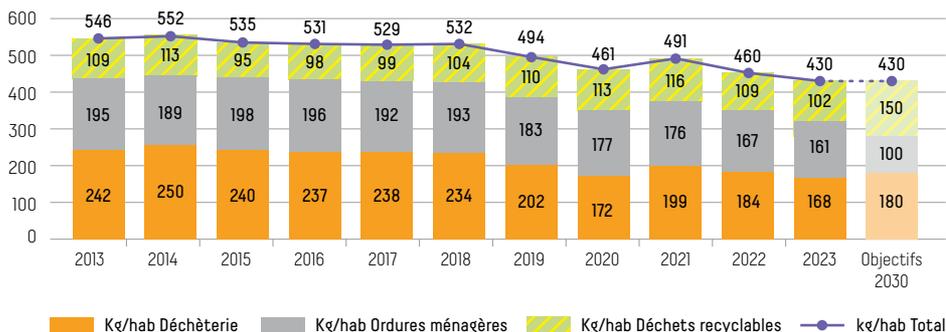
Sur l'Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique d'Athador, les capacités de traitement sont revues à la baisse.

Les tonnages prévisionnels ont été évalués pour le territoire « Sud Isère » à 165 000 tonnes en 2030. Elle sera reconstruite à la place du centre de tri actuel, une fois le nouveau centre de tri en service, ce qui évitera toute exportation sur une autre unité. Le coût de l'opération (hors taxes) prévisionnel est estimé à 312 M€ au moment de l'attribution du lot process (mai 2024), dont 63 % à la charge de Grenoble Alpes Métropole. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021 et attribué en mars 2022. Les études de conception ont démarré en mai 2022, en vue d'une mise en service fin 2029.

LES RÉSULTATS FIN 2023

Trajectoire des grands indicateurs par rapport aux objectifs du schéma directeur 2020-2030.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



GLOSSAIRE

OMR
Ordures Ménagères
Résiduelles



OMA
Ordures Ménagères
et Assimilés



DMA
Déchets Ménagers
et Assimilés



OBJECTIF DIVISER PAR 2 LE POIDS DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES D'ICI 2030 (PASSER DE 198 KG/AN/HAB EN 2015 À 100 KG /AN/HAB D'OMR EN 2030)

La baisse de la collecte des ordures ménagères résiduelles se poursuit sur 2023, confirmant les tendances de 2021 et 2022 avec 168 kg/habitant/an contre 198 en 2015. La baisse doit se poursuivre jusqu'à 2030 pour l'atteinte de l'objectif fixé à 100 kg/an/habitant.

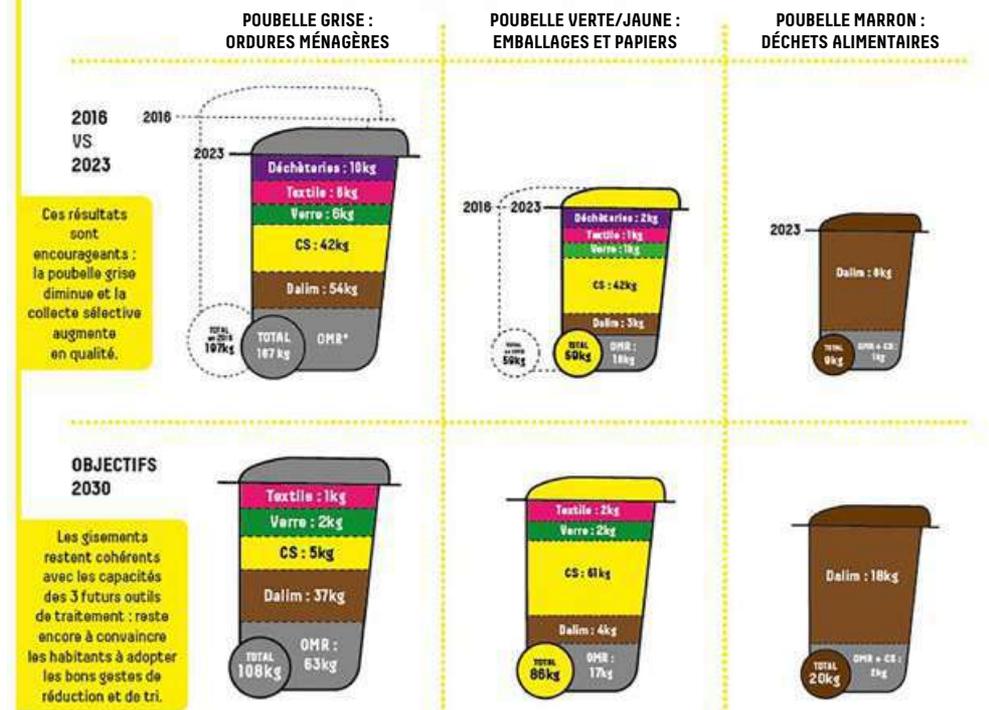
Un MODECOM, MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères, a été réalisé en mars 2023. Cette méthodologie de l'ADEME permet d'analyser le contenu de nos poubelles et de comparer les résultats et les évolutions au niveau national. C'est un outil indispensable pour évaluer si les objectifs du Schéma directeur déchets 2020-2030 (SDD) sont atteignables : réduire de 50 % la poubelle grise et augmenter de 2/3 la part de déchets recyclés.

Concrètement, une partie du contenu d'un camion poubelle est mise de côté, puis analysée finement. Le contenu de chaque flux (OMR, CS, Déchets alimentaires) est trié, déchet par déchet, en plus de 80 catégories.

Les échantillons analysés sont définis selon la typologie d'habitat (collectif, individuel...) et le mode de collecte (porte à porte ou PAV). Pour cet exercice 2023, 90 échantillons ont été analysés, 43 d'OMR, 35 de CS et 12 de déchets alimentaires soit au total 10 tonnes de déchets analysés.

LES RESULTATS DU MODECOM 2023

RÉPARTITION DES TONNAGES ENTRE 2016 ET 2030



Ce MODECOM a confirmé que les objectifs 2030 sont atteignables : la poubelle grise en 2023 ne contient en moyenne que 50 kg de déchets résiduels et l'objectif est à 100 kg/an/hab.

Elle contient en effet encore plus de 50 kg de déchets alimentaires et 40 kg d'emballages.

Un exemple avec les textiles : ils représentent 6 kg/an/hab dans le bac gris contre 1 kg pour l'objectif 2030, soit 4 kg dans les bornes textiles avec un geste de tri qui se met en place pour des nouveaux usagers et 1 kg/an/hab qui ferait l'objet de réparation.



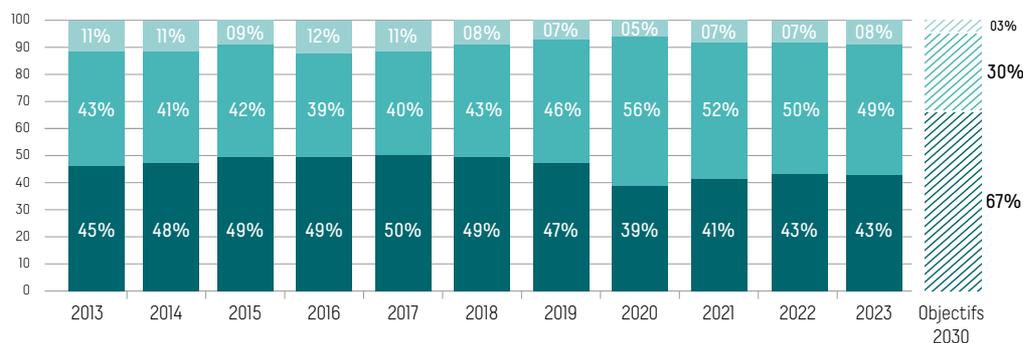
OBJECTIF : RÉDUIRE DE 20 % LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE PAR HABITANT.

L'objectif de réduction de 20 % des DMA entre 2015 et 2030 (430 kg/an/habitant) est quasiment atteint, avec 431 kg/an/habitant contre 535 kg/an/habitant en 2015, venant confirmer l'objectif majeur d'améliorer le tri réalisé par les habitants pour l'ensemble des flux, y compris en déchèterie.

OBJECTIF : AUGMENTER FORTEMENT LA PART DU RECYCLAGE (MATIÈRE ET ORGANIQUE), QUI PASSERA DE 48 % (EN 2015) À 67 % D'ICI 2030.

Un des objectifs du Schéma Directeur Déchet reste éloigné, celui de l'amélioration de la valorisation.

TAUX DE VALORISATION DES DMA

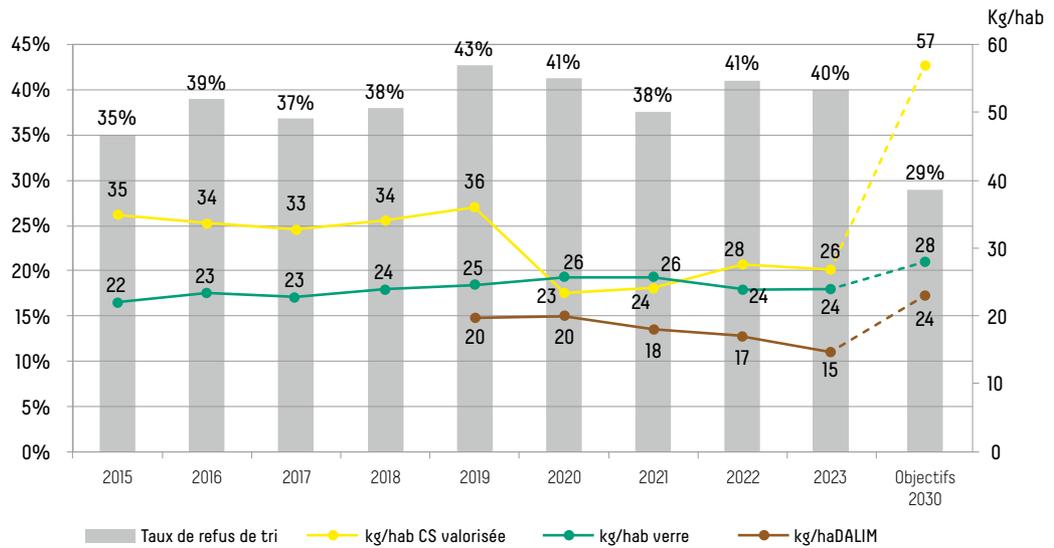


À l'inverse des deux précédents, les performances de valorisation des DMA stagnent : une partie des flux impactés par la réduction à la source constitue la part des déchets valorisables matière (végétaux, gravats, bois...).

La Métropole a un très bon taux de valorisation énergétique (incinération connectée au réseau de chaleur et productrice d'électricité) qui est révélateur de la non-amélioration de la qualité et quantité du tri par les usagers (focus qualité du tri ci-dessous) et des filières de recyclage qui pour certaines ne sont pas encore suffisamment structurées (surtri des encombrants par exemple qui aujourd'hui sont encore pour beaucoup d'entre eux enfouis). La mise en place en déchèterie de nouvelles filières à Responsabilité Élargies du Producteur (REP) en fin 2023 va permettre de diminuer le tonnage collecté en benne encombrant et donc de diminuer la part du stockage.

- Taux de valorisation matière DMA avec inerte
- Taux de valorisation énergétique DMA
- Taux de stockage DMA

CDT : ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI ET DE LA CS VALORISÉE



FOCUS QUALITÉ DU TRI.

Le taux d'erreur de tri qui dépend du geste des usagers est de 37 % en 2023.

Le centre de tri a traité 1 500 tonnes en moins par rapport à 2022.

Le volume d'emballages recyclés est donc en baisse également.

Le volume du verre collecté est stable et le poids des déchets alimentaires collectés par habitant desservi est un peu en baisse.

(le calcul des kilos par an par habitant de déchets alimentaires collectés est ramené au nombre d'habitants desservis par la collecte sur une année complète)



LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES

Le Schéma Directeur Déchèteries approuvé en avril 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020 - 2030), répond à trois grands objectifs :

1. Améliorer la sécurité et la qualité du niveau de service rendu aux usagers particuliers, habitants du territoire, en passant par une optimisation du fonctionnement technique et humain et par une mise à niveau environnementale et réglementaire.
2. Favoriser le réemploi et augmenter la valorisation matière organique et énergétique des flux entrants.
3. Optimiser le fonctionnement et maîtriser les coûts.

Le territoire métropolitain est couvert par un réseau de 21 déchèteries :

- **Les déchèteries MAXI** sont les équipements principaux de secteur, susceptibles d'accueillir une fréquentation importante et proposant une large diversité de flux collectés ainsi que des horaires d'ouverture élargis. De tels équipements, nouvellement créés, ont par ailleurs vocation à accueillir de nouveaux services.
- **Les déchèteries PROXI** sont les équipements de proximité existants dont la diversité des flux collectés sera adaptée au regard notamment de l'espace disponible, de même que les horaires d'ouverture seront adaptés à la fréquentation actuelle.

Cette modernisation vise notamment à faciliter le parcours des usagers, en leur proposant un service sécurisé, plus pratique, plus rapide et plus adapté aux usages actuels.

- **Echirolles** : une nouvelle déchèterie a été livrée en janvier 2021 sur 4400 m² de surface.
- **Sassenage** : une nouvelle déchèterie de 5 500 m² chemin des Quatre Lauzes, à la limite de Noyarey, a été inaugurée en octobre 2021.

Les prochaines déchèteries renouvelées sont :

- **Varces-Allières-et-Risset** : une nouvelle déchèterie de 5000 m² sera construite dans la zone du Pré de l'Orme ;
- **Grenoble-Jacquard** : insérée au cœur du projet urbain, la déchèterie entièrement reconstruite sera plus grande et plus adaptée aux flux de circulation.

Expérimentation et proposition de nouveaux services.

- Développement des Donneries avec un point dépose minute fixe et une structure mobile à caractère événementiel qui a pour objectif de récupérer des objets destinés au réemploi.
- Mise en place de préaux des matériaux et tables de démantèlement qui permettent aux usagers de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables, et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.
- Création d'espaces/ateliers de sensibilisation, communication sur les déchets.

Sécurisation des personnes et des biens

Le nombre de vols, dégradations, dépôts sauvages et incivilités est croissant en dehors mais également pendant les horaires d'ouverture, occasionnant des coûts conséquents pour la collectivité en dégradant l'image du service public ; mais aussi une détérioration des conditions de travail des personnels.

Pour enrayer cette tendance, la Métropole s'organise :

- Une opération de sécurisation permettant d'identifier les usagers (vidéosurveillance, contrôle d'accès, barrière anti-intrusion) est en cours de déploiement. Les déchèteries récentes de la Métropole sont équipées (Vif, Saint Martin d'Hères et de manière partielle Eybens). Déjà mis en place sur les EPCI voisins, ces dispositifs ont clairement montré leur efficacité.
- Le contrôle d'accès par badge ou lecture de plaque ou contrôle de gabarit permettra de garantir la sortie définitive des professionnels du réseau de déchèteries publiques, d'optimiser le service rendu avec l'observation des habitudes d'usage des sites par les habitants.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Le Schéma Directeur du réemploi et de la réparation approuvé en novembre 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020 - 2030), doit participer à l'objectif de détourner 20 % de la production de déchets du service public de traitement. Cet objectif représente 31 000 tonnes par an, dont 5 000 tonnes au travers d'initiatives en faveur du réemploi et de la réparation. En parallèle, le Plan de développement métropolitain de l'Économie sociale et solidaire (ESS) 2016-2020 doit permettre à l'ESS de s'adapter aux mutations, en consolidant et développant la place des acteurs, dans leur diversité d'actions, au sein de l'économie locale.

Trois orientations prioritaires ont été identifiées avec l'ambition de détourner 5 000 tonnes par an des déchets collectés par le service public :

- diversifier les lieux de collecte et les flux collectés,
- valoriser en matière un maximum de déchets,
- et développer des canaux de vente afin d'offrir davantage de débouchés et la promotion d'une consommation écoresponsable en encourageant l'achat de seconde main.

Concrètement, ces axes prioritaires ont été déclinés en cinq initiatives du Schéma Directeur réemploi réparation :

- création d'une plateforme d'économie circulaire : plateforme de sur-tri, réparation, réemploi et démantèlement, dépôt minute, matériauuthèque, gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) associant la Métropole et les

acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- développement de points de vente attractifs et mutualisés,
- déploiement de recycleries mobiles notamment au sein des déchèteries mais également dans le cadre d'événements,
- création d'espaces d'échange gratuit de matériaux en déchèterie, dits « préaux des matériaux » et d'ores et déjà expérimentés au sein de 3 déchèteries,
- création de « chèques réemploi employeur » consistant à dédier une partie des bons d'achats distribués par les comités d'entreprise aux achats de seconde main et à la réparation afin de stimuler une consommation écoresponsable.

De telles initiatives représentent un investissement de l'ordre de 7 millions d'euros, principalement consacré à la création d'une plateforme d'économie circulaire et d'un pôle commercial comportant des espaces de vente spécialisés, cohérent avec la programmation pluriannuelle d'investissement envisagée dans le cadre du Schéma Directeur Déchets et du plan de développement métropolitain de l'Économie sociale et solidaire.

Par la synergie des cinq initiatives présentées, ce Schéma Directeur permettra à moyen terme la création de nouveaux emplois d'insertion, la viabilité économique des structures ESS du réemploi et le changement de comportement des usagers vers une consommation responsable.





La présentation générale du service

LE TERRITOIRE ET LES MISSIONS

455 590
HABITANTS

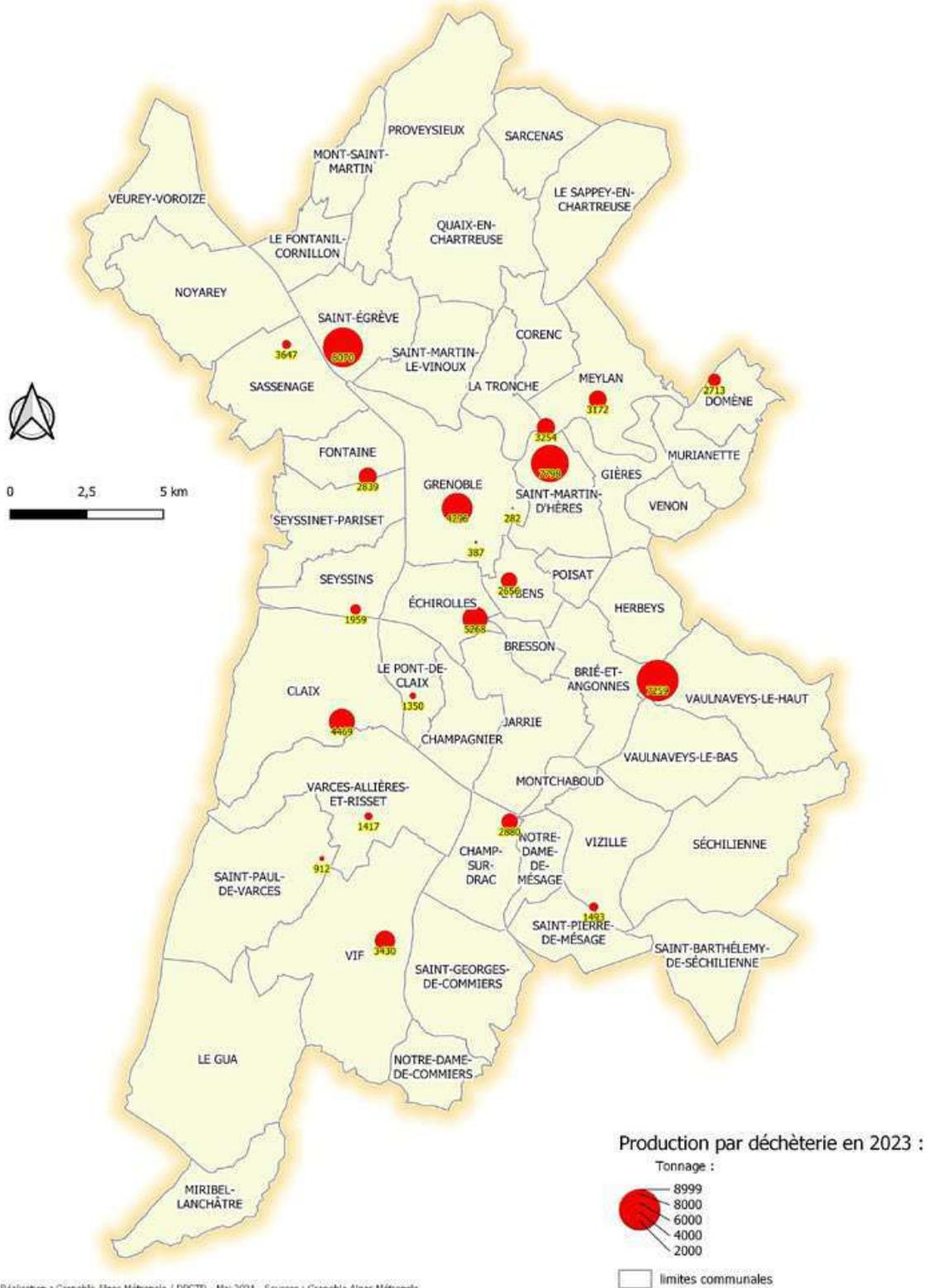
49 COMMUNES

431 KG

DE DÉCHETS
PRODUITS PAR
HABITANT ET PAR AN

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 43 % / ÉNERGÉTIQUE 49 %

LE TERRITOIRE



LES MISSIONS

Grenoble Alpes Métropole est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des 21 déchèteries réparties sur le territoire métropolitain.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.



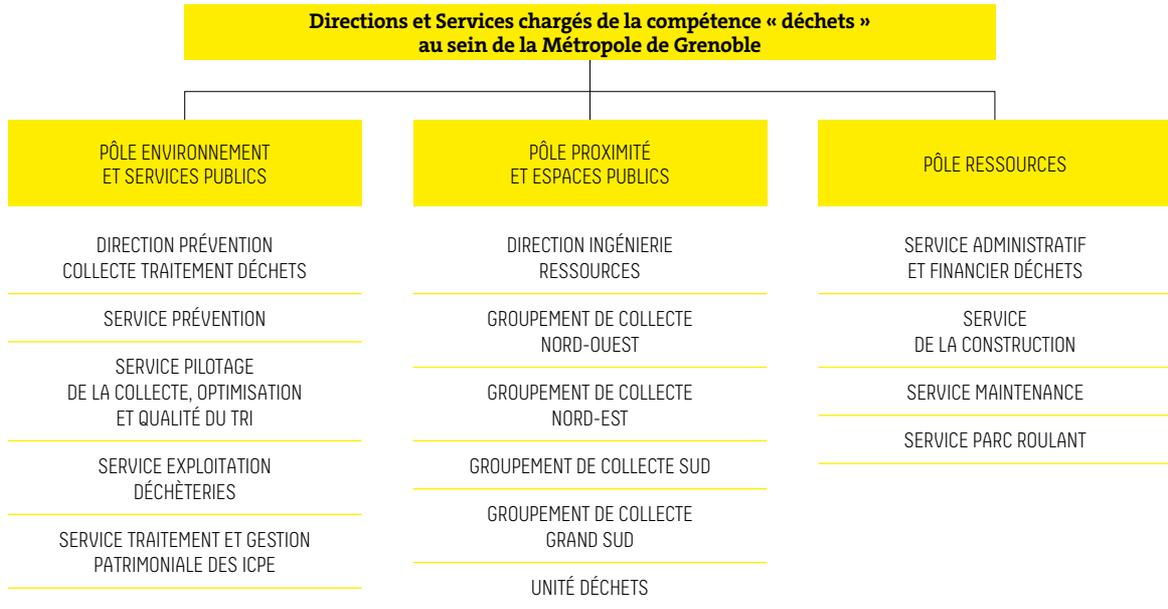
Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- Les ménages qui habitent sur le territoire des 49 communes membres de Grenoble Alpes Métropole,
- les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- et les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.



LES MOYENS HUMAINS

Au sein de la Métropole de Grenoble, les effectifs en charge de la compétence « Prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » sont de 364 ETP (hors intérim) répartis au sein de plusieurs pôles de compétence.



ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'année 2023 est une année marquée par un nombre important d'accidents du travail. Plus de la moitié des accidents du travail touche des éboueurs ou des agents d'accueil en déchèterie.

75 % des accidents du travail sont dus à des efforts de soulèvements ou des chutes. 9 % de ces accidents n'ont pas donné lieu à des arrêts de travail. 6 % sont des accidents de trajet.

Une campagne de formation «geste et posture » est prévue pour les agents

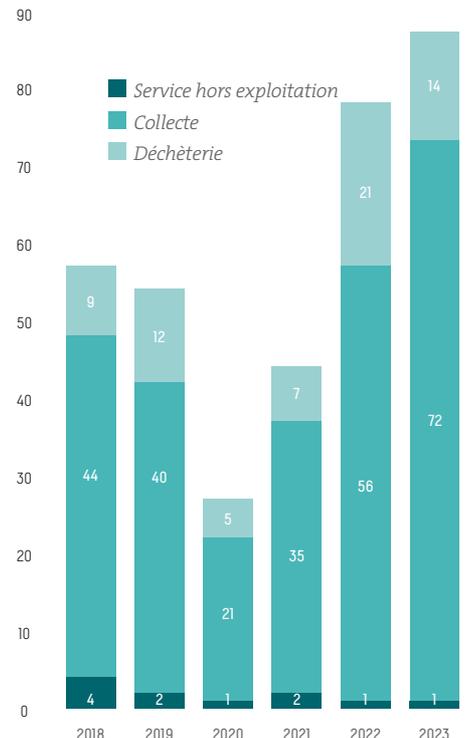
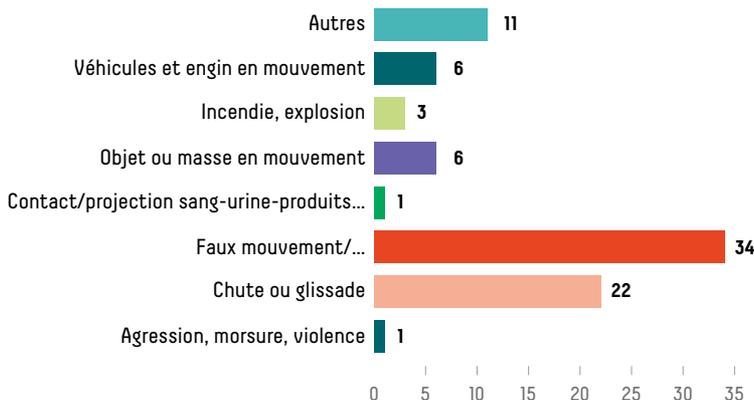
d'accueil en déchèterie en 2024 et des équipes de collecte expérimentent des exercices d'échauffement avant départ des camions.

La mise en place d'un suivi plus précis permet de comptabiliser tous les AT (titulaires, intérim, insertion job d'été) depuis 2021 ce qui explique en partie l'augmentation du nombre d'AT en collecte sur les 3 dernières années.

Un travail conjoint entre les services techniques et les services de prévention

des risques est en cours de coordination pour réduire de manière significative ces chiffres et améliorer la sécurité des agents sur le terrain.

CAUSES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



LES ÉQUIPEMENTS ET LES MOYENS MATÉRIELS

ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLE

Déchèteries : 21 sites sur terrain autonome ou intégrés dans les services techniques municipaux des communes.	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement, ou d'enfouissement correspondants.
Locaux techniques des services de collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement des personnels (150 agents) et remisage des véhicules. • Atelier mécanique (7 agents).
Centre de tri – La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Extraction mécanique des matériaux d'emballages et autres matériaux recyclables avant sur-tri manuel.
Usine d'incinération et de valorisation énergétique - La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Incinération des déchets ménagers issus du territoire, des déchets apportés par les tiers (particuliers, hospitaliers) et communes. • Non membres, des refus de compostage et du centre de tri. • Chaleur valorisée par turbinage électrique et injection sur le réseau de chaleur urbain de la Métropole. • Orientation des sous-produits vers la plateforme de maturation (mâchefers) ou le centre d'enfouissement correspondant.
Centre de compostage - Murianette	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Production de compost à partir des déchets alimentaires collectés en bacs marron et déchets verts préalablement broyés. • Orientation des sous-produits vers l'usine d'incinération et le centre d'enfouissement. • Quai de transfert du verre.

ÉQUIPEMENTS TIERS UTILISÉS PAR LA MÉTROPOLE

Pôle R : Donnerie Dépose minute	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des usagers, pour les dons d'objets et textiles et orientation vers des recycleries généralistes ou spécialisées du territoire.
Pôle R : Plateforme de tri pour réemploi / réparation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri pour réemploi réparation et recyclage de flux issus de collectes spécifiques.
Centres de traitement des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réception, broyage et compostage des végétaux.
Plateformes de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri et préparation des bois, papiers et cartons de déchèteries. • Tri et valorisation du verre.
Installation de Maturation et d'Élaboration - IME	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et maturation des mâchefers.
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND classe II	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des déchets ultimes provenant des refus de compostage.
ISDD classe I et mines souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des REFIOM de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

Afin de mener à bien ses différentes missions, la direction de la collecte et des déchets bénéficie d'une flotte de véhicules dont la gestion est assurée par le service "PARC ROULANT".

Type de véhicules	Quantité	Affectation	Fonction
Camions bennes à ordures ménagères (de 16 à 26 T)	74 (dont 37 bennes au gaz naturel)	Répartis dans les différents groupements de collecte	Collecte en porte-à-porte De 5 à 11 T par camion (5 à 22 m ³) maxi de déchets transportés par camion
Mini-camions bennes à ordures ménagères 7 T	2 (au gaz naturel)		Mini-camions 2 à 3 T (7 m ³) maxi de déchets transportés par camion
Camions poly-benne 26 T	7 (dont 4 au gaz naturel)	Service d'entretien des déchèteries	Passage du packmat
Camions bennes à ordures ménagères collecte haute	3 (dont 1 au gaz naturel)	Unité déchets	Collecte des points d'apport volontaire
Camions poly-benne 26 T	2 (dont 1 au gaz naturel)	Unité déchets	Collecte du verre
Engins de travaux publics (chargeuse, tractopelle)	14	Service d'exploitation des déchèteries et Centre de compostage	Chargement et manipulation des différents matériaux
Véhicules utilitaires	30 (dont 4 électriques et 12 au gaz naturel)	Répartis sur les différents sites du service	Livraison de bacs, transports de matériels...
Engins et matériels divers (berce-grue, compacteur sur berce, engins de manutentions, remorques...)	25	Répartis dans différents services (Service d'exploitation centralisée, centre de compostage, service moyens matériels...)	Fonctions très diverses : manutentions, collecte, tassage des bennes, transport des bacs, broyeurs à végétaux...
Berlines	29 (dont 4 électriques)	Répartis sur les différents sites des services (hors pool)	Déplacement des agents sur le territoire métropolitain
TOTAL	186		

LE MAGASIN

Le magasin du service « Environnement de travail » assure la gestion de l'ensemble des « consommables » pour la direction du périmètre « Déchets » ainsi que pour les autres compétences : dotation et entretien des tenues des agents (équipements de protection individuelle, vêtements, chaussures, gants...).

Il gère également les dotations en trousse à pharmacie pour les bâtiments et véhicules ainsi que leur réassort. Il fournit l'ensemble des bâtiments administratifs en produits d'entretien (essuie-tout, liquide vaisselle, éponges...).



UNE MOTORISATION PLUS PROPRE

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte au niveau national, et le Schéma Directeur Énergie 2030 au niveau métropolitain, fixent des objectifs ambitieux en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

De plus, les évolutions du service de collecte et les spécificités du territoire nécessitent l'adaptation de la flotte de véhicules.

Ainsi, dans ce contexte, le Service Parc Roulant fait évoluer le parc de véhicules avec le renouvellement des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) en motorisation au Gaz Naturel (GNV) qui permet de réduire fortement les émissions (95 % de monoxyde de carbone CO, 93 % de particules fines PM, 30 % des oxydes d'azote NOx par rapport au diesel) au rythme de 7 BOM/an, pour un budget annuel de 2,2 M€.

La collectivité a ainsi réceptionné **45** camions depuis 2019, soit 50 % du parc PL (88 PL).

7 nouveaux camions BOM au gaz naturel remplaceront des diesel mi-2024.

Objectif :

100 % du parc BOM en GNV.

De même, le remplacement des berlines et utilitaires se fait en priorité par des motorisations plus propres (électriques, dont 3 Peugeot e-RIFTER livraison prévue en 2024) ou au gaz naturel pour les utilitaires (3 nouveaux IVECO Daily en 2023).

L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

Début 2017, le Service Parc Roulant, basé dans la zone des Ruires à Eybens, dispose d'un atelier poids lourds et de bureaux pour l'équipe logistique. Débuté en 2023, un agrandissement et une réorganisation des postes de travail et du magasin devraient permettre de meilleures conditions pour les mécaniciens.

Les 6 mécaniciens interviennent sur les bennes à ordures et polybennes, ainsi que sur les engins de déchèteries, comme les tractopelles.

1426 interventions de maintenance EN REGIE ont été réalisées en 2023, dont :

Pour les BOM :

- 774 interventions curatives
- 101 révisions
- 314 contrôles périodiques de sécurité BOM (VGP)

Pour les polybennes :

- 58 interventions curatives
- 18 contrôles périodiques de sécurité levage (VGP)

Pour les engins (tractopelles, chariots élévateurs, chargeuses, compacteurs sur berces, hayons...) :

- 61 interventions curatives
- 100 accompagnements contrôles périodiques de sécurité levage (VGP)

Des interventions se font également par des prestataires privés via une cogestion en « fleet management » conventionné à l'UGAP.

Les interventions sur les véhicules légers et utilitaires sont gérées par le Service Parc Roulant mais exécutées de manière externalisée également via le réseau « fleet management » de l'UGAP.

Depuis le passage en Métropole, le Service Parc Roulant gère aussi les véhicules des autres compétences de la collectivité, comme la voirie, l'assainissement, l'eau potable ou les espaces naturels.



UNE COMPÉTENCE CERTIFIÉE ISO 9001

La direction Déchets s'est dotée d'une équipe qualité afin d'accompagner les cadres de la direction et les services opérationnels dans l'amélioration quotidienne de la gestion de l'exploitation du service public déchets (Système de Management qualité ISO 9001 : 2015). La Métropole a souhaité que l'utilisateur du service garde une place centrale dans la construction de la politique « déchets ».

UNE DÉMARCHE VISANT NOTAMMENT À MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DES USAGERS

Un système de management de la qualité est engagé sur l'ensemble de la compétence « Déchets » depuis 2018.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du service public de gestion des déchets.

Cette démarche est aujourd'hui fondée sur quatre axes d'amélioration qui sont définis dans la politique qualité.

1. La satisfaction des usagers en leur proposant un service public adapté à un coût optimal

- Développement de sondages et d'enquêtes pour recueillir la satisfaction des usagers.
- Déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.
- Prêts de broyeurs.
- Visites du centre de tri.
- Ouverture de la Donnerie Dépose Minute au Pôle R.
- Service de collecte des encombrants en porte à porte sur RDV.
- Augmentation du nombre de sites de compostage partagé.

2. La qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets au travers d'une organisation interne pilotée et maîtrisée avec pour volonté l'amélioration continue du service à l'utilisateur

- Maintien des délais de réponse aux utilisateurs.
- Mise en place du refus de collecte.
- Mise en place d'un groupe de remplaçants des chefs d'équipe (gain en réactivité).
- Fiabilisation des outils métier et interface usagers comme logiprox.
- Clarification des budgets et suivi des prestataires.
- Optimisation des tournées de compactage des bennes en déchèterie.

3. La mobilisation/motivation du personnel en donnant du sens aux actions engagées, en développant les compétences et en améliorant les conditions de travail

- Amélioration des conditions de travail avec la modulation du temps de travail à distance.
- Mise en place d'une journée de cohésion par service.
- Développement de la collecte en journée pour le porte à porte.
- Renforcement des équipes techniques en déchèterie.

4. La sécurité, l'hygiène et le suivi réglementaire notamment en termes de prévention des risques, de sécurité au travail et de maîtrise environnementale

- Fin des travaux du nouveau centre de tri.
- Maîtrise du suivi des vérifications périodiques des équipements.
- Poursuite des acquisitions de véhicules roulants au GNV (énergie verte).
- Maintien des audits sécurité en déchèterie avec une bonne implication des agents d'accueil.
- Animation de causeries sécurité au service traitement et de quart d'heure sécurité en collecte.
- Amélioration des tests d'évacuation incendie et mise en place de DATI (dispositif d'alarme travailleur isolé) au service traitement.
- Refonte de l'outil du bilan GES du périmètre Déchets.



La Métropole a maintenu avec succès la certification ISO 9001 en Novembre 2023, pour l'ensemble de la compétence « Déchets ».

À l'issue de cet audit conduit par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), l'auditeur a souligné que le système de management de la qualité audité atteste du professionnalisme, de la rigueur et de l'expertise des agents, qu'il permet de formaliser les bonnes pratiques en apportant structuration et organisation dans le travail au quotidien pour mieux prendre en compte la satisfaction des usagers.

Cette dynamique de management par la qualité constitue un outil essentiel dans le pilotage.

Grâce à cet esprit qualité, la Métropole a fait évoluer positivement un grand nombre de processus du périmètre Déchet.

LES FAITS MARQUANTS EN 2023



COLLECTE DES DÉCHETS EN JOURNÉE SUR LE SECTEUR SUD

En avril 2023, la totalité des circuits en régie du secteur Sud est passée en collecte en journée (9h/16h). Ce changement a induit un transfert d'agents avec le secteur Nord Est.

4 raisons principales ont motivé la Métropole :

- l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des agents, confirmée par les études de l'INRS,
- en plein jour, le contrôle du tri est meilleur et la relation à l'usager facilitée,
- en démarrant la collecte à partir de 9h, le secteur sud, majoritairement urbain, évite les heures de pointe ce qui limite les conflits avec les cyclistes, les entrées des établissements scolaires et les nuisances sonores du petit matin,
- enfin, la visibilité du travail des agents par les usagers montre que les déchets ne disparaissent pas comme par magie au milieu de la nuit.

Le passage en journée a été un succès aussi bien du côté des agents que des communes.



ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MÉTHANISATION

Le 22 décembre 2023, le groupement porté par Vinci a été retenu pour concevoir, construire et exploiter en phase de démarrage la modernisation du centre de compostage de Murianette, avec ajout d'une unité de méthanisation.

En 2024, commencera la phase d'obtention des autorisations réglementaires qui sera suivie en juin 2025 par le début des travaux, d'une durée de 27 mois. Enfin, après la mise en service fin 2027, une assistance à l'exploitation pour former l'équipe aux nouveaux équipements sera mise en place pour 3 à 5 ans.

À la clef : une double valorisation des déchets alimentaires et déchets verts des déchèteries :

- valorisation agronomique, par la production de compost,
- valorisation énergétique, par la production de biométhane.

Ces investissements permettront également une réduction des nuisances, une optimisation de la maîtrise des risques et de meilleures conditions de travail pour les agents.



DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS SUR LE PÔLE R

Le lieu-totem de l'économie circulaire a démarré ses activités mi 2023 et a ouvert officiellement en décembre après deux ans de travaux.

Son inauguration a été rythmée par deux temps forts : vendredi 1^{er} décembre pour les professionnels et les entreprises, et samedi 2 décembre pour le grand public.

Sur site, la SCIC Fabricanova gère pour la Métropole :

- la Donnerie Dépose Minute,
- le tri pour réemploi et recyclage.

La SCIC comptait fin 2023 12 associés dont 3 nouveaux avec l'arrivée de SOLEEO, La Recyclerie Sportive et les Ateliers Marianne.

Envie Rhône Alpes a ouvert un atelier de réparation d'électroménager.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA DÉCHÈTERIE DE GRENOBLE JACQUARD

La déchetterie Jacquard, située au cœur du quartier de la Capuche à Grenoble, au sein de la ZAC Flaubert, est un équipement central et particulier du fait de son implantation au cœur de la ville.

Dans le cadre de la dynamique de modernisation et de sécurisation des déchèteries, les plans du projet de la nouvelle déchetterie ont été présentés lors d'une réunion publique en octobre 2022 et les travaux ont pu débuter à l'automne 2023.

Les bâtiments existants ont été déconstruits avec une phase de dépollution de sol. Après le terrassement, la phase de construction peut démarrer.

Les travaux sont réalisés en étroite partenariat avec la Ville de Grenoble, co-maître d'ouvrage.



ACTIONS SUR LA QUALITÉ DU TRI

Le refus de collecte des poubelles vertes mal triées a démarré fin 2022 pour se déployer progressivement sur 11 communes en 2023.

À l'échelle de la Métropole, le taux d'erreurs de tri reste élevé en 2023 (37 %) et ne diminue pas par rapport à 2022. Sur le périmètre des communes concernées par les actions qualité du tri, dont le refus de collecte, les erreurs de tri diminuent de 5,7 points par rapport à 2022.

Le refus de collecte des poubelles de tri polluées permet de rendre visibles les erreurs de tri, dans l'objectif d'encourager les habitants à trier tous les emballages en les jetant en vrac sans sac.

Suite à ces premiers résultats très encourageants, les actions qualité du tri et le déploiement du refus se poursuivront en 2024.



DÉMÉNAGEMENT DU MAGASIN : LIEU DE STOCKAGE DES BACS ET COMPOSTEURS

Pour rappel, les bacs et composteurs sont mis à disposition gratuitement par la Métropole. Il suffit de les commander en ligne sur le site (mesdechets.grenoblealpesmetropole.fr) et d'aller les récupérer au point de stockage situé jusqu'en début d'année 2023 à Echirolles.

L'ancien entrepôt qui devait être démoli pour laisser la place à de nouvelles constructions a déménagé en cours d'année.

Depuis le lundi 21 août 2023, les usagers sont invités, après commande en ligne, à venir récupérer leur matériel sur le nouveau site situé au 6 rue Amable Matussière à Grenoble.

Ce nouveau site est plus adapté avec un local spécifique dédié à l'accueil des usagers.



FIN DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI

Les travaux du nouveau centre de tri ont démarré en juin 2021 pour se terminer en fin d'année 2023.

La construction a été réalisée en plusieurs phases : le bâtiment central composé du hall de réception des déchets et de l'espace qui abrite la chaîne de tri puis le bâtiment administratif et enfin le parc de stockage des matières triées ainsi que les voiries.

Le montage de la chaîne de tri a pu démarrer au printemps 2023 pour se terminer en fin d'année.

L'arrivée des premiers déchets pourra se faire en début d'année 2024 avec une phase de test et de réglages des machines.



CARACTÉRISATIONS DE NOS POUBELLES

Un MODECOM, pour MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (méthodologie de l'ADEME pour analyser le contenu de nos poubelles) a été réalisé en mars.

Le contenu de chaque flux est trié, déchet par déchet, en plus de 80 catégories.

Pour cet exercice, 90 échantillons ont été analysés : 43 d'ordures ménagères, 35 de collecte sélective et 12 de déchets alimentaires soit au total 10 tonnes de déchets passées à la loupe !

C'est un outil indispensable pour évaluer si les objectifs du Schéma directeur déchets 2020-2030 sont atteignables ; Ce MODECOM a confirmé qu'ils le sont, si on trie mieux :

la poubelle grise en 2023 ne contient en moyenne que 50 kg de déchets résiduels, tout le reste est valorisable (54 kg de déchets alimentaires et 42 kg d'emballages).

Autre résultat inattendu en période d'inflation : 22 kg/an/ hab de gaspillage alimentaire (bac gris et marron) avec 9 kg de denrées encore emballées.



DE NOUVELLES FILIÈRES R.E.P JEUX/JOUETS/ JARDINAGE/BRICOLAGE EN DÉCHÈTERIE

La loi AGECE a prévu la mise en place de deux nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur sur les articles de :

- sports/loisirs
- jeux/jouets et jardinage/bricolage

Ce nouveau tri en déchèterie vise à développer :

- le réemploi et la réparation, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),
- le recyclage des objets qui ne pourraient être réemployés.

Dans 10 des 21 déchèteries de la Métropole des caisses spécifiques ont été mises à disposition des habitants en novembre 2023 afin de collecter séparément ces flux. Ces caisses sont apportées par la SCIC Fabricanova au Pôle R. Les articles en bon état sont redistribués aux différentes recycleries du territoire et les autres font l'objet d'un tri par matière.



FIN DU DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le déploiement du tri des déchets alimentaires s'est déroulé par phases successives depuis 2018, pour se terminer en 2023 sur le secteur Grand Sud.

Durant l'année 2023, dix nouvelles communes du Grand Sud ont pu être équipées d'une solution de tri des déchets alimentaires adapté à leur habitat.

Ainsi 5 270 composteurs supplémentaires ont été remis aux usagers ce qui porte près de 25 000 composteurs distribués depuis la gratuité du matériel.

Concernant la collecte en porte-à-porte, 14 000 habitants supplémentaires peuvent utiliser le bac marron en 2023 soit un total de 294 000 habitants sur la Métropole.

Si le déploiement systématique massif touche à sa fin, certains quartiers ne sont pas encore dotés : une nouvelle méthode doit être mise en place dans ces quartiers.



SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DE LA CHARGE DES BOM

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Grenoble Alpes Métropole.

Les agents de la collecte sont soumis à plusieurs risques professionnels et notamment les troubles musculo squelettiques et les risques d'accident de la route.

Pour un meilleur pilotage des tournées, la collectivité a mis en place des indicateurs de charge des camions poubelle. Ces données sont transmises automatiquement, chaque semaine, aux chefs d'équipe et aux responsables de secteur, afin de s'assurer que les bennes à ordures ménagères ne sont pas en surcharge et ainsi ajuster les circuits de collecte sur chacun des secteurs, si nécessaire.

Ces données sont utilisées dans le but d'améliorer le service public dans le cadre du respect des règles d'hygiène et de sécurité.



NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est réalisée essentiellement en régie (par les agents de Grenoble Alpes Métropole). La collectivité fait cependant aussi appel à des prestataires pour une petite partie de la collecte.

Depuis avril 2023 EcoDéchets est le nouveau prestataire de collecte des déchets en porte à porte.

Ce prestataire collecte les déchets recyclables et les ordures ménagères sur une partie des communes de Gières, Noyarey, Seyssins, Eybens, Poisat et Vizille.

En dehors d'un circuit réalisé en régie, il collecte aussi tous les déchets alimentaires (bac marron) du territoire métropolitain.

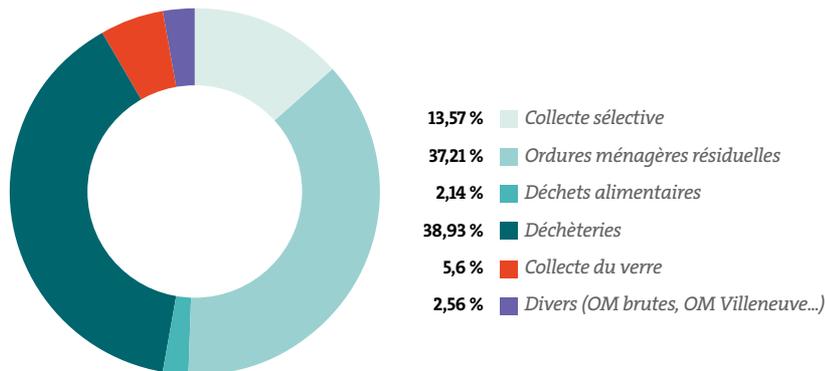
EcoDéchets, installé à Fontaine, dispose d'une flotte de 12 camions et 30 agents pour mener ses missions sur Grenoble Alpes Métropole.

LA SYNTHÈSE DES FLUX

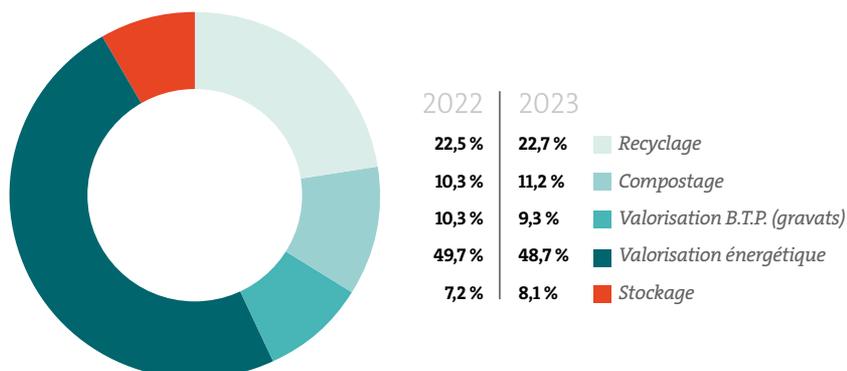
LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2021		2022		2023		Variation 2022/2023	
	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire de la Métro	222 249	491	208 934	460	196 516	431	-12 418	-5,9 %
Collecte sélective	30 446	67	28 210	62	26 670	59	-1 540	-5,5 %
Déchets alimentaires	3 295		4 215		4 205		-10	-0,2 %
Ordures ménagères résiduelles	79 477	176	76 034	167	73 125	161	-2 909	-3,8 %
Déchèteries	90 219	199	83 672	184	76 495	168	-7 177	-8,6 %
Collecte de verre	11 633	26	10 843	24	10 996	24	153	1,4 %
Divers (OM brutes, DIB...)	7 179	16	5 960	13	5 025	11	-935	-15,7 %

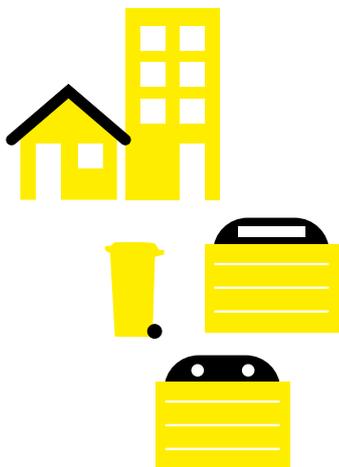
RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION



LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES FLUX DE DÉCHETS DE GRENOBLE



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE SÉLECTIVE
Emballages + Papiers en porte-à-porte / **25 306 tonnes**
Emballages en apport volontaire / **64 tonnes**

JOURNAUX / MAGAZINES
en apport volontaire / **2 tonnes**

25 372 t > 55,69 kg/hab.

COLLECTE DU VERRE

10 996 t > 24,14 kg/hab.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

4 205 t > 15 kg/hab.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

73 125 t > 160,51 kg/hab.



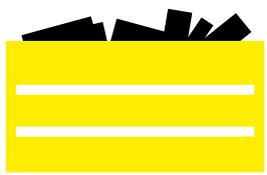
AUTRES COLLECTES

PAPIERS CARTONS / des ZI/ZA, et cartons des commerçants

1 298 tonnes

DIVERS À INCINÉRER / déchets propreté urbaine, déchets industriels banals, ordures ménagères brutes

5 025 tonnes



COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

76 495 t > 167,9 kg/hab.

ENCOMBRANTS / INCINÉRABLES

2 919 tonnes

DÉCHETS VERTS

18 541 tonnes

BOIS / 5 428 tonnes
MÉTAUX / 2 018 tonnes
PAPIERS CARTONS / 1 859 tonnes
DEEE¹ / 1 947 tonnes
MOBILIERS / 6 668 tonnes
ENCOMBRANTS / 1 036 tonnes
AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES / 1 408 tonnes

20 364 tonnes

D.D.S.2, PILES ET BATTERIES, PNEUS, HUILE DE VIDANGE

1 129 tonnes

GRAVATS

18 322 tonnes

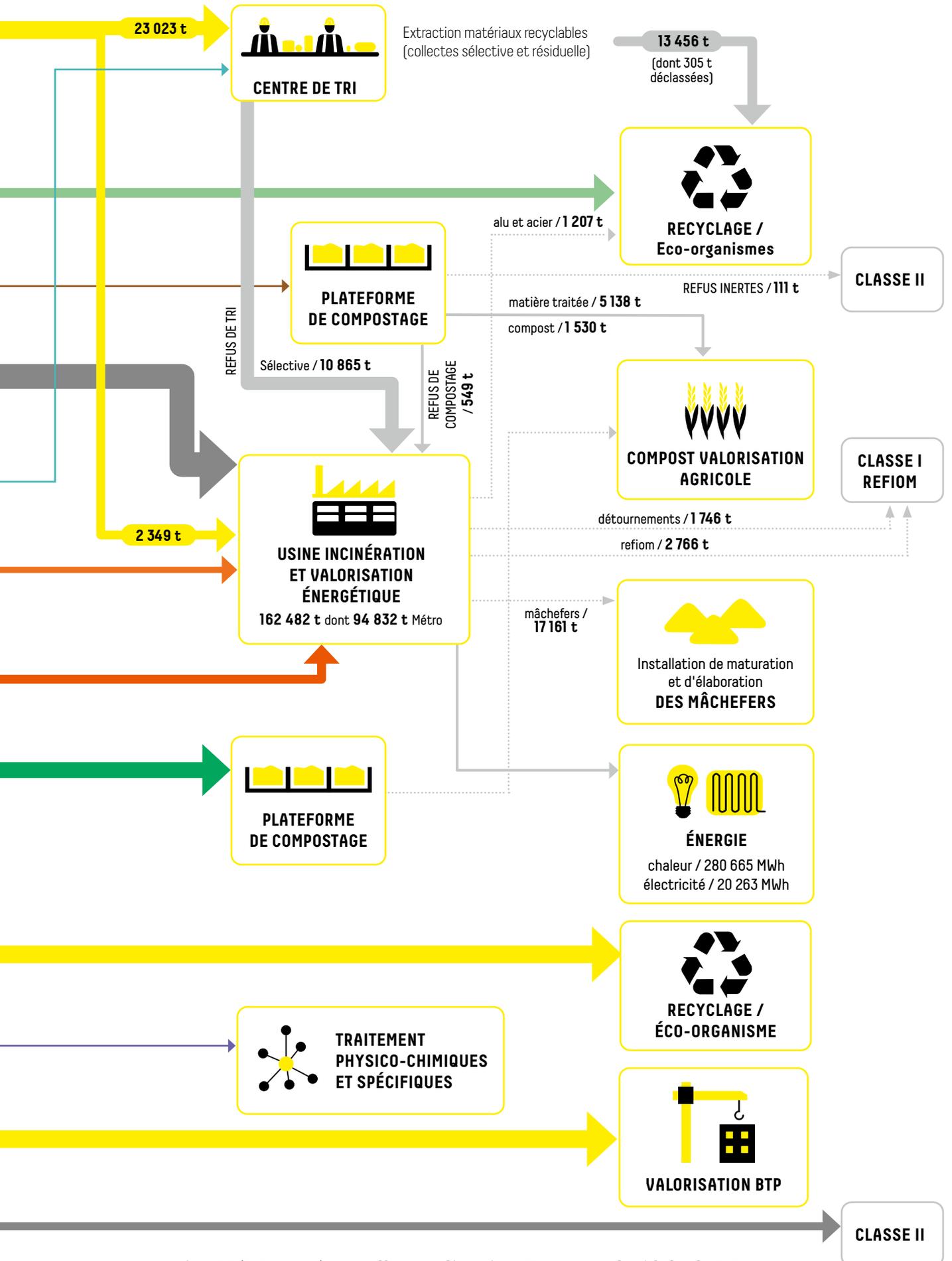
ENCOMBRANTS / AMIANTE ET DÉCHETS DE VOIRIES

15 220 tonnes

¹ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

² Déchets Diffus Spécifiques

196 516 tonnes de déchets > 431 kg/habitant



Le tonnage Métro UIVE (94 832 tonnes) comprend les tonnes détournées en CET. Le tonnage de mâchefers, de REFIOM, d'aluminium et d'acier issus de l'UIVE concernent uniquement la part Métropole.



La prévention et l'économie circulaire



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

En 2023, Grenoble Alpes Métropole a présenté à nouveau sa candidature à la labellisation au référentiel Économie Circulaire pour les territoires engagés et a obtenu la **3^{ème} étoile**. Le référentiel d'actions est un outil complet et opérationnel, permettant d'évaluer la politique d'économie circulaire de la collectivité.

Grenoble Alpes Métropole a pu valoriser son projet de transition écologique en s'engageant dans un processus de labellisation des politiques **Climat-Air-Énergie et/ou Économie Circulaire**. Le Label Économie Circulaire comporte 500 points répartis sur 5 axes. Les niveaux de labels sont basés sur des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité).

DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR RÉEMPLOI / RÉPARATION / RÉUTILISATION

75 % des actions du SD2R sont mises en place avec le démarrage des activités sur le Pôle R

La structuration de la filière réemploi/réparation/réutilisation s'est poursuivie avec le démarrage des activités sur le Pôle R en fin d'année :

- Ouverture de la Donnerie Dépose Minute,
- Tri pour réemploi de différentes collectes,
- Réparation de l'électroménager d'Envie Rhône Alpes.

La SCIC Fabricanova comptait fin 2023 3 nouveaux associés avec l'arrivée de SOLEEO, La Recyclerie Sportive et les Ateliers Marianne.



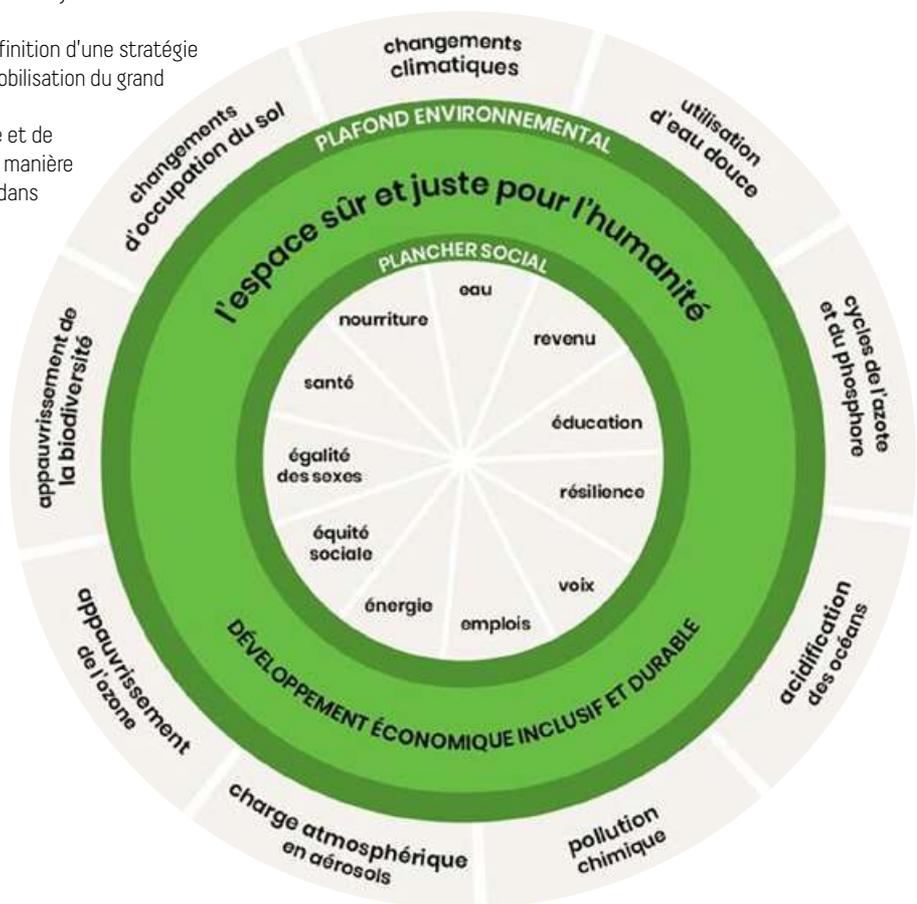
APPEL À PROJETS « RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, la Métropole de Grenoble a souhaité faire appel au territoire pour faire émerger des solutions et services innovants. **Cette 2^{ème} édition d'une enveloppe de 100 000€ a été ouverte aux TPE/PME** afin d'élargir le tissu d'acteurs pouvant répondre. **13 nouveaux projets ont ainsi été aidés** comme la création d'une ressourcerie spécialisée enfance, la sensibilisation des commerçants à la réduction des emballages, le développement d'un service proposant des cloisons modulables réutilisables, la création d'un laboratoire de la réutilisation et du réemploi de matériaux ou encore des ateliers de couture de protections périodiques à destination des personnes en situation de précarité.

Un Donut Deal (Doughnut Economics Action Lab) a été signé en juin en présence de Kate Raworth, économiste créatrice de la théorie du DONUT. Ceci fait partie du mouvement mondial émergent pour repenser les activités économiques du 21^{ème} siècle pour qu'elles soient régénératives et distributives et ainsi répondre aux besoins de toutes les personnes dans les limites de l'habitabilité de la planète.

Pour la SCIC Fabricanova, l'enjeu est la participation, l'inclusion des habitants au projet avec 4 dimensions à prendre en compte :

- Dimension économique en tant que consommateur-acteur (modèle économique, dons et achat de 2nde main),
- Dimension sociale en tant qu'habitants notamment QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) avec création d'emplois d'insertion,
- Dimension de visibilité : définition d'une stratégie de communication et de mobilisation du grand public,
- Dimension de gouvernance et de participation citoyenne de manière durable : place de l'utilisateur dans la SCIC.



LA FILIÈRE RÉEMPLOI DU BÂTIMENT SE STRUCTURE SUR LE TERRITOIRE

Depuis 2021, 6 acteurs (NA Architecture, Eco'Mat38, Aplomb, Cabestan, l'ENSAG et la Métropole) sont associés pour structurer la filière réemploi du bâtiment autour d'un projet de ressourcerie de matériaux de construction. Une étude de faisabilité soutenue par VALDELIA (un des éco-organisme de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs déchets du bâtiment) a conclu à la pertinence d'un scénario multisite : un site dédié à la vente et un site dédié au reconditionnement. Le magasin (site de vente) va s'installer sur le site de l'ancien IUFM à titre provisoire pour 4 ans. Ecomat 38 a bénéficié en 2023 d'un site de stockage sur un terrain acheté par la Métropole dans le cadre des travaux du site ATHANOR.

En parallèle, la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) accompagne les matériauthèques professionnelles dont Ecomat38 afin de créer un réseau (le réseau MATAURA) qui puisse constituer une offre de 2^{ème} main suffisante pour répondre à des demandes de professionnels.

La Métropole a réuni en décembre l'ensemble des acteurs (communes, EPFL, UGA...) afin de partager les expérimentations et travaux des acteurs du territoire, comme le guide de la construction durable de la Métropole, les expérimentations de la ville de Grenoble, un retour d'expérience sur les magasins éphémères sur chantier et l'implantation d'une ressourcerie d'éléments de construction.



L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Vers une restauration scolaire plus durable

Courant 2022, un programme d'accompagnement transversal a été lancé afin d'améliorer les pratiques de restauration scolaires des communes volontaires. La coopération entre les services Prévention des Déchets et Agriculture, Forêt, Biodiversité Montagne a permis l'élaboration d'un projet alliant réduction des déchets et amélioration de la qualité de l'alimentation. **Deux volets d'accompagnement individuel sont proposés aux communes sur une année scolaire :**

- Un volet global relatif à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'amélioration de la qualité de l'alimentation,
- Un volet relatif à la substitution des barquettes en plastique par des contenants réutilisables.

Du diagnostic au plan d'action, l'objectif est d'impulser et de créer les conditions de réussite pour une transformation durable de la restauration scolaire municipale.

Depuis 2022, 11 communes sont ainsi accompagnées, représentant plus de 6 800 convives sur 37 restaurants scolaires (soit 64 % des repas des écoles primaires du territoire).

En parallèle de nombreuses formations collectives sont également proposées pour les services communaux de restauration dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAIT) dont la Métropole fait partie avec ses territoires voisins.



Troc desserts et table de tri à la cantine de Varcès.



« 1, 2, tri écoles ! »

Le dispositif d'accompagnement des établissements scolaires à la mise en place du tri « 1, 2, tri écoles ! » se poursuit également depuis son lancement fin 2018, avec 86 établissements accompagnés représentant plus de 12 600 enfants. En lien avec le programme d'accompagnement pour une restauration plus durable, le tri dans les cantines est également déployé.

LA DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA MÉTROPOLE

Grenoble Alpes Métropole s'est fixé comme objectif de devenir une administration exemplaire en matière d'impact climatique et environnemental. C'est ainsi qu'un plan d'administration exemplaire a été élaboré en 2020. Le premier volet de ce plan concerne la réduction et le tri des déchets et regroupe de nombreuses actions qui sont déclinées sur 3 ans. On peut notamment citer la fin de l'utilisation du plastique à usage unique (gobelets, bouteilles, prestation traiteur, capsules café...); le déploiement de points de tri centralisés sur tous les sites administratifs en remplacement des poubelles individuelles de bureau ou bien encore l'installation de 10 nouveaux composteurs au pied de différents sites administratifs et techniques de la Métropole.

Ce plan est également intégré au Plan Climat Air Énergie Métropolitain (adopté en février 2020) au sein de l'axe 5 : « Une Métropole exemplaire ».

RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE

11 communes volontaires ont engagé **37** établissements dans l'amélioration de leurs pratiques

« 1, 2, TRI ÉCOLES ! » Depuis fin 2018...

15 communes engagées dans « 1, 2, tri écoles ! »

86 établissements (depuis le lancement fin 2018)

12 644 enfants concernés

LES ANIMATIONS AUPRÈS DES USAGERS

Les projets portés par la direction de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets demandent à être accompagnés sur le terrain par des actions de sensibilisation en complément des communications papier et web qui sont proposées.

Une équipe interne de 7 messagers du tri – animateur, encadrée par un chef d'équipe, est dédiée à cette sensibilisation depuis 2009. Elle intervient pour un tiers du temps auprès des publics scolaires. L'autre partie de l'activité est répartie entre de l'accompagnement de projets (1,2, tri écoles, déploiement du tri des déchets alimentaires, compostage partagé...), et des animations sur le thème de la prévention des déchets, les visites du centre de tri d'Athanor ou des stands lors d'événements.

La société Voix Publique a été mandatée par la Métropole pour exercer des missions complémentaires de sensibilisation et d'animation. Leur équipe est intervenue en particulier dans le cadre du déploiement du tri des déchets alimentaires avec l'animation de stands de sensibilisation (fixe ou mobile) et l'accompagnement des professionnels des métiers de bouche (présentation du dispositif, livraison du matériel de précollecte et information aux équipes). L'équipe a également contribué aux distributions de composteurs en porte-à-porte. Le détail de leur action est présenté dans le chapitre déchets alimentaires.

757

ANIMATIONS DONT :

140

EN MILIEU
SCOLAIRE

115

VISITES DU CENTRE DE
TRI DE DÉCHETS

PRÈS DE

20 000

HABITANTS SENSIBILISÉS

UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITES DU CENTRE DE TRI EN 2024

Un nouveau centre du tri ouvrira ses portes en 2024 pour assurer le tri des déchets en remplacement de l'ancien. 115 visites et deux journées portes-ouvertes ont permis en 2023 à près de 2 500 habitants de visiter le centre de tri des déchets qui était en fonctionnement depuis 1992.



PARTICIPATION AU DÉFI DES ÉCOLES À ÉNERGIES POSITIVES

Chaque année un défi est proposé par le service Environnement de la Métropole aux écoles du territoire pour sensibiliser les enfants au réchauffement climatique et au développement durable.

Les messagers du tri animent dans ce cadre des interventions sur le tri et la prévention des déchets tout au long

de l'année. Ils participent également à l'événement du Grand final qui réunit l'ensemble des partenaires et classes participantes autour d'un grand jeu.

ACCOMPAGNEMENT AU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2023, l'équipe des messagers du tri a continué l'accompagnement des cantines scolaires dans le déploiement du tri des déchets alimentaires avec plus de 3700 convives sensibilisés à l'occasion de 50 interventions. En 2024, les messagers du tri vont continuer d'accompagner les communes (formation des agents des cantines) dans cette démarche.



ACCOMPAGNEMENT DU PLAN D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE (PAE)

Construit avec l'ensemble des services concernés, et approuvé au mois de janvier 2021, il décline des orientations

et un programme d'actions concret et priorisé.

En 2023, les messagers du tri ont accompagné ce projet en continuant le déploiement des bacs de collecte des piles, l'installation de points de tri centralisés dans tous les bâtiments métropolitains et l'installation des nouveaux composteurs sur chaque site administratif pour les agents.

SENSIBILISATION LORS D'ÉVÉNEMENTS

Les messagers du tri en 2023 ont également participé aux événements organisés dans la Métropole pour sensibiliser le grand public. Ils ont tenu 75 stands – Printemps des marchés, déchèteries mobiles, foires etc. – et ont pu rencontrer plus de 5500 habitants.

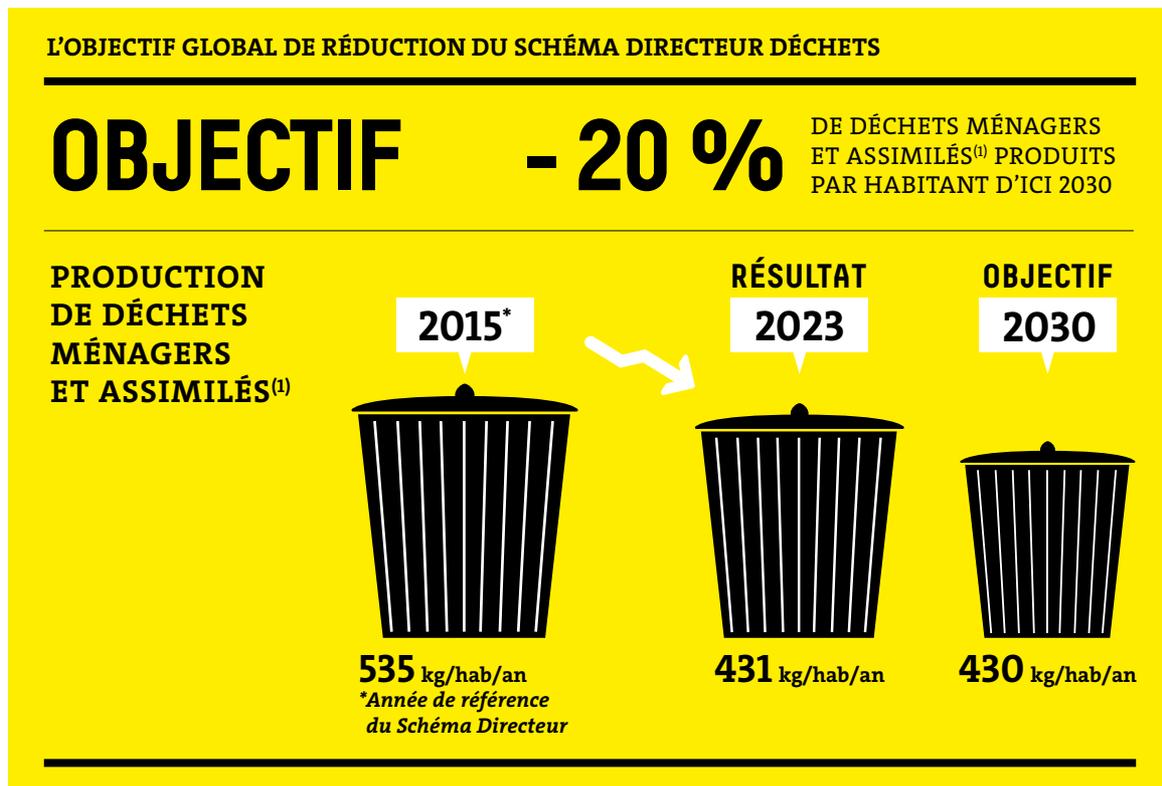


LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉFINITION « *La prévention désigne l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et permettant de réduire :*

- 1. la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits,*
- 2. les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou la teneur en substances nocives des matières et produits. »*

Source : Directive 2008/98/CE du 19/11/2008.



(1) Déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèteries.

Le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets :

- réduction par deux des quantités d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- réduction de 20 % de la quantité totale de déchets produits.

Les détails de réduction attendue à l'horizon 2030 pour chaque flux sont précisés ci-dessous.

Actions	Objectifs de réduction
Poursuivre la promotion du compostage de proximité	- 1 360 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Développer le broyage des déchets verts	- 5 000 tonnes/an apportées en déchèteries
Changer d'échelle sur le réemploi et la réparation	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles - 2 500 tonnes/an apportées en déchèterie
Mettre en place une collecte séparée des textiles, linges et chaussures au-delà des conteneurs installés en déchèteries	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Limiter le gaspillage alimentaire	- 3 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Promouvoir l'éco-consommation	- 15 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Promouvoir la consigne du verre	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Développer l'utilisation des couches lavables pour les enfants	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles

Au-delà des objectifs chiffrés, c'est une véritable démarche d'accompagnement territorial qui est mise en place : des actions en faveur de différents publics sont proposées à destination des usagers, des communes, des établissements scolaires ou des organisateurs d'évènements.

Les résultats attendus sont à moyen terme, la réduction des déchets liée au changement de comportements se déclenchant de manière progressive sur un terme relativement long pour les usagers.

UN TROISIÈME PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le PLPDMA n°3 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été soumis à la consultation du public en décembre 2021 puis adopté par le conseil métropolitain en mars 2022. **L'objectif est de diminuer de 8 % les DMA entre 2021 et 2026.**

Ce PLPDMA fixe un objectif ambitieux mais réaliste en cohérence avec le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030. **Les actions programmées pour y parvenir s'inscrivent dans un contexte favorable à plusieurs titres :**

- les projets connexes portés dans le cadre du Schéma Directeur Déchets (tri à la source des déchets alimentaires, test de la tarification incitative) contribuent à faire baisser les quantités de déchets produits,
- la mise en œuvre des mesures prévues dans la loi AGEC, bien que moins ambitieuses que celles prévues par la convention citoyenne, constitue un évident atout pour le déploiement du PLPDMA,
- la mise en place des nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) au niveau national permettra de faciliter la mise en place de dynamiques territoriales autour de la réparation et du réemploi,
- enfin, la visibilité offerte par le label Grenoble Capitale Verte a constitué une belle opportunité pour accélérer le démarrage du plan en 2022, en facilitant notamment l'appropriation par la société civile des enjeux de sobriété et en mobilisant les acteurs économiques, associatifs et publics du territoire.

Les 5 axes thématiques qui structurent le nouveau programme de prévention de Grenoble Alpes Métropole sont les suivants :

1. Généraliser la pratique du compostage de proximité et intensifier la réduction des déchets verts,
2. Accompagner le changement d'échelle pour le réemploi et la réparation,
3. Développer les alternatives aux papiers, emballages et objets à usage unique,
4. Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
5. Engager une dynamique avec tous les acteurs du territoire.

Le plan d'action est décliné en 21 actions et 65 sous actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions qui peuvent être consultées sur grenoblealpesmetropole.fr.

Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et construite avec les partenaires et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE DU PLPDM : LE MOIS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

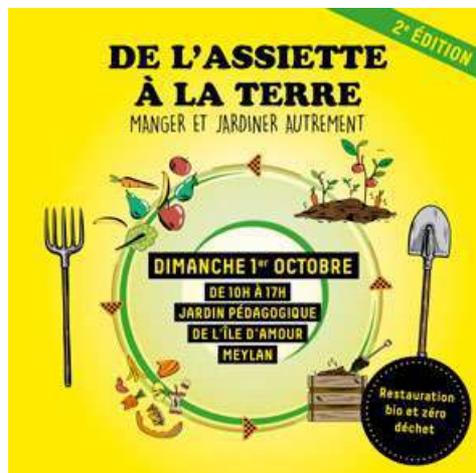
Initié dans le cadre de Grenoble Capitale Verte en 2022, l'objectif du mois de la réduction des déchets était de lancer une dynamique collective en mobilisant les acteurs du territoire, les entreprises, les habitants... pour massifier et pérenniser le changement de comportement.

Une programmation en ligne de cette deuxième édition a permis de recenser et promouvoir près de 150 événements ou actions proposées sur le territoire sur la thématique de la réduction des déchets.



Plusieurs événements phares ont été portés par la Métropole :

- « De l'assiette à la terre » : journée grand public visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets organiques (jardinage zéro déchet, alimentation etc.). Cette 2^{ème} édition a réuni 400 participants au jardin pédagogique de l'Île d'Amour.
- Inauguration du Pôle R pour le grand public avec animations, ateliers pratiques, musique et défilé de mode upcyclée par les élèves du Lycée Argouges.



Quelques exemples d'animations portées par les acteurs du territoire :

- Des ateliers pour faire soi-même des décorations en récup, des produits ménagers, cuisiner sans gaspiller,
- Des ateliers couture (upcycling, réparation, customisation)
- Des défilés de mode upcyclée,
- Des spectacles, expositions, projections rencontre...
- Des Repair Cafés et ateliers de réparation
- Des portes ouvertes dans des structures locales

DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI

Le déploiement des actions du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation se poursuit en 2023, en partenariat avec les acteurs locaux. Le dispositif des donneries évolue, avec le lancement d'un nouveau service en octobre 2023. La fin de l'année est également marquée par une campagne de communication grand public sur la réparation ainsi que l'inauguration du Pôle R.

LA DONNERIE DÉPOSE MINUTE

La Donnerie Dépose Minute est une nouvelle solution qui permet aux métropolitains de déposer les objets, en bon état ou facilement réparables, dont ils n'ont plus l'usage. Grâce à ce service métropolitain exploité par la coopérative Fabricanova sur le site du Pôle R, le don devient simple, rapide et pratique. Localisée en un point central de la Métropole avec facilité de stationnement, la Donnerie Dépose Minute dispose d'un espace pour accueillir les usagers et leurs dons.

Sur place, une fenêtre permet d'observer en situation réelle la chaîne de préparation au réemploi des objets. Une fois triés puis reconditionnés, ces objets seront proposés à la vente dans les boutiques solidaires des acteurs du collectif FABRICANOVA. Mobilier, jouets, vélos, livres, vaisselle, matériel de puériculture, électroménager... Autant d'objets qui vont pouvoir trouver une seconde vie dans des points de vente solidaires du territoire.

Le but de la donnerie est d'encourager à donner plutôt que de jeter, mais également d'inciter au changement de comportements : réparer avant de jeter, acheter des produits réparés ou de seconde main plutôt que neufs, faire connaître les points de vente et de réparation du territoire. Ce service contribue également à créer des emplois dans les métiers de l'économie circulaire et favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

En décembre 2023, après 2 mois d'ouverture, près de 4 tonnes d'objets ont été déposées.

En complément de la Donnerie Dépose Minute, 5 donneries « ponctuelles » ont été organisées en 2023 en milieu rural dans le cadre du dispositif des déchèteries mobiles.



LES COLLECTES DE VÉLOS

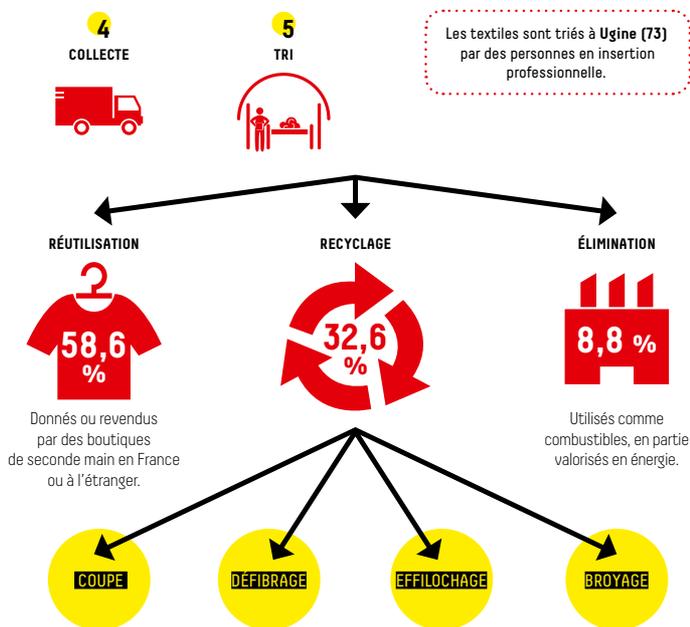
En novembre 2023, 5 déchèteries métropolitaines ont accueilli des opérations de collecte de vélos, menées en partenariat avec l'association Cycles&Go. Près de 50 vélos ont été collectés à cette occasion représentant près de 600 kg de déchets évités.

DERNIÈRE OPÉRATION ÉPHÉMÈRE DE COLLECTE DES TEXTILES

La Métropole a renouvelé en 2023 ce format de collecte en point d'apport volontaire sur l'espace public.

Une campagne de 6 semaines a ainsi été organisée au printemps 2023 en partenariat avec plus de 40 communes. Il s'agit de la dernière opération sur ce format éphémère.

L'année 2024 sera celle du lancement d'un nouveau dispositif de collecte en conteneurs déployés de façon permanente, suite à l'expérimentation réussie menée depuis l'été 2020 sur 4 communes du territoire.



Source : EcoTLC 2018

Que deviennent ces tonnages collectés ?

- **Coupe** : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons d'essuyage à usage industriel et ménager.
- **Défibrage** : lorsque les fibres des textiles sont longues, elles peuvent être refileées et servir à la fabrication de nouveaux textiles.
- **Effilochage** : lorsque les fibres des textiles sont de taille moyenne, elles ne peuvent pas être utilisées à l'identique et sont recyclées pour faire des géotextiles, du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
- **Broyage** : coupés en lanières ou broyés, les textiles et les chaussures peuvent entrer dans la fabrication de différents produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins !

PRINTEMPS 2023	84 TONNES COLLECTÉES
43 communes	
92 points d'apport volontaire	
84 tonnes collectées	

La communication faite lors de ces campagnes éphémères vise également la promotion de l'ensemble des points de collecte permanents disponibles pour les usagers sur le territoire métropolitain (déchèteries, associations, conteneurs pérennes, commerces...)

LE SERVICE DE COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX : UNE SOLUTION EN RÉPONSE AUX BESOINS DES USAGERS À FAIBLE MOBILITÉ

Gratuit et accessible à tous les métropolitains, ce service lancé en 2022 permet de trouver la meilleure solution pour se débarrasser d'objets volumineux :

- En étant redirigé vers un point de dépôt en magasin (reprise gratuite pour de nombreux objets y compris sans obligation d'achat),
- Dépôt en déchèterie aux horaires d'ouverture,
- Services proposés par les associations du territoire,
- En prenant rendez-vous avec un opérateur qui viendra les collecter sur RDV devant chez soi : ce service métropolitain s'appelle la collecte préservante des encombrants.



C'est Fabricanova, collectif local d'acteurs du réemploi de l'Économie Sociale et Solidaire, qui est en charge de collecter et trier les objets en vue de leur donner une seconde vie s'agissant de la collecte préservante des encombrants.

Début 2024, les objets collectés seront orientés sur la plateforme métropolitaine dédiée au réemploi et à la réparation située à Grenoble, le Pôle R, lieu totem de l'économie circulaire.



EN 2023, CE SERVICE COMPTABILISE

+ de 1500

rendez-vous effectivement réalisés

± 2500 m³

collectés, soit une moyenne de 1,7 m³ par collecte

± 5000

objets collectés (dont 60 % de mobilier, 20 % d'équipements électriques ou électroniques)

- 10 % des objets collectés ont pu trouver une seconde vie en boutique solidaire.
- Les objets en trop mauvais état sont apportés en déchèterie : 93 % d'entre eux sont recyclés, les autres sont incinérés.

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

En 2023 près de 18 500 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les déchèteries métropolitaines. Dans le cadre de son Schéma Directeur Déchets, Grenoble Alpes Métropole s'est engagée à réduire de 5000 tonnes les déchets verts collectés chaque année en déchèterie d'ici 2030.



Les objectifs de cette politique sont multiples :

- Sensibiliser les particuliers à la valorisation et la gestion locale des déchets verts,
- Optimiser les coûts d'exploitation des déchets verts,
- Réduire l'impact environnemental de la gestion globale de ces déchets, notamment en termes de pollution atmosphérique en accompagnant l'interdiction du brûlage des déchets verts et en réduisant leur transport en déchèterie.

Ainsi, le service prévention des déchets continue à dérouler son plan d'action validé en 2019, visant à développer le broyage des végétaux par les particuliers.



MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

Un service de mise à disposition de broyeurs à végétaux auprès des habitants est en place pour les communes volontaires. La Métropole achète les broyeurs et finance des entretiens réguliers pour garantir la sécurité du matériel. Les communes assurent la mise à disposition auprès des particuliers et le petit entretien du matériel. Ce service de proximité offert aux habitants permet également une sensibilisation des usagers à la valorisation et la gestion locale des déchets verts (utilisation du broyat produit, alternative à l'interdiction de brûlage, etc.). Depuis 2022, la mise en place d'une plateforme de réservation en ligne des broyeurs vient faciliter la gestion de ce dispositif pour les communes.

En 2023, six nouvelles communes ont rejoint le dispositif. Ce dispositif compte désormais 26 communes membres et permet donc de s'adresser à 44 % des habitats individuels sur le territoire.

OPÉRATIONS DE BROYAGE ÉVÉNEMENTIEL

Lors de ces opérations, les usagers sont invités à venir faire broyer leurs végétaux et à repartir avec leur broyat, tout en étant sensibilisés à son utilisation et à d'autres techniques de jardinage zéro déchet. Ces opérations sont donc l'occasion de proposer un service de broyage aux habitants des communes qui n'adhèrent pas au dispositif de prêt de broyeur, tout en offrant un nouvel espace de sensibilisation à la réduction des déchets verts.

En 2023, 6 opérations de broyage ont été organisées sur 5 communes, permettant de détourner 10 tonnes de déchets verts des déchèteries.



**PRÊT
DE BROYEUR**

26
communes
partenaires

11
broyeurs mis
à disposition

430 t
de déchets verts
détournés

**BROYAGE
ÉVÉNEMENTIEL**

6 opérations
sur l'espace public

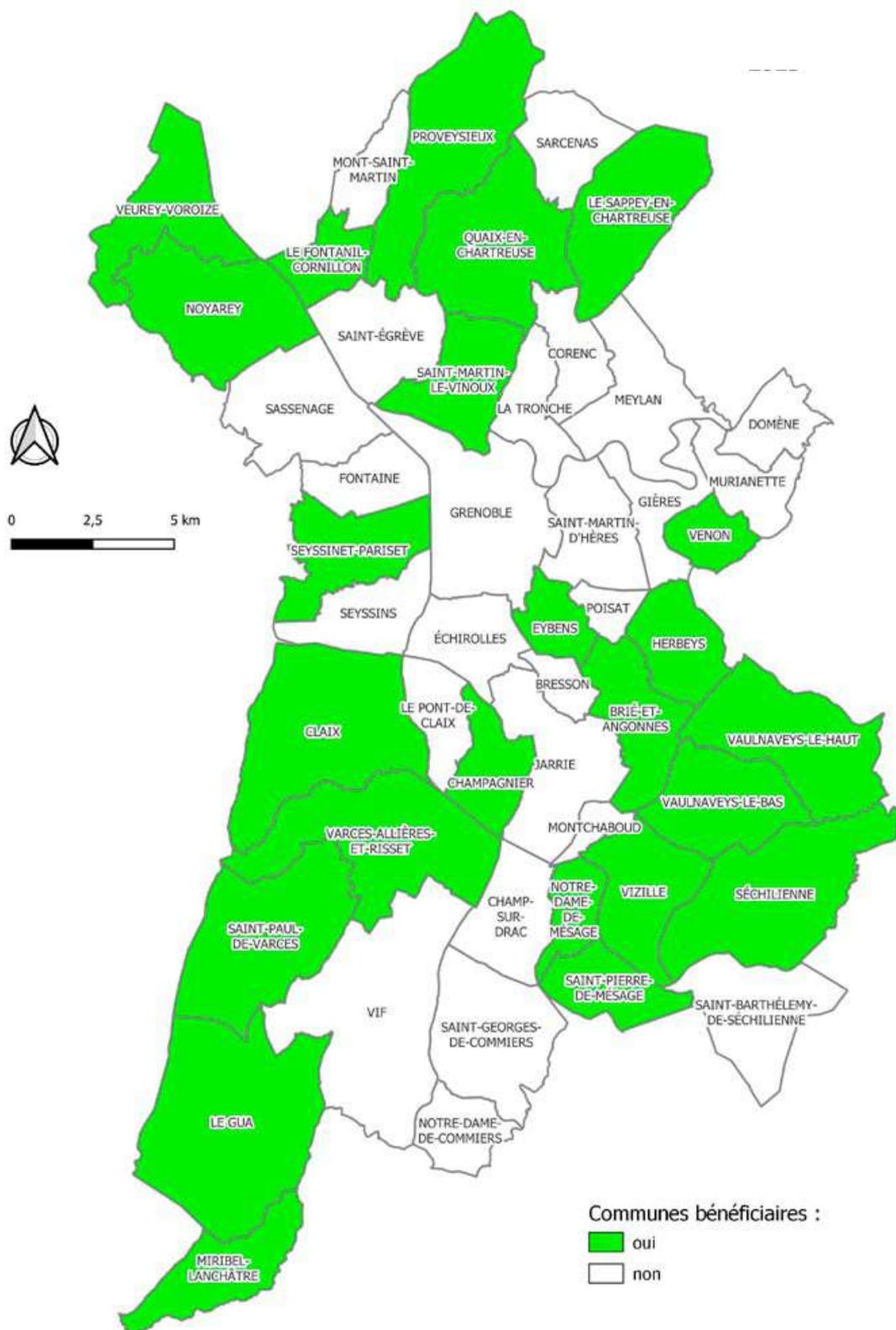
10 tonnes
broyées

**STANDS DE SENSIBILISATION
AU JARDINAGE ZÉRO DÉCHET**

12 stands déchets
verts en déchèteries

1 267
personnes rencontrées

GROUPEMENT DE COMMUNES BROYEURS 2023



PROMOTION DE LA CONSOMMATION "ZÉRO DÉCHET"

SOUTENIR LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES EN VERRE

Dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2020-2030 et son Programme Local de Prévention, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à promouvoir la consigne du verre pour réemploi, avec un évitement attendu de 700 tonnes par an entre 2015 et 2026 correspondant à 1 400 000 bouteilles consignées par an.

Alpes Consigne, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée en avril 2021 et dont le siège et le site de massification sont installés dans les locaux du Pôle R, organise et porte la filière complète de collecte et de lavage de contenants en verre en vue de leur réutilisation sur trois départements : Isère, Savoie et Haute Savoie. Étant la seule structure ayant engagé cette activité sur le territoire métropolitain, Alpes Consigne est un acteur incontournable pour la mise en place de la consigne du verre à destination des particuliers.

Ainsi, afin de soutenir le réemploi des emballages en verre et participer à la structuration de la logistique sur son territoire, **Grenoble-Alpes Métropole est devenue sociétaire de la SCIC Alpes Consigne en juin 2023.**

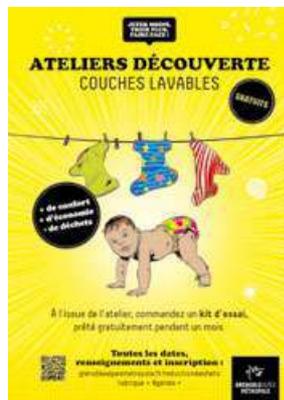
FORMER ET SENSIBILISER

Depuis quelques années, la Métropole a renforcé la formation destinée aux professionnels, ou tout autre acteur relais, souhaitant animer des ateliers pratiques en faveur de la réduction des déchets : "Consommation zéro déchet" auprès du grand public, au sein de structures publiques, sociales, associatives ou d'entreprises.

Les formations proposées permettent aux participants d'appréhender une thématique donnée et, par la suite, d'animer eux-mêmes un atelier auprès de leur public.

Ces formations, d'une demi-journée chacune, sont organisées et animées par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour le compte de la Métropole. Au total 21 personnes ont été formées en 2023.

Les participants se sont engagés à animer au minimum deux ateliers au cours de l'année qui suit la formation, ceci afin d'essaimer sur le territoire métropolitain des savoir-faire pratiques en faveur de la réduction des déchets.



DÉVELOPPER L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES POUR LES JEUNES ENFANTS

Le SDD prévoit l'évitement de 1 000 tonnes par an de couches jetables grâce à la promotion de l'utilisation des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance.

Pour ce faire, la Métropole accompagne, depuis mai 2018, l'utilisation de couches lavables auprès des :

- Particuliers : ateliers, stands, kits prêtés...
- Professionnels : ateliers/formations et kit d'essai mis à disposition dans les maternités, ateliers et kit de démonstration à la PMI...
- Structures collectives de type crèches : accompagnement vers l'utilisation des couches lavables.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES BILAN 2023	NOMBRE D'ATELIERS / STANDS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ateliers auprès des particuliers	15	189
<i>dont prêts de kits suite aux ateliers</i>		83
Ateliers auprès des professionnels	16	166
Stands	3	320
TOTAL	34	675

En 2023, l'accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants a constitué un axe de travail prioritaire. La réalisation d'ateliers auprès du personnel de 16 crèches (municipales, privées ou associatives) a permis de faciliter l'accueil des enfants dont les parents souhaitent utiliser des couches lavables. Ces ateliers constituent des temps d'échanges avec les équipes, à l'issue desquels leur est remis un guide d'utilisation des couches lavables. Cet axe de travail auprès des professionnels sera maintenu et renforcé en 2024 avec l'objectif d'accompagner quelques crèches vers l'utilisation de couches lavables pour l'ensemble des bébés accueillis.

LE OUI PUB POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE DE PAPIER

La Métropole a été sélectionnée en 2022 avec 13 autres collectivités pour expérimenter, sur une période de 3 ans (2022 – 2025), le dispositif « Oui Pub » visant à interdire la distribution d’imprimés publicitaires non adressés (IPNA) sauf lorsque l’autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Concrètement, conformément au décret paru le 2 mai 2022, la distribution d’IPNA est interdite depuis le 1^{er} septembre 2022 dans les boîtes aux lettres ne présentant pas de consentement express et visible.

Après une première année de mise en place du dispositif, l’expérimentation s’est donc poursuivie en 2023, avec le suivi de plusieurs indicateurs (environnementaux, économiques, sociaux et comportementaux) dont les résultats seront compilés et analysés en fin d’expérimentation.



Zoom sur l’indicateur « part des imprimés publicitaires »

La dernière campagne de MODECOM (méthode nationale de caractérisation des déchets) menée par la Métropole en 2023, permet d’identifier l’évolution de la part des imprimés publicitaires dans les ordures ménagères entre 2016 et 2023.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la part des imprimés publicitaires est passée de 4,4 % à seulement 0,4 % soit une baisse globale des quantités d’imprimés publicitaires de 91 % entre 2016 et 2023.

		2016	2023	VARIATION
Part des Imprimés Publicitaires	dans OMR*	2,8 %	0,2 %	-94 %
	dans CS**	11,4 %	1,3 %	-88 %
	TOTAL	4,4 %	0,4 %	-91 %
Gisement en kg/an/hab	dans OMR	5,62	0,29	-5,33
	dans CS	6,66	0,79	-5,87
	TOTAL	12,28	1,08	-11,20
Gisement en tonne	dans OMR	2 529,66	131,82	-2 397,84
	dans CS	3 000,93	359,09	-2 641,84
	TOTAL	5 530,59	486,53	-5 044,05

*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ** Collecte Sélective

La part des imprimés publicitaires permet d’obtenir les gisements théoriques (en kg par an par habitant et en tonnage) dans les ordures ménagères résiduelles et dans la collecte sélective. Les résultats ainsi obtenus permettent d’observer que l’objectif du programme local de prévention, qui prévoit une diminution de 1 700 tonnes de papier entre 2015 et 2026 grâce au dispositif « Oui Pub », semble d’ores et déjà atteint. Ces résultats resteront à confirmer avec l’analyse des tonnages de papiers réellement collectés et traités à Athanor à l’issue de l’expérimentation.

Le tri des déchets alimentaires : bilan et perspectives



À compter du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires, comme le prévoit la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).

Les déchets alimentaires représentent en moyenne 30 % de la poubelle des ménages métropolitains, un gisement qu'il est important de valoriser.

La Métropole avait pris de l'avance en proposant dès 2018 aux usagers deux dispositifs complémentaires adaptés à la typologie d'habitat, allant du composteur à la collecte en bac marron. L'objectif est de produire du compost pour un retour au sol des matières organiques et enrichir les sols grâce à la boucle « aliments-terre ».

Pour finir de proposer une solution à tous les usagers, les quartiers dont la collecte est organisée par points d'apport volontaire commenceront à être équipés d'abribacs à partir de 2024.

DEUX CAMPAGNES DE DÉPLOIEMENT EN 2023 POUR FINIR DE MAILLER LE TERRITOIRE

Après une opération pilote en 2018, les campagnes de déploiement à grande échelle se sont enchaînées chaque année depuis 2019, pour se terminer en 2023. La promotion de la gestion de proximité se fait au printemps tandis que la mise en place de la collecte en porte-à-porte est privilégiée à l'automne. Ce calendrier permet de profiter des périodes les plus propices aux deux pratiques pour sensibiliser les habitants et prendre de bonnes habitudes.

En 2023, le déploiement du tri des déchets alimentaires s'est poursuivi sur le territoire métropolitain, sur le secteur Grand Sud.

En avril et mai, une campagne de distribution de composteurs s'est déroulée dans plusieurs communes : Bresson, Brié-et-Angonnes, Jarrie, Le Gua et Saint-Georges de Commiers. Les habitats collectifs de ces communes ont été rencontrés à l'automne.

Entre octobre et décembre, tous les habitants des communes de Champ-sur-Drac, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif et Vizille ont été équipés en bacs marron ou composteurs, selon le schéma de déploiement. La mise en place de la collecte dans le centre-ville de Vizille doit se faire sous un format nouveau à compter de 2024 ; dans l'attente 3 sites de compostage partagé sur l'espace public ont vu le jour.

Durant l'année 2023, 5 270 composteurs ont été remis aux usagers (dont 3 590 distribués en porte-à-porte). Cela porte à presque 25 000 le nombre de composteurs distribués depuis la gratuité du matériel. La remise du 20 000^{ème} composteur a fait l'objet d'une mise en lumière lors d'un point presse sur la commune du Gua en mai 2023.

La collecte en porte-à-porte concerne 14 000 habitants supplémentaires, pour un total de 294 000 habitants desservis.

Les déchets alimentaires sont acheminés au centre de compostage de Murianette pour être transformés en compost ensuite épandus comme fertilisant sur des terres agricoles de la vallée du Grésivaudan.



20 000^{ème} composteur remis au Gua en mai 2023

294 000
habitants desservis
par la collecte

4 205
tonnes collectées*
*NB : ce tonnage correspond à l'activité du service collecte de la Métropole. Il ne correspond pas exactement au chiffre figurant dans le schéma général des flux, certains apporteurs de déchets alimentaires gérant eux-mêmes le transport jusqu'au centre de compostage.

15 KG / an / hab*
*habitant desservi par la collecte (hors zones déployées à l'automne)

À l'issue des 10 phases de déploiement, les habitants de 48 communes ont été dotés de solution de tri. Le Fontanil-Cornillon fera l'objet d'un déploiement spécifique ultérieur avec une solution d'apport volontaire, tout comme les quartiers n'ayant pu être équipés par des bacs supplémentaires (collecte tous flux en PAV en milieu urbain/ centre-bourgs).

Le déploiement s'est fait selon trois modalités en fonction la typologie des communes (voir carte plus loin).

Fin 2023, ce sont environ **345 000 métropolitains** qui ont été équipés d'une solution de tri à la source, soit avec une solution de compostage, soit en collecte grâce au nouveau bac marron.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Comme pour les années précédentes, la mise en œuvre du tri des déchets alimentaires s'est appuyée sur divers dispositifs de sensibilisation, communication et distribution de matériel, dans l'objectif de toucher le plus grand nombre d'habitants.

Afin d'annoncer l'arrivée de ce nouveau geste de tri, en amont des phases de déploiement, la Métropole a organisé des stands de « sensibilisation percutante » : des messagers de Voix Publique, agence mandatée par la Métropole, sont allés à la rencontre des habitants, en déambulation ou lors des marchés forains pour les sensibiliser à l'arrivée du tri des déchets alimentaires dans leur commune. Une réunion publique a été organisée avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut.

Ensuite, durant plusieurs semaines, au printemps et à l'automne, ces messagers du tri ont également assuré la distribution en porte-à-porte du matériel auprès de tous les foyers concernés. Cette rencontre en face-à-face permet un contact privilégié avec les usagers, en donnant du sens au geste de tri et des consignes précises pour l'utilisation du matériel.

- Près des deux-tiers des habitants en maison sont rencontrés par un messager qui leur remet, s'ils n'en ont pas déjà un, un composteur et les consignes d'utilisation. En cas d'absence un avis de passage est laissé invitant l'utilisateur à passer commande au numéro vert. Dans les communes mixtes, les messagers proposent en priorité un composteur et à défaut un bac marron, le camion de collecte passant à proximité.
- En immeuble, les messagers remettent un bio-seau, avec un rouleau de sacs biodégradables et un document rappelant les consignes de tri, les jours de collecte et les lieux de distribution des sacs. Pour les personnes absentes malgré deux passages, le kit est laissé sur le pas de la porte avec les instructions. Une poubelle marron dédiée aux déchets alimentaires est installée dans les locaux poubelles. Ces sacs sont mis gratuitement à disposition auprès de commerçants volontaires et établissements publics. 280 points de retrait sont disponibles sur la Métropole.



Distribution de matériels de tri et sensibilisation en porte à porte

53 ateliers et formations compostage et jardinage zéro déchet

460 participants formés aux pratiques du compostage

301 sites de compostage partagé ou autonome

5 270 composteurs distribués en 2023

1 600 TONNES DE DÉCHETS ÉVITÉS en 2023 grâce aux composteurs / lombricomposteurs / composteurs partagés mis à disposition

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

Le lombricompostage et le compostage partagé pour les personnes habitant en appartement :

En appartement, le **lombricompostage** est une solution adaptée en complément de la collecte. La Métropole agit dans ce sens en développant :

- des ateliers lombricompostage pour bien démarrer (gratuits sur inscription) ;
- la mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur ;
- des rencontres et des échanges entre pratiquants à l'occasion de lombricafés tous les mois.

Une autre solution pour les résidents en appartement, consiste à mettre en place un **site de compostage partagé**, géré localement par un collectif d'habitants bénévoles. Ces sites composés de 3 composteurs minimum sont déployés en pied d'immeuble, en quartier ou en jardins partagés. La Métropole accompagne de tels projets par :

- des formations « Devenir référent de site de compostage partagé » ;
- deux cycles par an de formations à destination des jardins partagés ;
- des rencontres de référents pour échanger sur ces pratiques ;
- un accompagnement au démarrage, pour l'implantation et le montage du site et une formation lors de l'inauguration.

31 nouveaux sites de compostage partagé ont ainsi été installés courant 2023 dont 3 sites de quartier sur la commune de Vizille ce qui porte à plus de 300 sites actifs au total sur le territoire métropolitain.



Rencontre des référents de site de compostage partagé. 01/10/2023 à Meylan

L'animation du réseau des référents de site :

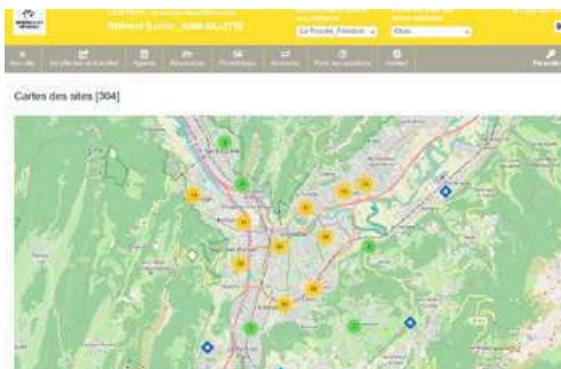
Pour garantir une bonne gestion des sites de compostage partagé, des habitants volontaires désignés référents de site sont formés et soutenus techniquement si besoin.

Ils assurent les tâches de contrôle du processus de compostage (brassage, apport en broyat et transfert en maturation) et animent la vie du site.

En octobre 2023, une rencontre festive a été organisée dans le cadre de l'évènement « De l'assiette à la terre » pour mettre à l'honneur les référents de site et les remercier pour leur investissement. Témoignages, remise de cadeaux, conférence et ateliers de fabrication de tamis ont agrémenté la journée d'une trentaine de référents qui se sont ajoutés aux 400 participants de ce rendez-vous au jardin pédagogique de l'île d'Amour.

Par ailleurs, des plateformes en ligne fédèrent l'ensemble des référents :

- le site **compostage-et-broyat.fr**, piloté depuis 2019 par le réseau compost citoyen AURA, permet de faciliter l'accès à la ressource en broyat de végétaux par la mise en relation avec les professionnels des espaces verts.
- Plateforme **logi-prox** : installé courant 2023, cet outil en ligne de gestion des sites de compostage collectif permet de répondre à l'obligation réglementaire de suivi d'activité du compostage partagé. Il favorise également les échanges entre les acteurs de la gestion de proximité : référents de site, gestionnaires (syndic, association, entreprises...), services communaux et l'équipe prévention des déchets de la Métropole.



LOGI-PROX – vue de la cartographie des sites de compostage partagé



EXEMPLE DE MÉTHODOLOGIE DU DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE D'HERBEYS



Abribacs à Seyssins pour la collecte des déchets alimentaires en point apport volontaire

Le test de la collecte en abribacs se poursuit

10 « abribacs » dédiés au tri des déchets alimentaires sont en place depuis novembre 2020 dans l'éco-quartier de Prénouvel à Seyssins et Murianette, afin de tester différents modèles. Les habitants peuvent y déposer leurs sacs biodégradables. Un abribac supplémentaire a été installé dans le quartier des Gaveaux à Seyssins, nouvellement desservi en points d'apport volontaire semi-enterrés. Les installations se poursuivront en 2024 dans les quartiers desservis en points d'apport volontaire ou ne pouvant accueillir de bacs marron, afin de fournir une solution de tri à tous les habitants.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Concernés par l'obligation réglementaire de tri à la source à partir du 1^{er} janvier 2024, les usagers professionnels producteurs de déchets alimentaires continuent à bénéficier d'un accompagnement dédié. Les professionnels « métiers de bouche » situés dans le secteur Grand Sud ont reçu à l'automne la visite d'un messenger du tri pour leur présenter le dispositif de collecte et évaluer le besoin en matériel. Des bacs roulants verrouillés dédiés leur sont proposés ainsi que des housses biodégradables. Ils sont ensuite intégrés à la collecte hebdomadaire. En dehors de ces campagnes de rendez-vous, la Métropole équipe également les professionnels qui en font la demande, avec une hausse constatée en fin d'année.

La collecte est effectuée auprès de 725 professionnels des métiers de bouche et 135 établissements publics ou privés ayant de la restauration collective (EHPAD, crèches, restaurants universitaires, restaurants d'entreprises...).

ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

L'accompagnement des restaurants scolaires à la mise en place du tri s'est poursuivi en 2023, notamment pour plusieurs communes du Grand Sud et 5 collèges et lycées. Une expérimentation a démarré dans 5 groupes scolaires et un site pédagogique de la Ville de Grenoble, dans l'optique de généraliser la collecte à l'ensemble de la commune. Les cantines sont accompagnées par un messenger du tri dans cette démarche (rencontre avec le personnel pour présenter le tri, diagnostic poussé pour évaluer la production et les besoins en termes d'équipements), qui réalise ensuite la sensibilisation du personnel et des convives.

En complément, la Métropole accompagne la mise en place de sites de compostage en milieu scolaire dans le cadre de projets pédagogiques, quand il existe un jardin au sein de l'établissement.

860 professionnels desservis par la collecte

138 restaurants scolaires trient les déchets alimentaires

DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LA MÉTROPOLE





La collecte

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES SECTEURS D'EXPLOITATION

88 % des tonnages sont collectés par des agents métropolitains organisés en 4 secteurs, selon une logique de proximité géographique (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et Grand Sud). Les 12 % restant sont collectés par des prestataires.

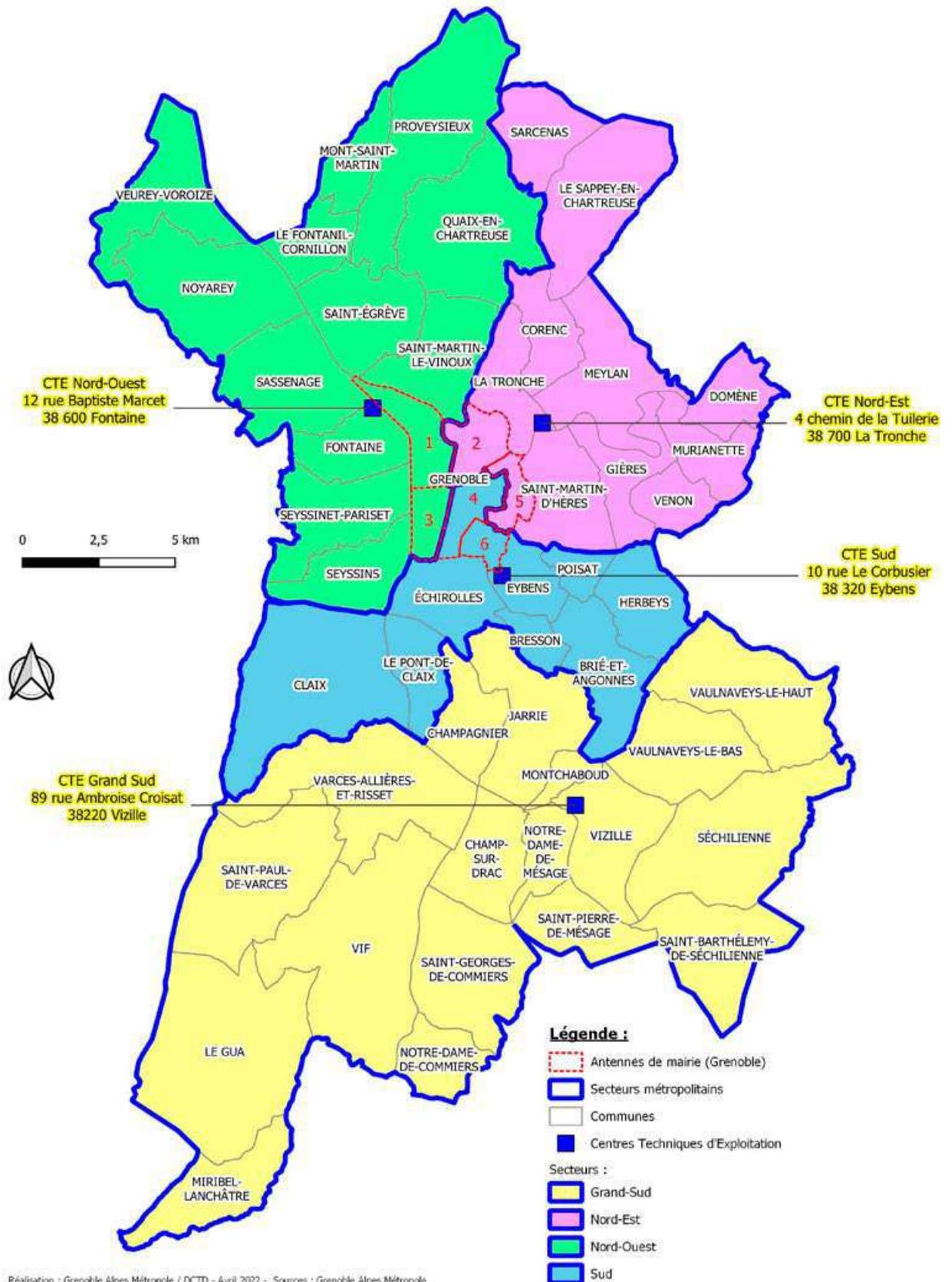
107 348 TONNES

de déchets collectés
(hors verre) soit

236 KG/AN/HABITANT



LES 4 SECTEURS D'EXPLOITATION DE LA COLLECTE





LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS (Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) / Déchets recyclables / Déchets alimentaires / Verre)

Depuis 7 ans, l'organisation du tri a connu une évolution majeure avec l'extension des consignes à l'ensemble des emballages en matière plastique. Depuis 2019, la collecte des déchets alimentaires est progressivement déployée sur l'ensemble du territoire de la Métropole (zones les plus urbaines). Les usagers concernés disposent d'un kit de tri de déchets alimentaires (sacs biodégradables et bioseaux) et de bacs marron.

Selon les secteurs, l'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : déchets restants après tri des ménages*
- Déchets recyclables : papiers, cartons, tous les emballages en matière plastique (flaconnages, pots, barquettes, films, sachets), briques alimentaires et emballages métalliques
- Déchets alimentaires : préparation de repas, restes de repas, produits périmés sans emballage, thé et marc de café,
- Verre

* hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchèteries).

HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis mars 2018, un plan d'harmonisation des consignes de tri a été expérimenté pour permettre de collecter dans le même conteneur les papiers et les emballages dans les colonnes d'apport volontaire. La valorisation est assurée puisque la chaîne de tri permet le tri de ces matières.

Les objectifs sont multiples :

- harmoniser les consignes sur l'ensemble du territoire,
- faciliter le geste de tri et améliorer sa qualité,
- optimiser la collecte,
- limiter les débordements et l'occupation du domaine public.

Après une expérimentation en 2018 sur Champ-sur-Drac et un déploiement entre 2020 et 2022 sur des communes du secteur grand-sud, le déploiement s'est poursuivi en 2023 sur toutes les communes collectées en PAV du territoire métropolitain.

Cette opération a aussi été l'occasion de remplacer les conteneurs par du matériel neuf.

LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

L'organisation de la collecte pour les déchets recyclables (hors verre) et les ordures ménagères résiduelles diffère selon les communes : en porte-à-porte, en apport volontaire ou en système mixte. La collecte du verre est exclusivement réalisée par apport volontaire.

Mode de collecte	Part de la population concernée		Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires	Déchets Recyclables
Porte-à-porte	89 %			153 400 foyers	
Porte-à-porte (OMR) et point d'apport volontaire (Recyclables)	8 %			2 600 foyers	
Point d'apport volontaire	3,3 %	2,8 %		400 foyers	
		0,5 %			



La collecte qui se fait en régie

(c'est-à-dire par le personnel de Grenoble Alpes Métropole) concerne :

- Pour 95 % de la collecte en porte-à-porte (les bacs roulants)
- Pour 5 % de la collecte des conteneurs d'apport volontaire

Le complément est confié à des prestataires.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

La fréquence de collecte représente le nombre de ramassage des bacs (pour la collecte sélective, pour la collecte des déchets alimentaires et celle des déchets résiduels) en un même lieu pendant une semaine. Elle varie d'un secteur à un autre (cf. carte page suivante) essentiellement pour des raisons de densité de population, de capacité de stockage dans les habitations et pour s'adapter aux besoins réels en fonction des flux.

Depuis fin 2018, les principes sont les suivants :

- En zone d'habitat individuel et d'activité : 1 ramassage par semaine pour les déchets recyclables et 1 ramassage par semaine pour les déchets résiduels ;
- En zone urbaine ou d'habitat collectif : 2 ramassages par semaine pour les déchets recyclables et 2 ramassages par semaine pour les déchets résiduels ;
- En zone d'hypercentre de Grenoble : 2 ramassages de déchets recyclables et 3 de déchets résiduels.
- La collecte des bacs marron pour les déchets alimentaires se fait partout où elle est déployée une fois par semaine pour les ménages et les professionnels. Une deuxième collecte hebdomadaire (payante celle-là) peut être demandée par les professionnels.

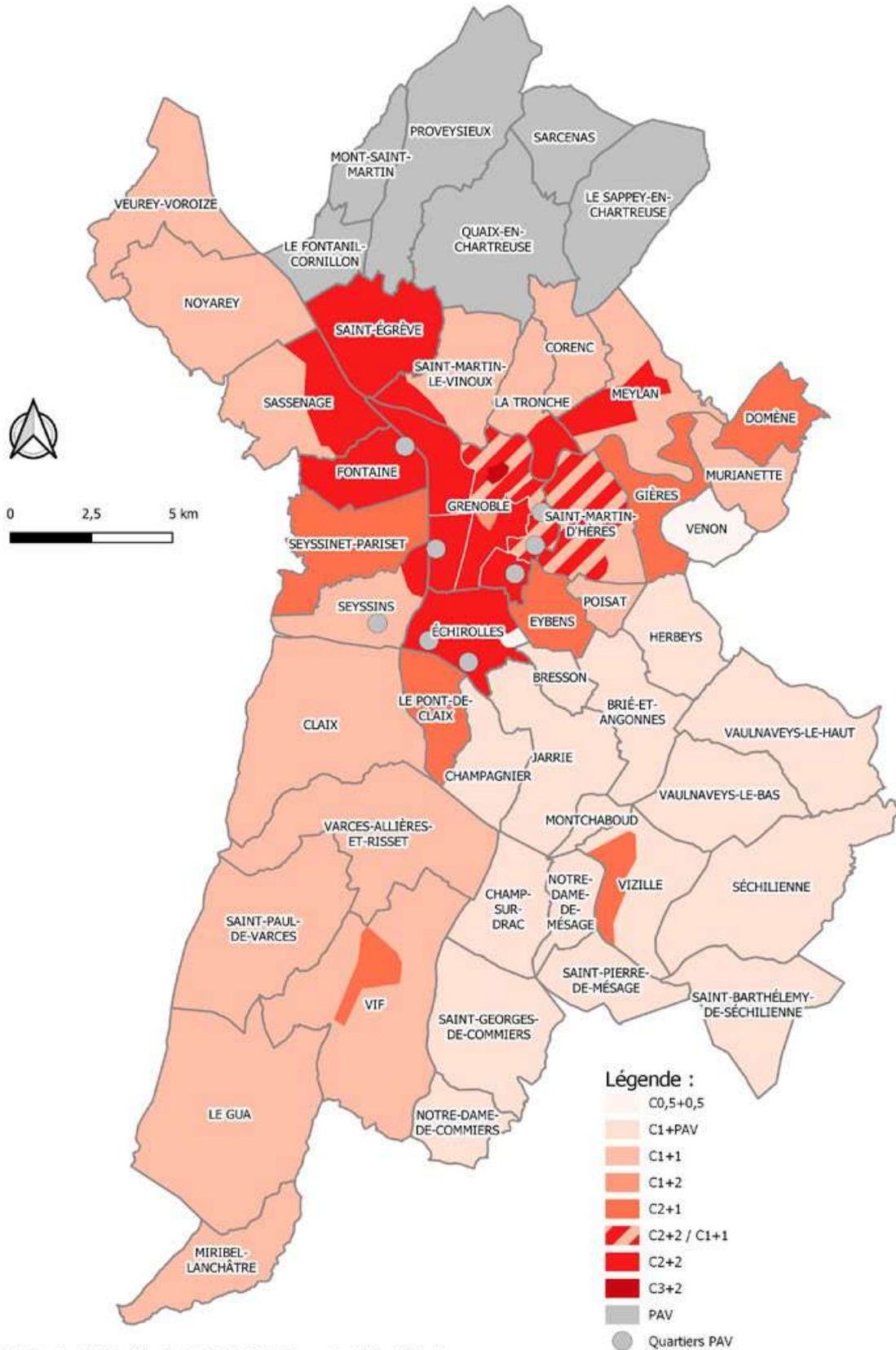
En accord avec les objectifs du Schéma Directeur une commune et deux quartiers préfigurent les fréquences cibles :

- La commune de Venon : collecte une semaine sur deux : pour les déchets recyclables et les déchets résiduels couplés à la mise en place de composteurs individuels. Une collecte supplémentaire pour les OM des logettes se fait sur la période estivale : de juin à fin août.
- Le quartier de la Capuche sur Grenoble dispose d'une collecte de déchets alimentaires en porte à porte, en remplacement d'une collecte de déchets résiduels, qui restent collectés une fois par semaine, les déchets recyclables (poubelle de tri) sont collectés 2 fois par semaine.

- Le quartier pavillonnaire et les copropriétés du quartier de La Commanderie sur Echirrolles disposent d'une collecte par semaine des déchets alimentaires et une collecte tous les 15 jours, en alternance, une semaine la collecte des bacs de tri, une semaine celle des ordures ménagères.

Par ailleurs, suite à la première expérimentation de collecte en journée (9h à 16h) en secteur de montagne, puis sur un périmètre urbain, ce changement d'horaires se poursuit au cas par cas et concerne déjà le secteur Sud en totalité depuis avril 2023.

FRÉQUENCES ET MODES DE COLLECTE 2023



Réalisation : Grenoble Alpes Métropole / DPCTD - Mai 2024 - Sources : Grenoble Alpes Métropole

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

Les zones industrielles et zones d'activités

Une collecte sélective des papiers et cartons est mise en place sur les zones industrielles (ZI) et zones d'activités (ZA) du territoire de la Métropole.

Depuis 2016, les principales ZI et ZA du territoire sont équipées de bacs bleus dédiés aux papiers et cartons, en remplacement des bacs verts. En 2023, 1138 tonnes ont été collectées en bacs bleus dans les ZIZA.

L'évolution de cette collecte de déchets fibreux sera étudiée en 2024.



Collecte des cartons en centre-ville

En raison des difficultés de stockage spécifique en centre-ville, les emballages en carton peuvent bénéficier d'une collecte sélective dédiée aux professionnels exerçant sur cette zone.

Ce service, réalisé en partenariat avec une structure d'insertion par l'emploi, revêt deux formes :

- service sur mesure, à titre payant, dans le dispositif de la redevance spéciale : 109 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2023.
- service de collecte par apport volontaire à 4 points itinérants sur l'hypercentre de Grenoble : 49 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2023.



Collecte des sapins de Noël en janvier 2023

Pour la 7^e année, la Métropole a organisé une collecte des sapins de Noël après les fêtes de fin d'année. Durant 4 semaines, du 2 au 27 janvier, les usagers ont été invités à déposer leur sapin dans une aire dédiée, située sur l'espace public.

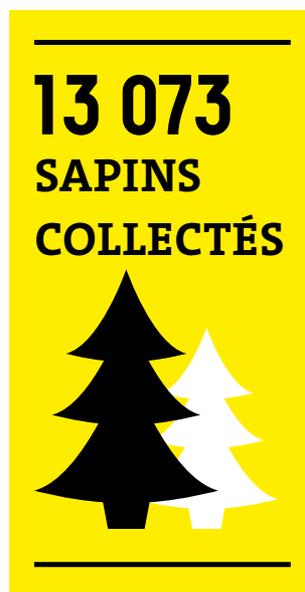
Un total de 57 points de collecte temporaires étaient répartis sur les 17 communes participantes :

Bresson, Claix, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Meylan, Poisat, Pont de Claix, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Vizille et Saint Paul de Varces.

13 073 sapins ont été collectés, représentant une diminution de 10 % sur l'opération précédente (14 656 sapins).

Cette collecte a permis d'éviter les dépôts sauvages sur l'espace public, de limiter le dépôt en déchèterie, le risque de bourrage des véhicules de collecte des ordures ménagères et a permis *in fine* une valorisation organique sous forme de broyat et de compost.

32 tonnes de broyat ont ainsi été compostées.



La politique d'insertion

Grenoble Alpes Métropole s'est engagée à ce que la commande publique contribue à la cohésion sociale sur son territoire.

Par le biais de ces marchés :

- Atelier SIIS a entretenu et nettoyé 90 colonnes bois et 490 colonnes plastiques à verre et/ou de tri pour plus de 732 heures d'insertion,
- dans le cadre des donneries, Fabricanova, en partenariat avec Qualirec, Ulisse et Pro'pulse, a collecté 17 tonnes d'objets réemployables, pour un total de 1129 heures d'insertion en 2023,
- FABRICANOVA en partenariat avec La régie de quartier de Grenoble, Emmaüs, Ulisse et Qualirec ont collecté 2500 m³ d'objets volumineux auprès des 49 communes pour un total de 1 833 heures d'insertion,
- Tri Vallées a collecté 84 tonnes de textile en bornes sur l'espace public représentant 1020 heures d'insertion,
- Ulisse Grenoble Solidarité a récupéré 158 tonnes de cartons pour un total de 2800 heures d'insertion.

Par ailleurs, Grenoble Alpes Métropole dispose d'un marché d'insertion pour la mise à disposition de personnels de remplacement affectés à la collecte en porte-à-porte.

Un groupement de 3 structures est attributaire de ce marché : La Fourmi, Ulisse Services et Atelier Services.

49 818 heures d'insertion réalisées sur l'année par ces 3 structures.

En moyenne mensuelle 29 agents en contrat d'insertion sont employés comme remplaçants en collecte.

La collecte du verre

Collecté en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire de Grenoble Alpes Métropole, 2 modes de gestion sont mis en place :

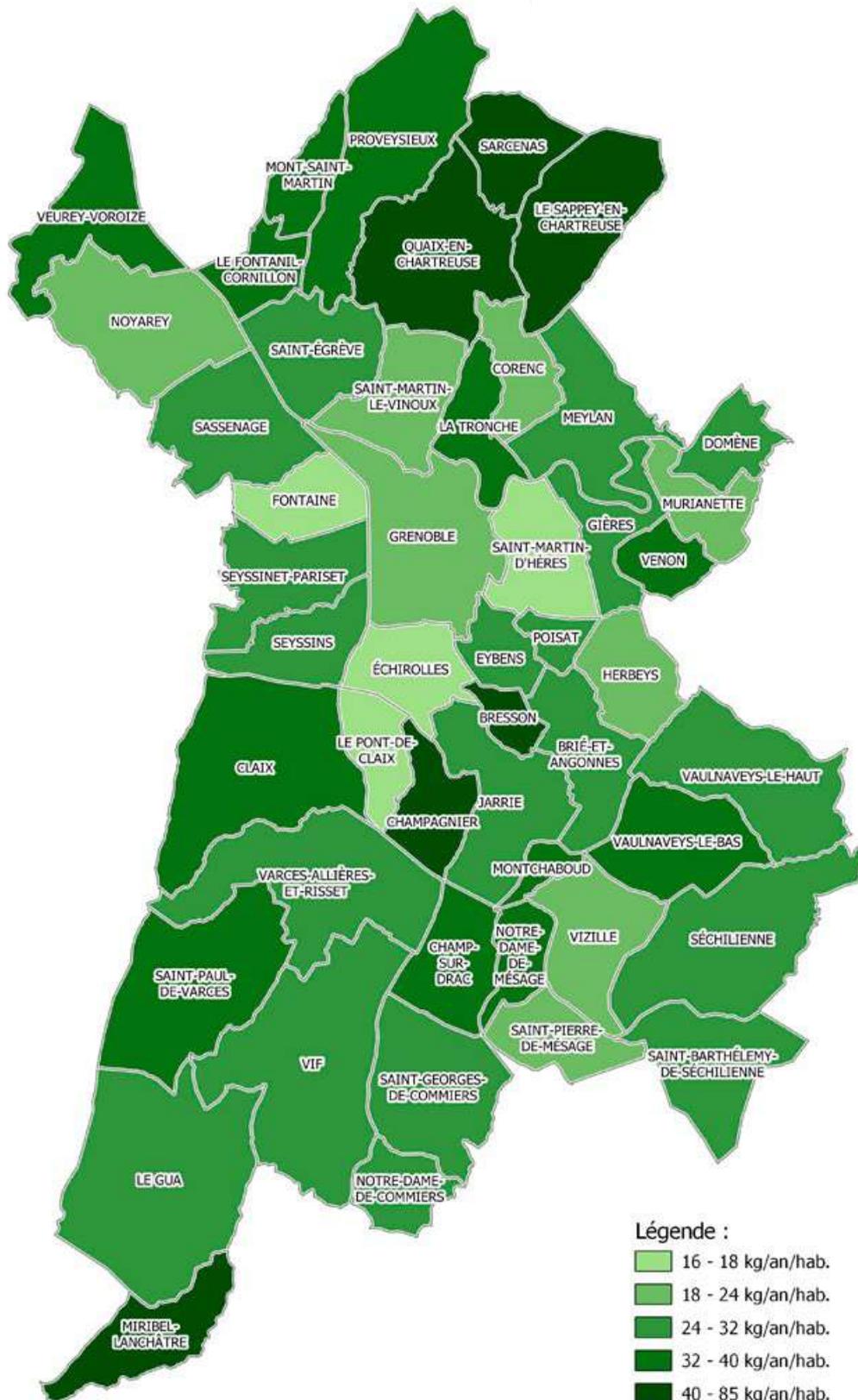
- une collecte et un stockage assurés en régie par la Métropole pour les colonnes à verre situées sur les communes de Grenoble, Bresson, Champagnier, Jarrie, Brié & Angonnes, Herbeys, Vaulnaveys le Haut, Vaulnaveys le Bas (4070 tonnes) ;
- une collecte et un stockage délégués à la société Lély Environnement pour l'ensemble des autres communes membres (6642 tonnes).

Soit un total de 10712 tonnes collectées en 2023. Les tonnages collectés sont ensuite transportés pour être livrés dans l'une des verreries françaises du groupe OI Manufacturing France : Béziers (34), Lavilledieu (07), et servir à la fabrication d'autres contenants en verre.

La collecte du verre représente en moyenne 24,14 kg/an/habitant (pour un gisement estimé à 32 kg/an/habitant), avec de grandes disparités de résultats selon les communes (voir carte page suivante).



PRODUCTION DE VERRE 2023



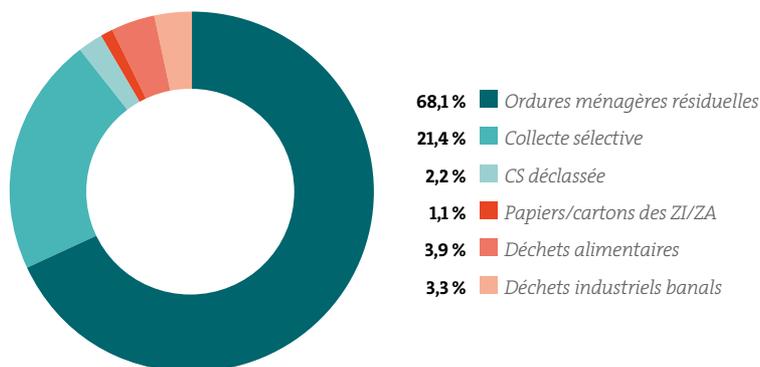
INDICATEURS TECHNIQUES 2023

LES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages 2023 sont en diminution par rapport à 2022.

Les actions liées à la prévention des déchets et la mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des gros producteurs de déchets ont permis de diminuer les tonnages collectés ces dernières années.

2023	Ordures ménagères résiduelles	Déchets industriels banals	Collecte sélective	CS déclassée	Papiers cartons des zi/za	Déchets alimentaires	Total 2023	Total 2022	Delta
SECTEUR NORD OUEST	17 945	1676	6 484	508	526	0	27 139	28 432	-4,5 %
SECTEUR SUD	17 337	723	5 265	1174	243	123	24 865	24 858	0,0 %
SECTEUR NORD EST	19 985	1148	6 812	658	364	0	28 967	29 537	-1,9 %
SECTEUR GRAND SUD	8 329	0	1 162	0	0	0	9 491	11872	-20,1 %
<i>PAV régie</i>	3 103	0	1 206	7	0	0	4 316	5 013	-13,9 %
Total régie	66 699	3 547	20 929	2 347	1 133	123	94 778	95 817	-1,1 %
Total prestation	6 424	0	2 091	0	0	4 055	12 570	12 444	1,0 %
<i>dont PAV prestation</i>	1 836	0	436	0	0	0	2 272	1 737	30,8 %
Total général	73 123	3 547	23 020	2 347	1 133	4 178	107 348	111 971	-4,1 %



SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS – 2023

NB : les tonnages présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à l'activité du service collecte. Le total ne correspond pas exactement aux chiffres figurant dans le schéma général des flux des déchets. En effet, certaines livraisons de collecte font l'objet de déclassement ou de modification de destination dus à l'organisation du traitement. Ces informations font l'objet d'arrêts de compte de manière décalée.

PARC DE COLONNES DE TRI

1 268 COLONNES
À VERRE (1 067 aériennes /
188 enterrées / 13 semi-enterrées)

569 COLONNES DE TRI
542 EMBALLAGES ET PAPIERS EN MÉLANGE
et 27 PAPIERS DÉCHÊTERIES
(298 aériennes / 248 enterrées /
23 semi-enterrées)

327 COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(276 enterrées / 47 semi-enterrées / 4 aériennes)

La Métropole entretient le parc de mobiliers destiné à la collecte, ainsi en 2023 :

- 3476 bacs roulants ont été nettoyés deux fois dans l'année (bacs disposés dans les logettes publiques),
- 490 colonnes aériennes à verre et/ou de tri ont été lavées et détaguées. 90 colonnes aériennes en bois ont reçu un traitement de lasure. Dans le cadre du changement de consignes sur une partie du territoire (rassemblement des papiers/cartons et des emballages dans un même conteneur), les colonnes en bois ont été harmonisées avec le reste du parc.
- 527 colonnes enterrées et semi-enterrées ont été lavées intérieurement (OMR & CS campagne Printemps) et 513 colonnes enterrées et semi-enterrées ont été lavées intérieurement (OMR & Verre) à raison de deux fois dans l'année pour les colonnes recevant des ordures ménagères résiduelles. 369 avaloirs de colonnes enterrées lavés au nettoyeur haute pression.



LE SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

En 2023, les dossiers (PC, DP...) sont presque tous réceptionnés par voie dématérialisée. Une plateforme de dématérialisation des documents d'urbanisme ainsi que l'envoi des avis métropolitains est en cours de réalisation en lien avec les communes.

Elle sera pleinement effective fin 2024.

L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les déchets permet de sécuriser les équipes de collecte et d'assurer une qualité de service optimale aux usagers de la Métropole.

Il est constaté une augmentation des demandes : 783 dossiers ont été traités en 2023 contre 633 en 2022.

GESTION PUBLIQUE DES BACS ROULANTS ET DES COMPOSTEURS

Depuis 2017, la Métropole propose la mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des bacs nécessaires à la collecte en porte-à-porte par le service public. Les composteurs sont également mis à disposition gratuitement depuis 2018. Les bacs et composteurs sont confiés aux utilisateurs, qui sont tenus d'en assurer le nettoyage.

Les usagers du service public (particuliers, gestionnaires d'immeubles, entreprises, administrations...) commandent les bacs en ligne, via une page dédiée sur le site internet de la Métropole.

Une fois leur commande validée, les utilisateurs retirent leur bac ou composteur au magasin : sur rendez-vous pour les professionnels et sur présentation dans les plages d'ouverture pour les particuliers. 10 638 bacs et 971 composteurs ont été remis par le magasin en 2023.

Une livraison à titre payant peut être proposée, 523 bacs et composteurs ont été livrés à domicile en 2023.

3 597 bacs ont été démantelés et recyclés en 2023.

Depuis 2018, chaque bac de collecte sortant du magasin est identifié par une puce UHF et attribué à une adresse d'utilisation. La puce UHF se présente sous la forme d'une étiquette autocollante renfermant une antenne passive (aucune émission d'onde).

Une opération massive d'identification des bacs présents sur le terrain (puçage et affectation à une adresse de production) a été menée entre 2018 et 2020.

À fin 2023, 162 360 bacs étaient ainsi identifiés, un chiffre en hausse de 4 % par rapport à 2022. On estime qu'environ 12 % de bacs ne sont pas répertoriés sur le territoire.

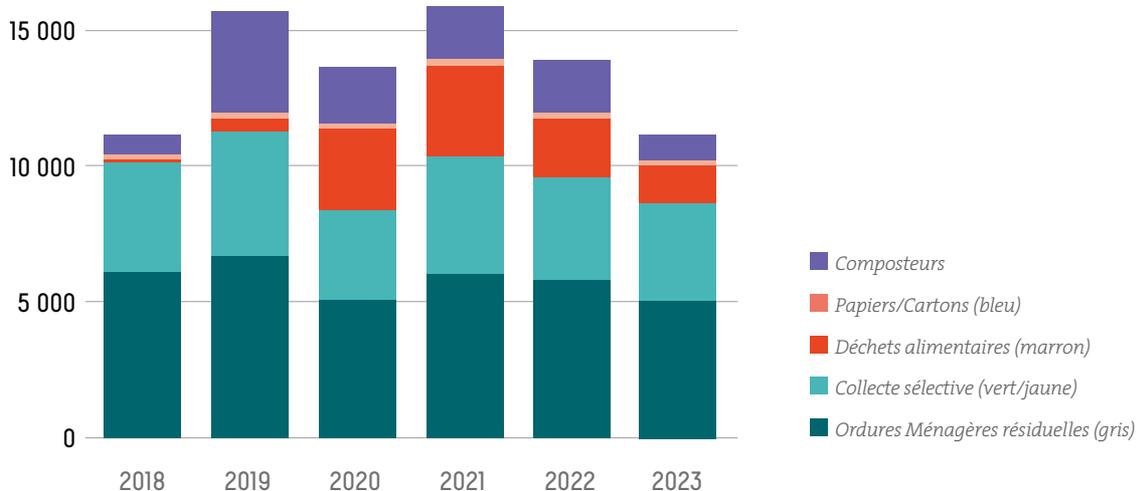
L'identification électronique des bacs permet de :

- Mieux gérer le parc de bacs : le maintenir en bon état et mettre à disposition le nombre de bacs adapté à chaque adresse.
- Faciliter le contrôle du contenu des bacs (qualité du tri et quantité collectée) : évaluer l'atteinte des objectifs du Schéma Directeur Déchets.
- Améliorer le service public : optimiser les tournées de collecte par une meilleure connaissance des volumes collectés.
- Comptabiliser le nombre de fois où le bac est collecté et permettre la facturation de la redevance spéciale au réel.

À FIN 2023
162 360
BACS PUCÉS



NOMBRE DE BACS ET COMPOSTEURS SORTIS DU MAGASIN PAR ANNÉE ET PAR FLUX



L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

La mise en œuvre du Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 a nécessité un **profond remaniement des modalités de collecte** sur le périmètre de la Métropole.

Les grandes étapes ont été :

- 2017 : mise en place de la gestion publique des bacs,
- 2018 : harmonisation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles en zone urbaine et périurbaine,
- 2019 : démarrage du puçage des bacs, de l'équipement des véhicules de collecte en antenne de lecture et du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires,
- 2020 : mise en place d'une tarification incitative pour la redevance spéciale, et mise en œuvre d'actions expérimentales pour améliorer la qualité du tri,
- 2021 : calcul de la Redevance Spéciale sur la quantité de déchets réellement collectés, mise en place d'une cellule « amélioration de la qualité du tri » et accompagnement des adresses présentant régulièrement des erreurs de tri pour aider les usagers à améliorer leur geste de tri,

- 2022 : déploiement de la phase d'accompagnement à l'amélioration du geste de tri sur 11 communes et la réalisation des premiers refus de collecte de bacs mal triés et poursuite de la mise en place du Système d'Information Déchets.

Les actions au cours de l'année 2023 ont été :

- Finalisation du déploiement de la collecte des déchets alimentaires,
- La poursuite de la mise en place du Système d'Information Déchets,
- Fin du déploiement de la phase d'accompagnement à l'amélioration du geste de tri sur 11 communes et réalisation des premiers refus de collecte de bacs mal triés en habitat collectif.

NOUVELLES TARIFICATIONS

La tarification spécifique et différenciée en fonction des flux est un des leviers de la réduction et de la gestion responsable des déchets.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

244
REDEVABLES

1 162 POINTS
DE COLLECTE

UNE RECETTE DE
1 921 000 €

Une partie de la redevance facturée en 2023 fera l'objet d'un paiement en 2024 et n'est pas comptabilisée ici

REDEVANCE SPÉCIALE

Par délibération du 08/07/2011, Grenoble Alpes Métropole a décidé de déployer progressivement la redevance spéciale sur tout son territoire. Ce dispositif concerne les professionnels, les administrations et établissements communaux qui utilisent le service public de collecte et de traitement des déchets. De nouveaux tarifs plus incitatifs et intégrant la fraction alimentaire ont été adoptés et appliqués en 2020. Depuis juillet 2021, la facturation ne se fait plus sur la base d'une estimation des volumes produits mais sur la comptabilisation des bacs réellement collectés.

TARIFICATION INCITATIVE TEOMi

En 2020, l'ensemble des équipements permettant de comptabiliser les volumes

réellement collectés ont été mis en place :

- Puçage des bacs et fiabilisation du fichier,
- Équipement des camions d'antennes de lecture.

Une première phase de test réalisée en 2021 a été poursuivie en 2022 sur un périmètre de 36 000 habitants, avec d'autres modalités de communication : une information sur les tarifs estimatifs en début d'année et une information individualisée avec calcul d'une taxe fictive à l'automne (toujours sans impact réel sur la taxe payée).

Ce test avait pour objectifs d'observer les impacts de cette communication sur les quantités de déchets collectés, et de voir si une incitation financière permet de réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées.

Les analyses effectuées permettent de confirmer l'efficacité de la tarification incitative en habitat individuel mais pas en habitat collectif (qui représente 77 % du parc de logements de la Métropole). De ce fait, la décision de mise en œuvre de la TEOM incitative sur une première zone géographique n'a pas été prise et la Métropole a décidé de se donner l'année 2023 pour travailler sur des solutions alternatives au projet initial, aboutissant à une réorientation du projet vers la mise en place de dispositifs de collecte incitatifs (faciliter l'accès au tri, voire rendre le non-tri contraignant).



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI

Un plan d'action opérationnel a démarré en septembre 2021 pour améliorer la qualité du tri sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Le taux d'erreur dans les poubelles de tri (vertes couvercle jaune) reste élevé sur les communes de la Métropole puisqu'il atteignait 37 % en moyenne sur l'année 2023. La tendance est toutefois à l'amélioration avec une réduction des erreurs de 2 points par rapport à 2020.

Les erreurs de tri dégradent les efforts de bons trieurs, et sont à l'origine de nombreuses pannes des installations du centre de tri et des camions de collecte. De plus, elles sont à l'origine de blessures pour les éboueurs et le personnel du centre de tri. L'objectif du plan d'action est de mobiliser tous les acteurs (les habitants, les bailleurs, les sociétés de nettoyage, les communes, la Métropole, le centre de tri ...) pour réduire les erreurs de tri qui nuisent à l'environnement et qui renchérissent le coût de gestion des déchets financé collectivement par tous.

Fini les erreurs de tri !

Le projet est déployé par zone (une zone correspond à une dizaine de communes), avec d'abord une phase d'accompagnement puis ensuite une phase de mise en application du refus de collecte des bacs mal triés.

La phase d'accompagnement :
 Identifier les adresses où les erreurs de tri sont fréquentes, informer les gestionnaires d'immeubles et les habitants, sensibiliser et proposer des outils de communication et des solutions techniques pour améliorer le tri.

La phase de refus :
 Après l'accompagnement, le refus est mis en application. Les bacs verts pollués sont signalés par un autocollant et ne sont pas ramassés par les équipages de collecte. C'est au propriétaire du bac (particulier ou bailleurs) de gérer le re-tri ou l'évacuation de la poubelle.



EN 2023

Une nouvelle phase d'accompagnement a débuté au printemps pour les communes suivantes Varcès, Veurey, Noyarey, Eybens, Echirolles, Saint Martin d'Hères, La tronche, Murianette.

L'application du refus s'est-elle poursuivie en deux temps avec une phase en juin et une phase en octobre

sur les communes qui avaient déjà été accompagnées en 2022 : Grenoble Petite Capuche, Echirolles Commanderie et Frange verte, Domène, St Paul de Varcès, Vaulnaveys Le Haut, Poisat, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Meylan, Claix, St Martin le Vinoux.

La réussite de ce projet réside dans l'implication des agents d'exploitation qui contrôlent la qualité du tri, signalent les erreurs de tri, collent les autocollants d'information puis refusent les bacs.

LE PROJET EN CHIFFRES*



* (source : Taux d'erreurs de tri annuel non lissé calculé sur le respect des consignes de tri)



Des outils personnalisés et gratuits

Une boîte à outils numérique est mise à disposition des bailleurs pour les aider à mieux communiquer auprès des habitants sur le tri et les erreurs à éviter (flyers, courriers, affiches, etc.).

La boîte à outils évolue en permanence pour répondre au mieux aux besoins. En 2023, l'autocollant « sac barré » a complété le kit de communication existant pour

limiter la présence de sacs-poubelles dans les bacs de tri, les papiers et emballages devant être jetés en vrac pour pouvoir être recyclés.

Et parce que chaque adresse est différente, un diagnostic personnalisé du local poubelles peut être réalisé. En 2023, une quarantaine de copropriétés ont été concernées soit 7 500 habitants sensibilisés. À l'issue du diagnostic des

panneaux de consignes de tri sont remis et des préconisations formulées.

Des temps de sensibilisation en porte à porte ou en pied d'immeuble ont également été proposés après un diagnostic. Les messagers du tri sont venus à la rencontre des habitants pour répondre à toutes leurs questions sur le tri et pour les informer des conséquences du mauvais tri.



Partenariat et coopération

Un travail partenarial avec les gestionnaires d'immeubles a été initié dès le démarrage du projet pour co-construire avec eux les actions pour améliorer la qualité du tri.

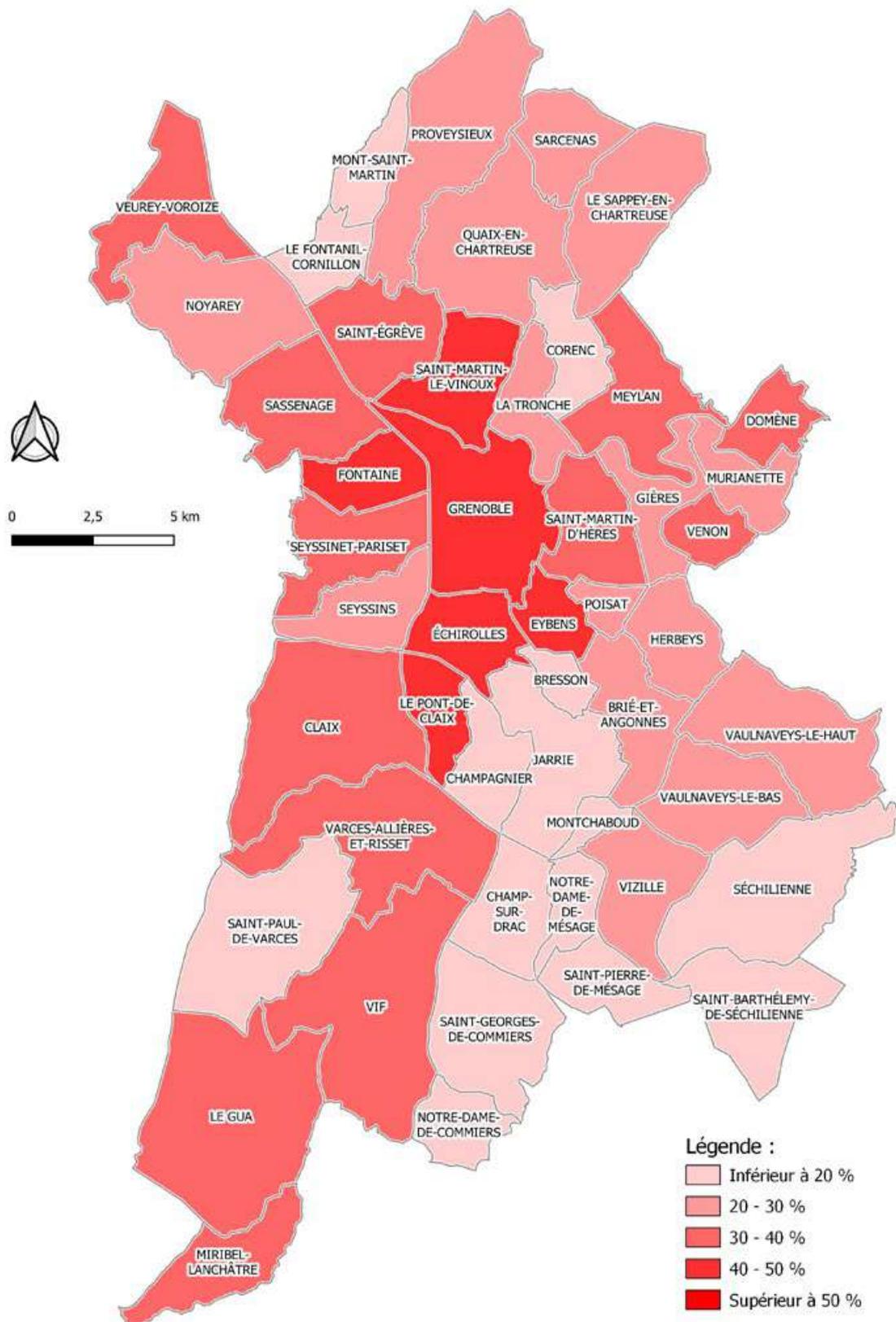
Le partenariat avec les bailleurs sociaux, les syndicats et les sociétés de nettoyage s'est poursuivi après l'application des premiers refus de collecte des poubelles de tri polluées. L'objectif était de les accompagner au mieux dans le refus de collecte par :

- Des expérimentations de sensibilisation,
- La création de nouveaux supports de communication selon leurs besoins,
- L'organisation d'ateliers de travail traitant de la relation entre les acteurs de la gestion des déchets et le rôle de chacun.

Des supports et outils spécifiquement dédiés aux gestionnaires d'immeubles continuent d'être mis en place.

En mars et en octobre 2023, une newsletter déchets dématérialisée (et semestrielle) a été diffusée pour suivre toute l'actualité des déchets. En complément, plus d'une trentaine de professionnels (bailleurs sociaux, les syndicats, et les sociétés de nettoyage) ont participé dans l'année à une visite pédagogique du centre de tri.

TAUX D'ERREURS DE TRI DANS LA POUBELLE « JE TRIE » EN 2023





SYSTÈME D'INFORMATION DÉCHETS

La réduction des déchets est un axe majeur du schéma directeur déchets. Mesurer et piloter cette réduction exige de disposer d'outils numériques fiables.

UNE STRATÉGIE CLAIRE POUR LE SID SUR 5 ANS

Depuis 2018, le Système d'Information Déchets (SID) est l'ensemble des logiciels et matériels informatiques qui permettent à la Direction des déchets (services Optimisation et Exploitation) d'assurer un suivi et un pilotage optimisé de son activité.

L'année 2023 a été l'occasion de :

- Démarrer le déploiement de la feuille de route SI déchets 2023-2027. Cette feuille de route vise à piloter la stratégie du système d'information déchets au service des agents. C'est pourquoi elle a été découpée en 4 phases : diagnostic, stratégie, transformation et évaluation.

En 2023, les phases de diagnostic et de stratégie ont été menées à leur terme.

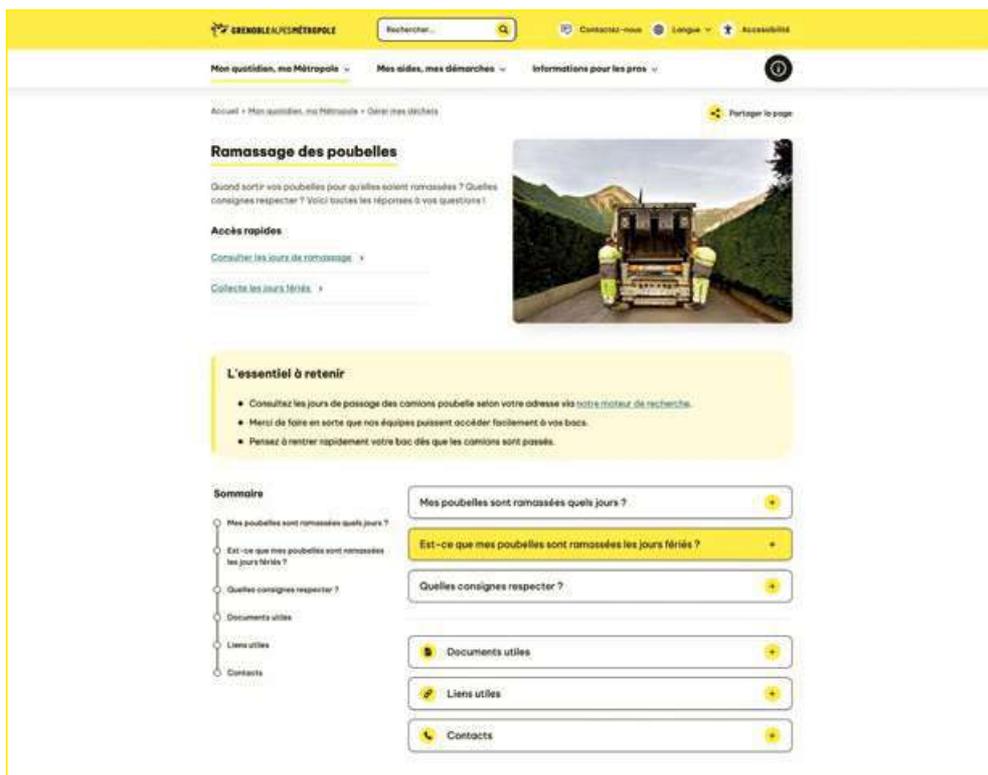
Le diagnostic a montré qu'il était nécessaire que les agents soient mieux impliqués dans le choix des outils. Il a confirmé aussi le besoin d'amélioration de la qualité des données et des référentiels ainsi que la nécessité de rationaliser le nombre d'outils.

Depuis juin 2023, nous en sommes à la 3^{ème} phase : la transformation.

L'année 2024 permettra de poursuivre la transformation du SI déchets.

LE MOTEUR DE RECHERCHE

Depuis mai 2019, le moteur de recherche des jours de collecte est en ligne sur le site de la Métropole et régulièrement mis à jour. Il est accessible 24h/24 et 7j/7 et permet à l'usager de savoir flux par flux, le jour de ramassage de ses bacs.





Les déchèteries

Les déchèteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), huiles...) qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Le réseau des déchèteries de la Métropole vise à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte.

LE RÉSEAU

Le nombre de déchèteries de Grenoble Alpes Métropole est de 21 sites au service des usagers. Toutes les déchèteries sont accessibles à l'ensemble des particuliers de l'agglomération. Elles sont regroupées et gérées au sein du Service Exploitation des Déchèteries.

21 DÉCHÈTERIES

39 %

du tonnage total est collecté en déchèteries

168 KG

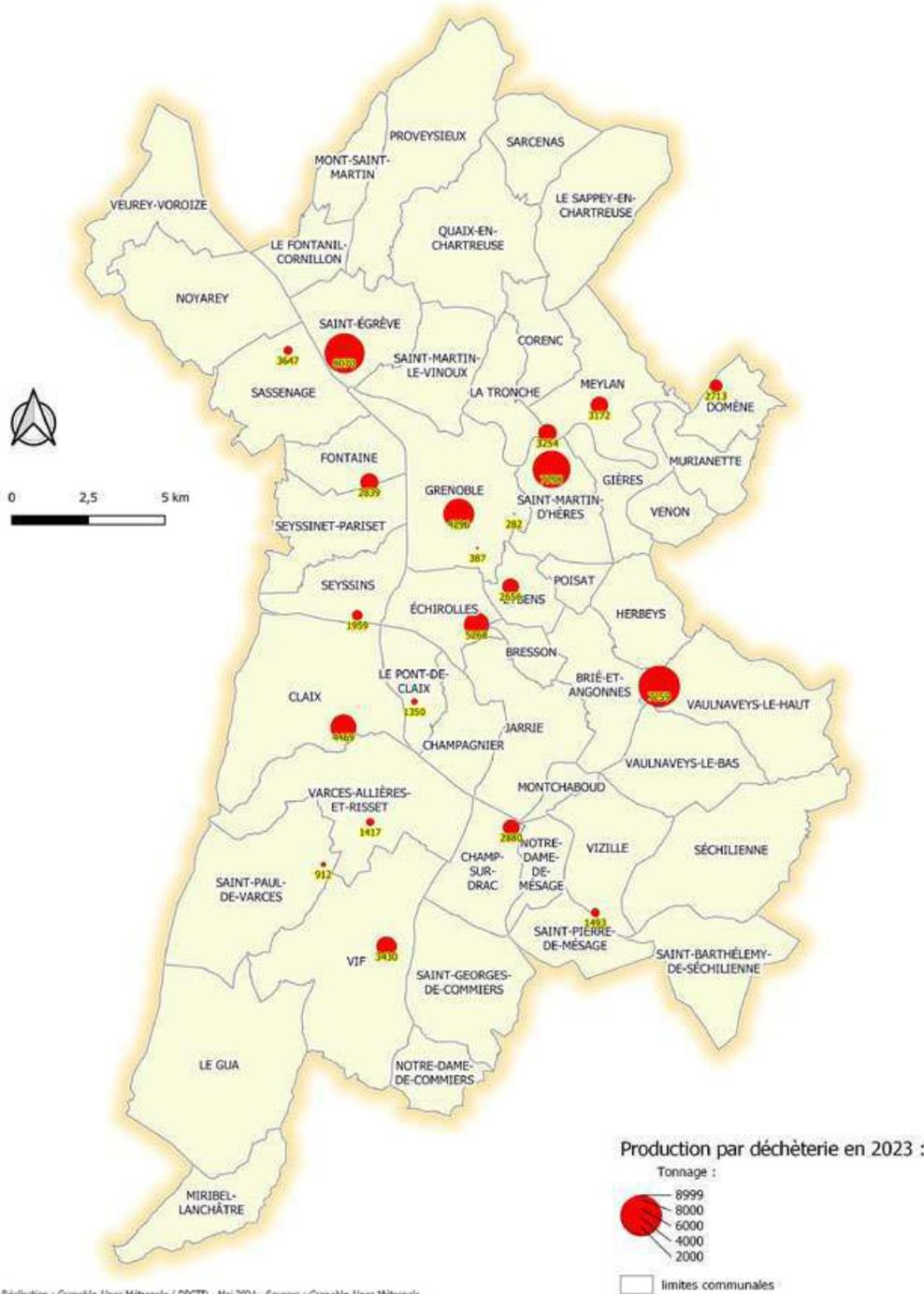
/AN/HABITANT COLLECTÉS

79 % DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES sont valorisés (matière et énergie)

Comme évoqué en début de rapport, le Schéma Directeur Déchèteries approuvé en avril 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020-2030) a fixé des objectifs ambitieux pour améliorer la qualité du service des déchèteries, favoriser la valorisation des tonnages collectés et maîtriser les coûts.

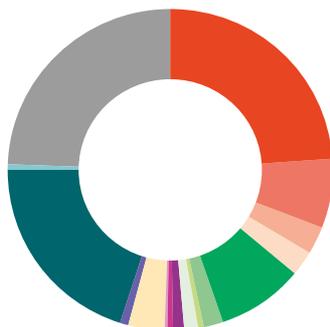
- Il est à noter que 39 % du tonnage des déchets ménagers et assimilés (porte-à-porte, verre et déchèteries) est collecté en déchèteries, ce qui représente un résultat très au-dessus de la moyenne des collectivités de taille identique, qui généralement se situent entre 15 et 20 %. Ce résultat est probablement permis par un réseau dense de déchèteries.
- 6 des 21 déchèteries (St Egrève, St Martin d'Hères, Vaulnaveys le Haut, Échirolles, Claix et Grenoble-Jacquard) représentent 53 % des tonnages collectés en déchèteries.
- La quantité de déchets collectés en déchèteries représente 168 kg par habitant en 2023.

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES ET TONNAGES 2023



TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR TYPE DE TRAITEMENT

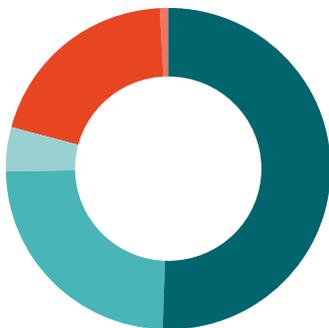
	Valeurs en Tonnes		2021	2022	2023	2023	Variation
Valorisation matière	Gravats	■	22 081	21 517	18 322	38 686	-15 %
	Bois	■	6 194	5 560	5 428		-2 %
	Métaux	■	2 918	2 260	2 018		-11 %
	DEEE	■	2 430	2 287	1 947		-15 %
	Mobilier	■	7 032	6 725	6 668		-1 %
	Cartons	■	1 406	1 500	1 468		-2 %
	Papiers	■	302	292	391		34 %
	Encombrants	■	1 253	1 166	1 036		-11 %
	Plâtre	■	684	777	898		16 %
	Textile	■	341	324	375		16 %
	Huile de Friture	■	28	26	28		8 %
	Polystyrène	■	47	58	60		3 %
	Capsule café métallique	■	35	30	27		-10 %
	Cartouches encre	■	4	4	4		0 %
	Laine de verre	■	5	16	16		0 %
Valorisation énergétique	Encombrants	■	9 258	7 517	2 919	3 533	-61 %
	Incinérables	■	39	0	0		
	Pneus	■	579	535	542		1 %
	Huile de Vidange	■	113	72	69		-4 %
	DASRI	■	4	3	3		0 %
CSDU II	Encombrants	■	14 576	14 437	15 161	15 220	5 %
CSDU II avec Alvéole spécifique	Amiante	■	62	57	59		4 %
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DMS	■	433	390	433	515	11 %
	Batteries	■	62	64	60		-6 %
	Piles	■	23	23	22		-4 %
Compostage	Déchets Verts	■	20 310	18 033	18 541	18 541	3 %
Total			90 219	83 672	76 495	76 495	-9 %



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHET 2023*

L'année 2023 est marquée par une diminution des tonnages collectés de -9 %, soit 7 171 tonnes en moins par rapport à 2022. Cette différence est surtout visible sur les flux suivants : encombrants, gravats, métaux, et DEEE.

* Se rapporter aux codes couleurs du tableau ci-dessus.



79 % des déchets issus des déchèteries font l'objet d'une valorisation. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE TRAITEMENT

- 50,57 % ■ Valorisation matière
- 24,24 % ■ Compostage
- 4,62 % ■ Valorisation énergétique
- 19,90 % ■ CSDU II
- 0,67 % ■ Traitement Physico-Chimique puis Incinération

LE DEVENIR DES DÉCHETS

L'évacuation et le traitement des déchets de déchèteries sont effectués directement en régie ou par des prestataires.

TYPE DE TRAITEMENT	TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2022	DEVENIR
RÉUTILISATION	Objets divers (jouets, mobiliers, DEEE...)	?	Réemploi
VALORISATION	Gravats	18 322	Granulats de voirie
	Cartons- Papiers	5 428	Cartons et papiers recyclés
	Métaux	2 018	Métaux recyclés
	Bois et bois panneaux	1 947	Valorisation en panneau de particules
	Polystyrène	6 668	Réutilisation pour faire du béton allégé
	D3E	1 468	Valorisation matière après traitement des flux toxiques
	DEA	391	Réutilisation ou recyclage des différents matériaux (> 80 % après démantèlement)
	Encombrants	1 036	Valorisation matière après tri
	Textile	898	Réemploi et recyclage
	Plâtre	375	Nouvelles plaques de plâtre
	Huile de friture	28	Réutilisation en biocarburant et Biodiesel
	Capsules à café métalliques	60	Recyclage du métal Compostage du marc de café
	Cartouche d'encre	27	Réemploi ou valorisation énergétique
COMPOSTAGE	Déchets verts	18 541	Compost
INCINÉRATION	DASRI	3	Production d'énergie
	Pneus	542	
	Huile de vidange	69	
	Incinérables *	0	
	Encombrants	2 919	Valorisation énergétique après broyage
TRAITEMENT PHYSICO- CHIMIQUE PUIS INCINÉRATION	DDS	433	Extraction matière et/ou valorisation énergétique des résiduels
	Piles	22	
	Batteries	60	
CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES	Encombrants / Balayeuse	15 161	Stockage en alvéoles
	Amiante	59	Stockage en alvéoles sécurisées



LES DÉCHETS MUNICIPAUX

En 2023, les services techniques des communes ont pu mettre en place progressivement un meilleur tri de l'ensemble des déchets issus des compétences communales y compris ceux collectés en dépôts sauvages : aménagement d'un espace de tri au sein de leur centre technique, collectes spécifiques plus nombreuses au sein des bâtiments...

Un fonds de concours mis en place en 2023 a bénéficié à 21 communes pour un montant total de 675 155 € pour qu'elles puissent s'équiper.

Un guide a été co-construit avec les services techniques des communes afin de les aider à optimiser la gestion de leurs différents flux de déchets.

TPOLOGIE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

TYPE D'INVESTISSEMENT	PLATEFORME DE DÉCHÈTERIE (9 communes)	ACQUISITION DE VÉHICULES / REMORQUES	CORBEILLES	BROYEURS (6 communes)
Budget alloué	243 959 €	268 628 €	26 010 €	100 416 €

Mais jusqu'en septembre quelques-unes ont eu encore recours à des bennes mises en place par les prestataires des déchèteries, avec refacturation par la Métropole du tonnage traité. 8179 tonnes sont donc encore comprises dans les tonnages affichés en déchèterie.

LES PRÉAUX DES MATÉRIAUX

Les préaux des matériaux positionnés sur les 3 déchèteries de Vif, Saint Martin d'Hères et Champ sur Drac, ont continué de fonctionner sur 2023, avec une présence, 2 jours par semaine, d'un valoriste. Au-delà de la gestion de cet espace, il est chargé d'accompagner les habitants à s'approprier cette zone de gratuité.

Ces préaux sont un lieu de pose et de reprise des matériaux de bricolage par les usagers (planches, baguettes, éléments de plomberie, carrelage...).

Des outils sont à disposition pour le démantèlement.



Préau des matériaux (Saint Martin d'Hères)

LES DÉCHÈTERIES FLEXI

En complément des 21 déchèteries présentes sur le territoire, la Métropole expérimente depuis plusieurs années un service de proximité via les déchèteries mobiles et éphémères, soit en milieu rural soit en milieu urbain en partenariat avec des bailleurs ou des associations.

En 2023, 15 déchèteries Flexi ont pu se tenir (6 en milieu rural et 9 en milieu urbain). Ainsi, presque 88 tonnes de déchets (dont plus de 3,5 tonnes de déchets dangereux), ont pu être collectées et orientées vers les filières de recyclage ou de traitement adéquates.



Déchèterie flexi au Sappey en Chartreuse

POUR L'ANNÉE 2023,

88

TONNES ONT AINSI ÉTÉ COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIES FLEXI

Le traitement des déchets

92 % des déchets traités par Grenoble Alpes Métropole sont valorisés.

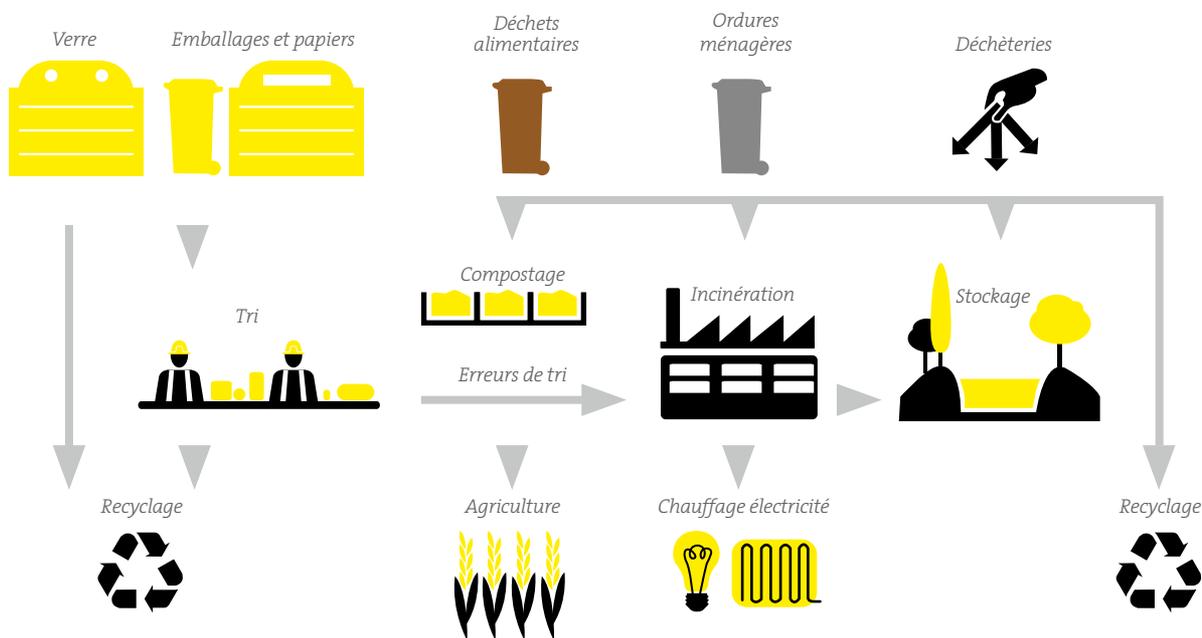
13 500 TONNES DE MATÉRIAUX RECYCLABLES EXTRAITS DE LA COLLECTE

4 200 tonnes de matière compostée soit 15 kg/an/habitant desservi

309 GWH*
D'ÉNERGIE

162 000
TONNES DE DÉCHETS INCINÉRÉS

*1 GWh = 1 000 000 kWh. À titre de comparaison, un « équivalent-logement » est une unité de quantité d'énergie qui correspond à la consommation d'un logement de 70 m2 pour couvrir ses besoins en énergie thermique, soit environ 0,012 GWh par an. La production annuelle d'énergie de l'usine d'incinération représente ainsi 30 000 équivalents logements.



Après leur collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, les déchets font l'objet d'un traitement. L'objectif est de privilégier le recyclage des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets alimentaires triés par les habitants et collectés séparément.

Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou compostés (dans la poubelle grise ou extraits des

autres bacs et considérés comme des erreurs de tri), font l'objet d'une valorisation énergétique.

Pour ce faire, Grenoble Alpes Métropole est dotée d'une chaîne de traitement globale qui comprend :

- un centre de tri de la collecte sélective ;
- un centre de compostage des déchets alimentaires ;

- une usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).

Lorsqu'aucune valorisation n'est envisageable, les déchets sont éliminés dans une installation de stockage. C'est le cas par exemple des refus inertes extraits au centre de compostage ou des cendres de l'UIVE.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Chaque unité de traitement valorise différents matériaux ou éléments :

- Centre de tri : papier, carton, plastique, briques alimentaires, acier, aluminium.
- Centre de compostage : déchets alimentaires collectés en bac marron, valorisés en compost.
- Usine d'incinération et de valorisation énergétique : énergie (chaleur et électricité), mâchefer, acier, aluminium.



LE CENTRE DE TRI

Une fois les déchets recyclables triés chez l'habitant, ils sont collectés pour être acheminés au centre de tri d'Athador situé sur la commune de La Tronche.

Le centre de tri permet la séparation par nature de tous les papiers et les emballages en métal, carton et plastique (bouteilles, pots, barquettes et films) en lien avec la simplification des consignes de tri communiquées aux habitants. Le tri est majoritairement opéré par des machines spécialisées (basées sur des méthodes de séparation granulométrique, balistique, optique, magnétique), mais l'intervention manuelle de trieurs reste encore utile pour affiner celui-ci.

Le centre de tri traite la collecte sélective de tout le groupement Sud Isère*, ainsi que du SIBRECSA**.

La ligne de traitement de la collecte sélective permet l'extraction des matériaux recyclables avant leur expédition vers les filières de recyclage. À l'issue de ce tri, les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation sont acheminés vers l'usine d'incinération voisine pour produire du chauffage et de l'électricité.



UN NOUVEAU CENTRE DE TRI

Construit en 1992, le centre de tri d'Athador n'était plus adapté aux volumes réceptionnés ni aux enjeux actuels de valorisation des déchets. La construction du nouveau centre de tri, débutée en 2021 sur l'ancien parking relais de La Tronche, s'est achevée en 2023 pour un budget de 53 M€. Le projet est financé par 7 collectivités sud iséroises*, à hauteur de leurs besoins respectifs. Elles se sont regroupées en 2018 pour s'engager dans une solution mutualisée de gestion des déchets plus adaptée et ont confié à la société Tiru appartenant au groupe PAPREC, le marché de construction et d'exploitation de ce nouveau site jusqu'en 2028.

* Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et les communautés de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, du Trièves, de la Matheysine, de l'Oisans et du Grésivaudan.

** Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie.

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE TRI EN 2023

Après 2 années perturbées par la réalisation d'importants travaux de mise en conformité des équipements et par des difficultés rencontrées par l'exploitant, le centre de tri avait retrouvé en 2022 un fonctionnement à sa pleine capacité, sans pour autant retrouver le niveau antérieur à 2020.

On observe en 2023 un tonnage de collecte sélective réceptionné et trié en légère baisse, ce qui confirme les effets de la moindre production de déchets par les ménages.



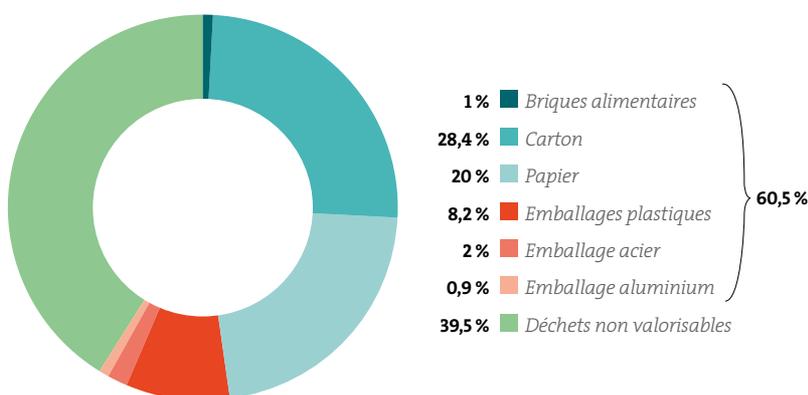
Entrées (en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Collecte sélective	23 461	26 314	24 712	-6,1 %

LA QUALITÉ DU TRI

Afin d'évaluer la qualité du tri réalisé par les habitants, des échantillons de collecte sélective issus de différents secteurs du territoire sont prélevés quotidiennement (plus de 300 échantillons par an) puis caractérisés selon une méthode normalisée. Les résultats expriment la quantité de déchets recyclables par rapport aux erreurs de tri. Cette méthode permet également d'évaluer les différentes expérimentations mises en œuvre par la collectivité : tests de dispositifs techniques ou outils de communication. Cette mesure permet enfin d'évaluer les performances du centre de tri.

La figure ci-dessous met en évidence que la part des déchets effectivement recyclables dans la collecte sélective réceptionnée au centre de tri représente 60 % de son contenu en 2023, ce qui marque une légère amélioration par rapport à 2022.

Dans un contexte de forte volatilité des prix, la qualité des matières triées doit être irréprochable pour limiter les risques de refus par les filières de recyclage. C'est pourquoi les efforts de la part des habitants doivent être maintenus car le taux de déchets non valorisables dans la collecte sélective de la Métropole reste relativement élevé par rapport aux résultats des autres grandes agglomérations.



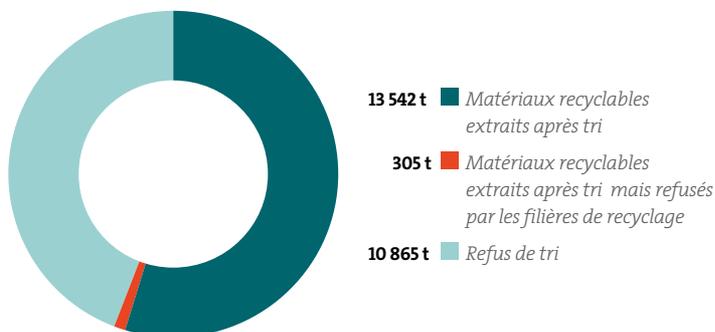
COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La figure ci-dessus illustre la composition de la collecte sélective qui reflète également la qualité du tri effectué par les habitants (voir détail par commune dans le chapitre Optimisation de la collecte).

L'écart entre les erreurs de tri et les déchets non valorisables s'explique par la présence d'emballages dans la collecte qui ne disposent pas encore de filières de recyclage.



LES MATÉRIAUX EXTRAITS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

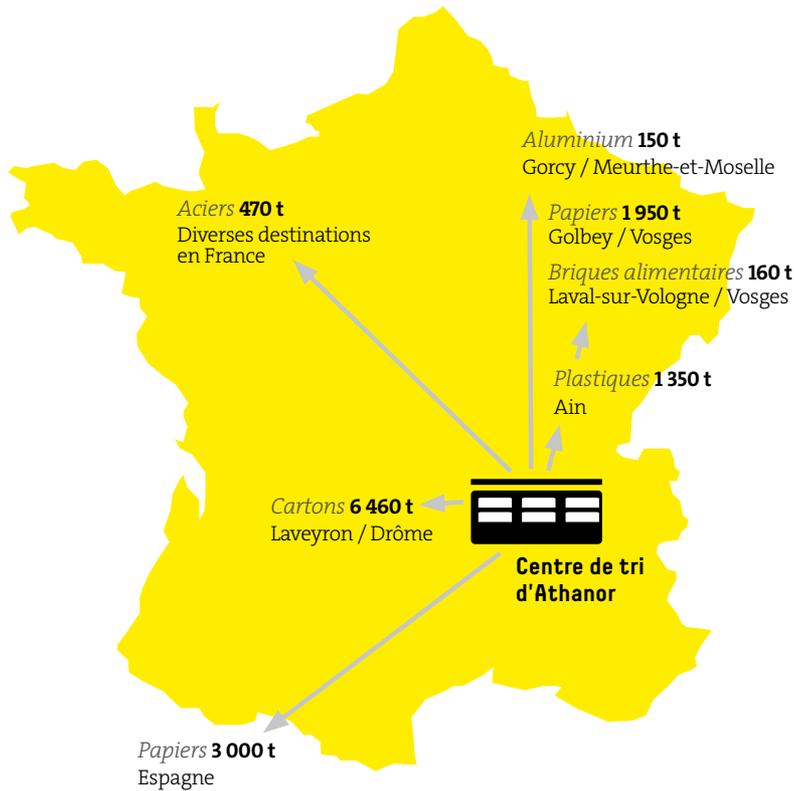


RÉPARTITION DES TONNAGES EXTRAITS APRÈS TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2023, le centre de tri a permis l'extraction de près de 13 500 tonnes de matériaux recyclables, en baisse de 4 % par rapport à 2022.



**PRINCIPALES DESTINATIONS ET TONNAGES
 DES MATÉRIAUX EXTRAITS AU CENTRE DE TRI**



Matériaux	Repreneurs	Lieux de recyclage	Tonnages	Prix de reprise moyen € HT / tonne	Recettes totales € HT	Seconde vie des déchets / équivalence en produits recyclés
Papiers Journaux	NorskeSkog	Golbey (88)	1 950 t	110 €	220 000 €	43 000 000 de boîtes à chaussures
Autres papiers	EPR	Espagne	3 000 t	28 €	80 000 €	
Cartons	SAICA	Laveyron (26)	6 460 t	60 €	390 000 €	
Aciers	ARCELOR MITTAL	France	470 t	200 €	90 000 €	6 000 lave-vaisselles ou 5 km de rail de train
Aluminium	Affimet	France	150 t	150 €	20 000 €	45 000 vélos ou 90 000 trottinettes
Briques alimentaires	Revipac	Laval sur Vologne (88)	160 t	13 €	2 100 €	280 000 rouleaux d'essuie-tout
Plastiques	Valorplast	France	1 280 t	350 €	450 000 €	600 000 couettes ou 1 400 000 arrosoirs et 5 300 000 films de packs de bouteilles d'eau

Les contrats de reprise, signés fin 2017 dans le cadre d'une démarche de consultation collective de la CSA3D* sur la reprise des matériaux issus du tri pour la période 2018-2022, ont été prolongés d'un an en 2023.

Cette année a été marquée par une forte baisse des prix unitaires dans le contexte national d'instabilité.

La hausse des coûts de production des industriels du recyclage, liée à l'inflation, et une baisse de la consommation, ont induit une baisse des prix de reprise.

Enfin, la Métropole a poursuivi son travail sur l'amélioration de la qualité de l'air dans l'agglomération avec la mise en place progressive, sur la durée du contrat, de véhicules au gaz naturel pour le transport des papiers jusqu'au recycleur final. En 2023, 65 % des tonnes de papiers triées au centre de tri étaient désormais transportées ainsi.

*CSA3D : Rendez-vous en page 79 pour plus d'informations.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

Le centre de compostage de Grenoble Alpes Métropole, implanté à Murianette, a été construit en 1993, initialement pour traiter la fraction organique issue du tri mécanique des ordures ménagères à Athanor. Il réceptionne depuis 2020 les déchets alimentaires triés à la source par les habitants (294 000 habitants desservis) et collectés en bacs marron ainsi qu'une partie des déchets verts de la Métropole préalablement broyés.



Le centre de compostage est géré **directement par la Métropole**, en régie.

Le procédé de compostage de l'installation repose sur 3 phases :

- **la fermentation** : la montée en température permet la biodégradation de la matière organique et la destruction des bactéries pathogènes ;
- **la maturation**, durant laquelle la matière organique se stabilise et se transforme en humus ;
- **l'affinage** par criblage (élimination des éléments non organiques résiduels au moyen d'équipements mécaniques spécifiques).

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE COMPOSTAGE EN 2023

Bilan matière (en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Entrées en provenance de la collecte sélective DALIM	3 295	4 215	4 242	0,6 %
Entrées en provenance des déchèteries (déchets verts)	2 321	1 558	1 593	2,2 %
Total matière traitée (DALIM / déchets verts)	5 616	5 773	5 835	1,1 %
Refus destinés à l'usine d'incinération	1 126	668	549	-17,8 %
Refus inertes destinés à l'élimination en installation de stockage	127	108	111	2,8 %
Total des refus extraits	1 253	776	660	-14,9 %
Perte sur stock (perte en eau)	3 059	3 553	3 645	2,6 %
Compost produit	1 304	1 444	1 530	6 %



Bientôt la méthanisation.

En 2023, le projet de modernisation du centre de compostage de Murianette, avec l'ajout d'une unité de méthanisation, a franchi une grande étape.

Le marché global de performance a été attribué au groupement Vinci/Spie Batignolles/HZI avec un vote à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 22 décembre 2023.

Une remise à niveau technique de l'installation, doublée de l'implantation d'un digesteur spécifique destiné à la production de biométhane, permettra une double valorisation des déchets alimentaires :

- Valorisation agronomique, avec la production d'un compost de qualité ;
- Valorisation énergétique, avec l'injection du biogaz produit par fermentation des biodéchets directement dans le réseau GrDF.

QUALITÉ DU COMPOST

Le centre de compostage élabore un compost qui est valorisé en agriculture.

Cette valorisation est encadrée par la norme NFU 44-051, qui régit les amendements organiques. Cette norme impose le respect de critères de qualité et d'innocuité relatifs à la valeur agronomique du compost, ainsi qu'à la présence d'éléments indésirables (tels que le verre ou les plastiques) ou toxiques (comme certains métaux).

Des analyses réalisées trimestriellement sur le produit fini permettent de contrôler la conformité vis-à-vis de cette norme. Le compostage des biodéchets triés à la source a permis d'améliorer encore la qualité du compost avec une augmentation de la proportion de matière organique (richesse en azote notamment), ainsi qu'un apport enrichi en phosphore et en potassium, tout en restant dans l'équilibre agronomique nécessaire pour un amendement qualitatif des sols agricoles. Le taux d'indésirables

dans le produit fini (verre, plastiques) a également drastiquement diminué.

Le compost est confié aux agriculteurs qui l'épandent sur les grandes cultures céréalières de la vallée du Grésivaudan.

Il est aussi distribué gratuitement.

Toujours dans le cadre de la norme NFU 44-051, les utilisateurs de ce produit disposent d'une fiche informative qui reprend les principales caractéristiques agronomiques et en indique les préconisations d'emploi.



Stock de compost normé NFU 44-051.



Un compost de qualité.



LA MÉTHANISATION EN CHIFFRES CLEFS :

Début des travaux : été 2025

Mise en service : fin d'année 2027

CAPACITÉ :

10 à 12 000

tonnes de déchets alimentaires par an

8 000 à 10 000

tonnes de déchets végétaux issus des déchèteries par an

PRODUCTION DE COMPOST VALORISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

7 000 TONNES / AN

PRODUCTION DE BIOMÉTHANE :

7 GWH / AN

SUBVENTIONS ATTENDUES DE PARTENAIRES FINANCIERS (ADEME, RÉGION, EUROPE) :

12 à 16 MILLIONS D'EUROS

INVESTISSEMENTS PRÉVUS :

32 MILLIONS D'EUROS

Enfin, la certification relative à la qualité du compost délivrée par le Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO) a été renouvelée en 2023.

Cette certification atteste que Grenoble Alpes Métropole, pour le centre de compostage de Murianette :

- maîtrise son procédé de compostage pour respecter les critères de qualité du référentiel élaboré par le Réseau Qualité Compost au-delà des exigences réglementaires et qui garantissent à l'utilisateur final un compost de qualité ;
- s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour renforcer d'autres aspects de l'exploitation tels que la maîtrise des odeurs ou les actions locales de communication et le développement des débouchés.

Cette certification a été obtenue grâce à la mobilisation de toute l'équipe d'exploitation du centre de compostage qui continuera à se mobiliser dans cette démarche d'amélioration de la qualité.

L'USINE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UIVE)

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) d'Athador traite des déchets non dangereux et transforme l'énergie issue de leur combustion sous forme de chaleur et d'électricité.

La chaleur produite alimente le réseau de chauffage urbain de la Métropole.

L'installation accueille les ordures ménagères résiduelles des 7 territoires du Sud Isère et également les refus du centre de tri voisin et du centre de compostage de Murianette, les déchets incinérables et une partie des déchets encombrants collectés en déchèteries.

Elle incinère par ailleurs les déchets de clients industriels et des déchets hospitaliers.

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique d'Athador est exploitée par la Société d'Économie Mixte Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} mai 2020.



BILAN D'ACTIVITÉ DE L'USINE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2023

La synthèse des quantités de déchets incinérés et de sous-produits générés par l'activité est présentée ci-dessous. En 2023, comme précisé dans les faits marquants en début de rapport, l'usine a connu des aléas d'exploitation et notamment un début d'incendie le 1^{er} juin ayant conduit à l'arrêt d'un des 3 fours d'incinération pendant plus de 4 mois. Cet évènement est à l'origine d'une baisse de la quantité des déchets incinérés en 2023 d'environ 20 000 tonnes par rapport à la capacité nominale de l'usine.

(en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
TOTAL entrées	186 431	185 014	162 482	-12,2 %
Mâchefers	35 205	34 740	29 403	-15,4 %
% mâchefers / total incinéré	18,9 %	18,8 %	18,1%	
Matériaux extraits des mâchefers	1 961	1 307	1 255	-4 %
Ferreux	1 531	1 010	949	
Non ferreux	430	297	306	
REFIOM*	6 867	6 209	4 757	-23,4 %
% REFIOM / total incinéré	3,7 %	3,4 %	2,9 %	

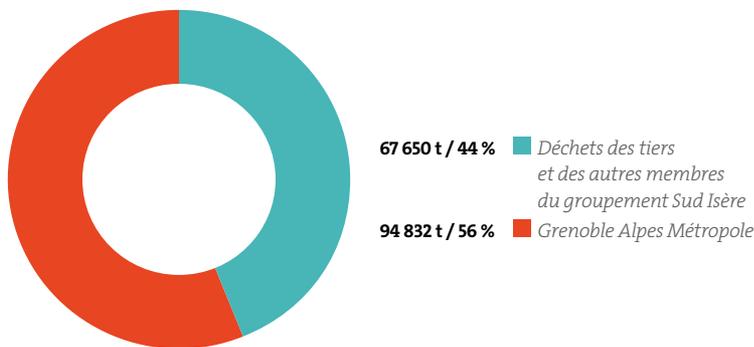
* REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

UNE NOUVELLE UIVE

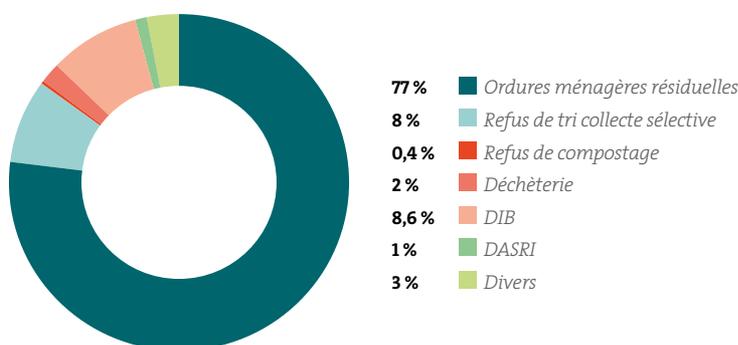
Un projet est en cours pour la construction d'une nouvelle UIVE plus performante, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 (réduction des quantités de déchets produits et augmentation de la part des déchets triés et recyclés).

Cette nouvelle usine sera construite à l'emplacement de l'ancien centre de tri et devrait entrer en service en fin d'année 2029. En cohérence avec l'augmentation de la capacité de traitement du nouveau centre de tri, le nouvel incinérateur aura une capacité réduite : de 185 000 tonnes/an auparavant, il passera à 165 000 tonnes/an. Les performances des équipements permettront néanmoins de maintenir la production d'énergie à son niveau actuel, voire de l'augmenter, et ce malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés.

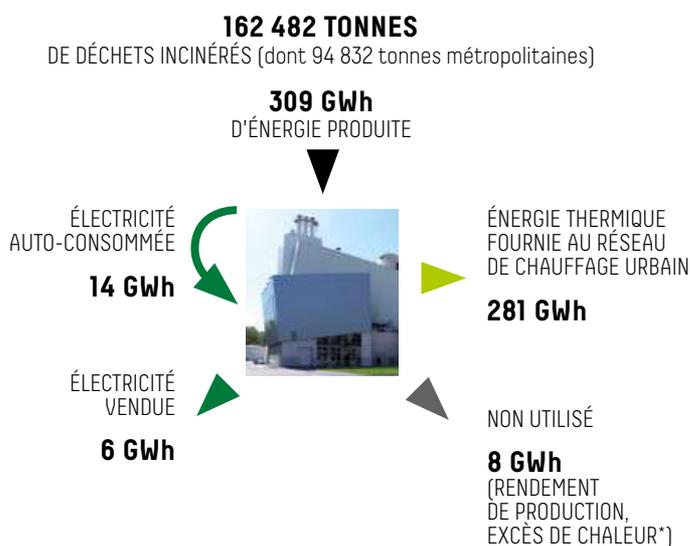
Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires européennes, les performances environnementales de la nouvelle UIVE seront renforcées, notamment concernant les rejets atmosphériques. Des systèmes de désodorisation et de traitement acoustique seront également mis en place pour maîtriser les nuisances dans son environnement proche.



RÉPARTITION DES TONNAGES INCINÉRÉS PAR PROVENANCE



RÉPARTITION DES TONNAGES INCINÉRÉS PAR TYPE DE DÉCHETS



* L'excès de chaleur représente l'énergie dissipée au niveau des systèmes aérorefrigérants de l'installation quand la demande en énergie du réseau est limitée ou irrégulière (l'été notamment, les matinées froides et les journées chaudes en intersaison).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La chaleur produite par l'usine d'incinération grâce à la combustion des déchets fournit environ 30 000 équivalents logements au réseau de chauffage urbain de l'agglomération grenobloise (soit 15 % de l'énergie en hiver et la totalité des besoins en intersaison et en été).

L'énergie issue des déchets permet également la production d'électricité.

Les pannes successives des deux groupes turbo-alternateurs survenues fin 2022 ont nécessité des travaux de réparation et la production d'électricité n'a pu reprendre partiellement qu'en février 2023 et de façon optimale en juillet 2023.

En effet, ce sont ces équipements qui permettent la production d'électricité à partir de la vapeur issue de la combustion des déchets.

Il en a résulté une baisse de la production d'électricité (20 GWh en 2023 quand la moyenne annuelle est généralement de 33 GWh). 70 % de celle-ci a été utilisée en interne pour le fonctionnement de l'usine d'incinération et le reste a été revendu sur le réseau.

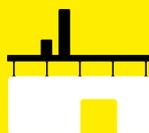
LA COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

LES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ET CLIENTS TIERS REPRÉSENTENT EN 2023 :

35 % DES TONNAGES

TRIÉS AU CENTRE DE TRI DONT

- 28 % DES MEMBRES PARTENAIRES DU GROUPEMENT SUD ISÈRE
- 7 % AUTRES



42 % des tonnages incinérés à l'UIVE dont

- 27 % des membres partenaires du groupement Sud Isère
- 15 % autres

En cohérence avec le plan régional de prévention et gestion des déchets approuvé en décembre 2019 par le Conseil régional, le centre de tri et l'usine d'incinération accueillent les déchets issus des communes de la Métropole mais également des déchets issus des collectes sélectives et des déchets résiduels des collectivités extérieures, des déchets industriels banals produits par des clients professionnels et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

La réglementation autorise l'usine d'incinération à recevoir des déchets de départements limitrophes, ce qui est le cas pour les déchets hospitaliers qu'elle traite. La gestion de ces déchets s'inscrit dans le cadre d'un plan coordonné par le préfet de région.

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : COOPÉRATION DES COLLECTIVITÉS DU SUD ISÈRE POUR LA RECONSTRUCTION DES OUTILS DE TRAITEMENT

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur Déchets, Grenoble Alpes Métropole a travaillé avec les collectivités partenaires du grand bassin de vie Sud Isère (Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les Communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine) à construire ensemble et mutualiser les futurs outils industriels de traitement et de valorisation des déchets.

Deux conventions de groupement de commandes signées en 2018 ont permis, en 2020, l'attribution :

- à Dalkia Wastenergy (devenu Tiru en 2021) d'un marché global de performance pour l'exploitation et la reconstruction du nouveau centre de tri dont le dimensionnement est adapté aux objectifs,

- à la CCIAG d'un marché d'exploitation de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

Ces conventions prennent en compte, de façon précise, la réalité des tonnages de déchets de l'ensemble des collectivités engagées dans cette mutualisation, avec un centre de tri de plus grande capacité, dont la construction s'est achevée en 2023 et une future unité d'incinération et de valorisation énergétique plus petite. Le marché de maîtrise d'œuvre de reconstruction de cette dernière a été lancé en 2021 et la consultation pour le process industriel s'est déroulée durant toute l'année 2023.

Chaque collectivité finance une partie de l'investissement au regard de ses besoins et de la capacité qu'elle se réserve sur chacun des 2 outils.

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

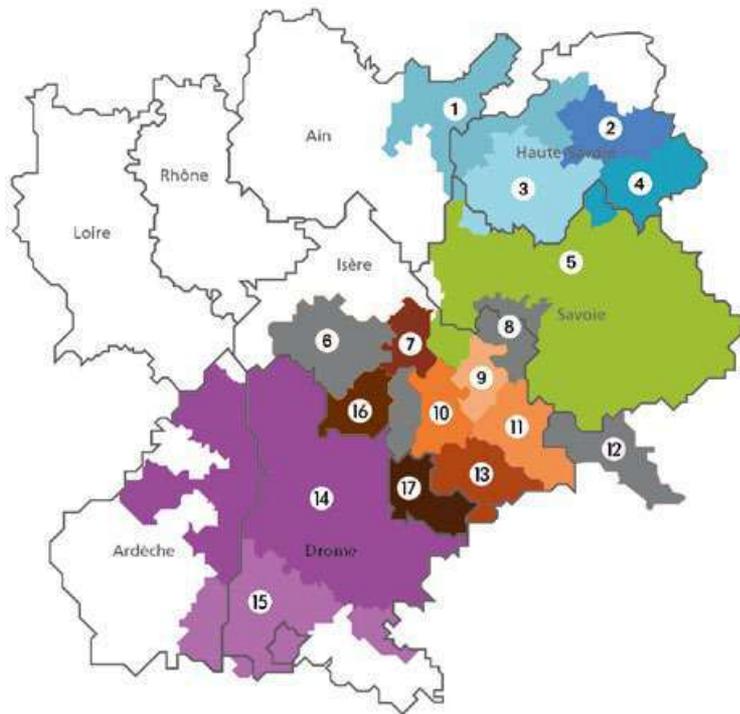
La CSA3D est constituée de 17 établissements publics de coopération intercommunale en charge de la gestion des déchets.

Présidée depuis 2021 par le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) pour une période de 3 ans, elle rassemble plus de 1 440 communes et une population de 2,9 millions d'habitants.

Les collectivités membres sont engagées dans une démarche partenariale sur trois principaux sujets :

- Constituer un réseau d'échanges sur des thématiques communes (recyclage et valorisation, traitement des déchets...),
- Mutualiser les installations et les compétences,
- Développer une stratégie commune en matière de gestion des déchets, notamment dans le domaine du traitement des déchets.

COLLECTIVITÉS MEMBRES DE LA CSA3D



1	SIDEFAGE
2	SIVOM Région de Cluses
3	SILA
4	SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5	Savoie Déchets
6	SICTOM des Pays de la Bièvre
7	CA du Pays Voironnais
8	SIBRECSA
9	CC Pays du Grésivaudan
10	Grenoble Alpes Métropole
11	CA de l'Oisans
12	CC du Briançonnais
13	CC de la Matheysine
14	SYTRAD
15	SYPP
16	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
17	CC du Trièves

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Après consultation et enquête publique, le PRPGD a été approuvé en décembre 2019 par le conseil régional. Les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinent les objectifs nationaux de manière adaptée **aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.** Parmi elles :

- une planification de la prévention et de la gestion des déchets aux termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux et non inertes.

- la réduction de la production :
 - 3,8 Mt de DMA en 2031 soit moins 50 kg/hab/an par rapport à 2015.
 - 3,1 Mt de DAE en 2031.
 - 17,9 Mt de déchets inertes en 2031. et 2,1 Mt de déchets non dangereux du BTP.
 - 1 Mt de DD en 2031, -10 % de déchets dangereux diffus.

Concernant la valorisation matière, il est attendu un taux de 65 % en 2025 puis 70 % en 2031 pour les déchets non dangereux. Pour les déchets inertes le taux de valorisation est maintenu à 78 % mais une augmentation de la part du recyclage de 32 % en 2016 à 42 % en 2031 est attendue.

Enfin en termes d'objectifs pour les installations de stockage, comme le spécifie la loi de transition énergétique, le plan prévoit la réduction du taux d'enfouissement des déchets de 24 % à 10 % par rapport à 2010, ainsi qu'une réduction des tonnages enfouis de 50 % à l'horizon 2031. À noter que tous les projets de la Métropole définis dans le Schéma Directeur 2020 – 2030 sont bien recensés comme nécessaires par le plan régional, notamment les trois outils de traitement.



QUANTITÉ ET NATURE DES DÉCHETS DES TIERS TRAITÉS À ATHANOR (UIVE ET CENTRE DE TRI) - HORS GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Entrées Athanor par type de déchets	Tonnages de déchets tiers 2021	Tonnages de déchets tiers 2022	Tonnages de déchets tiers 2023
Collecte sélective tiers	2 135	2 927	2 599
Collecte sélective Partenaires Sud Isère	11 087	11 244	10 831
Collecte OM tiers	3 731	8 443	8 195
Collecte OM Partenaires Sud Isère	43 053	45 741	43 888
Déchets industriels banals	22 803	25 329	13 964
Déchets hospitaliers	2 131	1 832	1 603
TOTAL	84 940	95 516	81 080

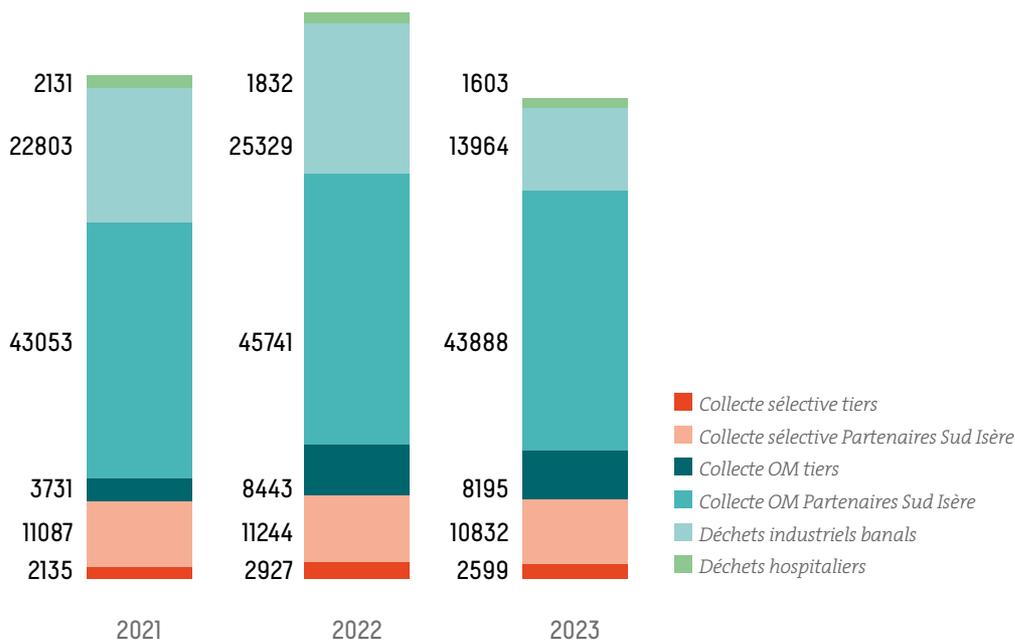
la collecte sélective :

L'année 2023 est marquée par une baisse généralisée des tonnes collectées et triées sur le centre de tri.

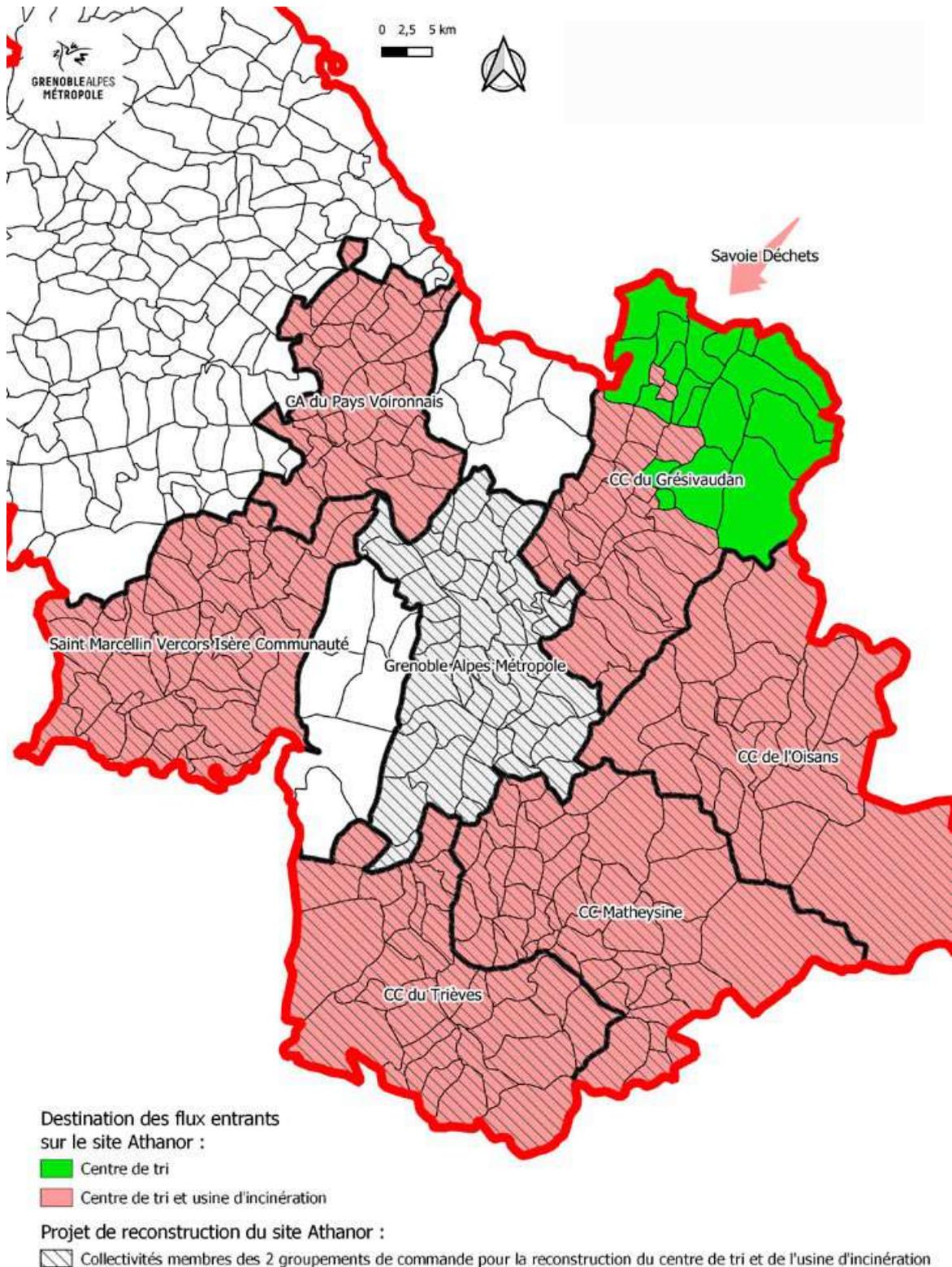
Incinération :

Comme sur le tri, l'année 2023 enregistre une baisse des tonnages collectés et incinérés. De plus, face à la baisse ponctuelle de la disponibilité de l'usine en 2023, le traitement des déchets issus des activités économiques (déchets dit « industriels banals ») a été limité cette année pour laisser la priorité à celui des collectivités partenaires du groupement sud Isère.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES TIERS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

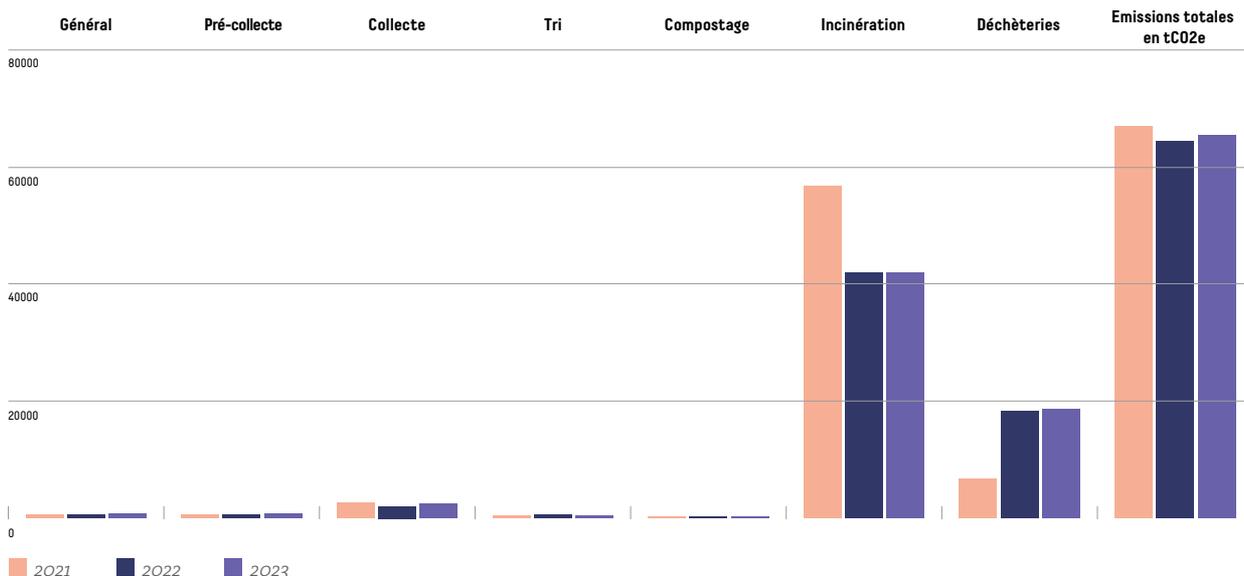


ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS (HORS GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE) QUI ONT APPORTÉ DES DÉCHETS SUR LE SITE ATHANOR EN 2023.



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITÉ DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



ÉMISSIONS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS EN 2023

En 2023, Grenoble Alpes Métropole a mis à jour son processus d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre afin d'être en adéquation avec les évolutions méthodologiques de l'ADEME. Les activités de la collecte et du traitement des déchets de la Métropole ont produit l'équivalent de 64 681 tonnes de gaz à effet de serre (GES) en 2023 soit 143 kg de CO₂ par habitant (stable par rapport à 2022 avec 141 kg de CO₂ par habitant).

Ce nouveau processus n'intègre pas directement les émissions de gaz à effet de serre évitées par la valorisation des déchets, par le recyclage des matériaux issus du tri ou la production de chaleur via l'incinération des ordures ménagères. Les émissions évitées sont estimées à 50 692 tonnes de GES (contre 52 806 tonnes de GES évitées en 2002). Le délégataire de service public du réseau de chaleur valorise lui la chaleur qui lui est fournie par Athanor à zéro, en toute cohérence.

Le rendement énergétique de l'UIVE est remarquable par rapport aux autres usines d'incinération qui ne disposent pas d'une valorisation mixte, thermique et électrique, aussi efficace et contribue à un bilan carbone quasi équilibré entre les émissions produites et évitées.

Programme de surveillance environnementale de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE)

Afin de contrôler l'impact des rejets atmosphériques de l'UIVE Athanor sur l'environnement, un programme de surveillance pluriannuel a été mis en place.

Ce programme consiste à effectuer dans la zone d'influence maximale de l'usine des mesures dans divers compartiments environnementaux (air ambiant, précipitations atmosphériques, sols, lichens et végétaux) puis de comparer les résultats obtenus avec des échantillons témoins situés hors de la zone de retombée des rejets.

64 681

TONNES D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉMIS*

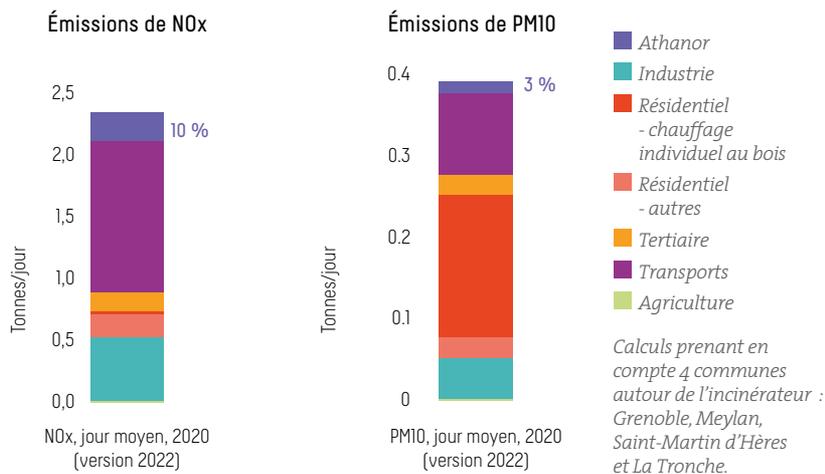
143 kg

D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉMIS PAR HABITANT*

* Tous les gaz à effet de serre n'ayant pas le même pouvoir, l'« équivalent CO₂ » est l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des GES et non pas uniquement le CO₂.

CONTRIBUTION D'ATHANOR AUX ÉMISSIONS DE NOX ET PM10

(SOURCE : ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – INVENTAIRE DES ÉMISSIONS 2019-V2022)



La performance du système de traitement des oxydes d'azotes contenus dans les fumées a permis une baisse de 72 % des NOX émis par l'incinérateur depuis 2005. D'autre part depuis 2018, le seuil d'émission a été abaissé de 100 mg/m³ à 80 mg/m³.

La contribution d'Athamor aux émissions atmosphériques de NOx représente 10 % des émissions totales. Pour les PM10, la contribution d'Athamor reste faible, de l'ordre de 3 % (voir graphe ci-dessus).

Les certifications d'Athamor

L'exploitant de l'UIVE d'Athamor est détenteur des certifications suivantes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001.

L'exploitant du centre de tri est détenteur de la certification ISO14001 et ISO45001. La certification ISO50001 sera passée après une année de mise en service du nouveau centre de tri.

Les principaux objectifs de ces normes concernent le respect de la réglementation et l'amélioration continue dans les domaines respectifs de la qualité (9001), la protection de l'environnement (14001), la santé et la sécurité (45001) et l'énergie (50001).

Conversion de la flotte de poids lourds au Gaz Naturel pour Véhicules

La Métropole a aujourd'hui en circulation 81 bennes à ordures (dont 40 au GNV) pour collecter les déchets. Au fur et à mesure du renouvellement de ses marchés publics, la Métropole impose à ses prestataires la conversion de leur flotte de poids lourds au GNV.

Ces nouvelles technologies permettront de lutter davantage contre la pollution de l'air via le transport propre et contribueront aux objectifs du Plan Air Énergie Climat sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules.

La relation aux usagers

13 300

APPELS REÇUS ET TRAITÉS
SUR LE SITE WEB OU AU NUMÉRO
GRATUIT 0 800 500 027

35 PROJETS

ACCOMPAGNÉS D' ACTIONS
DE COMMUNICATION

216 589

PAGES SUR LA THÉMATIQUE DÉCHETS VUES
SUR LE SITE GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR

8 300

ABONNÉS À LA PAGE FACEBOOK
JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE

UN COMITÉ D'USAGERS DÉCHETS COMPOSÉ
DE 50 CITOYENS CONSULTÉS RÉGULIÈREMENT

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION CITOYENNE

Le Comité Usagers Déchets (CUD) est une instance participative de Grenoble Alpes Métropole composée d'une cinquantaine de membres volontaires habitants, associations, experts et institutionnels.

Le CUD est un lieu d'information, de consultations des habitants sur les questions de tarification et d'investissement sur l'ensemble de la compétence déchets (collecte, gestion, traitement et prévention). Les membres participent aux décisions stratégiques, émettent des avis sur les décisions prises et sur le bilan annuel (rapport annuel). Ils peuvent aussi faire des propositions d'amélioration du service public.

Les rencontres ont lieu tous les trimestres en présence de Lionel Coiffard, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets.

Suite à des démissions, 5 nouveaux habitants ont intégré l'instance.

En 2023, les membres du CUD ont été invités à quatre réunions qui ont eu pour thème :

- Le refus de collecte.
- Le rapport d'activité 2022.
- Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- La campagne sur le tri et la valorisation des déchets alimentaires.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION AUX USAGERS

LA GESTION DE LA RELATION AUX CITOYENS

En 2023, le nombre de demandes en provenance d'usagers, qu'il s'agisse de renseignements ou de signalements, s'élève à 13 300 sollicitations (16 664 demandes en 2022), soit une baisse de 20 % des demandes en un an. Cette baisse s'explique par la chute des demandes de renseignements, au nombre de 7503 (- 35 % par rapport à 2022).

Les signalements de problèmes sont eux en hausse de 16 % par rapport à 2022 (5797 en 2023), avec un délai de réponse moyen de 3 jours et 11 h (contre près de 6 jours en 2022).

Les demandes de renseignements et les signalements de problème concernant les déchets (quel que soit le mode de contact (téléphone, courrier, démarches en ligne sur le site Internet de la Métropole) sont reçus par le service de la Relation Métropolitaine aux Usagers (RMU) qui va pouvoir apporter une réponse (Traitement en Niveau 1) ou transférer la demande dans le service métier correspondant (Traitement en Niveau 2).

En 2023, 5 agents de l'équipe RMU gèrent la compétence sur les déchets. Ils ont pu répondre directement à 5 149 des demandes de renseignements, soit 69 % des demandes. Les autres demandes de renseignements ou signalements ont été transférées aux services métier pour réponse plus poussée ou intervention appropriée selon les besoins des usagers.

Ce taux de réponse apporté par les agents de l'équipe RMU est en légère baisse puisqu'en 2022 il est de 76 %.

La baisse cumulée du nombre de demandes de renseignements et du taux de réponse par les agents RMU peut s'expliquer par le fait que les usagers disposent d'une meilleure information sur la gestion des déchets (ou sont plus autonomes dans la recherche d'information), grâce notamment aux informations fournies sur le site internet de la Métropole, aux actions des messagers du tri et du service RMU*.

Ainsi, les usagers prennent contact avec la Métropole lorsqu'ils n'ont pas pu trouver de réponse par eux-mêmes, du fait de la complexité de leur demande.



LES MESSAGERS-ENQUÊTEURS

16 messagers-enquêteurs sont répartis sur l'ensemble des quatre Centres Techniques d'Exploitation (CTE) afin de réaliser un important travail de terrain en lien avec les usagers. Ils contribuent à la mise en place opérationnelle du Schéma Directeur Déchets et participent à l'amélioration de la qualité du tri dans le cadre du processus de collecte.

En complément de l'activité des messagers-animateurs, ils assurent des missions d'information auprès des usagers, des bailleurs sociaux, des communes et permettent de résoudre certains problèmes de collecte rencontrés quotidiennement : respect des consignes de tri, modalités de présentation et mise aux normes des bacs.

Dans ce cadre, les messagers-enquêteurs assurent notamment les missions suivantes :

- réponses opérationnelles aux usagers concernant les problèmes de collecte,
- interventions sur le terrain à partir des remontées d'informations issues du personnel de collecte, des chefs d'équipe, de la RMU et du SIE (Système d'Information Embarqué),
- envoi des mails d'information accompagnés du kit de communication à destination des gestionnaires d'immeuble pour les adresses régulièrement concernées par des erreurs de tri,
- lien avec les équipages pour le suivi des tournées et récurrence des anomalies,
- participation aux diagnostics personnalisés des locaux pour améliorer le tri,
- enquêtes sur les dépôts sauvages et les incivilités avec propositions d'action de suivi et de correction des dysfonctionnements,
- veille à la bonne résolution des anomalies (élagage, stationnement gênant, travaux...).

Les messagers-enquêteurs veillent ainsi au respect du règlement intercommunal de collecte et permettent aux différents usagers (particuliers, commerçants, entreprises...) d'améliorer la gestion de leurs déchets.

*Les agents du service RMU ont une démarche systématique de formation des usagers en leur indiquant comment ils peuvent rechercher eux-mêmes l'information ou effectuer une démarche en ligne (commande de bacs...). Les agents effectuent la démarche pour l'utilisateur seulement s'ils perçoivent qu'il n'est pas en capacité de gérer sa demande lui-même.

LA COMMUNICATION

Le Schéma directeur déchets 2020-2030 qui fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction et de tri des déchets demeure le cadre principal des actions mises en place par la Direction de la Prévention, de la Collecte et du Traitement des Déchets. Ce sont ces actions qu'accompagne quotidiennement la cellule communication toute l'année.

Cette année 2023, c'est la réparation qui était à l'honneur avec une vaste campagne de communication qui met en avant les dispositifs permettant de favoriser la réparation plutôt que de racheter un nouvel objet.

LA CAMPAGNE HOMO REPARUS POUR LA PROMOTION DE LA RÉPARATION

Une large campagne de communication a été diffusée en novembre 2023, afin de promouvoir auprès du grand public, la réparation des objets du quotidien à travers 3 axes principaux :

- Inciter à l'auto-réparation (apprendre à réparer soi-même avec des tutos, vidéos...)
- Faire connaître les solutions alternatives de co-réparation (Ateliers, Repairs Café...)
- Valoriser les artisans de la réparation et faire connaître le Bonus Réparation (aide financière de l'État)

Cette campagne se voulait simple et percutante mais sur un ton décalé.

À travers les âges, l'Homme a appris à utiliser ses mains pour fabriquer et sa tête pour inventer pour la survie de son espèce. Aujourd'hui, lorsque l'on voit la quantité d'objets et de vêtements jetés alors qu'ils pourraient être réparés, on est en droit de s'interroger sur notre évolution.



C'est là qu'intervient l'Homo Reparus, une espèce en voie de révolution, qui guide les habitants vers la réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée et retrouver ce bon sens.

Avec la mise en place du Bonus Réparation et le démarrage des activités du Pôle R, site Totem de l'Économie Circulaire inauguré en décembre 2023, la campagne a bénéficié d'un contexte favorable où la thématique de la réparation était au cœur de l'actualité.

Une large diffusion a été mise en place en multipliant les canaux de diffusion : bus et abris-bus, centres commerciaux, spots cinéma, IPTV (replay France TV), réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn, publicité digitale (Bon coin, Place Grenet, TV Grenoble...), insertion presse (Dauphiné Libéré, Les Affiches, Minizou, Beaux-quartiers...).

Les affiches et spots vidéos sont à retrouver sur le site grenoblealpesmetropole.fr et sur les pages des réseaux sociaux de la Métropole.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

La cellule communication déchets a accompagné 35 projets en 2023. Elle a assuré la promotion des différents dispositifs ou événements comme le Mois de la Réduction des déchets. Elle a également développé cette année 90 supports de communication liés à la prévention, au tri ou à la collecte des déchets : affiches, flyers, panneaux d'information... Voici quelques exemples :



Affiche « De l'assiette à la Terre », 2^e édition.



Affiche « Boîte à cartons »



Campagne « Eau du robinet »



Brochure « nouvelles du chantier » du centre de tri



Affiche « inauguration Pole R »



Panneau « donnerie Pole R »



Panneau logette



Flyer « déménagement »



Adhésif « présentation des bacs »



Panneau d'entrée de l'usine de compostage à Murianette

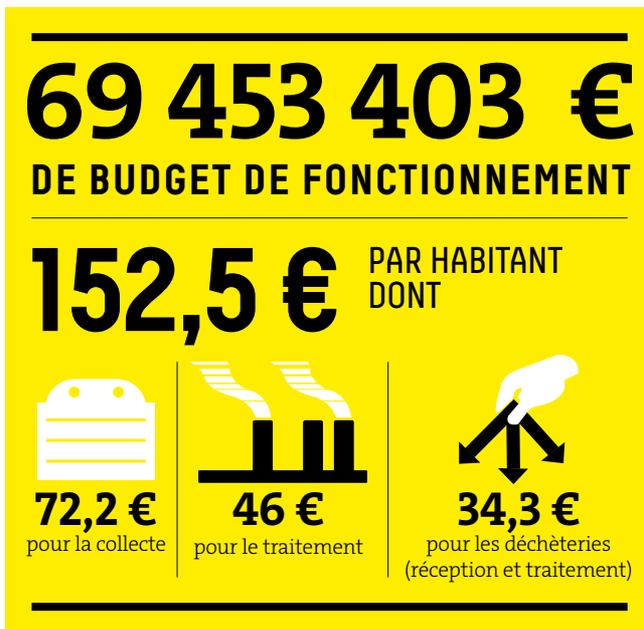
Les indicateurs financiers

LE BUDGET DÉCHETS

Le budget présenté correspond aux dépenses constatées au cours de l'année civile 2023. Il se distingue en cela du compte administratif et du compte de gestion. L'ensemble des dépenses est ventilé par centre de coûts : prévention, collecte, ramassage du verre, déchèteries et traitement des déchets.

Les charges directes et indirectes sont réparties selon la même méthode. Les dépenses d'amortissement sont sous-estimées dans la mesure où seuls les véhicules et matériels sont concernés. L'amortissement des bâtiments n'est intervenu qu'à compter du passage de la collectivité en Métropole en 2015.

Le rapport annuel 2023 présente donc une synthèse financière avec d'une part les dépenses réparties par centre de coûts (prévention, collecte, déchèteries, verre et traitement) et d'autre part les recettes qui permettent de financer le service Déchets.



LES RESSOURCES DU SERVICE PUBLIC : TEOM ET RECETTES D'EXPLOITATION

LA TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

La TEOM représente près de 78 % des recettes. Son taux de 8,3 % a été maintenu pour la 8^e année consécutive. Son évolution entre 2022 et 2023 provient de l'évolution des bases d'imposition (+6.8 %). C'est une taxe destinée à financer le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères pour laquelle la collectivité doit produire la démonstration de son emploi au titre de la compétence des déchets ménagers.

La TEOM figure de manière distincte sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Pour les propriétaires, elle est donc payée directement aux services fiscaux.

Pour les locataires, le montant de cette taxe s'intègre dans le paiement des charges locatives.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Le service est également financé en partie par :

- des recettes liées à la revente de matériaux (papiers, cartons, métaux, plastiques, verre) collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et dans les déchèteries,
- les recettes versées par les organismes CITEO (emballages et papiers), Ecomaison et Ecosystem dans le cadre des règles et des objectifs fixés pour améliorer la valorisation des déchets,
- la production d'énergie (chaleur et électricité) liée à l'incinération des déchets,
- la commercialisation des vides de capacité,
- et la redevance spéciale payée par les gros producteurs de déchets publics et privés.

Ces recettes d'activité du service s'élèvent à 16,2 M€.

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2021 / 2022 / 2023

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
1. Prévention, communication et animation	-1 960 330	-1 658 086	-2 352 977	-694 891	41,9 %
Moyens humains - Prévention, communication et animation	-927 485	-949 641	-1 010 900	-61 259	6,5 %
Dépenses de prévention, communication et animation	-1 032 844	-708 445	-1 342 077	-633 632	89,4 %
2. Fonctionnement Collecte Porte-à-Porte	-22 309 804	-24 250 898	-25 902 558	-1 651 661	6,8 %
Moyens humains - Collecte Porte-à-Porte	-13 517 273	-14 149 299	-14 911 258	-761 959	5,4 %
Charges de structure	-2 085 083	-2 201 401	-2 400 764	-199 363	9,1 %
Marchés - Prestations de service	-1 845 224	-1 828 399	-2 048 267	-219 869	12,0 %
Marchés DALIM et achats de bacs, bio seaux	-1 440 120	-2 009 658	-2 207 362	-197 704	9,8 %
Véhicules	-2 140 993	-2 566 721	-2 619 199	-52 477	2,0 %
Locaux, prestations diverses & achat bacs, conteneurs et composteurs	-1 281 111	-1 495 420	-1 715 709	-220 289	14,7 %
3. Fonctionnement Collecte du Verre	-666 050	-658 271	-675 721	-17 449	2,7 %
Moyens humains - Collecte Verre	-199 050	-203 805	-216 952	-13 147	6,5 %
Charges de structure	-54 940	-56 794	-62 417	-5 623	9,9 %
Marchés - Prestations et divers	-412 060	-397 672	-396 351	1 321	-0,3 %
4. Fonctionnement Déchèteries	-13 703 641	-14 711 143	-15 107 331	-396 188	2,7 %
Moyens humains - Déchèteries	-4 383 603	-4 585 937	-4 819 156	-233 220	5,1 %
Charges de structure	-901 813	-931 952	-1 024 350	-92 397	9,9 %
Marchés - Prestations de service	-6 903 965	-7 047 147	-8 064 091	-1 016 944	14,4 %
Véhicules	-403 012	-765 754	-334 743	431 011	-56,3 %
Locaux & prestations diverses	-1 111 249	-1 380 352	-864 991	515 361	-37,3 %

DÉPENSES SUITE

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
5. Fonctionnement - Installations de traitement	-20 889 616	-20 445 587	-20 042 209	403 378	-2,0 %
a) Centre de tri Athanor - La Tronche	-5 689 742	-5 822 257	-5 275 457	546 800	-9,4 %
Moyens Humains	-374 305	-383 246	-342 746	40 500	-10,6 %
Charges de structure	-437 418	-442 824	-490 460	-47 636	10,8 %
Marchés - Prestations de service	-4 663 070	-4 767 457	-4 216 657	550 799	-11,6 %
Charges diverses (TF et poste de garde)	-214 949	-228 731	-225 594	3 136	-1,4 %
b) Centre de compostage - Murianette	-1 479 498	-1 357 317	-1 611 568	-254 251	18,7 %
Moyens Humains	-524 698	-537 231	-610 917	-73 686	13,7 %
Charges de structure	-166 852	-172 036	-189 251	-17 215	10,0 %
Coûts régie - Énergie, fourniture, travaux, maintenance...	-744 382	-609 195	-744 598	-135 402	22,2 %
Transport & traitement des refus	-43 567	-38 854	-66 801	-27 947	71,9 %
c) Usine d'incinération - UIOM Athanor - La Tronche	-13 720 376	-13 266 013	-13 155 184	110 829	-0,8 %
Moyens Humains	-338 988	-347 086	-348 186	-1 100	0,3 %
Charges de structure	-791 775	-800 633	-887 142	-86 510	10,8 %
Marchés - Prestations de service	-11 262 141	-11 360 540	-10 980 676	379 864	-3,3 %
Marché mâchefers	-360 640	0	0	0	
Charges diverses (TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde)	-966 832	-757 754	-939 179	-181 425	23,9 %
6. Dota Taxes (TP, TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde, AMO fin DSP UIOM)	-3 752 498	-4 684 176	-4 997 158	-312 982	6,7 %
Collecte	-2 809 475	-3 508 234	-3 742 970		
Déchèteries	-351 867	-445 034	-476 333		
Verre	-120 942	-139 576	-145 835		
Centre de tri	-122 375	-150 325	-159 715		
Centre de compostage	-230 311	-295 529	-317 438		
Usine d'incinération	-117 528	-145 478	-154 868		
7. Frais financiers	-78 539	-80 754	-375 448	-294 695	364,9 %
Collecte	-17 518	-18 012	-69 991		
Déchèteries	-9 461	-9 727	-40 818		
Verre	-509	-524	-1 826		
Centre de tri	-10 971	-11 281	-65 935		
Centre de compostage	-3 701	-3 805	-18 249		
Usine d'incinération	-36 378	-37 404	-178 630		
Sous-total - Fonctionnement (inclus MS, structure et amortissements)	-63 360 478	-66 488 915	-69 453 403	-2 964 488	4,5 %

RECETTES

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
1. Eco organismes	3 525 326	3 781 133	4 209 204	428 071	11,3 %
2. Usagers	0	0	0	0	
3. Matériaux	2 231 571	3 107 831	1 827 590	-1 280 242	-41,2 %
4. Chaleur et électricité	5 438 283	5 995 413	5 245 219	-750 194	-12,5 %
5. Subventions	272 418	139 200	19 400	-119 800	-86,1 %
6. Partenariats entre collectivités ou avec des sociétés privées	2 420 333	2 505 414	2 471 531	-33 883	-1,4 %
7. Redevance d'utilisation de l'ouvrage UIVE	197 976	162 117	124 768	-37 350	-23,0 %
8. Divers	275 652	416 070	384 883	-31 187	-7,5 %
9. Redevance spéciale et collecte des cartons des commerçants	1 399 006	2 255 121	1 921 496	-333 625	-14,8 %
10. TEOM	54 101 021	55 955 765	59 745 847	3 790 082	6,8 %
Subvention Budget Général	1 400 000	0	0	0	
Sous-total - Fonctionnement recettes	71 261 587	74 318 065	75 949 938	1 631 873	2,2 %
Solde (recettes - dépenses)	7 901 109	7 829 150	6 496 535	-1 332 615	-17 %

LES INDICATEURS 2023

COÛTS PAR HABITANT

Population Métropole	455 590 habitants
Charge globale de fonctionnement	69 453 403 €
Coût global de fonctionnement par habitant	152,45 €
Coût aidé de fonctionnement par habitant*	123,42 €
Recettes de valorisation, RS, Eco organismes et divers	-16 204 091 €
Recette valorisation, RS, Eco organismes et divers par habitant	-35,57 €
Recettes TEOM	-59 745 847 €
Recette TEOM par habitant	-131,14 €

NB : les dépenses et les recettes prises en compte sur le rapport annuel différent du compte administratif de Grenoble Alpes Métropole. Les données ont été retraitées afin d'afficher un coût net pour l'année 2023. La différence correspond au retraitement des charges et recettes pour refléter au plus juste l'année d'exploitation et à la prise en compte des flux financiers liés aux conventions CSA3D.

* = ensemble des charges de fonctionnement moins les produits industriels (vente matériaux et énergie...), les soutiens des sociétés agréées et les aides



LA PROGRESSION DES DÉPENSES EST À METTRE EN RELATION AVEC L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Les dépenses d'exploitation enregistrent une évolution de 4,5 % par rapport à 2022 et progressent légèrement plus vite que les recettes. Elles reflètent la mise en œuvre de la feuille de route que la Métropole s'est fixée pour répondre aux enjeux environnementaux. Le détail des actions portées et financées par le budget annexe déchets est présenté dans le cœur du rapport d'activité.

Prévention, communication :

Les initiatives de sensibilisation des habitants pour la réduction des déchets et l'amélioration du tri se sont poursuivies avec des campagnes importantes de communication, la mise en œuvre du SIE déchets et l'ouverture du Pôle R qui se traduisent par une forte hausse des dépenses de prévention par rapport à 2022.

La collecte en porte-à-porte :

Les dépenses en matière de ramassage des ordures ménagères évoluent globalement de +7 %, avec notamment une hausse globale des coûts en lien avec l'inflation subie en 2023. Le périmètre de collecte des déchets alimentaires s'est encore étendu en 2023 pour desservir 294 000 habitants en fin d'année. Les dépenses de personnel sont globalement en hausse en lien avec une évolution du nombre d'ETP sur l'ensemble de la direction.

Les déchèteries :

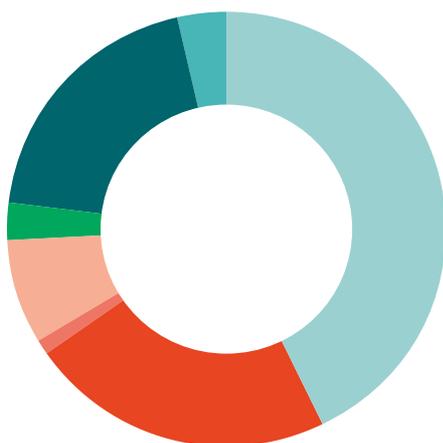
Légère hausse des coûts malgré une nouvelle baisse des tonnages constatée (-7 000t).

Les usines de traitement des déchets :

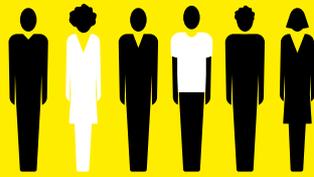
Les dépenses d'exploitation des usines de traitement enregistrent une diminution de 400 K€ (-2 %).

Le changement de mode de gestion de l'usine de valorisation énergétique et du centre de tri a modifié la structure du budget à partir de Mai 2020. Le bilan financier reflète les évolutions en tonnes des déchets traités par le centre de tri (en baisse) et par l'UIVE (en baisse). La baisse généralisée de la consommation des ménages a entraîné une baisse des tonnages de déchets traités.

Le coût de tri à la tonne, hors recettes d'exploitation, est passé de 149€ à 157€. Le coût d'incinération à la tonne est passé de 100€ à 106€, avec des indices de révisions des prix qui ont fluctué tout au long de l'année.



RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT DÉCHETS 2023



Coût de fonctionnement par habitant :

152 € POUR **431 kg****DE DÉCHETS PRODUITS PAR CHAQUE HABITANT.**

Des produits d'exploitation en augmentation sur l'activité traitement des déchets.

Le fait marquant de cette année 2023 est une forte baisse des prix de vente des matériaux issus du tri et la poursuite de l'envolée des prix de vente de l'énergie sur une partie de l'année.

Éco-organismes : les recettes liées à la valorisation des emballages de collecte sélective et des papiers (CITEO), des D3E (OCADE) et du mobilier (Eco-maison) sont en augmentation (solde de l'année 2022).

Matériaux : très forte baisse des recettes issues de la vente des matériaux. La baisse continue du prix de reprise sur l'année 2023 et la baisse

des tonnages triés ont conduit à une diminution importante des recettes au cours de l'année 2023.

La vente des matières issues du tri a rapporté 1,8 M€ en 2023 et a diminué de 1,2M€ par rapport à 2022, montrant à nouveau la volatilité des prix de reprise de ces matériaux.

Les recettes issues de la valorisation des déchets déposés en déchèterie tendent également à décroître, tout comme les tonnages.

Vente de chaleur au réseau de chauffage :

en progression sur les recettes de vente de chaleur. La baisse du tonnage incinéré sur l'UIVE en 2023 vient limiter cette progression.

Subventions : 20K€ de subvention ont été perçus en 2023 au titre du Pôle R.

La commercialisation du vide de capacité des usines de traitement :

Elle représente une recette de 2 700 K€ pour l'usine d'incinération et de 600 K€ pour le centre de tri.

Redevance spéciale : payée par les administrations et les gros producteurs du secteur privé pour la collecte de leurs déchets, cette recette se stabilise autour de 2M€ par an.

L'analyse par grandes masses des dépenses de fonctionnement montre les charges suivantes :

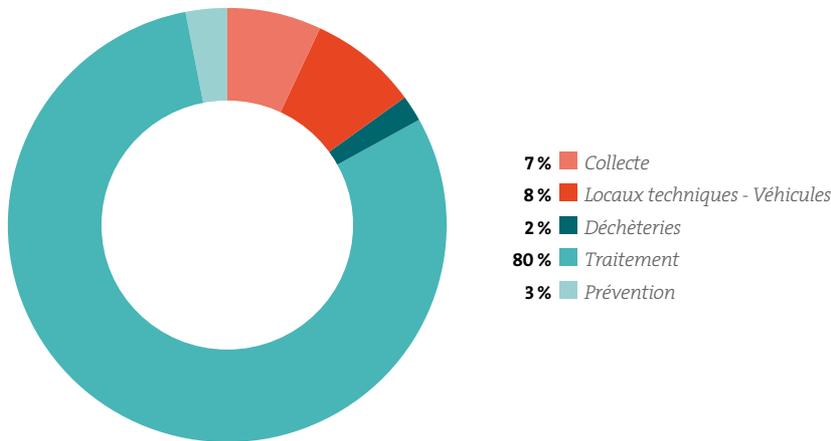
Masse salariale y compris remplacement	-22 260 116 €	32 %
Moyens logistiques (y compris dotations aux amortissements)	-7 173 245 €	10 %
Prestations et délégations de services publics	-32 647 581 €	47 %
Charges de structure	-5 054 384 €	7 %
Frais financiers et amortissement des installations industrielles	-1 153 304 €	2 %
Impôts et taxes (hors TVA)	-1 164 773 €	2 %
TOTAL	69 453 403 €	

La part des prestations et fournitures représente 60 % des charges de fonctionnement.

L'administration de ces dépenses nécessite la gestion directe d'environ 120 marchés de prestations.

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2023 – INVESTISSEMENTS

PROGRAMME	2021	2022	2023
Parc des bacs de collecte	837 092 €	591 735 €	1 083 256 €
Points d'apports volontaires	143 247 €	521 465 €	509 220 €
Bacs pour les biodéchets	171 395 €	89 284 €	
Composteurs	250 543 €	346 536 €	
Colonnes verre	70 845 €	244 011 €	
Gestion des points de collecte	179 997 €	79 928 €	581 689€
Système d'information déchets	257 690 €	103 112 €	179 959 €
Aide aux communes	92 536 €	/	400 623 €
Collecte pneumatique Villeneuve rénovation	91 411 €	3 620 €	
COLLECTE DES DÉCHETS	2 094 753 €	1 979 690 €	2 754 747 €
Bennes et véhicules	1 357 743 €	2 875 000 €	2 440 092 €
Centre technique nord-est	7 435 €	26 636 €	19 553 €
Centre technique sud	31 304 €	22 111 €	9 545 €
Centre technique grand sud	1 654 417 €	1 462 360 €	46 172 €
Centre technique nord-ouest	4 961 €	0 €	24 613 €
Atelier mécanique	28 226 €	62 150 €	59 378 €
Magasin	4 597 699 €	98 927 €	229 424 €
Centre technique Municipal La Tronche			132 398 €
LOCAUX TECHNIQUES ET VÉHICULES	7 681 784 €	4 548 184 €	2 961 175 €
Broyeurs végétaux et matériel de prévention	47 572 €	29 655 €	27 362 €
Ressourceries réemploi	6 350 139 €	266 482 €	1 258 122 €
PRÉVENTION	6 397 710 €	296 137 €	1 285 484 €
Déchèterie Sassenage	1 513 373 €	161 044 €	2 108 €
Déchèterie Meylan			7 437 €
Déchèterie Fontaine	14 102 €	1 352 641 €	75 722 €
Études de faisabilité	21 402 €	35 128 €	42 381€
Déchèterie Jacquard	10 257 €	377 732 €	352 180 €
Déchèterie Saint Martin d'Hères	0 €	5 757 €	0 €
Déchèterie Echirolles	238 301 €	40 150 €	0 €
Déchèterie Varcas	29 622 €	32 948 €	67 582 €
Déchèteries travaux de sécurité	220 986 €	110 296 €	
Acquisition de matériel	27 573 €	39 584 €	0 €
GER déchèteries	233 120 €	329 190 €	26 4904 €
DÉCHÈTERIES	2 308 735 €	2 484 469 €	812 313 €
Athanor	6 251 €	20 669 €	808 247 €
Usine d'incinération et de valorisation énergétique actuelle	556 054 €	1 222 874 €	191 880 €
Usine d'incinération et de valorisation énergétique reconstruction			588 029 €
Centre de tri	142 093 €	11 817 €	426 086 €
Reconstruction du centre de tri	10 200 641 €	17 036 887 €	28 448 231 €
Centre de compostage	86 266 €	180 892 €	238 747 €
Usine de méthanisation	95 025 €	53 731 €	100 396 €
USINES DE TRAITEMENT	11 086 331 €	18 526 870 €	30 801 616 €
TOTAL DES DÉPENSES	29 569 315 €	27 835 350 €	38 615 335 €
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	276 667 €	485 867 €	2 085 758 €
TOTAL DES DÉPENSES	29 845 981 €	28 321 217 €	40 701 093 €



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2022

LES PRINCIPALES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2023 :

Les 2 grandes opérations de reconstruction d'Athador se poursuivent dans le cadre du partenariat construit avec 6 établissements publics du grand bassin de vie Sud Isère : le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine aux fins de mutualiser des équipements modernes de traitement des déchets. Ces investissements mutualisés devraient permettre d'augmenter la performance en matière de valorisation des déchets avec une amélioration de la qualité des matières et un rendement optimisé pour produire de l'énergie.

La réception du nouveau centre de tri est prévue pour fin 2024. Son coût total prévisionnel est de 73 M€. A fin 2023, le cumul de réalisations est de 58,6 M€.

Les subventions versées en 2023 correspondent à la participation de l'ADEME pour 1,4 M€ (reste à percevoir 3,8 M€ en 2024) ainsi qu'à la participation des partenaires à la reconstruction du centre de tri qui ont fait le choix d'un financement sur fonds propres.

L'AP liée à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique est de 271 M€. Les dépenses réalisées à fin 2023 sont de 1,7 M€.

Troisième opération d'envergure pour la Métropole, la création d'une unité de méthanisation adossée au centre de compostage permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets. Ce projet est évalué à 32,1 M€ HT. Des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été réalisées en 2023 pour 100 k€.

Des subventions, de l'ADEME et du Contrat de Plan État Région pour 12 M€ sont attendues sur ce projet, avec une signature envisagée dès début 2024.

Côté collecte des déchets en 2023, on peut noter :

- La mise en œuvre du programme de renouvellement de la flotte de véhicules pour répondre aux engagements de la ZFE avec notamment l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères et 1 polybenne fonctionnant au gaz naturel,

- La gestion publique des bacs avec composteurs et bacs distribués en 2023,
- Le renouvellement des marchés des outils connectés embarqués dans les véhicules de collecte.

Ces outils accompagnent la mise en œuvre des projets de la collecte, gestion de la redevance spéciale, amélioration de la qualité du tri ainsi que la gestion des bacs roulants.

Les travaux de modernisation des déchèteries se poursuivent, avec le lancement des opérations de démolition sur Jacquard, la finalisation des études préalables de chantier sur Varcès, l'attribution de la maîtrise d'œuvre sur Fontaine.

Les travaux d'aménagement de la première partie du Pôle'R, dédiée aux acteurs du réemploi, ont été finalisés en 2023, avec une inauguration de la halle.

Enfin, la Métropole est entrée au capital de la SCIC Alpes Consigne afin de structurer la logistique de la consigne du verre et de mieux intégrer les enjeux de la filière de collecte et de lavage des contenants en vue de leur réemploi (20 k€).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_016-DE





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_016-DE

S²LOW

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble.

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France.



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : Cités Plume. / Photos : Thierry CHENU,
Marc MINGAT, Vianney THIBAUT, 2C COMM, Hervé DOULAT,
Fabrice GRONDEAU, Eco'Mat38, Tichodrone –
Frédéric LARDIN, Agence Voix Publique, Clara GOUBAULT,
Théo LALLIOT, Photos Grenoble Alpes Métropole.

Juin 2024.

Document imprimé sur papier recyclé.



RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5
1. L'ACTIONNARIAT	5
2. LA GOUVERNANCE	8
3. LES DIRIGEANTS	8
4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
5. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	10
6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE	10
7. LES CONTRÔLES EXTERNES	11
8. LES RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	11
DEUXIÈME PARTIE :	11
LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	11
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	11
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	12
Résultat de l'exercice.....	12
Compte de résultat de la société.....	12
Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement »	13
Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres »	16
Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre	16
Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre	17
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	18
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	19
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	19
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	19
TROISIÈME PARTIE :	19
L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....	19
1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	19
2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	20
2.1 Les contrats de concession	20
2.2 Les dépenses d'aménagement	20
2.3 Les commercialisations.....	20
3 - LES MANDATS.....	22
4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE	23
4.1 Les contrats.....	23
4.2 Les dépenses.....	23
5 - LES ÉTUDES / AMO	24
6 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	25
7 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	25

8 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	25
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	25
CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	27
ANNEXE	29
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	29

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

TERRITOIRES 38

1 703 996 euros divisé en 224 210 actions.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Département de l'Isère, - Représenté au Conseil d'administration par : - Monsieur Jean-Pierre BARBIER, - Madame Anne-Sophie CHARDON, - Monsieur Robert DURANTON, - Madame Anne GÉRIN, - Monsieur Cyrille MADINIER, - Madame Sandrine MARTIN-GRAND, - Madame Annick MERLE, - Monsieur David QUEIROS.	46.00 %	103 143
Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : - Madame Françoise CHARAVIN, - Monsieur Marc DEPINOIS, - Monsieur Jean-Yves PORTA.	14.31 %	32 085
Ville de Grenoble, - représentée au Conseil d'administration par : - Madame Katia BACHER, - Monsieur Pierre-André JUVEN.	9.20 %	20 630
Ville d'Echirolles, - Représentée au Conseil d'administration par Madame Laetitia RABIH.	1.83 %	4 098
Ville d'Eybens, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles BUGLI.	1.86 %	4 163
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.58 %	3 555
Ville de St-Egrève, - Représentée à l'assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.97 %	2 176
Ville de Pont-de-Claix, - Représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO.	0.42 %	936
Ville de Vienne, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.	0.40 %	898

Ville de Meylan, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine JAMMES.	0.26 %	583
Ville de Saint-Martin-d'Hères, - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.21 %	468
Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan (SIZOV), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Thierry FEROTIN.	0.16 %	356
Symbhi, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien MULYK.	0.11 %	250
Ville de Sassenage, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.08 %	187
Ville de Bourg d'Oisans, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Camille CARREL.	0.08 %	187
Ville de Voreppe, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.08 %	187
Ville de La Tronche - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Pierre DESPRES.	0.08 %	178
Ville de Fontaine, - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Laurent THOVISTE.	0.07 %	150
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent TEIL.	0.07 %	150
Ville de Voiron, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.07 %	150
Ville de St-Marcellin, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Christian DREYER.	0.05 %	115
Ville de Claix, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.04 %	100
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	0.04 %	89
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine CLOPPET.	0.03 %	74
Ville de Beaurepaire, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Béatrice MOULIN-MARTIN.	0.03 %	74
Commune de Pont de Chéruy, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis ANDREU.	0.03 %	70
Ville de Grasse-en-Vercors, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marc BELLOT.	0.01 %	20
Ville de Valbonnais - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Quentin COEUR.	0.01 %	20
Ville de Villard de Lans - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christophe ROBERT.	0.01 %	20
Ville de Chatte, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel BERNARD.	0.00 %	10
TOTAL ACTIONNAIRES PUBLICS	78.31 %	175 122

Groupe Caisse des dépôts et consignations, - représenté au Conseil d'Administration par Madame Corinne STEINBRECHER.	11.19 %	25 101
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, - représenté au Conseil d'Administration par Madame Edwige FOUQUET	3.47	7 778
Dexia Crédit Local, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre CREVITS.	2.34 %	5246
Caisse d'Epargne Rhône Alpes, - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Gérald CAMELIO.	1.37 %	3 067
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier EHRSAM.	0.50 %	1123
Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Bertrand CONVERSO.	0.42 %	936
Chambre des Métiers de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian ROSTAING	0.18 %	393
Chambre d'Agriculture de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Claude DARLET.	0.15 %	350
Chambre de Commerce Nord Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry DELMAS.	0.11 %	250
MEDEF Isère, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre STREIFF.	0.11 %	240
SAFILAF, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Michel JAFFRIN.	0.46 %	1024
Alpes Isère Habitat, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Claire DEBOST.	0.32 %	728
Société d'Habitation des Alpes – Pluralis, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.21 %	468
SDH, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Patricia DUDONNE.	0.21 %	468
PROCIVIS Alpes Dauphiné, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.42 %	936
Action Logement Immobilier, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Koumaran PAJANIRADJA.	0.20 %	449
ACTIS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre PAYRARD.	0.06 %	125
Fédération des Promoteurs Immobiliers, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Vincent DAVY.	0.06 %	125
ADVIVO, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Nicolas BERTHON.	0.01 %	20
Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan -SEMLG, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Régine MILLET.	0.08 %	187
SOLIHA Isère Savoie, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Francis PILLOT.	0.04 %	74
TOTAL ACTIONNAIRES PRIVÉS	21.91 %	49 088
TOTAL GÉNÉRAL	100.00 %	224 210

La société est composée de :

- 51 actionnaires,
- 18 administrateurs.

2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3. LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par M. Jean-Pierre BARBIER a été désigné Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Président	Représentant	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Jean-Pierre BARBIER	28 septembre 2017	28 septembre 2017	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, M. Jean-Pierre BARBIER a été renouvelé dans ses fonctions de Président et Directeur Général, pour la durée de son mandat électif.

Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Jean-Pierre BARBIER	28 septembre 2021	19 septembre 2017	

Conformément à l'article 18 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de M. Christian BREUZA dans ses fonctions de Directeur Général Délégué, décidé par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat du Président Directeur Général.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 18.5 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes.

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Toute décision d'engagement de fonds propres de la société dans toute opération immobilière pour son compte propre (acquisition d'actifs et/ou de droits réels immobiliers),
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Pour les opérations en compte propre, toute décision représentant un engagement, un coût ou une responsabilité, même potentielle, pour la société, d'un montant supérieur à 10% des fonds propres de la société,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

Les mandats des mandataires sociaux sont listés en quatrième partie du présent rapport.

4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires intervenue le 25 mai 2021 relative à l'approbation des comptes 2020.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : M. Jean-Marc BAUMANN KPMG SA	6 exercices	10/05/22	02/05/23	09/04/24			
Suppléant : M. SALUSTRO SALUSTRO REYDEL	6 exercices	10/05/22	02/05/23	09/04/24			

5. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

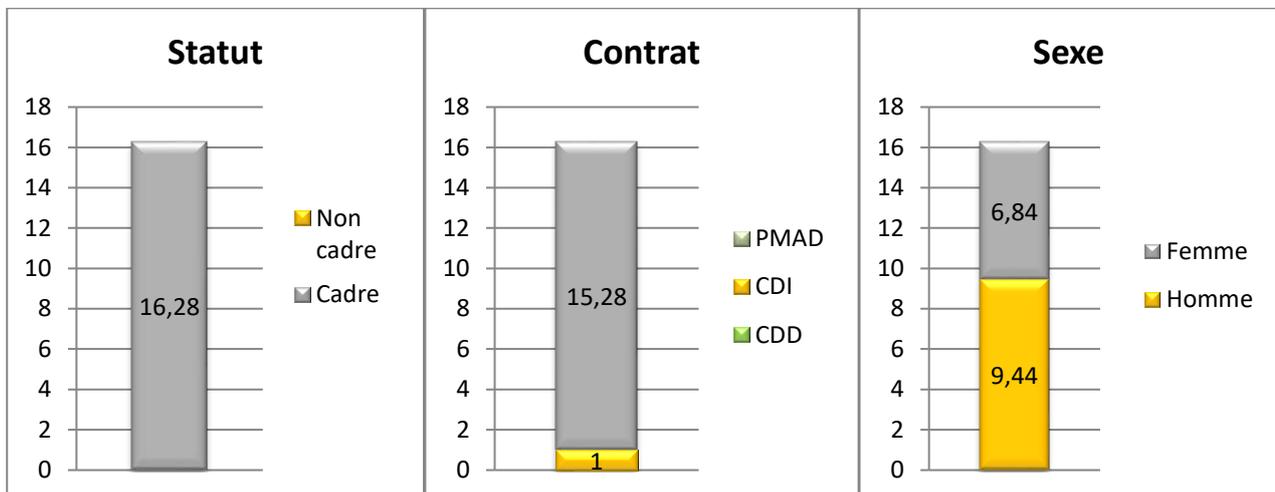
L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Pour l'exercice 2023, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est de 16,28 ETP, décomposé comme suit :

- 1 ETP des salariés TERRITOIRES 38,
- 15,28 ETP des salariés mis à disposition par le GE ELEGIA.

L'effectif salarié propre au 31/12/2023, hors les 2 mandataires sociaux, est de 1 poste. La société dispose d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs correspondant à 32 salariés.

Au 31 décembre 2023, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 42 ans.

6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juin 2009, TERRITOIRES 38 partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

Les travaux d'aménagement des futurs locaux de TERRITOIRES 38 et du GIE ELEGIA (titulaire du bail avec la SCI LE ZENTO) dans l'immeuble LE ZENTO sis à GRENOBLE (38000) – Rue Léon Sestier, étant en cours d'achèvement, un déménagement est prévu à fin avril 2024. Il sera proposé aux actionnaires de TERRITOIRES 38, Membre du GIE, de transférer son siège social dans ces nouveaux locaux à compter du 29 avril 2024.

7. LES CONTRÔLES EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

8. LES RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE :

LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SEM, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SEM.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières, produits à l'avancement sur opération de construction) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par TERRITOIRES 38 (sur les opérations en compte propre, sur les concessions, les mandats et les études), les produits à l'avancement sur opération de construction et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 19 340 587 euros, décomposé comme suit :
 - Production vendue de biens : 16 694 392 euros,
 - Production vendue de services : 2 646 195 euros,
- La production stockée à hauteur de – 1 583 095 euros ;
- Les reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges pour 3 294 245 euros ;
- Les autres produits pour 2 265 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 054 001 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 20 855 389 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 81 819 euros dont 4 003 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 28 733 euros.
- Le résultat d'exploitation est de 198 612 euros ;

Compte tenu d'un résultat financier de 679 827 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 878 439 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la régularisation de la participation 2022 de – 276 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 109 245 euros (dont une provision pour impôt différé sur les opérations propres en cours de réalisation de 144 970 euros et 194 342 euros de reprise de la provision d'impôt différés sur opérations livrées en 2023), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 769 470 euros.

Au 31/12/2023, le total du bilan de la société s'élève à 45 066 652 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvelles dettes financières à moyen et long terme. L'avance du Département en compte courant d'associé de 4 M€ a été remboursée en décembre 2023 et une nouvelle avance du Département en compte courant d'associé à hauteur de 2 M€ a été versée en décembre 2023.

La société a versée à la SCCV Contemporanea sa quote part de 15 % au capital de cette structure, soit 150 €.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Compte de résultat de la société

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues des colonnes « fonctionnement » et « opération propre » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

Le chiffre d'affaires global perçu par la société s'établit à 17 159 070 euros pour l'exercice. Il intègre les honoraires perçus par TERRITOIRES 38 y compris les transferts de charges et les produits générés par les opérations pour compte propre.

Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement »

Les produits d'exploitation

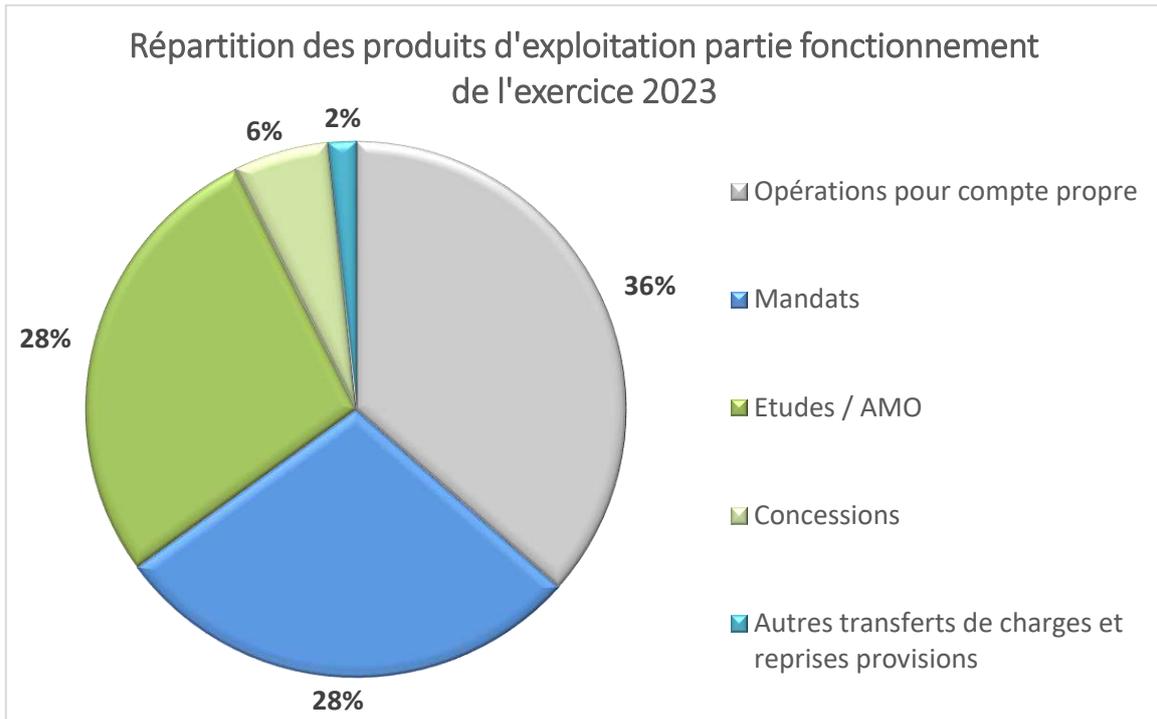
TERRITOIRES 38 intervient suivant 4 modes opératoires : les études/AMO, les mandats, les concessions d'aménagement et les opérations « en compte propre ». D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études, les rémunérations sur les mandats et les produits à l'avancement sur les opérations de construction sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque TERRITOIRES 38 intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement ou d'une opération en compte propre, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2023, le montant total des produits d'exploitation s'établit 2 699 962 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de biens : 5 648 euros de rémunération sur AMO.
- Production vendue de services : 2 022 106 euros, décomposés comme suit :
 - o 765 355 euros de rémunération sur mandats,
 - o 739 593 euros de rémunération sur études / AMO,
 - o 512 496 euros sur les prestations de développement immobilier,
 - o 2 662 euros sur autres prestations de service.
- Transfert de charges et reprises de provisions : 669 943 euros, décomposés comme suit :
 - o 153 937 euros de rémunération sur concessions,
 - o 471 695 euros de rémunération d'honoraires sur opérations pour compte propre en contrat de promotion immobilière ou en aménagement privé (aménagement ECOSIS, ALEDIA Champagnier, Le Zento, Clinique Armonia),
 - o 44 311 euros d'autres transferts de charges, dont 38 977 euros correspondant à des charges supportées par la société et refacturées au GIE ELEGIA.
- Autres produits : 2 265 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 2 699 962 euros pour l'exercice.

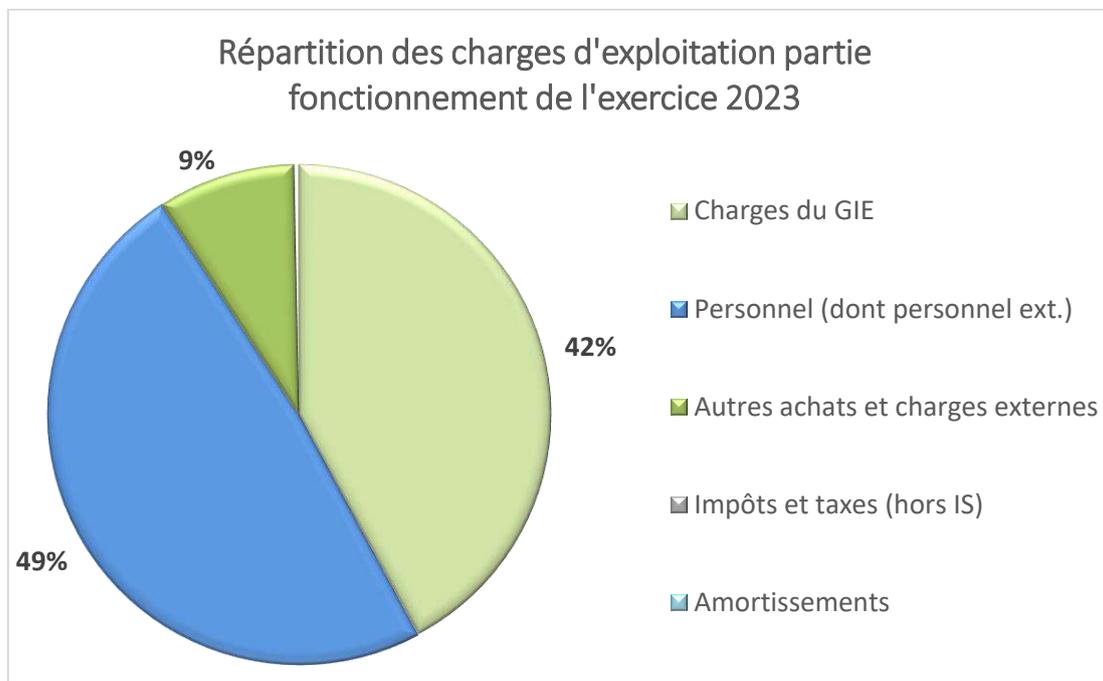
Le chiffre d'affaires est composé à 36% des rémunérations sur opérations pour compte propres, 28% de la rémunération issue des mandats, 28% des études et AMO, 6% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et 2% des autres transferts de charges.



Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2023, elles s'élèvent à 3 284 675 euros, décomposés comme suit :



Poste principal des charges d'exploitation fonctionnement (44% en 2023), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 1 384 211 euros (soit 34% des charges du GIE).

Le second poste de charges correspond aux charges de personnel : 1 599 192 euros, dont 110 552 euros de charges de personnel propres et 1 488 640 euros correspondant à celles du personnel mis à disposition.

Les principaux ratios de productivité 2023 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 166 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 166 K€,
- Charges de personnel * / Chiffre d'affaires : 90%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société et ceux mis à disposition par le Groupement d'employeurs, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (829 505 euros représentant 12,2 ETP, soit 34% des charges de personnel du GIE).

Les « autres achats et charges externes » (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) comprennent les frais d'assurances, les honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, etc.), les frais de publicité, de déplacement, de réception, les frais de recrutement ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 291 400 euros pour l'exercice 2023.

Les impôts et taxes s'élèvent à 7 268 euros en 2023. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises (refacturée au GIE) et les droits d'enregistrement.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 2 603 euros,

Les autres charges s'élèvent à 2 euros.

Ces charges d'exploitation représentent environ 122% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier

Du fait de l'augmentation des rémunérations des comptes bancaires, des prises de participations pour la réalisation d'opération en compte propre, ainsi que, Territoires 38 comptabilise un résultat financier conséquent.

Pour l'exercice 2023, le résultat financier s'élève à hauteur de 679 827 euros. Le résultat financier de la société se compose ainsi :

- Intérêts des comptes bancaires de la société (113 021 euros) et des opérations (294 605 euros);
- Différentiel d'intérêts calculés sur les trésoreries des opérations en concessions et en mandats : - 170 536 euros ;
- Intérêts des comptes courants associés : 90 671 euros, provenant de la SCI Le Zento, de la SAS DESSAIX Aménagement et des SAS ELEGIA Développement, ELEGIA Réalisations et ELEGIA Energies ;
- Dividendes des filiales : 351 934 euros, correspondant à la remontée de marge du programme Pré Nouvel à Seyssins livré en juin 2023.

Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres »

TERRITOIRES 38 réalise des opérations pour compte propre qui génèrent du résultat pour la société. Elles sont de deux natures :

- Contrat de promotion immobilière pour la réalisation de nouveaux bâtiments : le chiffre d'affaires est comptabilisé au pourcentage de l'avancement des dépenses. Lorsqu'une opération est en phase étude, on bascule en production stockée les dépenses engagées ;
- Aménagement privé : le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement global calculé ainsi : avancement commercial x avancement technique. Les charges correspondantes sont constatées, les autres charges sont stockées.

Au global, le compte de résultat des opérations propres s'établit ainsi :

- Production vendue de biens : 15 585 535 euros,
- Production vendue de services : 624 090 euros,
- Production stockée : - 1 752 981 euros,
- Les produits d'exploitation s'élèvent ainsi à 14 459 108 euros,
- Les charges d'exploitation sont de 13 675 783 euros.

Le résultat d'exploitation généré s'établit à 783 325 euros.

Les opérations réalisées par TERRITOIRES 38 et les résultats générés (marges) en 2023 sont détaillés dans le tableau suivant :

K€	4040 CSTB	4100 MSP Gières	4102 ILOT M	4103 ECOSIS	4104 Les Glairons	4105 PREMIUM	4106 ALEDIA Champagnier	4107 Armonia	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION :									
Productions vendue biens	-	-	6 767	1 733	570	-	2 694	3 821	15 586
Production vendue services	153	10	480	1	-	-	-	-	624
Montant net du chiffre d'affaires	153	10	7 248	1 734	570	-	2 694	3 821	16 210
Production stockée	-	-	13	1 239	501	-	-	-	1 753
Reprises sur provisions	-	2	-	-	-	-	-	-	2
TOTAL (1)	153	8	7 235	495	69	-	2 694	3 821	14 459
CHARGES D'EXPLOITATION :									
Autres achats et charges externes	153	27	6 910	292	16	7	2 636	3 649	13 676
TOTAL (2)	153	27	6 910	292	16	7	2 636	3 649	13 676
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	35	324	203	53	7	59	172	783

Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SEM. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant 201 215 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
EBE	447 606 €	376 893 €	867 234 €	625 478 €	201 215 €
Fonctionnement	12 021 €	-56 569 €	-15 259 €	-75 079 €	-582 110 €
OP propres	435 585 €	433 462 €	882 493 €	700 556 €	783 325 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 198 612 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
REX	392 426 €	323 908 €	833 656 €	616 984 €	198 612 €
Fonctionnement	-43 159 €	-109 554 €	-48 837 €	-83 573 €	-584 713 €
OP propres	435 585 €	433 462 €	882 493 €	700 556 €	783 325 €

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 881 042 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	483 075 €	464 922 €	907 263 €	675 660 €	881 042 €

Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul des ratios est celui de la partie « fonctionnement » et celui généré en opérations propres, soit un chiffre d'affaires de 17 159 070 euros pour 2023.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 1,17% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'EBE	2,95%	3,02%	2,48%	2,95%	1,17%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 4,48%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de marge nette	1,84%	2,41%	2,35%	2,21%	4,48%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 9,13% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Rentabilité financière	4,94%	4,73%	11,41%	6,13%	9,13%

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2023 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1028	X				524	194	X				207
Montant cumulé des factures concernées TTC	28 146 354	9 261 072	473 362	428 706	1 867 175	12 030 316	9 106 416	6 509 599	2 794 339	301 197	405 690	10 010 825
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	70,06%	23,05%	1,18%	1,07%	4,65%	29,94%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						47,63%	34,05%	14,62%	1,58%	2,12%	52,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 769 470,43 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 769 470,43 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves

- Aux autres réserves, soit 769 470,43 euros.

Après affectation du résultat, les capitaux propres de la société s'élèvent à 8 429 032 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE :

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2023, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 30 957 887 € HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL GENERAL	52 697 014	40 436 938	41 772 456	43 291 142	30 957 887
Concession	660 619	1 410 326	1 104 859	1 655 875	652 920
1 ACQUISITIONS	351 657	250 539	894 273	1 534 736	70 707
2 ETUDES ET HONORAIRES	33 686	51 963	3 441	22 834	97 352
3 TRAVAUX	275 276	1 107 824	207 145	98 306	484 862
Mandat	41 103 826	30 643 527	16 448 183	23 383 511	17 776 919
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	2 015 562	2 775 149	1 605 229	1 626 269	2 069 896
3 TRAVAUX	39 088 264	27 868 378	14 842 954	21 757 242	15 707 022
Opération propre	10 932 569	8 383 086	24 219 413	18 251 755	12 528 048
1 ACQUISITIONS	5 185	12 557	2 557 610	2 257 021	1 564 628
2 ETUDES ET HONORAIRES	476 989	268 499	1 468 454	890 360	423 717
3 TRAVAUX	10 450 394	8 102 030	20 193 349	15 104 374	10 539 703

2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

2.1 Les contrats de concession

En 2023, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier après appel d'offres de nouveau contrat de concession.

2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2023, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 652 920 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2023	
Acquisitions	70 707
Etudes et honoraires	97 352
Travaux	484 862
TOTAL	652 920

Les dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1166 St Martin Hères ZAC Neyrpic	561 300
947 SEYSSINS PRE NOUVEL ZONE NAB	91 620

2.3 Les commercialisations

2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé de nouvelle promesse.

2.3.b Commerces

Les actes de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.c Bureaux

Les actes de ventes :

En 2023, nous avons signé 1 acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m²)	LES GLAIRONS	4 732	570 000
Total Bureaux (m²)		4 732	570 000

Les promesses de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2023, nous avons signé un acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	ECOSIS	3,0	1 632 895
Total Activités (ha)		3,0	1 632 895

Les promesses de ventes :

En 2023, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.e Tableaux de synthèse**Actes de vente**

Catégorie	Unité	Budget 2023	Atterrissage 2023	Situation au 31 décembre 2023	% d'exécution
Logements	Nombre	62	0	0	0%
Commerces	m ² SP	0	0	0	
Bureaux	m ² SP	0	4 732	4 732	100%
Activités économiques	Ha	7,9	3,0	3,0	38%
Logements	€	1 475 000	0	0	0%
Commerces	€	0	0	0	
Bureaux	€	0	570 000	570 000	100%
Activités économiques	€	4 348 025	1 632 895	1 632 895	38%
Total	€	5 823 025	2 202 895	2 202 895	38%

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2023	Atterrissage 2023	Situation au 31 décembre 2023	% d'exécution
Logements	Nombre	0	0	0	
Commerces	m ² SP	0	0	0	
Bureaux	m ² SP	0	0	0	
Activités économiques	Ha	0,5	0,0	0,0	0%
Logements	€	0	0	0	
Commerces	€	0	0	0	
Bureaux	€	0	0	0	
Activités économiques	€	550 000	0	0	0%
Total	€	550 000	0	0	0%

Au 31/12/2023, le stock de promesses de vente s'élève à environ 2,6 M€ HT.

3 - LES MANDATS

En 2023, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouveaux mandats suivants représentant un total de rémunérations futures de 139 065 euros :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2250	MR couverture du château de bon repos à Jarrie	Commune de Jarrie	15/05/2023	39 150 € HT sur 3 ans
2251	MR Création d'un EAJE pour l'UGA à St Martin d'Hères	UGA	01/12/2023	99 915 € HT sur 3 ans

Pour 2023, les dépenses d'investissement sur les mandats s'élèvent à 17 776 919 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2023	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	2 069 896
Travaux	15 707 022
TOTAL	17 776 919

Les principales dépenses réalisées sur l'exercice portent sur les mandats suivants :

Opérations	Montant
2223 COMUE Restructuration Hall Ampère CSIU MSE	8 303 254
2209 Tramway Saint Julien	2 525 386
2181 Lycée de Romans RRA	2 005 371
2213 Réalisation Nouvelle Unité de Production sur Presqu'île	1 146 169
2247-01 Extension Briffaut 1 à Valence	1 100 171
2205 Reprise étanchéité toiture école d'architecture	1 091 183
2168 RRA Lycée Deschaux Sassenage	600 736
2240 CCAS Grenoble mise en accessibilité 45 bâtiments	437 369
2222 Siepavéo Téléporté Allemont/Oz et foncier	264 158
2247-02 Extension CSU Briffaut 1 à Valence	158 966

4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE

4.1 Les contrats

En 2023, TERRITOIRES 38 n'a pas signé de nouveaux contrats de promotion immobilière ni de nouvelles conventions pour la réalisation d'opérations propres.

4.2 Les dépenses

Pour 2023, les dépenses d'investissement sur les opérations propres s'élèvent à 12 528 048 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2023	
Acquisitions	1 564 628
Etudes et honoraires	423 717
Travaux	10 539 703
TOTAL	12 528 048

Les dépenses ont été réalisées principalement sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
4102 CPI Le Zento	6 153 086
4107 CPI Clinique Vétérinaire	2 977 519
4103 Aménagement ECOSIS à Voreppe	1 718 887
4106 CPI ALEDIA Champagnier	1 619 625
4100 CPI maison de santé de Gières	57 101
4105 CPI Sassenage Premium Lot 1	1 831

5 - LES ÉTUDES / AMO

En 2023, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouvelles opérations suivantes représentant un total de rémunérations futures de 233 673 euros :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
3311	Conduite OP construction passerelle sur l'Arve	Commune d'Annemasse	08/06/2023	39 125 € HT sur 2 ans
3314	AMO Coordination projets de travaux de la SDH et la copro 130 Gal Arlequin	SDH	26/06/2023	19 992,5 € HT sur 4 ans
3315	AMO Coordination projets de travaux de la SDH et la copro 150 Gal Arlequin	SDH	26/06/2023	17 811,5 € HT sur 4 ans
3316	AMO Coordination projets de travaux de la SDH et la copro 170 Gal Arlequin	SDH	26/06/2023	17 811,5 € HT sur 4 ans
3327	AMO Etudes pré opérationnelles pour la construction d'un centre Municipal	Commune de Vizille	12/06/2023	540 € HT sur 1 an
5284	Mission foncière contournement de Roybon	Département de l'Isère	29/03/2023	6 383,5 € HT sur 1 an
5287	AMO ascenseur Auberge des Dauphins à Saou	Département de la Drôme	02/01/2023	11 268,5 € HT sur 1 an
5288	AMO accompagnement esquisse pôle Services Publics	Commune de Pont de Claix	26/01/2023	1 556 € HT sur 1 an
5289	Etude faisabilité aménagement Mens	Commune de Mens		4 706,75 € HT sur 1 an
5290	Assistance mise à jour du PCS Oz en Oisans	Commune d'Oz en Oisans	04/01/2023	20 000 € HT sur 1 an
5291	Travaux réfection ouvrage Galochère	Grenoble Alpes Métropole	06/04/2023	29 801 € HT sur 1 an
5292	Etude faisabilité requalification couvent de bon rencontre	Commune de Notre Dame de l'Ozier	13/06/2023	12 837 € HT sur 1 an
5294	Etude faisabilité construction CTM Vizille	Commune de Vizille	12/06/2023	10 684,5 € HT sur 1 an
5296	PRG Réhabilitation du site de l'état-major du SDIS de la Drôme	SDIS 26	19/07/2023	11 155 € HT sur 1 an
5298	Assistance administrative SEMIDAO	SEMIDAO	15/06/2023	30 000 € HT sur 1 an

6 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a poursuivi les orientations définies dans le plan stratégique 2018-2021 approuvé en mars 2018 notamment par un positionnement sur l'activité immobilière pour compte propre.

8 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

Néant

QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2023 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de la SEM TERRITOIRES 38 Président du GIE ELEGIA Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
M. Christian BREUZA	Administrateur du GIE ELEGIA, Directeur Général Délégué de la SEM TERRITOIRES 38, Directeur Général Délégué de la SPL ISÈRE Aménagement, Directeur Général de la SPLA SARA Aménagement, Directeur Général de la SAEML SARA Développement.
Administrateurs	
Mme Katia BACHER	
M. Gérald CAMELIO	Administrateur de la SAEML SARA Développement Administrateur de la SEM CHAMROUSSE Aménagement

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Françoise CHARAVIN	Administratrice de la SCP HLM
Mme Anne-Sophie CHARDON	Néant
M. Brahim CHERAA	Administrateur de la SPL INNOVATION, Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement, Administrateur du GIE ELEGIA.
M. Marc DEPINOIS	
M. Robert DURANTON	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
M. Olivier EHRSAM	
Mme Edwige FOUQUET	Administratrice de la SA DELTAGER
Mme Anne GÉRIN	Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS), Administratrice de la SPL M TAG.
M. Pierre-André JUVEN	Administrateur de la SA SAGES, Administrateur de la SEM INNOVIA.
M. Cyrille MADINIER	
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale de la SPL ISÈRE Aménagement Administratrice du GIE ELEGIA Administratrice de l'EPL l'OPH Alpes Isère Habitat
Mme Annick MERLE	Administratrice de la SPL ISÈRE Aménagement Vice-Présidente de ma SEM MINATEC Entreprises
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement Administrateur de la SPL M TAG
M. David QUEIROS	Néant
Mme Corinne STEINBRECHER	Administratrice SEM CRISTAL HABITAT Administratrice SEM GRENOBLE HABITAT Administratrice SEM TERACTION

CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les prises de participations de la société :

Nom filiales	catégorie	partenaires	capital	% détenus par Territoires 38	Avance en compte courant consentie par Territoires 38	C.A	résultat exercice	Année clôture
SAS Elegia Développement	Immobilier d'entreprises	Caisse Dépôt et Consignations, Crédit Agricole Sud RA, Caisse d'Epargne RA	6 000 000	51%	408 000	665 800	137 200	31/12/2023
SAS Elegia Energies	Ingénierie & Etude Techniques	Financement Régional OSER	50 000	51%	124 440	- -	47 907	31/12/2023
SAS Elegia Réalisations	Construction immobilier	SARA Développement	500 000	85%	350 200	4 689 671	129 752	31/12/2023
SCCV du Dauphiné	Logements	Bouygues Immobilier	1 000	49%	475 239	- -	2 621	31/12/2022
SCCV Contemporana	Logements	Safilaf	1 000	15%	227 857	- -	1	31/12/2022
SCCV les Jardins de Prévert	Logements	Edifim	1 000	40%	-	- -	1	31/10/2022
SCCV Silvae	Logements	Edifim	1 000	49%	-	- -	-	-
SAS Dessaix Aménagement	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion	1 000	33%	-	- -	8 518	31/12/2023
SCI Le Zento	Immobilier d'entreprises	Elegia Développement, Crédit Agricole	100 000	14%	284 439	-	-	-
SCCV QUARTIER DESSAIX	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion, Altana Promotion	1 000	10%	834 179	- -	99 915	31/10/2022

Commentaires :

- **SAS ELEGIA Développement :**

Une opération a été livrée en 2023 :

- Clinique Vétérinaire ARMONIA en décembre 2023, louée à 100% par Armonia, appartenant au groupe ANICURA.

Aucune opération n'a été lancée en travaux en 2023.

- **SAS ELEGIA Energies :**

La SAS clôture son 1^{er} exercice social au 31 décembre 2023, avec une perte de 47 K€, conforme au plan d'affaires.

3 opérations ont été lancées en travaux en 2023, pour l'installation de centrales photovoltaïque en toiture, qui entreront en production en 2024 :

- Aledia Champagnier : Immeuble tertiaire occupé par la société ALEDIA
- Parvis : Opération de promotion logements à Voiron
- PLM : Opération de promotion logements à Meylan

- **SAS ELEGIA Réalisations :**

La Société a clôturé son premier exercice social au 31 décembre 2023.

4 projets sont en cours :

En Travaux :

- Projet Diderot à Saint-Martin-d'Hères : Réalisation d'un bâtiment mixte (tertiaire/labos et activités) pour la SCI DIDEROT Labs sous forme de CPI. Les travaux sont en cours depuis février 2023 pour une livraison au 1T 2024.

En montage :

- MSP Sassenage : Réalisation d'une maison de santé à Sassenage. Le permis est obtenu et purgé. La Commercialisation en cours. L'équilibre financier du dossier est fragile. La commercialisation est difficile.
- Projet Bourg d'Oisans : Réalisation de 2 bâtiments de logements en VEFA, dont un en réhabilitation. Les terrains sont sous promesse de vente. Un Permis a été déposé en décembre 2023 et obtenu en février 2024 sur l'un des 2 terrains.
- HYPARC 4 : Réalisation de bâtiment de bureaux, activité à Sassenage pour le compte d'un investisseur à déterminer. Le permis est obtenu. La commercialisation en cours

De manière générale, la commercialisation des programmes immobiliers a connu un fort ralentissement en 2023 dans un contexte économique compliqué, qui explique le décalage du lancement en travaux des opérations d'ELEGIA Réalisations.

- **SCCV du Dauphiné :**

L'opération est en cours de commercialisation, l'acquisition du terrain et le lancement des travaux est prévu au 2^{ème} trimestre 2024, compte tenu du niveau de pré-commercialisation suffisant.

- **SCCV Contempora** : L'opération est en cours de commercialisation. Après un lancement commercial prometteur en mai 2023, l'opération connaît un fort ralentissement de la commercialisation, qui entraîne un décalage du lancement des travaux en 2024, dès lors que le taux de pré commercialisation sera suffisant.

- **SCCV les Jardins de Prévert** : L'opération a été livrée en juin 2023. 90% de la marge a été versés aux actionnaires sous forme de dividendes, soit 352K€ pour Territoires 38. Le solde sera perçu en 2024.

- **SAS DESSAIX Aménagement** : La SAS a vendu le terrain à la SCCV QUARTIER DESSAIX en décembre 2022, et a levé tous ses engagements

- **SCCV QUARTIER DESSAIX** : Les travaux de la première tranche ont démarré au 1^{er} trimestre 2023. La commercialisation se poursuit, avec un rythme ralenti par le contexte économique. Des négociations se poursuivent pour la vente du local commercial, ainsi que la résidence Senior et l'hôtel.

- **SCI le ZENTO** : L'opération est en cours de travaux, pour une livraison prévue fin avril 2024. Le premier exercice social se termine le 31 décembre 2023, les comptes ne sont pas arrêtés à la date de rédaction du présent rapport.
- **SCCV SILVAE** : Opération de co-promotion avec EDIFIM. Opération sous recours contentieux contre le permis de construire. Nous attendons une réponse du tribunal courant 2024. Le premier exercice social se termine le 31 décembre 2023, les comptes ne sont pas arrêtés à la date de rédaction du présent rapport.

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996
Nombre d'actions					
- ordinaires	224 210	224 210	224 210	224 210	224 210
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	19 340 587	21 180 183	32 477 247	8 572 169	48 827 005
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	881 318	671 518	901 376	465 270	468 271
Impôt sur les bénéfices	109 245	193 344	47 150	111 337	134 374
Participation des salariés	-276	4 142	5 782	-348	14803
Dotations amortissements et provisions	2 603	8 494	33 578	52 985	55 180
Résultat net	769 470	469 680	820 648	300 948	278 717
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements					
et provisions	3,44	2,13	3,81	1,58	1,49
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements					
et provisions	3,43	2,09	3,66	1,34	1,24
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	8	14	14	14
Masse salariale	81 819	328 441	757 816	755 590	716 813
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	28 733	140 517	332 392	328 008	314 685

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



Rapport de l'élu mandataire au sein de la ____ SPL ALEC

*Eléments des
exercice 2023*

____ *Société Publique Locale*



L'ALEC DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



Société Publique Locale créée en février 2020 par les collectivités du territoire, elle regroupe actuellement:

Grenoble Alpes Métropole (actionnaire majoritaire)

45 communes de la Métropole

Le Département de l'Isère

Le SMMAG et le SIVOM du Néron

Elle a pour objet la **mise en œuvre du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE)** métropolitain, et plus largement la **contribution à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique** de ses collectivités actionnaires.



Informier, sensibiliser et conseiller sur les économies d'énergie

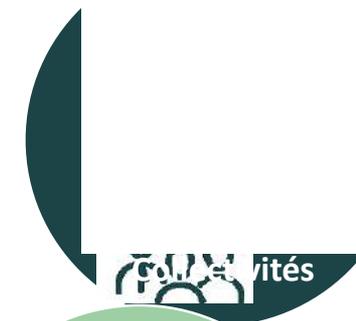
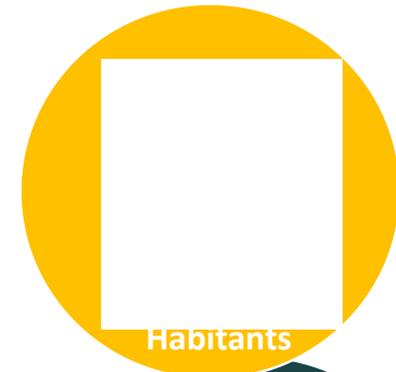


Accompagner

- les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements
- les collectivités et les entreprises dans la performance énergétique de leurs bâtiments
- les collectivités à la définition et à la mise en œuvre des plans climat air énergie



Former et outiller les acteurs du territoire



Depuis 2020

Société Publique Locale

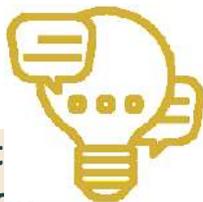
Une équipe de 60 personnes
basée à Saint-Martin-d'Hères



ACTIVITÉ 2023

HABITANTS Informer, conseiller et accompagner

Conseiller les habitants en matière de transition énergétique et de sobriété



- Espace Conseil France Rénov' de la métropole grenobloise : informations et conseils par téléphone ou rendez-vous (à l'ALEC ou permanences extérieures)
- Animations et sensibilisations pour économiser l'énergie (ateliers, challenges, forums, animation de la plateforme de suivi des consommations Métroénergies...)

5 270 habitants
conseillés en
2023

Accompagner les projets de rénovation en maison et en copropriété



- Dispositif Mur Mur pour les maisons individuelles et copropriétés



450 maisons en cours
d'accompagnement



320 copropriétés
accompagnées
(+182/2022)

51 copropriétés
accompagnées à l'Installation
de Recharge de Véhicules
Électriques (IRVE)

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE

S²LO

les missions de

L'Alec

Inviter au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants



- Sensibilisation aux particuliers, conseils au choix des appareils et instruction techniques des dossiers
- Animation du club des professionnels

420 dossiers
instruits

ACTIVITÉ 2023

COLLECTIVITÉS *Accompagner, animer et former*



Accompagner les communes à la maîtrise des consommations d'énergie de leur patrimoine

- Suivi et optimisation des consommations et dépenses
- Accompagnement à la stratégie patrimoniale
- Conseil à la rénovation / construction performante
- Développement des énergies renouvelables
- Animation du réseau (réunions GENEP'Y, Rencontres Énergie...) et de la plateforme CEE

Conseil en Énergie Partagée pour les petites communes et accompagnement à la carte ou en direct pour les autres communes

428 jours d'activité
39 communes

Accompagner la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain



- Outillage et accompagnement des communes à la définition et mise en œuvre de leur plan d'actions locales
- Mobilisation des acteurs relais
- Contribution à l'observatoire du Plan Climat

31 communes accompagnées
(+6 en 2023)

Mais aussi

- *Sensibilisation et mobilisation des habitants*
- *Formation et mobilisation des agents, des élus et des acteurs relais*
- *Animation du Défi des Écoles à Énergie Positive*
- *Evolution de l'offre (ressources en eau, désimperméabilisation, végétalisation...)*

ACTIVITÉ 2023

PROFESSIONNELS, conseiller, accompagner et former



Développer les énergies renouvelables thermiques

- Animation du Fonds chaleur

72
accompagnements
en 2023



Améliorer la performance énergétique des TPE-PME

- Conseils personnalisés
- Avis sur les projets de travaux et contrôle après travaux
- Appui à l'instruction des aides financières
- Actions transversales
(Veille, promotion des dispositifs métropolitains, traitement des demandes d'information)

150 entreprises
conseillées
39 accompagnements
Dont 29 dans le cadre
de Mur Mur TPE-PME



Faciliter le quotidien des professionnels de la rénovation

Les Pros de la Rénovation, un service mis en place au sein de l'Espace France Rénovation, avec l'Ageden (permanence téléphonique, site internet, ressources en ligne, événements et formations...)

324 professionnels de la
rénovation renseignés

Animer le réseau des entreprises labellisées Mur Mur

Plus de 100 entreprises
organisées en groupements (maisons
individuelles et copropriétés)

SITUATION FINANCIÈRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



Un budget de fonctionnement de 2,8 millions d'euros HT + 21 % / 2022

Les dépenses



17%

Charges de fonctionnements
(achats, locaux, déplacements, honoraires...)

1% Autres

Les recettes : répartition de l'activité



RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ALEC ET LA COLLECTIVITÉ

Contrats conclus entre la collectivité et la SPL ALEC au cours de l'exercice :

Néant

Absence de garantie d'emprunt

Absence d'avance en compte courant d'associé

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE



- Une nouvelle organisation nationale du service public de rénovation de l'habitat se met progressivement en place, pour une mise en œuvre en 2024.
- Evolutions dans les missions de l'Espace Conseil France Rénov' (localement : Espace Information Energie), un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les collectivités, pouvant impacter l'activité de la Société.
- Une refonte des aides financières à la rénovation annoncée pour début 2024, ainsi que la mise en place d'un nouveau parcours d'accompagnement obligatoire pour les ménages, qui devient payant.
- Un cadre d'application peu clair et peu précis, a entraîné une inquiétude des usagers et un ralentissement de l'engagement des projets de travaux fin 2023.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

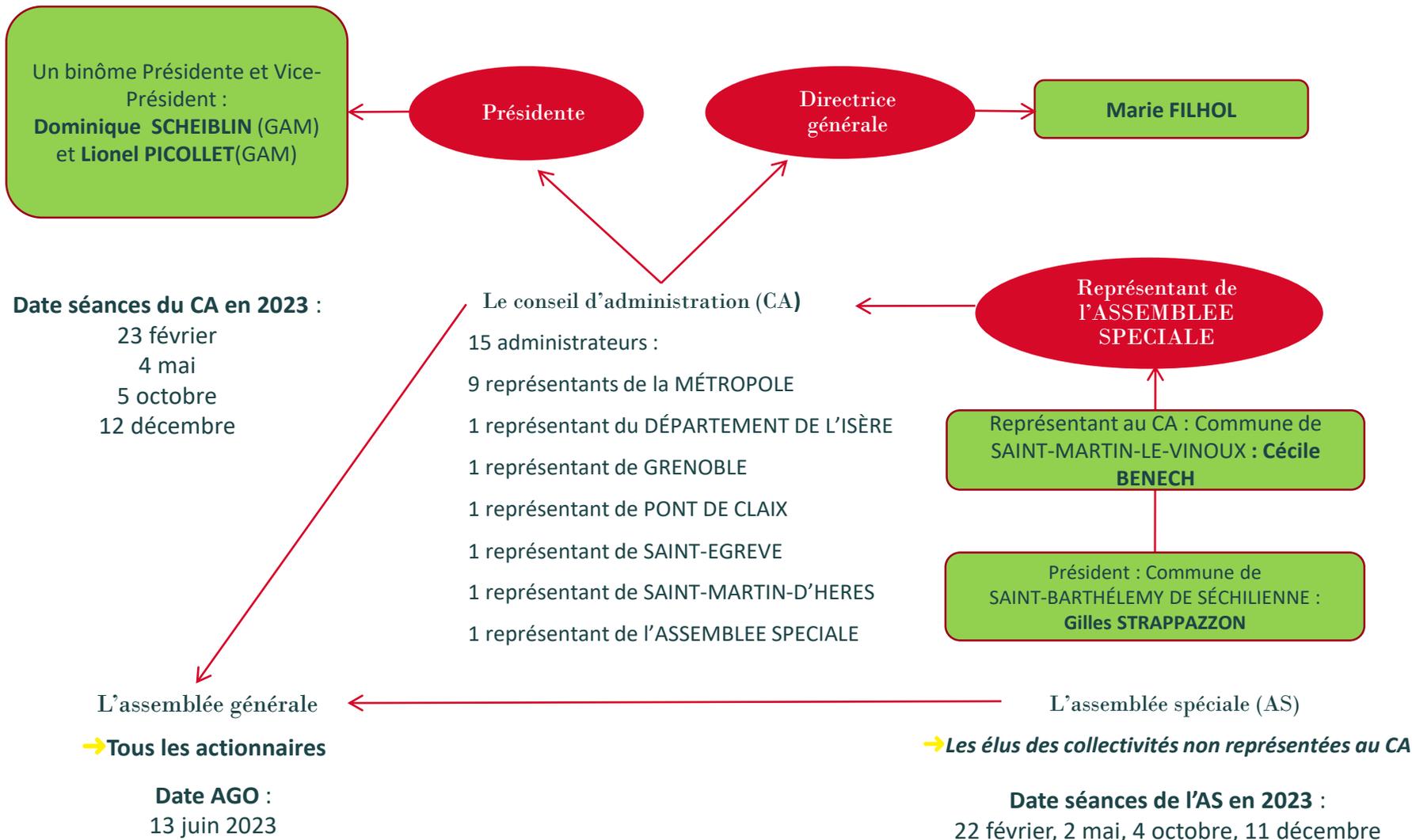


- Un travail sur la déontologie a été engagé à l'automne 2023, pour sensibiliser les administrateurs et l'équipe aux risques d'atteinte à la probité et mettre en avant les bonnes pratiques,
- L'objectif est d'aboutir en 2024 à l'adoption d'un code de déontologie à destination des élus, des salariés, des partenaires et des fournisseurs.

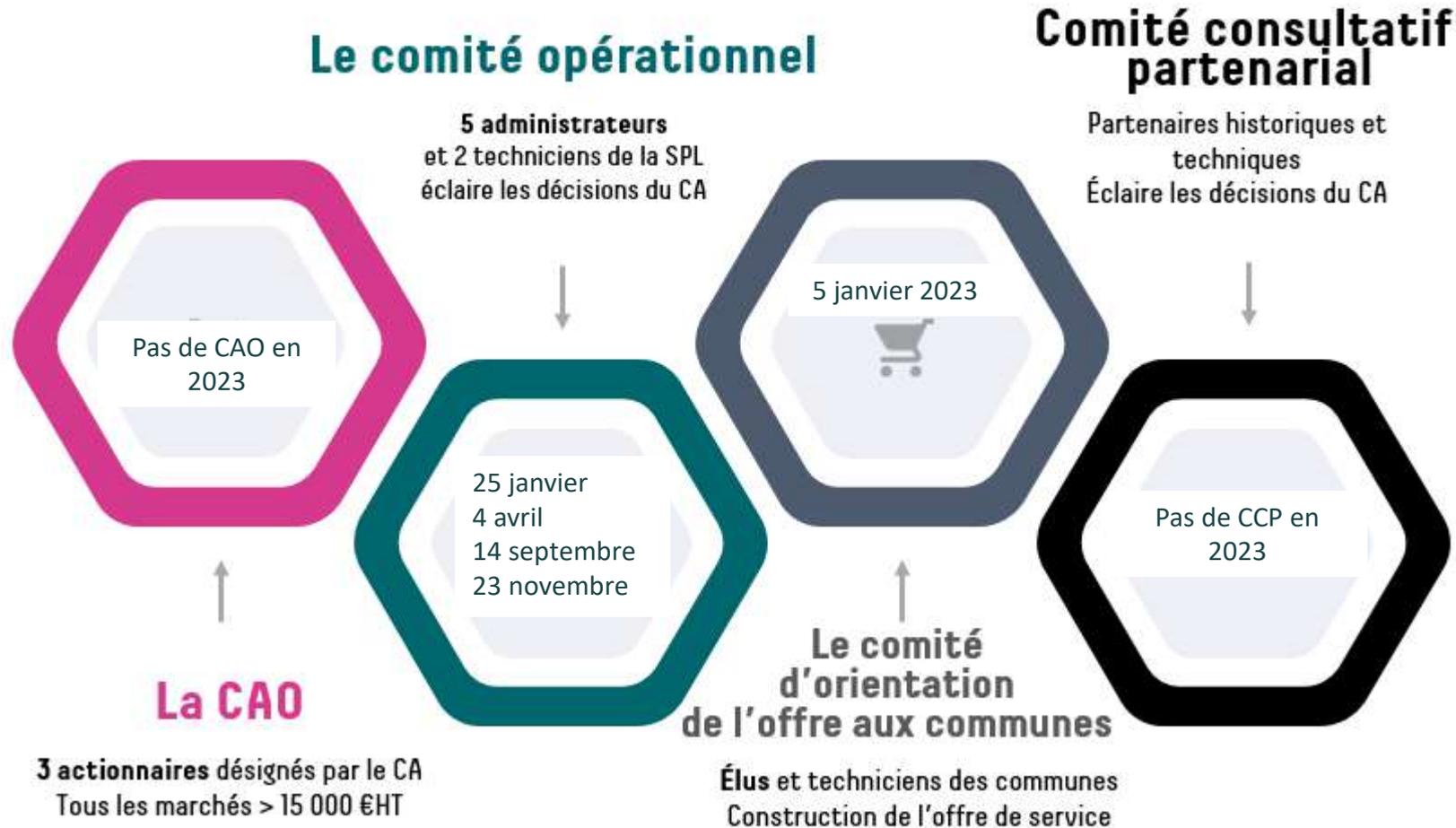


- Déploiement nouvelle organisation interne mise en place en mars 2022, afin de contribuer à la sécurisation du fonctionnement de la Société avec pour objectif de :
 - renforcer les moyens administratifs,
 - partager les responsabilités avec la mise en place d'encadrement intermédiaire,
 - travailler sur la qualité, les process, dans une logique d'amélioration continue,
 - permettre d'anticiper de nouvelles hausses d'activité.
 - embaucher en mars, d'une chargée de mission amélioration continue, et en août d'une directrice administrative et financière.

Gouvernance



LES COMITÉS POUR FACILITER LE CONTRÔLE ANALOGUE



L'Alec, une Société Publique Locale *composée de 40 actionnaires*

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE

S²LO



ALEC de 1^a Grande Région Grenobloise

Société Publique Locale

14, avenue Benoît Frachon

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tel : 04 76 00 19 09

Courriel : infos@alec-grenoble.org

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



www.alec-grenoble.org



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_021-DE

S²LOW



Ville de Sassenage

CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LA RÉNOVATION DES
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION
LUMINEUSE TRICOLEURE, DE MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE, D'ILLUMINATIONS FESTIVES ET DE VIDÉO
PRÉVENTION



ANNÉE 13
(JANVIER 2023 -
DÉCEMBRE 2023)

RAPPORT
D'EXPLOITATION
ANNÉE 13





NOTRE ORGANISATION EN QUELQUES MOTS



UNE ENTREPRISE LOCALE ET RECONNUE



ENGAGEMENTS

DELAI D'INTERVENTION EXIGEANTS ET DIMINUTION DES PANNES



INGÉNIERIE

1 CELLULE LOCALE POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION



PROGRAMME TRAVAUX

SUR MESURE ET CONFORME AUX ATTENTES DE LA COLLECTIVITÉ



SECURITE

DES EQUIPES FORMEES ET HABILITEES



DEMARCHE QSE

CERTIFICATIONS DU GROUPEMENT



PROXIMITE & REACTIVITE





RECAPITULATIF

-56,2%
d'économies
d'énergies

2,4%
de pannes

11
tournées de
nuit

100% de
l'énergie
compensée

82 683 kWh
produit par la
centrale
photovoltaïque





SOMMAIRE

1	Introduction.....	5
2	La gestion de l'énergie G1.....	7
2.1	Objectif de la consommation d'énergie.....	7
2.2	État du patrimoine.....	11
3	La maintenance et l'exploitation G2.....	13
3.1	La Maintenance Préventive.....	13
3.2	Le logiciel de GMAO : SMARTGEO.....	14
3.3	Maintenance Curative.....	16
3.4	Les contrôles mécaniques.....	21
3.5	Les contrôles photométriques.....	21
4	Les travaux.....	22
4.1	les « travaux financés G4 ».....	22
4.2	Les travaux de renouvellement " G3 programmé ".....	22
4.3	Les travaux de renouvellement " G3 non-programmé ".....	24
5	Les illuminations festives.....	26
6	Le développement Durable.....	31
6.1	Baisse des consommations énergétiques.....	31
6.2	compensation carbone des émissions CO ₂	31
6.3	Tri des déchets.....	32
6.4	Bilan carbone.....	33
6.5	La Voiture électrique.....	33
6.6	La centrale photovoltaïque.....	34
6.7	La sous-traitance.....	36
7	Les annexes.....	37
7.1	Evolution patrimoine.....	37





1 INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 42.3 du contrat de partenariat conclu entre la commune de Sassenage et le groupement d'entreprises ALCYON et EEE Alpes Dauphiné (entreprises du groupe VINCI Energies et agissant sous la bannière commerciale Citeos) et Gaz Electricité de Grenoble (GEG) pour l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en valeur du patrimoine, d'illuminations festives et de vidéo prévention.

Le contrat de Partenariat a été notifié le 20 décembre 2010 avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2011 pour une durée de 15 ans.

Ce rapport fait état du bilan du contrat de partenariat pour **la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**.

Les missions du partenaire, incluent les prestations suivantes :

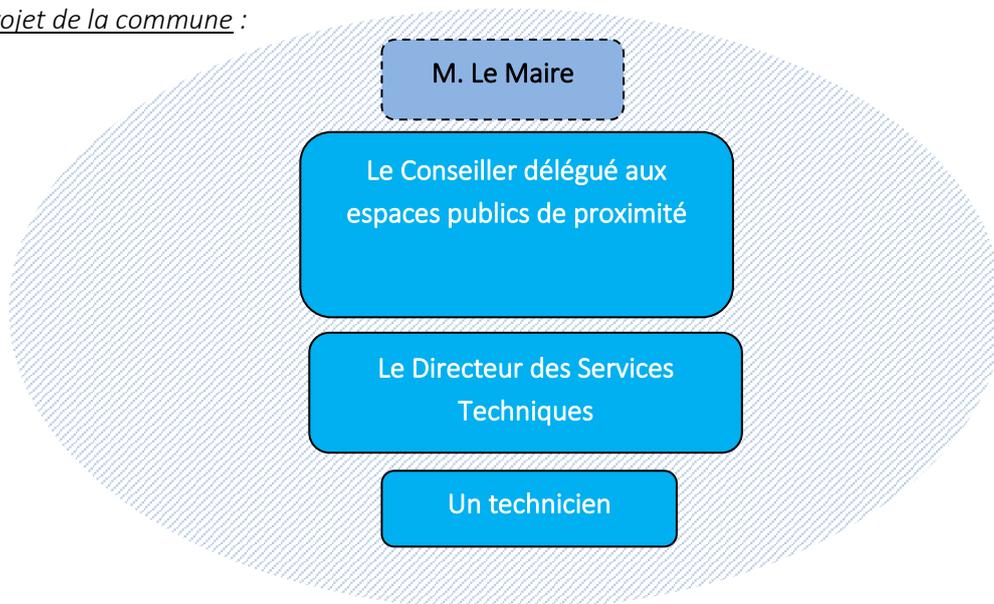
- La gestion de l'énergie (dénommée G1 au contrat),
- La maintenance et l'entretien courant des installations (dénommée G2 au contrat),
- Les travaux de gros entretien et de réparation (dénommés G3 au contrat),
- Les travaux de reconstruction du patrimoine ou travaux financés (dénommés G4 au contrat).



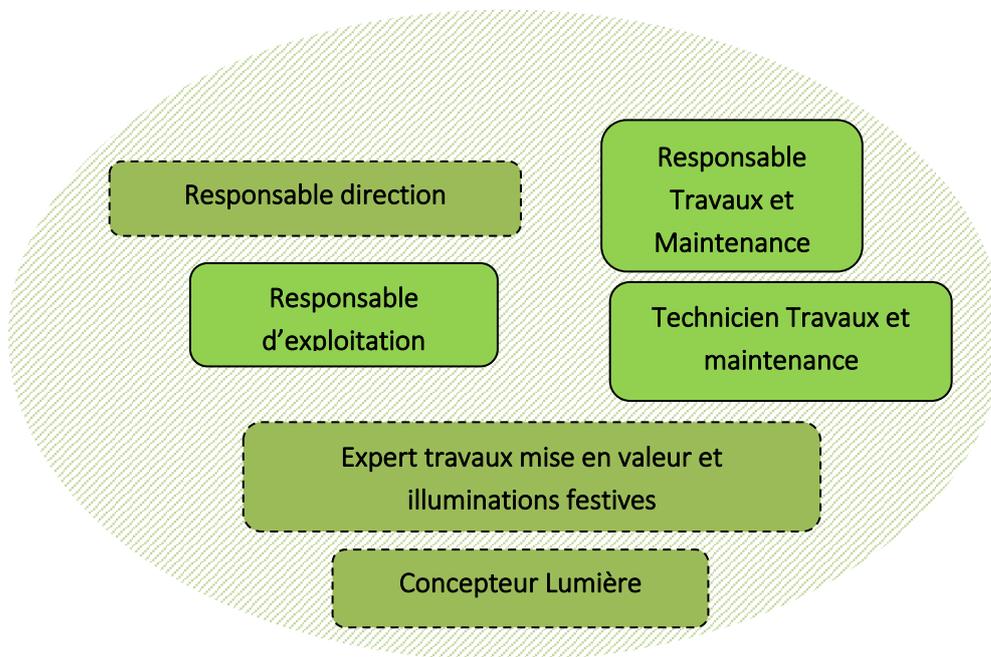


Dans un objectif de suivi permanent et d'amélioration continue, la Ville et le partenaire ont gardé l'organisation précédemment mise en place : une équipe projet dédiée au suivi du contrat de partenariat (tel que le recommande l'ordonnance du 17 Juin 2004 sur les PPP) :

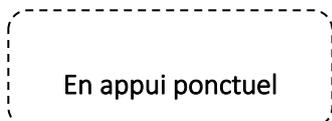
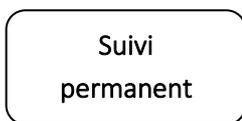
L'équipe projet de la commune :



L'équipe projet du partenaire :



Légende:





2 LA GESTION DE L'ENERGIE G1

2.1 OBJECTIF DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau d'engagement des consommations du contrat de performance est le suivant :

Année	Année CPE	Consommation (kWh)	% économies /Année 0 (%)	Economies d'énergies /Année 0 (kWh)
	0	1 073 162		
2011	1	933 651	-13%	139 511
2012	2	783 408	-27%	289 754
2013	3	751 213	-30%	321 949
2014	4	729 750	-32%	343 412
2015	5	719 019	-33%	354 143
2016	6	708 287	-34%	364 875
2017	7	697 555	-35%	375 607
2018	8	676 092	-37%	397 070
2019	9	665 360	-38%	407 802
2020	10	665 360	-38%	407 802
2021	11	654 629	-39%	418 533
2022	12	654 629	-39%	418 533
2023	13	643 897	-40%	429 265
2024	14	643 897	-40%	429 265
2025	15	643 897	-40%	429 265
	Total	10 570 644		5 526 786

La consommation liée à l'éclairage public en 2023 a été arrêtée à **469 529 kWh**, ce qui représente **une diminution de 56,2 %** par rapport à l'état initial.

Durée annuelle d'éclairage : **4 084,73 heures**.

La France compte 9.5 millions de points lumineux pour une consommation de 5.6 TWh, soit une moyenne nationale de **589 kWh/PL** alors que fin 2023 un point lumineux à Sassenage consomme **317 kWh** (1 481 PL).





Il est à noter qu'à fin 2023 la ville a consommé **41 kWh par habitant pour son éclairage public** (11 339 habitants selon le recensement de l'INSEE en 2020) contre **81 kWh par habitant en moyenne nationale**.

	Année 0	Année 13
Electricité (kWh)	1 073 162	469 529
Evolution		- 56,2 %

Les économies d'énergies représentent la base du partenariat, c'est un des arguments principaux qui participe au choix de la souscription au PPP. Les performances atteintes et dépassées de 2023, permettent de confirmer que le choix du contrat de partenariat était le bon.

Toute économie constatée au-delà des objectifs contractuels, est partagée entre la Ville et le Partenaire (respectivement 50 % chacun).

Pour la 13^{ème} année nous avons amélioré notre objectif de **174 367 kWh** (643 897 kWh « objectif » moins 469 529 « consommé »).

La consommation de l'éclairage public de la Ville de Sassenage en 2023 a bien diminué par rapport à celle de 2022. Cette diminution est liée aux travaux de rénovation 2022 et 2023 car les travaux ont été réalisés respectivement fin 2022 et 1^{er} semestre 2023.

La consommation de 12 armoires (CSP, BLO, CRE, ERI, GRC, HDC, LEL, PND, PIS, ROS, ROV et TRI) est issue des factures d'énergie 2023 car pas de relevé de compteur en 2023 ou changement de compteur dans l'année.





Le prix de l'énergie est de **0,17012 €/kWh TTC** (contient la CSPE, la TCCFE et la TVA – l'abonnement n'est pas compris) :

en c€	Prix kWh Base	Mécanisme de capacité	Option énergie renouvelable	Composante de soutirage variable	CSPE	TCCFE	TDCFE	Prix total kWh HT	TVA 20%	Prix total TTC	Nbre de jour
janv-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,763	0	0	14,758	2,9516	17,7096	31
févr-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	28
mars-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
avr-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	30
mai-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
juin-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	30
juil-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
août-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31
sept-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	30
oct-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31
nov-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	30
déc-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31

Le prix de l'énergie a augmenté de **54,82 %** par rapport à 2022.

L'économie réalisée par rapport à l'année 0 est de **603 633 kWh** soit une économie de **102 690,05 € TTC** (**85 575,04 € HT** - base prix kWh 2023).

L'écart par rapport à notre objectif est de **174 367 kWh** soit une économie supplémentaire de **29 663,31 € TTC** (**24 719,43 € HT** - montant à partager entre la Ville et le Groupement Citeos GEG).

A noter que depuis début 2023, nous observons une modification des données contrats de facturation des armoires d'éclairage public. En effet, en 2022, tous les contrats des armoires d'éclairage public étaient facturés **au groupe de sites « BT Inf 36 kVA LU »**.

Depuis 2023, les armoires sont facturées selon deux types de groupe de site : **« LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE »** & **« LOT 05 | C5 | EP | 1P | CEE »**.

Le groupe de site **« LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE »** semble correspondre à un groupe de site lié aux consommations de bâtiments. Il est essentiel de refaire un point sur les contrats d'abonnements des armoires d'éclairage public avec le fournisseur d'énergie puisque ce tarif est plus élevé et s'applique sur un grand nombre d'armoires.

Le montant du kWh, en moyenne sur 2023, pour les groupes de sites **LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE** s'élève à **0,2859 €/kWh TTC** alors que le montant du kWh pour les groupes de sites **LOT 05 | C5 | EP | 1P | CEE** s'élève à **0,1702 €/kWh TTC**.





Dans le cadre du calcul de l'intéressement lié aux économies d'énergie supplémentaires réalisées, le montant est calculé par rapport au coût de l'énergie moyen facturé sur l'année.

Cependant, pour l'année 2023, nous avons pris le coût du kWh qui aurait dû être appliqué à l'ensemble des armoires éclairage public afin de minimiser le montant de l'intéressement.

Ainsi, la ville n'est pas doublement pénalisée par cette mauvaise application de tarif.

Depuis le début du contrat, les économies sont de :

Année	Année CPE	Consommation (kWh)	% économies /Année 0 (%)	Economies d'énergies /Année 0 (kWh)	Prix de l'énergie € TTC/kWh (Hors abonnement)	Economies financières (€ TTC)
<i>Sans le PPP</i>	0	1 073 162				
2011	1	1 051 435	-2 %	21 727	0,0737	1 601 €
2012	2	810 241	-22.9 %	262 921	0,0775	20 376 €
2013	3	659 392	-38.6 %	413 770	0,0824	34 094 €
2014	4	711 356	-33.7%	361 806	0.0896	32 418 €
2015	5	654 390	-39 %	418 772	0.0960	40 202 €
2016	6	646 450	-40 %	426 712	0.1017	43 397 €
2017	7	606 128	-43,5%	467 034	0.10476	48 926 €
2018	8	601 407	-44,0%	471 755	0.10653	50 256 €
2019	9	573317	-46,6%	499845	0,11	54 983 €
2020	10	554 067	-48,4%	519 095	0,11314	58 730 €
2021	11	521 092	-51,4%	552 070	0,112527	62 122 €
2022	12	523 704	-51,2%	549 458	0,10988	60 374 €
2023	13	469 529	-56,2%	603 633	0,17012	102 690 €
	Total			5 568 598		610 171 €





2.2 ÉTAT DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 2023, le patrimoine de la ville se décompose comme suit :

	au 31.12. 2023	au 31.12. 2022	au 31.12. 2021	au 31.12. 2020	au 31.12. 2019	au 31.12. 2018	au 31.12. 2017	au 31.12. 2016	au 31.12. 2015	au 31.12. 2014	au 31.12. 2013	au 31.12. 2012	au 01.01. 2011
Eclairage public et mise en lumière	1 481	1 481	1 481	1 482	1 482	1 482	1482	1447	1 453	1 429	1 414	1 397	1 353
Plan Lumière (sites)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	0
Nombres d'armoires	51	51	51	52	52	52	52	52	51	51	50	49	50
Carrefour à feux	12	12	12	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12

Parmi les 1 481 points lumineux, 81 sont dédiés aux mises en valeurs.

L'évolution du patrimoine est détaillée chapitre 7.1.

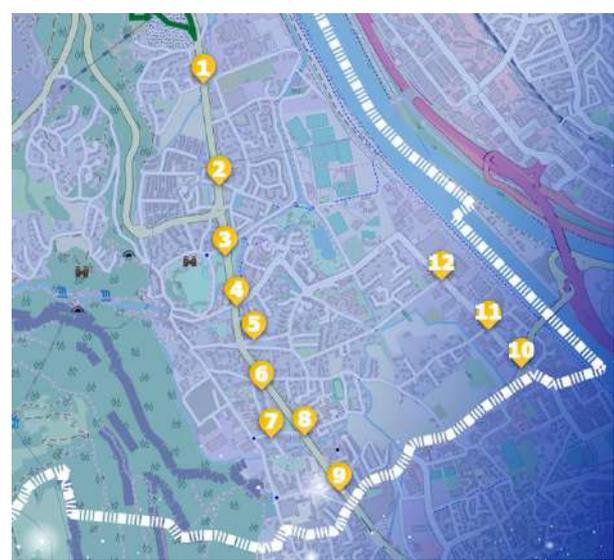
Ce décompte sera utilisé comme base quantitative pour le calcul des acomptes du contrat (art. 34.1, 34.2, 34.3, 34.4 et 34.5 du contrat).





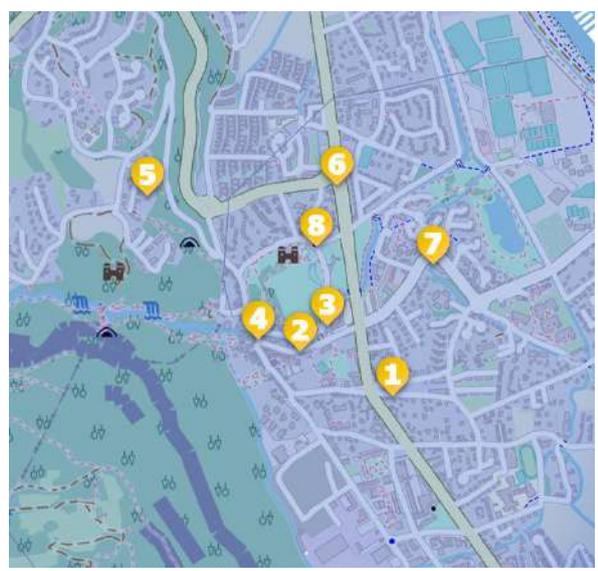
Liste des carrefours à feux tricolores

Carrefour	
1	Air liquide
2	Rimbaud
3	Château
4	Guâ
5	Place de la Libération
6	Place de l'Europe
7	Buissières
8	Mozart
9	Pies
10	Argentière
11	Chamechaude
12	Semitag



Sites patrimoniaux mis en valeur par la lumière

Sites mis en valeur	
1	L'Hôtel de Ville
2	Le Théâtre en Rond
3	Les quais du Furon
4	L'église du Bourg
5	L'église des Côtes
6	Rond-point Jean Prévost
7	Rond-point Charles de Gaulle





3 LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION G2

3.1 LA MAINTENANCE PREVENTIVE

3.1.1 Les visites de nuit

La maintenance préventive est particulièrement importante lorsque l'on souhaite diminuer les taux d'incidents et de pannes.

Au cours de l'année 2023, 11 visites de nuits ont été réalisées par le partenaire, ce qui a permis de déceler 61 points lumineux en panne sur la période concernée. Les dysfonctionnements ont été traités le lendemain ouvré de leur détection.

La synthèse est la suivante :

Tournée de nuit												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Date	30/01	28/02	-	01/04	01/05	01/06	01/07	01/08	01/09	01/10	06/11	04/12
Nbre de Panne	3	4	-	4	2	9	10	10	4	4	6	5

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% de pannes repérées au cours de la tournée de nuit (par rapport au nombre total de panne)	38 %	31 %	34 %	51 %	41 %	79 %	53 %	66 %	61 %	60 %	55 %	46 %	63 %

63% des pannes sont détectées au cours de la tournée de nuit.

Ce taux a évolué comparé à l'année 2022 (+ 17%).

Les tournées permettent d'apporter un confort aux administrés, puisque les pannes sont détectées avant leur signalement.





3.1.2 Le remplacement systématique

Pas de systématique de réalisé en 2023.

3.2 LE LOGICIEL DE GMAO : SMARTGEO

Un système d'Information Géographique (SIG), dénommée SmartGeo, est accessible depuis n'importe quel poste informatique via internet et permet à la commune de Sassenage de disposer en temps réel d'une base de données sur le patrimoine et les interventions effectuées.



Le logiciel permet d'accéder à :

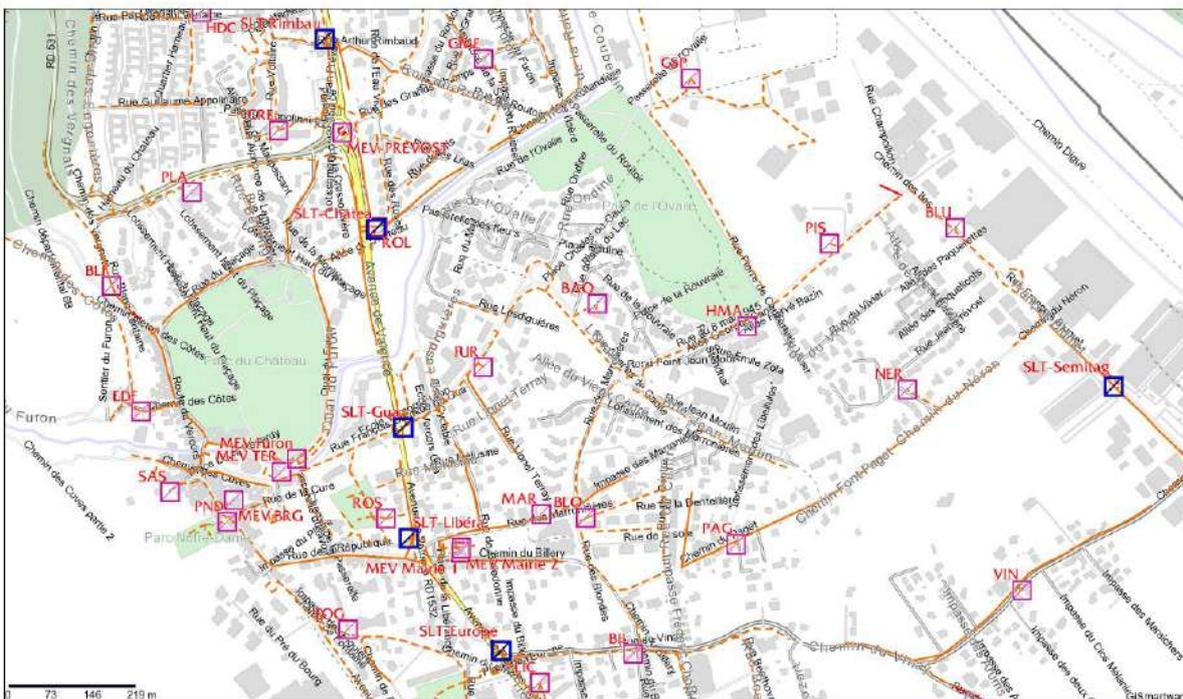
- La cartographie numérique du réseau éclairage public et feux tricolores,
- La base de données du patrimoine,
- La liste des interventions de maintenance.

Cet outil permet notamment de suivre le traitement des demandes d'intervention effectuées tant par les administrés que par elle-même via le numéro vert SmartGeo.





Vue SASSENAGE



Echelle : 1/5000
 Date : Mardi 31 janvier 2017
 Commune : SASSENAGE (38)





3.3 MAINTENANCE CURATIVE

3.3.1 Données statistiques des pannes

Les données statistiques des pannes sont les suivantes :

Nombre de pannes par type d'intervention 2023	
<i>Dont interventions sur l'Eclairage Public</i>	36
<i>Dont interventions sur la Signalisation Lumineuse Tricolore</i>	16
<i>Dont interventions sur les Illuminations Festives et MEV</i>	1
Total	53

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de pannes	423	218	120	79	105	103	98	55	98	92	57	59	53
Evolution (/année 1)	-	-48%	-72%	-81%	-75%	-76%	-77%	-87%	-77%	-78%	-87%	-86%	-87%

Le nombre de panne a baissé de **87%** par rapport au début du contrat.

36 pannes ont été enregistrées pour les 1 481 PL qui constituent le parc de l'EP de Sassenage. Les pannes ont concerné moins de 2.4% du parc. Le taux de panne de **2.4 %** est inférieur à l'objectif contractuel fixé à 6%.

36 pannes ont été réparées avec un délai moyen d'intervention de 7.69 heures (objectif 48h) pour une durée totale 276.84 h.

Fin 2022, nous avons un taux de panne éclairage public moyen de 2.16 pannes par mois. A fin 2023, nous constatons un nombre moyen de panne par mois de 3.

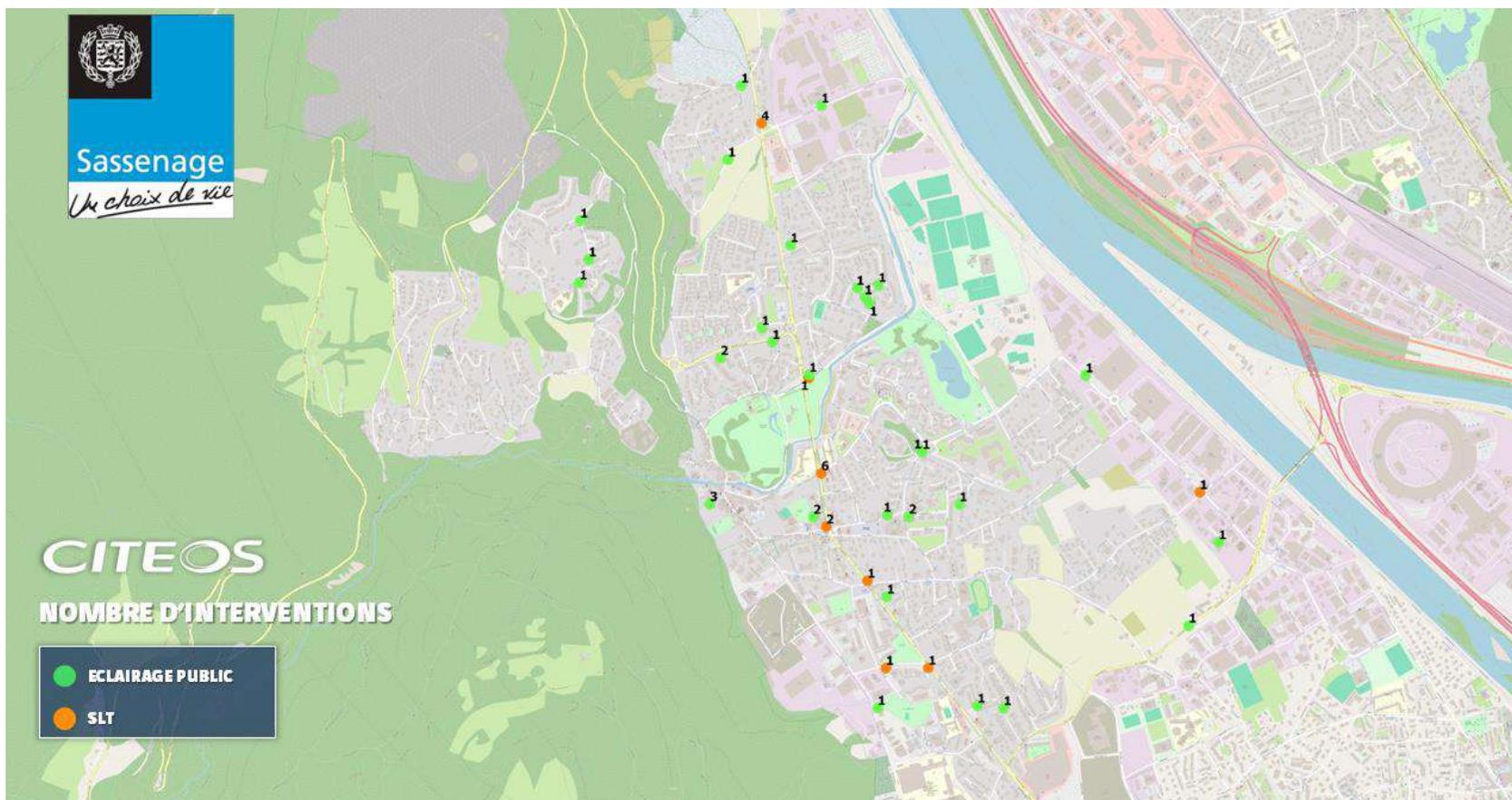
Le patrimoine est composé de 1 481 PL pour une durée de fonctionnement annuelle de 4 084,73 h soit une durée de 6 049 485.13 h.

Le taux de disponibilité est donc de 99.99% (1-276.84/6049485.13).





La répartition géographique des interventions sur la commune est la suivante :



Comme les années précédentes, les pannes sont réparties, logiquement, sur les quartiers avec la plus forte densité de points lumineux.





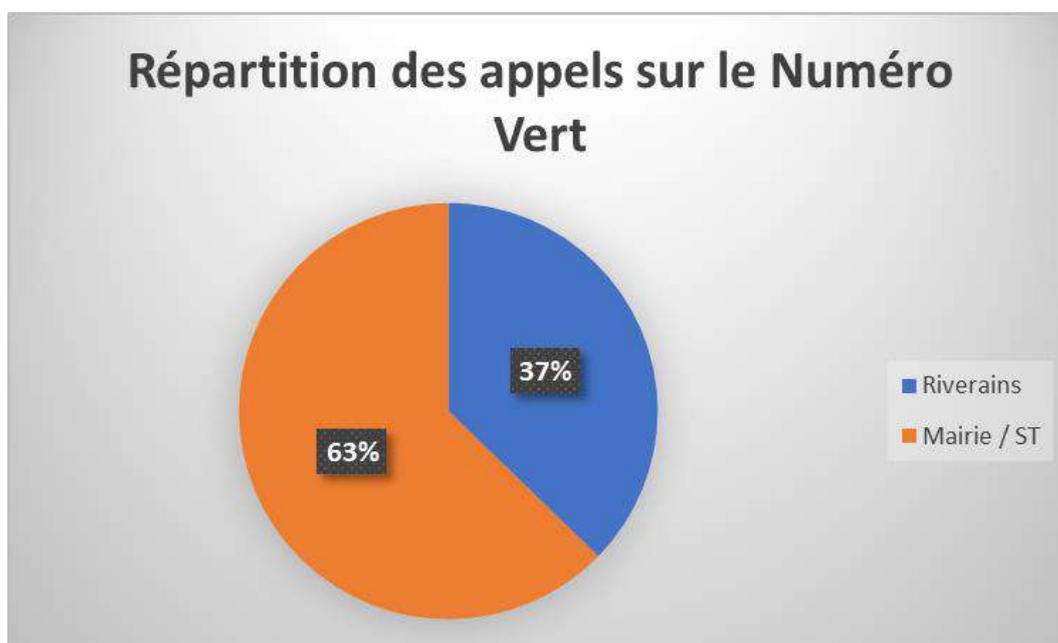
3.3.2 Le signalement des pannes

En cas de panne sur l'éclairage public, les feux tricolores ou la mise en valeur lumière, les administrés tout comme les agents de la commune ont la possibilité de contacter le numéro vert mis à leur disposition, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

L'intervention est déclenchée par ces appels sur le numéro vert ou par la saisie d'une demande d'intervention directement sur Smart Géo par la Ville ou par le gestionnaire.

Le suivi des demandes d'intervention est notifié sur le logiciel, ce qui permet à la ville tout comme au gestionnaire, de connaître l'état d'avancement de la demande.

59 appels ont été émis sur le numéro vert, 22 proviennent des riverains et 37 de la Mairie et des services techniques.

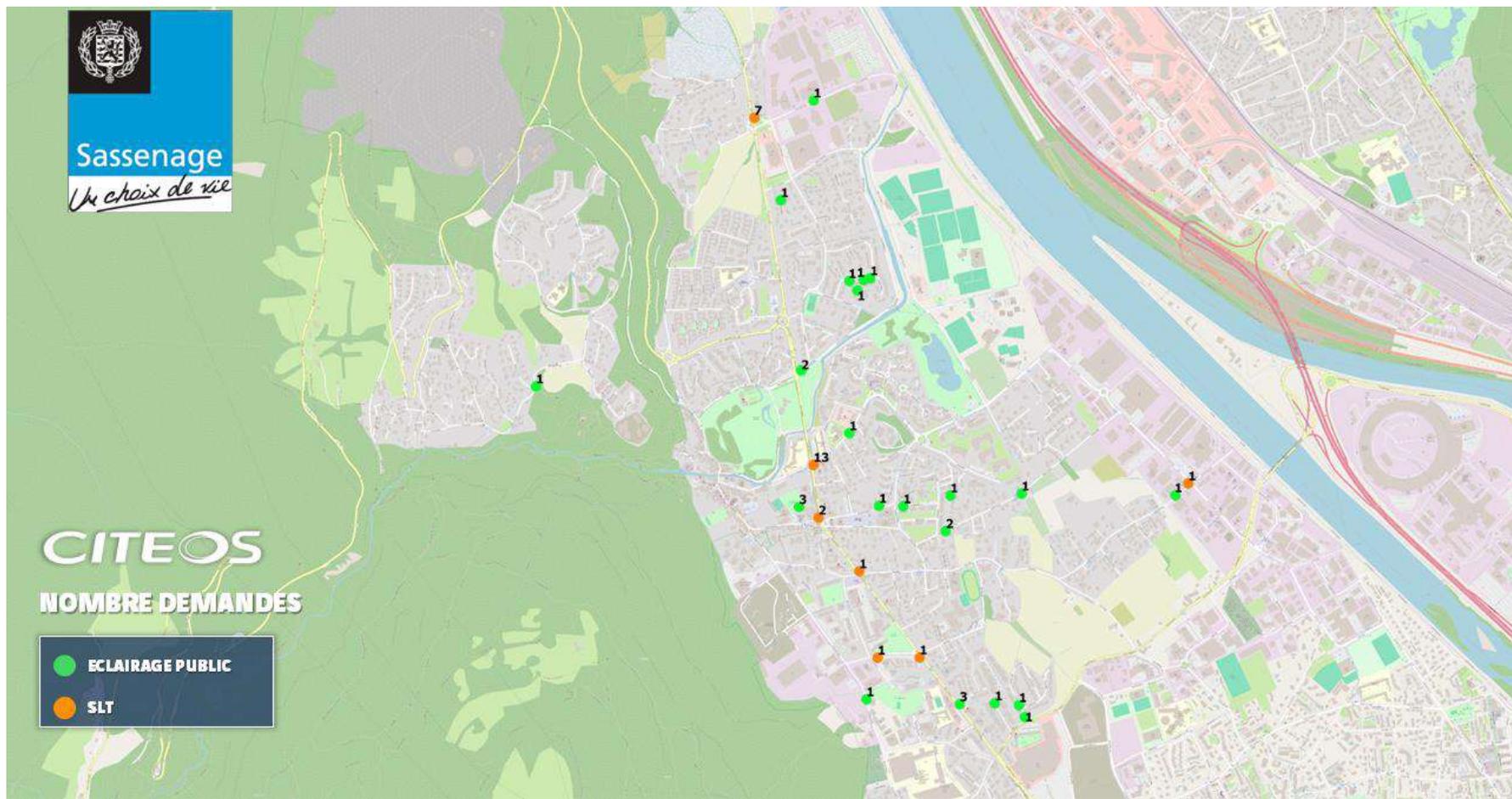


Comparé à 2022, le nombre d'appel sur le numéro vert a diminué (74 en 2022). La répartition des appels est d'un tiers pour les riverains et deux tiers pour la mairie et services techniques. La répartition des appels est similaire à celle de l'année dernière. Une communication envers les riverains est peut-être à refaire sur le numéro vert.





La répartition géographique des appels :





La répartition des points lumineux sur la commune est liée aux nombres d'habitants : plus il y a de riverains, plus il y a de l'éclairage public. Le nombre d'appel au numéro vert des riverains suit cette logique. Nous constatons un taux moyen d'appel des riverains par panne de 0,52 (0,88 en 2022).

Les interventions sont suffisamment rapides pour éviter d'avoir des appels « doublons » (plusieurs appels pour la même panne).

3.3.3 L'astreinte

Une équipe d'astreinte est mobilisable 7J/7 24H/24 en cas d'incident sur les équipements dont le partenaire a la charge tels que :

- Accident de la route ou armoire de commande en panne,
- Quartier complet dans le noir,
- Mât ou lanterne avec risque de chute,
- Panne du feu rouge principal sur les feux tricolores...

Le temps d'intervention maximum est fixé à 1h, à compter de l'appel au numéro vert.

41 interventions d'astreinte ont eu lieu durant l'année 2023 :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions en astreinte	123	42	34	10	31	19	44	36	59	67	37	50	41

3.3.4 Les délais d'intervention

Les délais d'intervention sont fixés suivant la nature des pannes de la façon suivante :

Durée	Hors astreinte	Sous astreinte
Eclairage public	≤ 48 h	≤ 1 h
Feux tricolores	≤ 48 h	≤ 1 h

Les délais d'intervention, détaillés ci-dessous, respectent les objectifs à atteindre hormis pour le délai moyen d'intervention en astreinte EP.

Durée	Hors astreinte	Sous astreinte
Eclairage public	7,69	1,10
Feux tricolores	-	0,72





3.4 LES CONTROLES MECANIQUES

Nous n'avons pas réalisé de contrôle mécanique cette année.

Ceux prévus au marché, suite à l'avenant N°5, devront être réalisés d'ici la fin du marché.

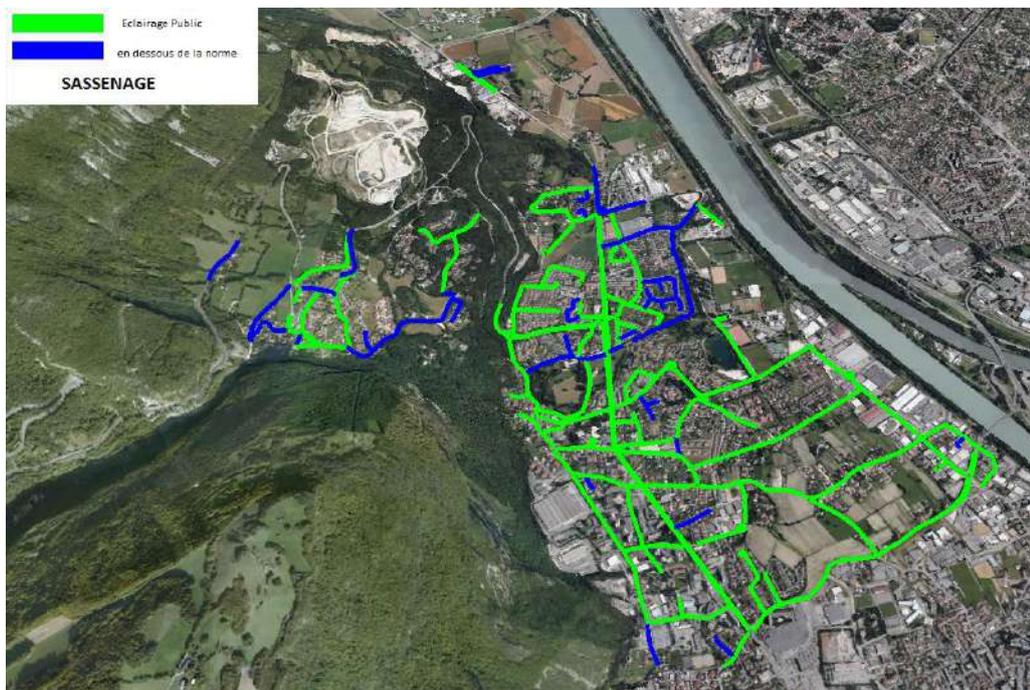
Pour mémoire, les derniers tests mécaniques sur les mâts ont été réalisés en novembre 2017. L'objectif était de valider la solidité mécanique de ceux-ci.

3.5 LES CONTROLES PHOTOMETRIQUES

Nous n'avons pas réalisé de contrôle photométrique cette année.

Pour mémoire et conformément au contrat, nous avons mesuré l'éclairage sur toute la Ville après 3 ans de contrat.

Le résultat est le suivant :



Les zones en bleues sont les zones identifiées comme sous-éclairées par rapport à la norme.

Ces zones seront corrigées soit par les futurs travaux de rénovation prévu au programme G3, soit en maintenance (nettoyage, relamping, ...).

Un dernier relevé d'éclairage sera à réaliser avant la fin du marché.





4 LES TRAVAUX

4.1 LES « TRAVAUX FINANCES G4 »

Le programme de reconstruction des travaux financés a été finalisé au 30 Juin 2012. Depuis le 1^{er} juillet 2012, les travaux réalisés dans le cadre du CPE sont des travaux de renouvellement « G3 programmé ».

4.2 LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT " G3 PROGRAMME "

4.2.1 L'éclairage public et les Mises en Valeur

Dans le cadre du programme de rénovation G3, les travaux suivants ont été réalisés :

- Les Côtes – Remplacement de 28 luminaires

Soit au total 28 luminaires remplacés en 2023 dans le cadre du programme de rénovation G3.

4.2.2 La signalisation lumineuse tricolore

Les travaux suivant de rénovation de feux tricolores ont été effectués :

Année	Nombre de kits à diode	Nombre de contrôleurs complets	Nombre de cartes électronique
1	0	0	0
2	0	0	0
3	54	0	0
4	0	0	0
5	0	0	0
6	47	0	4
7	0	0	0
8	4	0	1.125
9	14	0	5
10	4	0.6	2
11	0	0.07	0
12	3	0	0
13	0	0.13	0
TOTAL	126	0.8	12
Objectif	144	2	12





4.2.3 La rénovation de réseau

Aucun travaux de rénovation de réseau n'a été fait en 2023.

4.2.4 Géoréférencement

Le géoréférencement des réseaux éclairage public a été réalisé en 2023 (suite avenant N°5).

Au total, 31 929 ml de réseau ont été géoréférencés.

Le réseau de signalisation tricolore sera géoréférencé courant 2024.





4.3 LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT " G3 NON-PROGRAMME "

L'écart entre le montant provisionné pour les accidents sans tiers identifiées et celui réellement consommé a été réaffecté à d'autres prestations.

4.3.1 Sans tiers identifié + Soulte

Une provision annuelle de 15 000 € HT révisable, est affectée aux réparations des installations par le partenaire, consécutives aux accidents sans tiers identifié.

L'écart entre le montant provisionné pour les accidents sans tiers identifiées et celui réellement consommé a été réaffecté à d'autres prestations.

Soit le bilan HT suivant :

	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant facturé	130 673,23 €	17 537,91 €	17 760,88 €	17 861,66 €	18 394,55 €	18 944,14 €
Montant réalisé	125 566,26 €	13 583,53 €	24 884,16 €	4 568,75 €	13 485,47 €	33 056,78 €
Solde	5 106,97 €	9 061,35 €	1 938,07 €	15 230,98 €	20 140,06 €	6 027,44 €

En 2023, le montant réalisé intègre les travaux de reprise de réseaux, pont du Furon à hauteur de 9 742,20 € HT.

A fin 2023, le solde est positif de 6 027,44 € HT pour la ville.





4.3.2 Avec tiers identifiés

Il y a eu quatre accidents avec tiers en 2023 :

- 26/12/2022 : Rue des Pies pour un montant de 10 600,20 € HT (remboursé en 2023)
- 19/03/2023 : Carrefour SLT Clémencière pour un montant 12 044,70 € HT.
- 13/06/2023 : Carrefour de l'Argentière, éclairage public, pour un montant de 11 851,70 € HT
- 17/11/2023 : Carrefour SLT rue du Gua pour un montant de 8 567,10 € HT (remboursé en janvier 2024)
- 9/12/2024 : Carrefour SLT Clémencière pour un montant de 16 176.40 € HT (en attente de remboursement)



5 LES ILLUMINATIONS FESTIVES

Les motifs de Noël ont été mis en service du 03 Décembre 2022 au 01 Janvier 2023. Ils étaient installés sur les lieux suivants :



**Programme
2022-2023**





Cette année, les sites suivants ont été renouvelés :

Entrée de ville côté Fontaine



Entrée de ville nord





Rue de la république

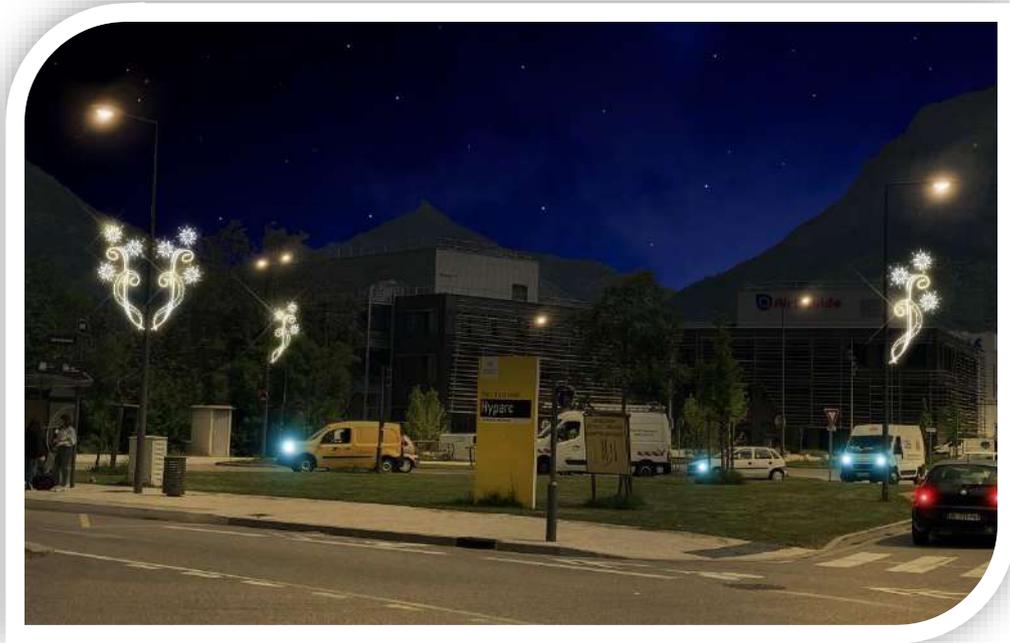


Rue Charles de Gaulle

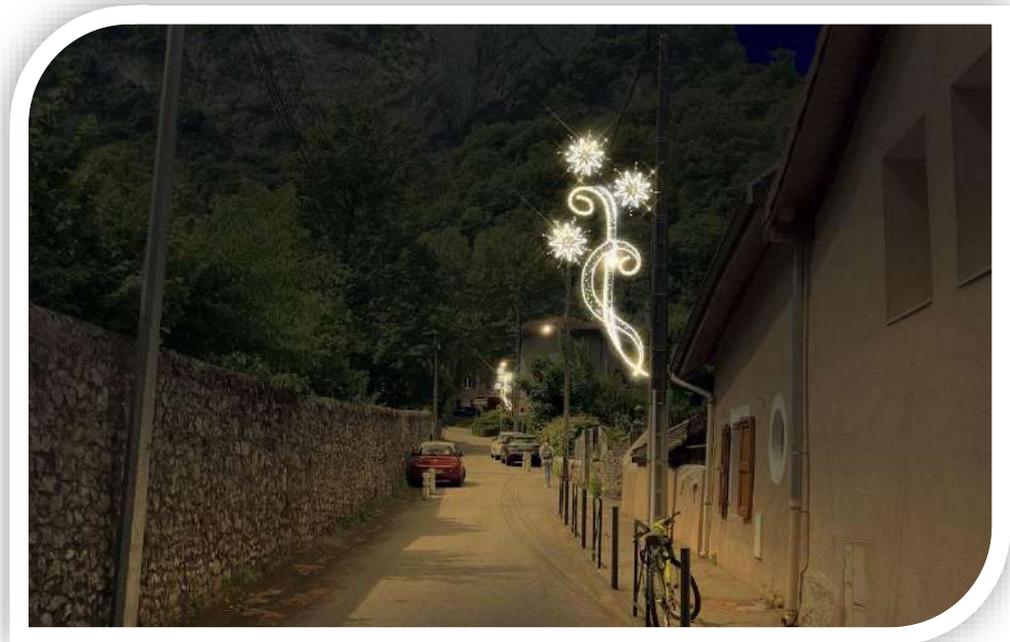




Carrefour Clémencière

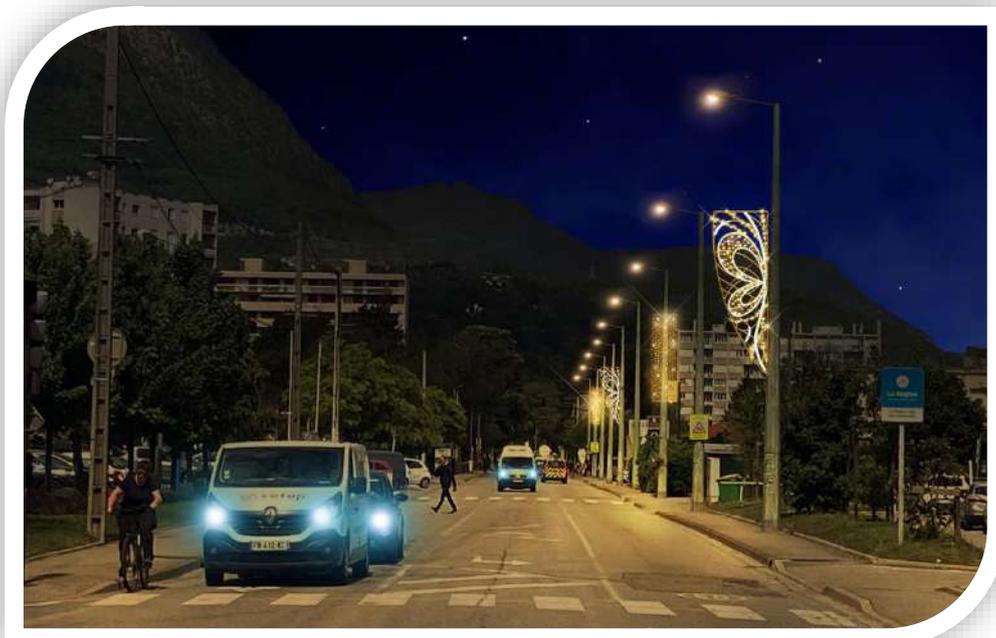


Rue du plaçage





Entrée du Pra Paris et des Pies





6 LE DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1 BAISSÉ DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

La consommation liée à l'éclairage public en 2023 a été arrêtée à **469 529 kWh**, ce qui représente une diminution de **56,2 %** par rapport au début du contrat.

	Année 0	Année 13
Electricité (kWh)	1 073 162	469 529
Evolution	-	- 56,2 %

6.2 COMPENSATION CARBONE DES EMISSIONS CO₂

Un de nos objectifs est de compenser par une énergie 100 % verte les installations d'éclairage public : ainsi, la consommation d'énergie liée à l'éclairage public a été compensée en 2023 par deux moyens :

- La production d'énergie renouvelable de la centrale photovoltaïque du gymnase des Pies
- L'injection d'énergie d'origine renouvelable via le dispositif des certificats verts dits EECS.



L'attestation de compensation :

	Année 1 à Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	
Electricité (MWh)	5738	573	554	521	523	470	
Production d'énergie (MWh)	506	89	88	85	72	83	
Energie à Compenser	5 232	484	466	436	451	387	
Compensation carbone réalisée	5 340	561	561	488	488	488	TOTAL
Ecart	108	77	95	52	37	101	470

Depuis le début du contrat, nous avons plus compensé d'énergie que nécessaire. Cet écart est reporté sur les années suivantes.





6.3 TRI DES DECHETS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance, l'ensemble des sources lumineuses remplacées sont traitées par l'organisme RECYLUM. Cet organisme, agréé, recycle les lampes usagées.

Citeos Grenoble est centre de recyclage RECYLUM pour les lampes et les luminaires : Ainsi, l'ensemble des composants, y compris les gaz des luminaires sont recyclés.



La benne Recylum de notre entreprise :

Citeos Grenoble peut accueillir les DEEE de la Commune et procéder au recyclage de ces derniers. Nous ne pouvons cependant pas différencier dans les certificats de recyclage ce qui est des DEEE originaires de la Commune, de ce que nous recyclons habituellement.

Pour l'organisation, nous proposons de récupérer les DEEE (en quantité raisonnable) de la Commune lors de nos interventions de maintenance/travaux.

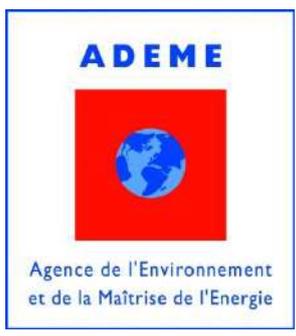




6.4 BILAN CARBONE

Le bilan carbone permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre provenant des produits et des services.

En concertation avec la Mairie, le choix a été fait de concentrer les efforts sur l'énergie, la principale source d'émission sur laquelle le groupement et la Ville détiennent les leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.



D'après la note stratégique de l'ADEME, datée de septembre 2008, l'éclairage public émet 119 g CO₂/kWh. Soit le bilan suivant :

	Année 0 (hors CPE)	Année 1 à Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13
Electricité (MWh)	1 073 162	5 740 524	573 317	554 067	521 092	523 704	469 529
Tonne de gaz à effet de serre (teq CO ₂)	127,7	683,2	68,2	65,9	62,0	62,3	55,9

Une baisse de **56,2%** a donc été observée sur les émissions de CO₂ conforme aux valeurs observées sur la diminution de la consommation.

6.5 LA VOITURE ELECTRIQUE

Depuis, CITEOS Grenoble (EEE Alpes Dauphiné) s'est doté de quatre véhicules électriques.

Dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, le véhicule est utilisé pour les tournées de nuit mensuelles ainsi que pour les rendez-vous en Mairie ou aux Services Techniques.





6.6 LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La centrale photovoltaïque a été raccordée le 3 Janvier 2013.

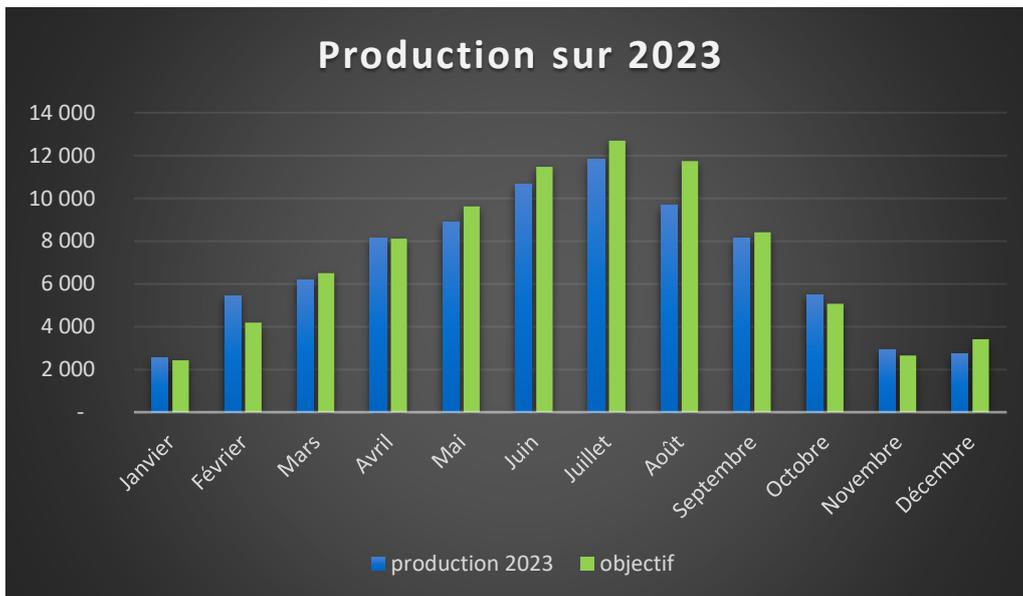
Suite à son raccordement, un contrat d'achat de l'énergie produite et injectée sur le réseau a été établi avec EDF Obligation d'Achat pendant 20 ans.

Ainsi, l'électricité réinjecté sur le réseau est valorisée financièrement au tarif de 0,21904 €/kWh produit (ce tarif d'achat est révisé annuellement).

La production d'énergie en 2023 est de **82 683 kWh**.



La production 2023 est la suivante :



Notre objectif de production annuel est de 86 308 kWh/an.

Nous avons un déficit de **3 625 kWh**.

La baisse de production en 2023 s'explique par un manque d'ensoleillement pendant la période estivale.





L'installation est composée de 392 modules photovoltaïques monocristallins, fabriqués par l'entreprise française Saint-Gobain. C'est cette technologie qui a le meilleur taux de rendement, c'est-à-dire la puissance délivrée (électricité produite) par rapport à la puissance reçue (la lumière du soleil).



Les modules sont installés sur le pan de la toiture le plus exposé au sud (schéma 1, 2 et 3).

L'électricité est produite en courant continu (schéma 4)

Puis transformée en courant alternatif, par les 4 onduleurs situés en terrasse (schéma 5).

Un système de télégestion est installé pour vérifier à distance et en permanence, que l'installation fonctionne correctement. Ce système est accessible sur le site internet de la commune et via le flash code suivant :





6.7 LA SOUS-TRAITANCE

Depuis le début du contrat, et conformément à nos engagements, nous avons sous-traité des prestations de travaux et de maintenance.

Le bilan est le suivant :

Prestation	Montant sous-traité de 2011 à 2022	Montant sous-traité en 2023	Montants cumulés	Dont sous-traitance pour les PME
Maintenance	26 685.48 € HT	476,90 € HT (DT/DICT)	27 162,38 € HT	24 804,63 € HT
Travaux	204 604.01 € HT	31 929 € HT Géoréférencement	236 535.01 € HT	214 737,31 € HT





7 LES ANNEXES

7.1 EVOLUTION PATRIMOINE

Evolution du nombre de point lumineux par rapport à 2022 :

En 2023, le nombre de point lumineux n'a pas changé. Pour le reste, le programme travaux de 2022 n'a concerné qu'une amélioration qualitative de l'éclairage, avec du remplacement de point lumineux.



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **44200 - SASSENAGE**

N° de la liste : 7238540533

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A _____, le 02 septembre 2024

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 669,66 €	
6542	0,00 €	
Total	1 669,66 €	

A _____, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_008-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2019	T-260-1		BOUKHATEM Reda	NPAI et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	328,60		
			Total pour BOUKHATEM Reda				328,60		
2021	R-76-97-1		CANOVAS Cindy	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	74,62		
2021	R-177-96-1		CANOVAS Cindy	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	87,24		
			Total pour CANOVAS Cindy				161,86		
2019	R-26-329-1		LECONTE Stephanie	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	43,83		
2019	R-298-331-1		LECONTE Stephanie	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	53,57		
2019	R-14-335-1		LECONTE Stephanie	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	68,18		
			Total pour LECONTE Stephanie				165,58		
2019	T-1048-1		NAJIB SENHAJ Malika	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	709,06		
			Total pour NAJIB SENHAJ Malika				709,06		
2020	R-43-534-1		SELATNA Fatna	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	70,63		
2020	R-1-527-1		SELATNA Fatna	NPAI et demande renseignement négative	CS1-cantine	6541	83,93		
			Total pour SELATNA Fatna				154,56		
2021	T-959-1		SENECAL Antoinette	NPAI et demande renseignement négative	82-Autres produits des services domaine et ventes	6541	150,00		
			Total pour SENECAL Antoinette				150,00		
			TOTAL DE LA LISTE				1 669,66		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024^{aux}
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_008-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
